

Annexes

Annexe 1 : Législation Commission d'étude des biens juifs

6 JUILLET 1997. – Arrêté royal portant création d'une Commission d'étude sur le sort des biens délaissés par les membres de la communauté juive de Belgique lors de leur déportation pendant la guerre 1940-1945¹

ALBERT II, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, Salut.

Vu l'article 37 de la Constitution;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 26 juin 1997;

Vu l'accord de Notre Ministre du Budget, donné le 26 juin 1997;

Vu les lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973,

Notamment l'article 3, § 1er, remplacé par la loi du 4 juillet 1989 et modifié par la loi du 4 août 1996;

Vu l'urgence, motivée par le fait que, dans le contexte international, il est nécessaire d'entamer sans délai les recherches concernant le sort des biens juifs pendant la seconde guerre mondiale;

Sur la proposition de Notre Premier Ministre et de l'avis de Nos Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. Il est créée auprès des Services du Premier Ministre une Commission d'étude sur le sort des biens délaissés par les membres de la communauté juive de Belgique lors de leur déportation pendant la guerre 1940-1945, ci-après dénommé "la Commission".

Elle a pour mission de faire toute recherche pour faire la clarté sur le sort des biens délaissés dans ces circonstances et d'en faire rapport au Gouvernement dans les deux ans de sa création.

Elle remettra un premier rapport intérimaire dans les six mois. Si, à l'expiration de ces deux années, il s'avère nécessaire que la Commission

¹ Cet arrêté a été modifié par l'AR du 28 octobre 1997. La dénomination de la Commission fut modifiée en " Commission d'étude sur le sort des biens des membres de la Communauté juive de Belgique spoliés ou délaissés pendant la guerre 1940-1945" (cf. loi du 15 janvier 1999) et le nombre de membres fut porté à 13 (quatre représentants des organisations juives de Belgique au lieu de trois)

poursuive ses activités, sa mission peut être prorogée pour une nouvelle période de deux ans.

Art. 2. La Commission compte 12 membres, nommés par Nous, sur Proposition du Premier Ministre, à savoir:

- un président;
- cinq hauts fonctionnaires représentant respectivement les départements de la Justice, des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement, des Finances, des Affaires économiques, et des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement (Service des victimes de la guerre), sur présentation du Ministre compétent;
- un magistrat émérite;
- deux historiens;
- trois représentants des organisations juives de Belgique.

Les membres sont nommés pour la durée de la mission de la Commission.

Art. 3. Le secrétariat de la Commission est assuré par du personnel mis à sa disposition par le Premier Ministre, ou si nécessaire par d'autres Membres du Gouvernement.

Les frais de fonctionnement de la Commission sont à charge du budget du Premier Ministre.

Les membres et experts ont droit au remboursement de leurs frais de séjour et de déplacement. Le montant de leur rémunération est fixé par Nous.

Art. 4. Dans le mois de son installation, la Commission établit un règlement d'ordre intérieur qu'elle soumet à l'approbation du Premier Ministre. Elle peut entendre et se faire assister de tout expert et faire faire toute étude nécessaire à sa mission.

Les membres et les experts sont tenus à la confidentialité des informations individuelles, recueillies dans le cadre des travaux de la Commission.

La Commission peut, par la voie de son Président, requérir de tout Service public ou institution bancaire ou financière, la communication de tout renseignement ou document utile à sa mission.

Art. 5. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Art. 6. Nos Ministres et Nos Secrétaires d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 6 juillet 1997.

ALBERT

Par le Roi:

Le Premier Ministre,
J.-L. DEHAENE

**14 OCTOBRE 1998. - Arrêté royal portant création au-
près des services du Ministère des Affaires économiques
d'une cellule de récupération des biens spoliés en Belgi-
que au cours de la Seconde Guerre mondiale**

ALBERT II, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, Salut.

Vu l'article 37 de la Constitution;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 20 avril 1998;

Vu l'avis du Comité intermédiaire de concertation, donné le 12 juin 1998;

Considérant que dans le cadre de l'arrêté royal du 6 juillet 1997 portant création d'une Commission d'étude sur le sort des biens délaissés par les membres de la communauté juive de Belgique lors de leur déportation pendant la guerre 1940-1945, tel que modifié le 28 octobre 1997, le Ministère des Affaires économiques fournit à ladite commission l'appui de son expertise et de sa documentation;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Economie,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. Il est institué auprès des services du Ministère des Affaires économiques une cellule chargée de la récupération des biens spoliés en Belgique au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Notre Ministre de l'Economie est désigné pour représenter les intérêts de l'Etat belge dans les procédures nécessaires à cet effet.

Art. 2. La cellule visée à l'article 1^{er} fournit à la Commission d'étude sur le sort des biens des membres de la communauté juive de Belgique spoliés ou délaissés pendant la guerre 1940-1945, l'appui de son expertise et de sa documentation.

Art. 3. Le fonctionnement de la cellule de récupération des biens spoliés est assuré par le personnel des services de l'Administration des Relations économiques du Ministère des Affaires économiques.

Les frais de fonctionnement de la cellule sont à charge du budget du Ministère des Affaires économiques.

Art. 4. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Art. 5. Notre Ministre de l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 14 octobre 1998.

ALBERT

Par le Roi :

Le Ministre de l'Economie,

E. DI RUPO

**15 JANVIER 1999. - Loi relative à la Commission d'étude
sur le sort des biens des membres de la Communauté
juive de Belgique spoliés ou délaissés pendant la guerre
1940-1945 (1)**

ALBERT II, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article 1^{er}. La présente loi règle une matière visée à l'article 78 de la Constitution.

Art. 2. Il est créé, auprès des Services du Premier Ministre, une "Commission d'étude sur le sort des biens des membres de la Communauté juive de Belgique spoliés ou délaissés pendant la guerre 1940-1945", dénommée ci-après la "Commission d'étude".

La Commission d'étude a pour mission de faire toute recherche pour faire la clarté sur le sort des biens délaissés dans ces circonstances et d'en faire rapport au gouvernement dans les deux ans de sa création. Elle déposera un premier rapport intermédiaire dans les six mois.

Art. 3. Le mandat de la Commission d'étude peut éventuellement être prorogé par le Roi pour un terme de deux ans si, à l'expiration du délai de deux ans prévu à l'article 2, alinéa 2, il s'avère nécessaire que la Commission poursuive ses travaux.

Art. 4. La Commission d'étude peut effectuer les traitements de données à caractère personnel qui sont nécessaires à l'accomplissement de sa mission telle qu'elle est définie à l'article 2.

Elle peut notamment constituer une banque de données relative aux personnes victimes des mesures anti-juives prises par les autorités allemandes. Elle peut également accéder au registre national des personnes physiques et utiliser le numéro d'identification du registre national des personnes physiques, dans les limites et les conditions et aux fins déterminées par le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des ministres, après avis de la Commission de la protection de la vie privée.

Les données à caractère personnel recueillies seront, au terme des travaux de la Commission d'étude, remises au gouvernement qui décidera de leur destination après avis de la Commission de la protection de la vie privée.

Art. 5. Nonobstant toute autre disposition légale, la Commission d'étude peut, par la voie de son président, obtenir de toute autorité publique ou de toute institution de droit privé la communication de tout renseignement ou document utile à l'exercice de sa mission.

Art. 6. Sera puni de cinq à dix ans de réclusion, quiconque fait disparaître, détruit, transfère ou fait transférer à l'étranger des documents ou d'autres supports de données, que la Commission d'étude peut utiliser dans

l'accomplissement de sa mission, ou quiconque entrave la consultation de ceux-ci.

Art. 7. Le Roi détermine les modalités régissant la composition et le fonctionnement de la Commission d'étude.

Art. 8. L'arrêté royal du 6 juillet 1997 portant création d'une Commission d'étude sur le sort des biens des membres de la Communauté juive de Belgique spoliés ou délaissés pendant la guerre 1940-1945, modifié par l'arrêté royal du 28 octobre 1997, est abrogé.

Art. 9. La présente loi produit ses effets le 12 juillet 1997.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du Sceau de l'Etat et publiée par le Moniteur belge.

Donné à Bruxelles, le 15 janvier 1999.

ALBERT

Par le Roi :

Le Ministre de la Justice,

T. VAN PARYS

Scellé du Sceau de l'Etat :

Le Ministre de la Justice,

T. VAN PARYS

Note

(1) Session ordinaire 1998-1999.

Chambre des représentants.

Documents parlementaires :

Proposition de loi n° 1809/1 du 12 novembre 1998 déposée par MM. Willems, du Bus de Warnaffe, Duquesne, Giet, Landuyt, Van Belle, Vandenbossche, Vandeurzen et Verherstraeten.

Amendements n° 1809/2 à 1809/4.

Rapport n° 1809/5 du 1^{er} décembre 1998 de M. Landuyt.

Texte adopté par la Commission de la Justice, n° 1809/6.

Texte adopté en séance plénière et transmis au Sénat, n° 1809/7.

Annales parlementaires : discussion et adoption, séances des 8 et 10 décembre 1998. Sénat.

Projet transmis par la Chambre : document n° 1-1196/1.

Projet non évoqué par le Sénat, n° 1-1196/2.

**28 FEVRIER 1999. - Arrêté royal relatif à la composition
et au fonctionnement de la Commission d'étude sur le
sort des biens des membres de la Communauté juive de
Belgique spoliés ou délaissés pendant la guerre 1940-
1945**

ALBERT II, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, Salut.

Vu l'article 37 de la Constitution;

Vu la loi du 15 janvier 1999 relative à la Commission d'étude sur le sort des biens des membres de la Communauté juive de Belgique spoliés ou délaissés pendant la guerre 1940-1945;

Vu les lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973, notamment l'article 3, § 1^{er}, remplacé par la loi du 4 juillet 1989 et modifié par la loi du 4 août 1996;

Vu l'urgence;

Considérant que la Commission d'étude a été créée par un arrêté royal du 6 juillet 1997 pour un terme de deux années qui peut être prorogé également pour deux années;

Considérant que la loi du 15 janvier 1999 a donné une base légale à l'existence et aux activités de la Commission en se substituant partiellement à l'arrêté royal précité, avec effet rétroactif au 12 juillet 1997;

Considérant qu'il importe de prendre dans les délais les plus brefs les mesures d'exécution de la loi du 15 janvier 1999 relatives à la composition et au fonctionnement de la Commission afin de permettre à celle-ci de poursuivre ses travaux sans désespérer;

Considérant en outre que le contexte international justifie également que la Commission puisse poursuivre ses activités de la manière la plus diligente; Sur la proposition de Notre Premier Ministre et de Notre Ministre de la Justice,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. La Commission d'étude sur le sort des biens des membres de la Communauté juive de Belgique spoliés ou délaissés pendant la guerre 1940-1945 instituée auprès des Services du Premier Ministre, ci-après dénommée "la Commission", compte treize membres nommés par Nous, sur proposition du Premier Ministre, à savoir :

- un Président
- cinq hauts fonctionnaires représentant respectivement les départements de la Justice, des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement, des Finances, des Affaires économiques, et des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement (Service des victimes de la guerre), sur présentation du Ministre compétent;
- un magistrat émérite;
- deux historiens;

- quatre représentants des organisations juives de Belgique.

Les membres sont nommés pour la durée de la mission de la Commission.

Art. 2. Le secrétariat de la Commission est assuré par du personnel mis à sa disposition par le Premier Ministre, ou si nécessaire par d'autres membres du Gouvernement.

Les frais de fonctionnement de la Commission sont à charge du budget du Premier Ministre.

Les membres et experts ont droit au remboursement de leurs frais de séjour et de déplacement.

Le montant de leur rémunération est fixé par Nous.

Art. 3. Dans le mois de son installation, la Commission établit un règlement d'ordre intérieur qu'elle soumet à l'approbation du Premier Ministre.

Elle peut entendre et se faire assister de tout expert et faire faire toute étude nécessaire à sa mission.

Art. 4. Les membres, les experts et le personnel mis à la disposition de la Commission sont tenus à la confidentialité des informations individuelles recueillies dans le cadre des travaux de la Commission.

Art. 5. L'article 4 ne porte toutefois pas atteinte à la possibilité, pour la Commission,

- de diffuser par des moyens appropriés les informations relatives à l'identification visant à la recherche des personnes victimes des mesures anti-juives prises par les autorités allemandes ou de leurs ayants droit, lorsqu'il n'a pas été possible de les retrouver par d'autres moyens;
- de communiquer aux personnes victimes des mesures anti-juives prises par les autorités allemandes ou à leurs ayants droit les informations recueillies les concernant à l'exclusion des renseignements susceptibles de porter atteinte à la vie privée d'autres personnes physiques.

Art. 6. L'arrêté royal du 7 juillet 1997 portant nomination des membres de la Commission d'étude sur le sort des biens des membres de la Communauté juive de Belgique spoliés ou délaissés pendant la guerre 1940-1945, les arrêtés royaux des 28 octobre 1997, 2 avril 1998 et 10 août 1998 qui le modifient, et l'arrêté royal du 8 septembre 1997 fixant la rémunération ainsi que les indemnités pour frais de déplacement et de séjour dont peuvent bénéficier les membres et les experts de la Commission d'étude sur le sort des biens délaissés par les membres de la Communauté juive de Belgique lors de leur déportation pendant la guerre 1940-1945 sont confirmés à leurs dates d'entrée en vigueur, soit respectivement les 12 juillet 1997, 25 novembre 1997, 7 avril 1998, 19 septembre 1998 et 12 juillet 1997.

Art. 7. Dans l'intitulé et aux articles 1^{er} et 3 de l'arrêté royal du 8 septembre 1997 fixant la rémunération ainsi que les indemnités pour frais de déplacement et de séjour dont peuvent bénéficier les membres et les experts de la Commission d'étude sur le sort des biens délaissés par les membres de la Communauté juive de Belgique lors de leur déportation pendant la guerre 1940-1945, la dénomination de ladite commission est remplacée par la dénomination suivante : "Commission d'étude sur le sort des biens des mem-

bres de la Communauté juive de Belgique spoliés ou délaissés pendant la guerre 1940-1945”.

Art. 8. Les articles 1^{er} à 4 du présent arrêté produisent leurs effets le 12 juillet 1997. Toutefois, le mandat du quatrième représentant des organisations juives de Belgique n’est créé qu’à la date du 25 novembre 1997.

Les autres dispositions entrent en vigueur le jour de la publication du présent arrêté au Moniteur belge.

Art. 9. Nos Ministres et Nos Secrétaires d’Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1999.

ALBERT

Par le Roi :

Le Premier Ministre,

J.-L. DEHAENE

Le Ministre de la Justice,

T. VAN PARYS

19 MARS 1999. - Arrêté royal autorisant la Commission d'étude sur le sort des biens des membres de la Communauté juive de Belgique spoliés ou délaissés pendant la guerre 1940-1945 à accéder au Registre national des personnes physiques et à utiliser le numéro d'identification du Registre national des personnes physiques

ALBERT II, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, Salut.

Vu la loi du 15 janvier 1999 relative à la Commission d'étude sur le sort des biens des membres de la Communauté juive de Belgique spoliés ou délaissés pendant la guerre 1940-1945;

Vu l'avis de la Commission de la protection de la vie privée, donné le 26 août 1998;

Vu les lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973, notamment l'article 3, § 1^{er}, remplacé par la loi du 4 juillet 1989 et modifié par la loi du 4 août 1996;

Vu l'urgence;

Considérant que la Commission a été créée par l'arrêté royal du 6 juillet 1997 pour un terme de deux années qui peut être prorogé également pour deux années;

Considérant que la loi du 15 janvier 1999 a donné une base légale à l'existence et aux activités de la Commission en se substituant partiellement à l'arrêté royal précité, avec effet rétroactif au 12 juillet 1997;

Considérant qu'en égard à l'importance des fonds d'archives à examiner, il importe de donner à la Commission dans les délais les plus brefs les moyens d'accomplir sa mission;

Considérant que le contexte international justifie également que la Commission puisse poursuivre ses activités sans désemparer;

Sur la proposition de Notre Premier Ministre, de Notre Ministre de l'Intérieur et de Notre Ministre de la Justice, et de l'avis de Nos Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. La Commission d'étude sur le sort des biens des membres de la Communauté juive de Belgique spoliés ou délaissés pendant la guerre 1940-1945 instituée auprès des Services du Premier Ministre est autorisée, dans les limites, aux conditions et aux fins déterminées par les articles 2 à 4 :

1° à accéder aux informations visées à l'article 3, alinéa 1^{er}, 1° à 6° et 8°, et alinéa 2, de la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques;

2° à faire usage du numéro d'identification du Registre national des personnes physiques.

L'accès et l'usage visés à l'alinéa 1^{er} sont réservés :

a) au Président et aux membres de la Commission délégués par lui;

b) aux historiens et aux fonctionnaires de niveau 1 mis à la disposition de la Commission par les Services du Premier Ministre ou d'autres Ministères intéressés.

Art. 2. Les informations obtenues en application de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, ne peuvent être utilisées que pour l'accomplissement de la mission de recherche de la Commission.

Elles ne peuvent être communiquées à des tiers.

Ne sont pas considérés comme tiers pour l'application de l'alinéa 1^{er} :

1^o les personnes physiques auxquelles se rapportent ces informations, de même que leurs représentants légaux ou leurs ayants droit;

2^o les autorités publiques ou organismes désignés en vertu de l'article 5 de la loi du 8 août 1983 précitée.

Art. 3. Les personnes visées à l'article 1^{er}, alinéa 2, peuvent utiliser le numéro d'identification du Registre national des personnes physiques au seul titre de moyen d'identification dans leurs fichiers ou répertoires :

1^o à des fins de gestion interne;

2^o dans les relations qu'elles ont avec les autorités publiques et organismes qui ont eux-mêmes reçu l'autorisation prévue à l'article 8 de la loi du 8 août 1983.

Art. 4. La liste des personnes visées à l'article 1^{er}, alinéa 2, avec l'indication de leur fonction et, éventuellement, de leur grade, est transmise à la Commission de la protection de la vie privée.

Le numéro d'identification du Registre national des personnes physiques ne peut être reproduit sur des documents susceptibles d'être portés à la connaissance de tiers autres que les autorités ou organismes visés par le présent arrêté.

Art. 5. Notre Premier Ministre, Notre Ministre de l'Intérieur et Notre Ministre de la Justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 19 mars 1999.

ALBERT

Par le Roi :

Le Premier Ministre,

J.-L. DEHAENE

Le Ministre de l'Intérieur,

L. VAN DEN BOSSCHE

Le Ministre de la Justice,

T. VAN PARYS

Annexe 2 : Composition de la Commission

Président :

M. L. BUYSSE, Grand Maréchal honoraire de la Cour (2.IV.1998 - fin) ;
Le baron GODEAUX, Gouverneur honoraire de la Banque nationale de Belgique (7.VII.1997 - 31.III.1998)

Fonctionnaires :

Mme. C. BARETTE, Commissaire principal de l'Etat auprès du Service des victimes de la guerre du Ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement (7.VII.1997 - fin);
M. PH. DARTOIS, Ministre plénipotentiaire du Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement (06.XI.1999 - 31.VIII.2000);
M. D. DE BRONE, Directeur général du Cadastre, de l'Enregistrement et des Domaines au Ministère de Finances (7.VII.1997 - fin);
Mme. R. DEMOUSTIER, Directeur général à la Direction générale de la législation civile et des cultes du Ministère de la Justice ((7.VII.1997 - fin);
M. W. LION, Ministre plénipotentiaire, adjoint du Directeur général des Relations économiques extérieures (10.VIII.1998 - 30.VII.1999)
M. P. MARTIN, Conseiller d'ambassade, adjoint à l'Administration centrale du Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement (14.XI.2000 -fin);
Mme. C. TACQUET, chef du Service des problèmes monétaires et financiers internationaux au Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement (7.VII.2001 - 29.VI.1998);
M. L. VERJUS, Secrétaire général du Ministère des Affaires économiques (7.VII.1997 - fin);

Magistrat émérite :

Le baron KRINGS, Procureur général émérite près la Cour de Cassation (7.VII.1997 - 03.IV.1998);
M. G. VAN GERVEN, Avocat général émérite près le Tribunal Militaire (10.VIII.1998 - fin);

Historiens :

M. J-PH. SCHREIBER, chercheur qualifié au FNRS et professeur associé à l'Institut du judaïsme de l'Université Libre de Bruxelles ("Institut d'étude des religions et de la laïcité") (7.VII.1997 - fin);
M. R. VAN DOORSLAER, Directeur du Groupe de Recherche de la Commission d'étude (7.VII.1997 - fin);

Représentants des organisations juives en Belgique:

Chevalier H. APFELBAUM, président de l'a.s.b.l. "Centraal Beheer van Joodse weldadigheid en maatschappelijk hulpbetoon" (28.X.1997 - fin);

M. E. RINGER, co-président de la section belge de la Commission nationale de la Communauté juive de Belgique pour la Restitution (7.VII.1997 – fin);
M. G. SCHNEK, président honoraire du Consistoire Central israélite de Belgique; professeur honoraire à la Faculté de médecine de l’ULB (7.VII.1997 – fin);
M. D. SUSSKIND, co-président de la section belge de la Commission nationale de la Communauté juive de Belgique pour la Restitution (7.VII.1997 – fin);

Expert:

M. N. VANHOVE, cellule de récupération des biens spoliés en Belgique au cours de la Seconde Guerre mondiale (Ministère des Affaires économiques).

Annexe 3 : composition du Groupe de Recherche

Directeur :

Rudi VAN DOORSLAER (17.IV.1999 - fin);

Adjoint du Directeur :

Isabelle MADUDA-LUKEBAMOKO (01.I.1999 - fin);

Chercheurs :

Fanny COECKELBERGH, biens immobiliers (17.IV.1999 - 22.VI.2001);

Anne GODFROID, institutions financières (16.V.1999 - fin);

Alain KAPPER, assurances, entreprises (16.V.1999 - fin);

Eva KONGS, institutions financières (17.IV.1999 - 12.I.2001);

Jacques LUST, art et biens culturels (01.VI.2000 - fin);

Johanna PEZECHKIAN, art et biens culturels (15.VI.2000 - fin);

Veerle VANDEN DAELEN, institutions financières (01.II.2001 - fin);

Les différents chapitres relatifs au secteur diamantaire ont été rédigés par Eric LAUREYS, chercheur attaché au CEGES.

Administration :

Hilde BROECKX (01.VIII.1997 - 01.VIII.2000);

Karine DE GREVE (01.I.1999 - 01.III.1999);

An D'OOSTERLINCK (05.II.2001 - 31.VII.2001);

Claudia GIACOMELLI (09.X.2000 - 05.II.2001);

Sandy GLAVIE (16.VIII.1999 - fin);

Angela L'HEUREUX (13.XI.2000 - fin);

Herlinda NICOLAES (19.IV.1999 - 02.X.2000);

Kathleen VANDERKELEN (01.VI.1999 - 07.VII.1999)

Entretien :

Suzanne DIAZ ZULAIBAR (19.IV.1999 - 30.VIII.1999);

Elif TÜRK (30.VIII.1999 - fin).

Annexe 4 : Leistungs-Statistik per 31.12.1942²

(montants en francs belges)

Einnahmen aus Verwaltungen per 31.12.1942		Ausgaben für Verwaltungen per 31.12.1942	
Einsetzungsbühren	480.000	Honorar für Verwalter	6.470.000
Laufende Gebühren	23.310.000	Aufenthaltsgelder	2.290.000
Einmalige Gebühren für Verwalter Einsetzung	140.000	Eigene Reisespesen	100.000
Liquid. + Arisierung Judenbetriebe	330.000	Liquid. + Arisierung Judenbetriebe	210.000
Diamant...	860.000	Diamant...	640.000
Aktenprüfungsgebühren	40.000	Honorar für Freimaurersvermögen	60.000
Prüfungen durch Verwalter	20.000	Liftvans	30.000
		Kosten der Ueberprüfung von Verwalter	220.000
		Sonstige Kosten (Kto 539 +5364)	420.000
		Kto 696 (Prüfung AWG, Feue- rebahn, etc.)	
		Noch zu belasten	350.000
Total	25.180.000	Total	10.790.000
Sont compris les montants perçus pour les firmes sous administration ainsi que les <i>Sammelverwaltung</i>	-1.400.000		
Total	23.780.000		
Chiffres corrigés un peu plus tard			
<i>Verwaltereinsetzungsgebühren</i>	489.945		
<i>Laufende Verwaltungsgebühren</i>	23.274.311,90		
<i>Einmalige Verwaltungsgebühren</i>	175.070,53		
Total corrigé	23.789.326	Total	10.790.000

Laufende Verwaltungsgebühren für Monat Dezember 1942 : 1.842.660 BEF (pour 359 entreprises sous administration forcée)

² Brüsseler Treuhandgesellschaft au Militärbefehlshaber für Belgien und Nordfrankreich, Leistungs-Statistik, 23.02.1943 (OS, Brüsseler Treuhandgesellschaft, class. 275)

Annexe 5 : ERR – Liste des collections juives spoliées et transportées en Allemagne (1940-1943)

<i>N°/Nr ERR</i>	<i>Nom/Naam</i>	<i>Rue/Straat</i>	<i>Ville/Stad</i>
8	Fédération des Zionistes Belges	Grétrystraat 12	Antwerpen
9	Alliance israélite	Rue Joseph Dupont 2	Bruxelles
13	Librairie Cosmopolis	Rue d' Arenberg 30	Bruxelles
14	Leo Kubowitzki	Rue de la Source 111	Bruxelles
15	Alfred Stern	Rue Leon Mahillon 16	Bruxelles
17	Norbert Burger	Avenue Tervueren 196	Bruxelles
18	G. Koulischer	Avenue Brugmann 581	Bruxelles
19	H. Ch. Spett	Boulevard d' Ypres 28	Bruxelles
20	Isabelle Blume	Rue de la Régence 33	Bruxelles
21	Max Gottschalk	Avenue Jeanne 2	Bruxelles
25	M. Hochstedter	Rue de la Loi 155	Bruxelles
26	S. van Wetzel	Rue de la Loi 155	Bruxelles
27	Gustave Italiener	Rue du Trône 54	Bruxelles
30	Antony Vienne	Avenue Mars 28	Bruxelles
31	Büro der Arbeitsgruppe	Rue du Châtelain 32	Bruxelles
32	Mayer-Astruc	Chaussée de Charleroi 90	Bruxelles
33	A. Vlimant	Rue de l' Industrie 42/I	Bruxelles
34	Lothar Pollak	Avenue Castell 117/III	Bruxelles
35	Jacques Errera	Rue Royale 14	Bruxelles
36	Freidenheim, Weil	Rue Washington 208	Bruxelles
37	Henri Fast	Avenue Gribeaumont 30	Bruxelles
38	Oppenheimer	Avenue Longchamps 120	Bruxelles
39	Billgray	Rue de la Loi 155	Bruxelles
40	Goldwurm	Rue de la Loi 155	Bruxelles
41	Matuzewitz	Avenue de la Jonction 23	Bruxelles
42	Herbert Speyer	Avenue Louise 93	Bruxelles
43	Alexis Goldschmidt	Boulevard du Régent 26	Bruxelles
44	Niko Gunzburg	Schermerstraat 40	Antwerpen
46	Samuel Wolfgang	Lange Herentalsestraat 126/I	Antwerpen
47	Isaac Polyathek	Lange Herentalsestraat 37	Antwerpen
50	Springer	Jan van Rijswijcklaan 115	Antwerpen
51	Isidore Saks	Avenue Longchamps 165	Bruxelles
52	Friedrich Adler	Rue Guimard 17	Bruxelles
53	Büro der Arbeitsgruppe	Rue du Châtelain 32	Bruxelles
54	Joodse Woningen	Belgiëlei 73	Antwerpen
55	Rittersmann	Rue de l'Autonomie 32	Bruxelles
58	Synagoge	Rue Joseph Dupont 2	Bruxelles
59	Kleinberg	Avenue Louise 244	Bruxelles
60	David van Buuren	Avenue Leo Errera 41	Bruxelles

<i>N°/Nr ERR</i>	<i>Nom/Naam</i>	<i>Rue/Straat</i>	<i>Ville/Stad</i>
61	Bravermann	Rue de l'Escaut 71	Bruxelles
62	Dr. Cohen	Rue Darwin 18	Bruxelles
63	Weinberg	Boulevard Anspach 24	Bruxelles
64	Fernand Samdam	Avenue de Jacinthe 17	Bruxelles
65	Henri Souweine	Rue de la Chancellerie 4	Bruxelles
66	Groos	Avenue du Roi 87	Bruxelles
70	Friedlich	Rue Alphonse Renard 12	Bruxelles
71	Lerner	Place M. Van Meenen 22	Bruxelles
72	Schiebknecht	Avenue Brugmann 359	Bruxelles
73	Hamburger	Rue Alphonse Renard 12	Bruxelles
74	Aronstein	Avenue Hippodrome 56	Bruxelles
75	De Jong	Rue St. Bernard 182	Bruxelles
77	Elie Nias	Avenue Montjoie 204	Bruxelles
78	Paul Glansdorf	Avenue Montjoie 206	Bruxelles
80	Léo Rothschild	Chaussée de Waterloo 122-124	Bruxelles
83	Arbeitsgruppe België	Rue du Châtelain 32	Bruxelles
84	Arbeitsgruppe België	Rue du Châtelain 32	Bruxelles
85	David Bermann	Rue de la Longuehaye 2	Bruxelles
86	Bloch	Avenue des Nations 132	Bruxelles
87	René Levy	Avenue Michel Ange 31	Bruxelles
88	Friedlich	Rond Point d' Étoile 3	Bruxelles
89	Roger Lévy	Avenue des Nations 74	Bruxelles
90	Léo Rothschild	Rue Suisse 45	Bruxelles
91	Maurice Soesmann	Avenue des Nations 31	Bruxelles
92	A. Stokvis	Avenue de Castel 90	Bruxelles
93	Raymond Levi	Ch. De Vleurgat 208	Bruxelles
94	Emile Bernheim	Avenue des Nations 15	Bruxelles
95	Avervouch	Rue Meyerbeer 61	Bruxelles
97	Jules Salomon	Avenue Maréchal 25	Bruxelles
98	Maurice Bernheim	Avenue Putdael 3	Bruxelles
99	L. Bosman	Avenue de Tervueren 2	Bruxelles
100	Hugo Andriesse	Avenue des Klauwaerts 24	Bruxelles
101	Louis Wyzenbeek	Rue Blance 11	Bruxelles
102	Quartieramt	Rue Pont Neuf 20	Bruxelles
103	Jules Dekock	Avenue Clémentide 9	Bruxelles
104	Israel Myrtil	Sq. Marie Louise 63	Bruxelles
107	Freddy Wolff	Rue du Turin 28	Bruxelles
108	Arbeitsgruppe	Rue du Châtelain 32	Bruxelles
116	Quartieramt	Rue du Pont Neuf 20	Bruxelles
117	Arbeitsgruppe Belgien	Rue du Châtelain 32	Bruxelles
119	Robert Hirsch	Avenue Jeanne 56	Bruxelles
120	Braunschweig	Gretrystraat	Antwerpen
121	Leo Sonntag	Avenue Broqueville 1	Bruxelles
122	Vecht	Rue de la Presse 15	Bruxelles
123	Alice Pels	Rue Copernique 12	Bruxelles

<i>N°/Nr</i> <i>ERR</i>	<i>Nom/Naam</i>	<i>Rue/Straat</i>	<i>Ville/Stad</i>
125	Englert	Avenue Broqueville 44	Bruxelles
127	Hugo Andriessse		Bruxelles
128	Eric Lyndhurst	Rue Joseph II	Bruxelles
129	Laser-Schond	Beddenstraat	Antwerpen
132	Hugo Zunsheim	Rue Emile Claus 18	Bruxelles
136	Blum, L.	Montagne aux Herbes 31II	Bruxelles
138	Zionistische Bibliotheek		Bruxelles
141	Erfenis Hirsch	Rue de Suisse 29	Bruxelles
142	Meier -Schwarzschild		Antwerpen
143	Samuel Hartveld	Otto Veniusstraat 3	Antwerpen
145	David Reder	Square Marie Louise 3	Bruxelles
146	Hildesheim	Avenue du Mont Kemmel 32	Bruxelles
147	David Reder		Bruxelles
148	Lager Ostministerium		Antwerpen
149	Alfred Stern	Avenue Léon Mahillon 16	Bruxelles
150	9 joodse bibliotheken		Bruxelles

Annexe 6 : Echantillonnage séquestre ennemis

N° ARCH : numéro d'archives

DI : dossier introuvable

MS : mainlevée du séquestre

L : liquidé

NOM	PRENOM	N° ARCH	DI	MS	L	MONTANT TRESOR	FRAIS DE GESTION
CATZENSTEIN	Arthur	381		X			
STRAUSS	Erna	476		X			
DIAMANT	Maurice	541		X			
COHEN	Albert	596		X			
BUCKMANN	Robert	610		X			
FISCH	Otto	750		X			
COHN	Edouard Rudolf	775		X			
ASSEO	Léon	1060		X			
FISCHER	Karl	1474		X			
ARON	Walter Israel	1735		X			
BRUCK	Walter	1894		X			
ENGEL	Jacob	1922		X			
FISCHER	Paul	1967			X		
BARUCH	Hans	2059		X			
BERGER	Rudolf	2220		X			
FENAKKEL	Regina	2313		X			
AUFRICTIG	Alice	2644			X		
FURST	Robert	3110			X		
GEIS	Gustave	3125		X			
GEMBICKI	Erich	3252		X			
BOK	Guzon	3311			X	106514	
BERNSTEIN	Leo	3393		X			
WOLF	Mathilde	3547		X			
BUKY	Elsa Rosa	3622		X			
BLASBAND	Chaim	3822		X			
BENJAMIN	Max Israel	4063			X		500
ATTIAS	Moise	4074		X			
BIHMAN	Benjamin	4142			X		

NOM	PRENOM	N° ARCH	DI	MS	L	MONTANT TRESOR	FRAIS DE GESTION
ASCH	Kurt	4446	X				
BARTH	Gitla	4573	X				
GLASER	Selma	4658			X	6395	710
APPEL	Elsa	4663			X		150
FRANKENBERG	Philippe	4777	X				
FREUND	Leopold	4913		X			
FREY	Hans	5066			X	19000	3172
FRANK	Adolf	5147			X		
ALBINUS	Wilhelm	5221			X		
FRAENKEL	Georg Israel	5306		X			
ARONHEIM	Arthur	5336		X			
MEYER- BIENERT	Maria	5338			X		
BENZONANA	Isaac	5348		X			
BERENS	Bernhard	5355		X			
BLUMENTHAL	Irma	5385		X			
BYTOW	Lieselotte	5423	X				
BLUMENTHAL	Erich	5458		X			
BERGER	Julius	5548			X	866327	96697
FEIST	Julius Israel	5549		X			
FRANKEL	Helene	5661		X			
ADLER	Karoline	5691		X			
ISRAEL	Else	5693		X			
BLUMENTHAL	Martha	5698		X			
EMMEL	Jacob Rudolf	5780		X			
PINTUS	Erna Sara	5791		X			
ANDRE	Ernst	5916	X				
COSMANN	Otto Moses	5931		X			
EISENBERG	Gustave	5940			X	7974	885
FRANKENS- TEIN	Julius	5989	X				
BUTOW	Bruno	6043		X			
BLUMENTHAL	Louis	6056		X			
GLASSMANN	Martin	6114	X				
FRANKEN- THAL	Edgar	6115		X			
COHN	Gustave	6128	X				

NOM	PRENOM	N° ARCH	DI	MS	L	MONTANT TRESOR	FRAIS DE GESTION
FRIDLING- STEIN	Joseoh	6129	X				
CHAN	Wilhelm	6162			X		
GADIEL	Edith	6171		X			
BRAUN	Max	6182			X	470304	52256
BAMBERGER	Selgman Bar	6241	X				
BUNN	Clara	6246		X			
FISCHER	Julius	6269			X	2128	236
COHN	Salomon	6427		X			
FROSCHEL	Lothar	6461	X				
DROBINSKY	Erna Sara	6465	X				
FREUND	Auguste	6561			X	11036	1300
FROSCHEL	Paul	6599		X			
EHRlich	Leopold	6883		X			
CARNIOL	Mathias	6885			X		
BIER	Alfred	6889		X			
BAUML	Ernest	6895	X				
DUTKA	Arnold	6917		X			
AUERBACH	Arthur	6984			X	74,69	
BAMBERGER	Martin Israel	6987			X	479	
BLOCH	Max	7034		X			
NEUSTADT	Julie	7034	X				
BOCK	Anne Marie ²	7444			X	174782	19500
CHOTZEN	Max	7510			X	194282	
ALFERT	Moritz	7586		X			
EHRENBA- CHER	Ida Sara	7672	X				
FRIEDLANDER	Hugo	7743			X	825	
ALLEN	Kurt	7748			X	81391	14183
BAUER	Manfred	7749			X	977	
BRADT	Richard	7750		X			
COHN	Ivan	7751			X	1143	127
GAPPE	Georg	7752			X	24787	2754
BRAUN	Maria	8098	X				
BINDER	Wilhelm	8153		X			
BEHRENS	George Eduard	8173		X			

26 – Commission d'étude des biens juifs

NOM	PRENOM	N° ARCH	DI	MS	L	MONTANT TRESOR	FRAIS DE GESTION
FRANK	Theodore	8291		X			
FRANKEL	Kurt	8292			X	139	
GELBER	Lucy	8309			X		
FORSTER	Jozef Salomon	8347		X			
ESBERG	Yvan	8661		X			
GADIEL	Gunter Paul	8744			X	87940,55	
BLOCH	Leo	8760	X				
BERGER	Paul	8761	X				
DEUTSC H	Hans	8903		X			
BAER	Ernest	8960			X	385	
BAMBERGER	Hugo	8962			X	369,14	
BARTH	Henri Alfred	8965			X	12403	2155
BLUM	Ida	8967			X	37,14	
BREITENFELD	Oscar	8979		X			
COHN	Heinrich	9084			X		
FISCHER	Georges Salomon	9108			X		
ADLER	Richard Gaston	9257		X			
REIS	Klara	9266		X			
EICHENBERG	Fritz	9528		X			
BUME Fritz	Fritz	9568		X			
BARCHELES	Erich	9605		X			
BEISSINGER	Willy	9694			X	1247,2	
CAHN	Herbert	9950		X			
BIRNHOLZ	Rudolf Israel	10689			X		
EHRlich	Kurt	10831	X				
BURGHARDT	Jenny	11093			X	129,86	
FALKENSTEIN	Marie	11243		X			
FREUND	Hugo Franz	11426			X	14,17	
CARLIER	Albert	11548	X				
FISCHER	Viktor	11575		X			
CHURIN	Ita	11577		X			
BLOCH	Leo	11630			X		
BREITENFELD	Berta Charlotte	11780			X		
FUCHS	Arthur	11970			X	13700	1500
BAUM	Rudolf	12279			X	4469,7	500

NOM	PRENOM	N° ARCH	DI	MS	L	MONTANT TRESOR	FRAIS DE GESTION
BERLINSKI	Bruno	12969		X			
FUCHSZ	Richard	13230		X			
ELIAS	Max	13293		X			
BORNSTEIN	Wilhelm Isaak Israel	13323		X			
BLUMENSTIEL	Kurt Léopold	13333		X			
ABRAHAM	Heinrich	13360		X			
FRUH	Jozef	13433			X		
FISCHER	Karl	13444	X				
BACHENHEI- MER	Julius	13567		X			
BAMBERG	Karl	13599		X			
CREMER	Johann	13661	X				
BURLIN	Alice	13808		X			
FRIEDMANN	Hans	13828			X	9917	1101,6
ALLINA	Berthold Israel	13871		X			
BRAND	Helene	13914			X	1052	100
BRAUN	Helene	13920			X	22386	2500
BIER	Jakob	14758		X			
FALKENSTEIN	Ludwig	15260	X				
FRANKEN- THAL	Lolotte	15269		X			
ABRAHAM	Max	15301	X				
BAUMANN	Dagobert Israel	15349		X			
BEYER	Leo	15362	X				
DAVID	Oscar	15448	X				
FALLEK	Siegfried	15515		X			
FEIGENBAUM	Luba	15520	X				
AHN	Josef	15567		X			
AHN	Josef	15594	X				
FRANKFURT	Charles	15720	X				
BRANN	Gertrud	16446		X			
BOEHM	Herman	16502			X	2130,3	236,7
DAMPF	Elisabeth	16591	X				
FRIEDMANN	Friedrich	16606		X			
BREUER	Leo	16721	X				
FISCHER	Elisabeth	16769			X	429520,03	47900

28 – Commission d'étude des biens juifs

NOM	PRENOM	N° ARCH	DI	MS	L	MONTANT TRESOR	FRAIS DE GESTION
COHN	Arthur	17103		X			
DEUTSC H	Reinhard	17454		X			
BREUER	Alice	17518			X	1848	200
FISCHER	Otto	17604			X	119430	13271
CALMON	Felix	17753		X			
BRAND	Anna	17850	X				
EHRlich	Leo	18343		X			
ELIAS	Kurt	19153	X				
AHN	Josef	19266		X			
FISCHER	Otto	19278		X			
FROHLING	Elefriede Bertha	19914		X			
FALKENSTEIN	Ludwig	19946	X				
ARON	Felix	20020		X			
BUTOW	Karl Hugo	20062		X			
BEHR	Max	20151		X			
ELKAN	Erich	20348		X			
FINGER	Ignaz	20409		X			
FISCHER	Greta Charlotte	20682			X		
FRIEDRICH	Ernest	21147			X		
BECK	B.	21181	X				
FISCHER	Jean Marcel	21182		X			
FISCHER	Maria Augusta	21184	X				
BRAUN	Theodor	21329			X	62575,88	7000
FISCHER	Joseph	21370			X	24664,72	3000
BERG	Hans	21477		X			
EISENSTEIN	René	21597		X			
BORCHARDT	Kate	22090		X			
FRANKEL	Victor	22363			X	1433,35	200
DE BAUER	Robert	23176			X		199
FABER	Jacob Israel	23385			X		
BRAUN	Ada	23468		X			
CAHN	Max	23479		X			
BARTELS	Joseph Hyman	23853			X		
BARNKOPF	Leo	24192		X			
EICHBERG	Paula	24975			X		

NOM	PRENOM	N° ARCH	DI	MS	L	MONTANT TRESOR	FRAIS DE GESTION
GERSON	Louis	25171	X				
FEIS	Friedrich	25270		X			
BERNHEIM	Ernest	25275		X			
FRANKEN	Ernst	25284		X			
BICKART	Ernst	25286		X			
ADLER	Walter	25288		X			
EINHORN	Lilly	25626		X			
BLUM	Herman	25738			X		
BERTRAM	Mina	25879			X	4556,3	500
FRANK	Eva	26313		X			
BLUMENFELD	Victor	27165			X	261,6	9,7
CAHN	Rosa	27173			X		
FISCHER	Theodore	27197			X		
AMSBERG	Julius Frits	27846		X			
ALT	Katharina	27921			X	4200	450
FISCHER	Paul	28063			X	55,7	6
ANTSCHERL	Bernhard	114651	X				
FRANK	Maria	140/50	X				
COHN	Herbert	20231D	X				
AUERBACH	Chawa	20308B	X				
FINKELSTEIN	Friedrich	20314B		X			
FUCHS	Herbert	20315B	X				
BARON	Margaretha	20318B	X				
FISCHER	Hugo	27318D	X				
FRAIMAN	Israel Jacob	28875D		X			
FALLEK	Lobl	3064D	X				
ADLER	Gaston Jacques	410/5	X				
REBI	Hendrika		X				
BREUER	Jozef Leopold		X				
Total		229	48	112	69	2.773.284,33 BEF	273.299,00 BEF
Total général							3.046.583,33 BEF

Annexe 7 : tableau liquidation comptes BTG à la SFBD

	<i>comptes courants SFBD</i>		<i>comptes titres SFBD</i>		<i>comptes chèques postaux</i>	
	<i>nombre</i>	<i>montant</i>	<i>nombre</i>	<i>valeur</i>	<i>Malines</i>	<i>salaires</i>
04.09.1944	3.365	138.686.975,03	1.345	189.792.749		
31.12.1944	3.054	136.646.846,24	-	-		
31.03.1945	2.606	118.367.821,18	1.207	-		
30.06.1945	2.132	107.734.862,90	1.000	-		
30.09.1945	1.973	102.549.780,29	707	-		
31.12.1945	1.750	96.300.908,39	741	46.205.995		
31.03.1946	1.742	93.037.577,66	719	42.521.925		
30.06.1946	1.749	65.241.435,32	703	41.539.040	21.878.916,87	1.122.765,13
30.09.1946	2.538	57.777.884,60	664	36.121.742	21.878.916,87	1.113.022,28
31.12.1946	2.439	54.418.381,76	628	34.570.647	21.878.916,87	1.123.426,78
31.03.1947	2.200	51.982.346,42	597	33.486.037	21.878.916,87	1.111.679,38
30.06.1947	2.270	47.361.405,98	567	25.636.032	21.878.916,87	1.100.107,83
30.09.1947	2.178	42.451.538,63	544	23.609.506	21.878.916,87	1.083.206,73
31.12.1947	2.140	41.918.515,15	518	22.031.863	21.878.916,87	1.074.904,13
31.03.1948	1.868	38.625.235,59	492	20.847.818	21.878.916,87	1.073.297,73
30.06.1948	1.938	36.845.193,29	471	20.069.068	21.878.916,87	1.071.575,88
30.09.1948	1897	35.363.958,65	456	19.488.392	20.784.971,07	1.070.918,63
31.12.1948	1792	33.620.937,23	447	15.232.064	20.784.971,07	1.056.803,63
31.03.1949	1.739	31.603.165,85	444	7.170.353		1.056.803,63
30.06.1949	1.676	30.573.100,45	439	6.931.326		1.049.234,88
30.09.1949	1.698	29.820.536,66	432	6.474.383		1.046.319,58
31.12.1949	1.559	29.523.179,81	418	6.178.459		1.046.319,58
31.03.1950	1.482	28.535.027,41	396	5.787.861		1.045.627,43
30.06.1950	1.449	26.150.061,36	388	5.669.146		1.027.592,28
30.09.1950	1.398	25.934.044,79	380	5.487.468		1.021.058,68
31.12.1950	1.428	24.779.219,83	375	5.444.464		1.021.058,68
31.03.1951	1.350	24.457.423,81	371	5.432.103		1.019.058,38
30.06.1951	1.314	23.032.739,20	352	4.898.812		1.015.013,18
31.12.1951	1.241	21.887.112,92	340	4.859.672		1.010.707,18
31.12.1952	1.229	20.015.911,72	438	3.889.438		1.006.928,53
31.12.1953	1.204	17.367.208,19	511	3.602.513		987.082,75
31.12.1954	1.070	14.286.751,52	472	3.119.061		974.615,33
31.12.1958	?	10.029.589,00				

Annexe 8 : Office de Récupération économique (ORE) – Biens culturels cédés dans les institutions culturelles belges

<i>VILLE</i>	<i>INSTITUTIONS BELGES</i>	<i>NOMBRE</i>	<i>NATURE DES BIENS CULTURELS</i>	<i>%</i>
Anvers	Koninklijk Museum voor Schone Kunsten	20	20 tableaux	3,1 %
	Rubenshuis	8	8 tableaux	1,2 %
Bruges	Groeningemuseum	3	2 tableaux et 1 cadre	0,4 %
Bruxelles	Archives Générales du Royaume	2	régistres et archives	0,3 %
	Bibliothèque Royale	2	monnaies romaines et allemandes	0,3 %
	Musées Royaux d'Art et Histoire	352	sculptures, pièces archéologiques, céramiques, éventails, etc.	55 %
	Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique	25 (+1)	25 (+1) tableaux	4 %
Gand	Museum voor Schone Kunsten	4	4 tableaux	0,6 %
Louvain	Stedelijk Museum Vander Kelen-Mertens	1	1 tableau	0,1 %
	Universitaire bibliotheek	197	197 incunables	30,8 %
Liège	Musée des Beaux-Arts	6	6 tableaux	0,9 %
Lier	Museum Wuyts-van Campen en Baron Caroly	2	2 tableaux	0,3 %
Malines	Hof van Busleyden	1	1 tableau	0,1 %
Tervuren	Koninklijk Museum voor Midden-Afrika	13	13 objets africains	2,3 %
Tournai	Musée des Beaux-Arts	3	3 tableaux	0,4 %
TOTAL		639		100%

Annexe 9 : Office de Récupération économique (ORE)

PBA : Ventes aux enchères (1948-1954)

<i>Ventes aux enchères</i>	<i>Produit de la vente</i>	<i>PBA 10 %</i>	<i>Frais PBA, ORE</i>	<i>Trésor belge</i>	<i>Biens juifs</i>
30.12.1948	522.835 BEF	52.283,5 BEF	1.170,0 BEF	469.381,5 BEF	522.835,0 BEF
30 & 31.01.1950	2.184.790 BEF	218.479,0 BEF	10.100,0 BEF	1.956.211,0 BEF	961.307,6 BEF
21.05.1951	24.000 BEF	2.400,0 BEF	65,0 BEF	21.535,0 BEF	5.000,0 BEF
21.06.1951	24.150 BEF	2.415,0 BEF	0 BEF	21.735,0 BEF	19.725,0 BEF
05.11.1952	47.170 BEF	4.717,0 BEF	0 BEF	42.453,0 BEF	22.936,0 BEF
22.12.1954	500.450 BEF	50.045,0 BEF	15.340,1 BEF	435.064,9 BEF	3.200,0 BEF
Total	3.303.395 BEF	330.339,5 BEF	26.675,1 BEF	2.946.380,4 BEF	1.535.003,6 BEF

Annexe 10 : troisième Bureau de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (Bruxelles)

Ventes (1946-1954) à l'initiative de l' Office de Récupération économique (ORE) et du Service des Réquisitions (SR)

N°	ORE - SR	Date	Nature des biens	N° de Lot	Troisième bureau	15 %
1	ORE	1946.05.14	Meubles, équipement ménager	16 de à 281	54.187 BEF	62.315 BEF
2	ORE	1946.05.21	Équipement ménager	1 de à 278	32.950 BEF	37.892 BEF
3	ORE	1946.05.28	Équipement ménager	1 de à 225	27.438 BEF	31.554 BEF
4	ORE	1946.06.06	Équipement ménager	1 de à 498	70.309 BEF	80.855 BEF
5	ORE	1946.08.06	Tableaux, gravures et cadres	115 de à 353	100.480 BEF	115.552 BEF
6	ORE	1947.04.09	Meubles	48 de à 49; 90 de à 132	22.610 BEF	26.002 BEF
7	SR	1947.04.17	Meubles et équipement ménager	1 de à 54	11.400 BEF	13.110 BEF
	ORE	1947.04.17	Meubles et équipement ménager	55 de à 127	19.010 BEF	21.862 BEF
8	ORE	1947.09.30	Meubles, objets d'art et équipement ménager	60-174;219-229; 318-363; 366-391; 489-521	35.285 BEF	40.578 BEF
9	ORE	1947.12.04	Meubles et équipement ménager	1 de à 115	102.280 BEF	117.634 BEF
10	ORE	1947.12.16	Meubles et équipement ménager	1 de à 284	162.090 BEF	186.452 BEF
11	ORE	1947.12.23	Meubles, objets d'art et équipement ménager	53 de à 232	41.565 BEF	47.800 BEF
12	ORE	1948.09.02	Meubles	13 de à 20; 44	28.890 BEF	33.224 BEF
13	SR	1948.09.28	Meubles	5 de à 16	2.225 BEF	2.559 BEF
14	ORE	1948.10.12	Meubles et équipement ménager	1 de à 213	127.430 BEF	146.545 BEF
15	ORE	1948.10.26	Meubles et équipement ménager	2 de à 43; 51 de à 88	48.410 BEF	55.562 BEF
16	ORE	1948.11.18	Meubles, objets d'art et équipement ménager	1 de à 196	30.840 BEF	35.466 BEF
17	ORE	1949.03.08	Meubles et équipement ménager	12; 14; 17; 19; 21; 23; 189 de à 194	5.670 BEF	6.521 BEF
18	SR	1949.04.13	Meubles, tableaux et équipement ménager	1-532; 535-748; 793-815	194.530 BEF	223.710 BEF
19	ORE	1949.08.09	Meubles, tableaux et équipement ménager	4 de à 22	14.035 BEF	16.140 BEF
	SR	1949.08.09	Meubles	45 de à 50	4.300 BEF	4.945 BEF
20	ORE	1949.12.22	Meubles et objets d'art	149 de à 220	48.185 BEF	55.413 BEF
21	ORE	1951.03.13	Livres	1 de à 240	56.440 BEF	64.948 BEF
22	SR	1951.04.17	Un vase chinois	80	3.800 BEF	4370 BEF
23	ORE	1953.06.16	Tableaux, cadres et livres	46 de à 49	390 BEF	449 BEF
Total					1.244.749 BEF	1.431.458 BEF

Annexe 11 : salaires des travailleurs forcés versés à l'Association des Juifs en Belgique

N°	Date	P.J.	Montant	Ent. concernées
1	28/X/42	N° 890	171.561,50 BEF	--
2	28/X/42	N° 891	443,76 BEF	ent. Berger
Total octobre 1942			172.005,26 BEF	
3	3/XI/42	N° 919	3.083 BEF	ent. Micka
4	3/XI/42	N° 920	19.985 BEF	ent. Micka
5	3/XI/42	N° 930	1.729 BEF	ent. Micka
6	3/XI/42	N° 931	10.334,90 BEF	ent. Micka
7	3/XI/42	N° 932	3.709,75 BEF	ent. Micka
8	6/XI/42	N° 939	26.586,25 BEF	ent. Micka
9	9/XI/42	N° 952	9.094,75 BEF	--
10	10/XI/42	N° 960	11.749,65 BEF	ent. Erbes
11	11/XI/42	N° 970	11.224,60 BEF	ent. Micka
12	11/XI/42	N° 971	13.974,75 BEF	ent. Micka
13	11/XI/42	N° 972	50.206,45 BEF	ent. Micka
14	13/XI/42	N° 985	2.634,60 BEF	ent. Micka
15	13/XI/42	N° 986	2.706,50 BEF	ent. Micka
16	13/XI/42	N° 987	922,60 BEF	ent. Erbes
17	18/XI/42	N° 1005	191,55 BEF	ent. Berger
18	18/XI/42	N° 1006	1.073,90 BEF	ent. Holzmann
19	18/XI/42	N° 1007	23.935,75 BEF	ent. Micka
20	20/XI/42	N° 1023	6.785,75 BEF	ent. Micka
21	23/XI/42	N° 1029	3.529,50 BEF	ent. Micka
22	24/XI/42	N° 1040	3.547,60 BEF	ent. Erbes, Berger, Garcon
23	27/XI/42	N° 1058	778,30 BEF	ent. Berger
24	27/XI/42	N° 1059	1.606,95 BEF	ent. Berger, Micka
25	30/XI/42	N° 1073	293 BEF	--
Total novembre 1942			209.684,10 BEF	
26	2/XII/42	N° 1085	8.665,25 BEF	ent. Micka
27	7/XII/42	N° 1113	756,25 BEF	ent. Berger
28	7/XII/42	N° 1114	794,50 BEF	ent. Erbes
29	8/XII/42	N° 1122	6.014 BEF	ent. Micka
30	9/XII/42	N° 1128	10.938,50 BEF	ent. Micka
31	12/XII/42	N° 1140	194 BEF	ent. Garcon
32	15/XII/42	N° 1155	2.519,50 BEF	ent. Fruh
33	16/XII/42	N° 1164	2.128 BEF	ent. Micka
34	17/XII/42	N° 1175	842,50 BEF	ent. Vaisset
35	17/XII/42	N° 1176	2.508,75 BEF	ent. Fruh
36	17/XII/42	N° 1177	1.356,45 BEF	ent. Scholzen
37	17/XII/42	N° 1178	13.429,60 BEF	ent. Micka
38	17/XII/42	N° 1179	1.275,15 BEF	ent. Schneider
39	19/XII/42	N° 1195	267,40 BEF	ent. Berger
40	19/XII/42	N° 1196	794,50 BEF	ent. Erbes
41	19/XII/42	N° 1197	11.505,70 BEF	Ent. Hanbuch

N°	Date	P.J.	Montant	Ent. concernées
42	24/XII/42	N° 1242	2.645,75 BEF	ent. Micka
43	24/XII/42	N° 1243	1.965 BEF	ent. Fruh
44	24/XII/42	N° 1244	729,85 BEF	ent. Erbes
45	24/XII/42	N° 1245	22,70 BEF	ent. Berger
Total décembre 1942			69.353,35 BEF	
Total 1942			451.042,71 BEF	
46	4/I/43	N° -	5.310,25 BEF	ent. Micka
47	7/I/43	N° -	9.906,95 BEF	--
48	8/I/43	N° -	1.809,50 BEF	ent. Micka
49	11/I/43	N° -	5.756,75 BEF	ent. Micka
50	11/I/43	N° -	202,75 BEF	Ent. Garcon
51	12/I/43	N° -	546,15 BEF	ent. Berger
52	12/I/43	N° -	1.390,90 BEF	ent. Berger
53	13/I/43	N° -	47,10 BEF	ent. Hanbuch
54	20/I/43	N° -	262,75 BEF	ent. Garcon
55	21/I/43	N° -	593,25 BEF	ent. Micka
56	21/I/43	N° -	537,75 BEF	ent. Fruh
57	21/I/43	N° -	489,75 BEF	ent. Dohrmann
58	23/I/43	N° -	216,65 BEF	ent. Berger
59	26/I/43	N° -	2.275,80 BEF	ent. Berger
Total janvier 1943			29.346,30 BEF	
60	1/II/43	N° 1440	2.189,80 BEF	ent. Stutzenberger
61	3/II/43	N° 1443	449,70 BEF	ent. Hanbuch, Berger
62	4/II/43	N° 1464	470,05 BEF	ent. Berger
63	17/II/43	N° 1530	567,85 BEF	ent. Berger
64	24/II/43	N° 1587	976 BEF	ent. Scholzen
Total février 1943			4.653,40 BEF	
65	5/III/43	N° 1675	418 BEF	ent. Berger
66	10/III/43	N° 1702	1.375,40 BEF	ent. Berger
67	10/III/43	N° 1701	1.669,50 BEF	ent. Schneider
68	16/III/43	N° 1743	1.047 BEF	ent. Vaisset
69	16/III/43	N° -	854 BEF	ent. Berger
70	16/III/43	N° -	353 BEF	--
71	26/III/43	N° -	144 BEF	ent. Micka
Total mars 1943			5.860,90 BEF	
72	2/IV/43	N° -	322 BEF	ent. Berger
73	6/IV/43	N° -	1111 BEF	--
74	7/IV/43	N° -	318 BEF	--
75	29/IV/43	N° -	389 BEF	--
76	29/IV/43	N° -	2.626 BEF	--
Total avril 1943			4.766 BEF	
77	29/V/43	N° -	1.610 BEF	ent. Berger
Total mai 1943			1.610 BEF	
78	11/VI/43	N° -	2.790 BEF	--
Total juin 1943			2.790,- BEF	
79	11/VIII/43	N° 339	2.705 BEF	--

<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>P.J.</i>	<i>Montant</i>	<i>Ent. concernées</i>
80	18/VIII/43	N° 399	1.280,50 BEF	--
Total août 1943			3.985,50 BEF	
Total 1943			53.012,10 BEF	
Total général				
Total 1942 + 1943			504.054,81 BEF	

Annexe 12 : salaires des travailleurs forcés redistribués par l'Association des Juifs en Belgique

1. Année 1942 - Récapitulatif

<i>Mois</i>	<i>Montant global à payer</i>	<i>Montant global payé</i>
Juillet		172,35 BEF
Août	14.952,30 BEF	1.570,30 BEF
Septembre	5.856,80 BEF	1.466,15 BEF
Octobre	177.702,01 BEF	4.317,15 BEF
Novembre	220.736,05 BEF	9.862,05 BEF
Décembre	60.885,25 BEF	20.627 BEF
Total	480.132,41 BEF	38.015 BEF

d'après la comptabilité

2. Année 1943 - Rapports financiers mensuels

A. Anvers

<i>Anvers</i>		
<i>Date</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Montants remboursés</i>
1-31/I/1943	18.944,60 BEF	
1-28/II/1943	222,70 BEF	180,85 BEF
1-31/III/1943	3.188,85 BEF	2.290,85 BEF
1-30/IV/1943	3.269,65 BEF	4.278,65 BEF
1-31/V/1943	4.055,75 BEF	4.014,75 BEF
1-30/VI/1943	1.623,25 BEF	641 BEF

B. Bruxelles

<i>Bruxelles</i>		
<i>Date</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Montants remboursés</i>
1-31/I/1943	29.346,30 BEF	30.451,50 BEF
1-30/IV/1943	4.766,- BEF	2.698,60 BEF

Annexe 13 : La récupération et les rémunérations dans le secteur diamantaire

1. Total des diamants spoliés

D'après nos calculs personnels :

- 13.000 Ct diamants taillés
- 79.000 Ct diamants bruts et industriels

Valeur totale minimale : 72.000.000 BEF (1942)

D'après les calculs du *Wiedergutmachungsamt* :

- 11.000 Ct diamants taillés
- 75.000 Ct diamants bruts et industriels
- ? Ct diamants de nature indéterminée pour une valeur connue de 7.374.660,88

Valeur globale : 160.600.000 BEF (avril 1956)

2. Destination des diamants

Diamants taillés : 13.000 Ct

- FK 520 (Cremer/Imico) USA : 510 Ct
- FK 520 (*Diamantkontrollestelle*) Van Elsen : 290 Ct
- Frensel/Plümer
Westen GmbH → Etranger + Ambassade d'Allemagne à Bern : 1.500 Ct
Breugelmans/Rohrbach → Espagne/Portugal : 3.500 Ct
Vierjahresplan Den Haag → *Vierjahresplan* (Körner/Kadgien) : 6.000 Ct
BTG/SFBD → *Wehrmacht* Göttingen : 1.000 Ct

Diamants bruts et industriels : 79.000 Ct

- Frensel/Johannes Urbanek → *Reichsstelle für technische Erzeugnisse* : 79.000 Ct

3. Diamants restitués

Diamants taillés : 2.770 Ct

- *Wehrmacht* Göttingen → autorités d'occupation britannique → ayants droit : 1000 Ct
- 4.000.000 BEF (février 1947)
- 'diamants Portugal' → Affaires Etrangères → Fédération : 555,18 Ct
- 952.865,55 BEF (septembre 1948 - septembre 1951)
- 'diamants Hamburg' → autorité occupante américaine → *Nederlands Commissariaat Generaal voor Restitutie* → Fédération : 952.49 Ct
- 899.024,20 BEF (été 1950)

- 'diamants Hamburg II' → autorité occupante britannique → Fédération : 260.00 Ct - 245.000 BEF (2^e semestre 1949)

Diamants bruts et industriels : 165.000 Ct

- Diamants Stützerbach/autorités américaines d'occupation (diamants bruts/industriels) → Fédération : 162.000 Ct
- 48.709.990,85 BEF (juillet 1951)
- Diamants Stützerbach/autorités américaines d'occupation (diamants bruts/taillables) → Fédération : 3.248,65 Ct 3.450.237 BEF (janvier 1952)

4. Indemnisation des victimes

- Office des Séquestres
Comptes Banque de l'Ouest (Westbank) → SFBD → Séquestres → ayants droit : ? BEF
- Fédération des Bourses diamantaires belges (deux répartitions) :

juill/54	20.987.537,15 BEF
mars/55	3.452.970,00 BEF
déc/55	4.431.298,00 BEF
juin/56	2.689.079,00 BEF
nov/56	2.593.520,00 BEF
fév/57	881.075,85 BEF
mars/58	5.157.286,15 BEF
juill/58	545.966,00 BEF
avr/62	6.294.780,80 BEF
mars/66	3.202.850,00 BEF
Total	50.236.362,95 BEF
- Loi BRüG (Indemnité complémentaire) :

avr/56	90.752.133,90 BEF
--------	-------------------

5. Successions en déshérence et saisies

Ministère des Affaires Economiques (Office Central du Diamant)

- Profit *Diamantbureau* (probablement retournés à Goldmuntz) :

juill/41	7.509.263,42 BEF
----------	------------------
- Provision *Diamantbureau* :

aôut/41	971.868,13 BEF
---------	----------------

Ministère des Finances (Administration de l'Enregistrement et des Domaines)

- SFBD → Séquestre BTG → 3^e Bureau des Domaines (PCR 2588) 8.531.797,83 BEF (renié en faveur de la restitution par la Fédération)

Ministère des Finances (Impôts)

- Séquestre Frensel → Bureau des contributions de *Lange Nieuwstraat 70 Antwerpen*
Salaire et commission Frensel en rapport avec les diamants, absorbés par la taxe pour activités hostiles vis-à-vis de l'Etat (PCR 2301) :
déc/65 3.117.000,00 BEF

Caisse des Dépôts et Consignations

- SFBD → Séquestre BTG/en déshérence → CDC : 1965
656.351,65 BEF

Fédération des Bourses diamantaires belges

- Virement solde *Speciaal Fonds Diamant* sur le compte Fédération :
avr/84 3.063.270,00 BEF

République Fédérale d'Allemagne (*Wiedergutmachungsamt*)

- Dossiers 'classés sans suite' :
avr/56 2.375.360.97 BEF

Annexe 14 : liste des banques et leurs filiales en 1939

Dans le cadre d'une approche macro-économique du secteur financier, il nous a semblé utile d'avoir une vision claire de la distribution géographique des banques sur le territoire belge, juste avant le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Le lecteur trouvera ci-après la liste des filiales par banque et leur localisation en 1939. Cette liste se base sur le Rapport annuel de la Commission bancaire.³ Tous les emplacements adoptent la dénomination qui est la leur dans ledit Rapport annuel, ce qui suppose le respect de l'orthographe en vigueur en 1939, et l'usage d'appellation en français. Pour rester conséquent, aucune correction ni adaptation n'a été faite. Les localités se succèdent par province, et dans chaque province, par ordre alphabétique.⁴ Pour faire le lien entre les institutions financières d'hier et d'aujourd'hui, nous renvoyons à l'annexe 16, Guide de recherche des institutions financières de la Seconde Guerre mondiale à nos jours. Tous les établissements bancaires figurant dans ce guide ne se trouvent pas dans la liste des filiales.⁵ En effet, la Commission bancaire se cantonne, dans sa liste, aux banques, alors que les caisses d'épargne dépendent de l'Office de Contrôle de la petite Epargne.

³ Commission bancaire, *Rapport annuel 1939*, Bruxelles, Ets Bruylant sa, s.d., pp. 113-131.

⁴ Les provinces se succèdent par ordre alphabétique (Province d'Anvers, Province de Brabant, Province de Flandre occidentale, Province de Flandre orientale, Province de Hainaut, Province de Liège, Province de Limbourg, Province de Luxembourg, Province de Namur).

⁵ Algemene Hypotheek- en Kredietkas, B.A.C.-Spaarbank, Banque commerciale d'Escompte, Banque Copine et Cie, Banque Hanséatique (Hansabank), Banque de l'Ouest (Westbank), Belgische Maatschappij voor Scheepvaartkrediet, Caisse d'Epargne et de Dépôts d'Ougrée, Caisse Générale d'Epargne et de Retraite (CGER), Caisse hypothécaire anversoise (An-Hyp), Caisse rurale de Nivèze, Caisse de Placements hypothécaires et de Dépôts (CPHD), Centrale Hypotheek- en Verzekeringskas (CHVK), Centrale Kas voor Landbouwkrediet (CKL) CEP sa, Continentale Bank, Coop-Dépôts, Crédit anversois sa, Crédit foncier de Belgique, Creditmar (Crédit maritime et fluvial de Belgique), Crédit mutuel hypothécaire, La Foncière liègeoise, Ford Motor Company, Krediet en Handelskas sa, Leen- en Hypotheekkas, Minerve Vie, Les Oeuvres sociales catholiques de Jemappes, La Providence, La Prévoyance, Iwan Simonis sa, Société anversoise de Dépôts et d'Hypothèques, Société hypothécaire belge et Caisse d'Epargne, Société hypothécaire et d'Epargne d'Anvers (HSA), Société de Prayon (Anc. Métallurgique de Prayon), Tabacofina, L'Union économique de Bruxelles, Union générale des Propriétaires, Union hypothécaire sc et Westvlaamse Hypotheekkas.

<i>Banque</i>	<i>Filiales</i>	<i>Total</i>
The American Express of Cy of New-York Inc	Anvers 1	
The American Express C° Inc.	Bruxelles 1	
<i>The American Express of Cy of New-York Inc</i>		2
P. Annez de Taboada	Verviers 1	
<i>P. Annez de Taboada</i>		1
Ardenne Bancaire	Malmédy 1	
Ardenne Bancaire	Stavelot 1	
Ardenne Bancaire	Trois-Ponts 1	
<i>Ardenne Bancaire</i>		3
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Bruxelles 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Braine-l'Alleud 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Nivelles 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Perwez 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Ath 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Binche 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Charleroi 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Erquelinnes 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	La Bouverie 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Leuze 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Mons 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Templeuve 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Thulin 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Tournai 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Velaine 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Aubel 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Herve 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Huy 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Liège 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Verviers 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Waremme 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Bassenge 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Bastogne 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Ciney 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Moustier-sur-Sambre 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Namur 1	
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	Walcourt 1	
<i>Banque Agricole et Commerciale de Belgique</i>		27
Banque Josse Allard	Bruxelles 1	
<i>Banque Josse Allard</i>		1
Banque d'Amsterdam pour la Belgique	Anvers 1	
<i>Banque d'Amsterdam pour la Belgique</i>		1
Banque d'Anvers	Anvers 1	
<i>Banque d'Anvers</i>		1
Banque Anversoise de Nantissement et d'Escompte	Anvers 1	
<i>Banque Anversoise de Nantissement et d'Escompte</i>		1

<i>Banque</i>	<i>Filiales</i>	<i>Total</i>
Banque Belge d'Afrique	Bruxelles 1	
<i>Banque Belge d'Afrique</i>		1
Banque Belge et Coloniale	Bruxelles 1	
<i>Banque Belge et Coloniale</i>		1
Banque Belge pour l'Étranger (Extrême-Orient)	Bruxelles 1	
<i>Banque Belge pour l'Étranger (Extrême-Orient)</i>		1
Banque Belge pour l'Industrie	Bruxelles 1	
<i>Banque Belge pour l'Industrie</i>		1
Banque Borsu et Cie	Clavier 1	
Banque Borsu et Cie	Huy 1	
Banque Borsu et Cie	Ocquier 1	
Banque Borsu et Cie	Havelange 1	
<i>Banque Borsu et Cie</i>		4
Banque de Bruxelles	Anvers 1	
Banque de Bruxelles	Boom 1	
Banque de Bruxelles	Herenthals 1	
Banque de Bruxelles	Heyst-op-den-Berg 1	
Banque de Bruxelles	Lierre 1	
Banque de Bruxelles	Malines 1	
Banque de Bruxelles	Merxem 1	
Banque de Bruxelles	Moll 1	
Banque de Bruxelles	Puers 1	
Banque de Bruxelles	Turnhout 1	
Banque de Bruxelles	Vieux-Dieu 1	
Banque de Bruxelles	Willebroeck 1	
Banque de Bruxelles	Bruxelles 10	
Banque de Bruxelles	Boortmeerbeek 1	
Banque de Bruxelles	Braine-l'Alleud 1	
Banque de Bruxelles	Campenhout 1	
Banque de Bruxelles	Dieghem 1	
Banque de Bruxelles	Dilbeek 1	
Banque de Bruxelles	Genappe 1	
Banque de Bruxelles	Grez-Doiceau 1	
Banque de Bruxelles	Haecht 1	
Banque de Bruxelles	Hal 1	
Banque de Bruxelles	Haren 1	
Banque de Bruxelles	Héverlé 1	
Banque de Bruxelles	Hoegaerden 1	
Banque de Bruxelles	Jodoigne 1	
Banque de Bruxelles	Louvain 1	
Banque de Bruxelles	Nivelles 1	
Banque de Bruxelles	Orp-le-Grand 1	
Banque de Bruxelles	Perwez 1	
Banque de Bruxelles	Saventhem 1	
Banque de Bruxelles	Strombeek 1	
Banque de Bruxelles	Tirlemont 1	
Banque de Bruxelles	Tubize 1	
Banque de Bruxelles	Vilvorde 1	
Banque de Bruxelles	Wavre 1	

<i>Banque</i>	<i>Filiales</i>	<i>Total</i>
Banque de Bruxelles	Aertrycke	1
Banque de Bruxelles	Ardoye	1
Banque de Bruxelles	Avelghem	1
Banque de Bruxelles	Blankenberghe	1
Banque de Bruxelles	Bruges	1
Banque de Bruxelles	Coq-sur-Mer	1
Banque de Bruxelles	Comines	1
Banque de Bruxelles	Cortemarck	1
Banque de Bruxelles	Courtrai	1
Banque de Bruxelles	Cuerne	1
Banque de Bruxelles	Deerlijk	1
Banque de Bruxelles	Dixmude	1
Banque de Bruxelles	Dottignies	1
Banque de Bruxelles	Dudzeele	1
Banque de Bruxelles	Furnes	1
Banque de Bruxelles	Ghistelles	1
Banque de Bruxelles	Gullegghem	1
Banque de Bruxelles	Harlebeke	1
Banque de Bruxelles	Herseaux	1
Banque de Bruxelles	Heyst-sur-Mer	1
Banque de Bruxelles	Ingelmunster	1
Banque de Bruxelles	Iseghem	1
Banque de Bruxelles	Knocke	1
Banque de Bruxelles	La Panne	1
Banque de Bruxelles	Lauwe	1
Banque de Bruxelles	Le Zoute	1
Banque de Bruxelles	Lichtervelde	1
Banque de Bruxelles	Menin	1
Banque de Bruxelles	Messines	1
Banque de Bruxelles	Middelkerke	1
Banque de Bruxelles	Moorslede	1
Banque de Bruxelles	Mouscron	1
Banque de Bruxelles	Ostende	3
Banque de Bruxelles	Ploegsteert	1
Banque de Bruxelles	Poperinghe	1
Banque de Bruxelles	Roulers	1
Banque de Bruxelles	Rousbrugge-Haringe	1
Banque de Bruxelles	Staden	1
Banque de Bruxelles	Sweveghem	1
Banque de Bruxelles	Thielt	1
Banque de Bruxelles	Thourout	1
Banque de Bruxelles	Vichte	1
Banque de Bruxelles	Waeregem	1
Banque de Bruxelles	Warneton	1
Banque de Bruxelles	Wenduyne	1
Banque de Bruxelles	Wervicq	1
Banque de Bruxelles	Wevelghem	1
Banque de Bruxelles	Ypres	1
<i>Banque</i>	<i>Filiales</i>	<i>Total</i>

Banque de Bruxelles	Zeebrugge	1
Banque de Bruxelles	Alost	1
Banque de Bruxelles	Audenaerde	1
Banque de Bruxelles	Berchem-lez-Audenaerde	1
Banque de Bruxelles	Deynze	1
Banque de Bruxelles	Eecloo	1
Banque de Bruxelles	Gand	3
Banque de Bruxelles	Gavere	1
Banque de Bruxelles	Grammont	1
Banque de Bruxelles	Hamme	1
Banque de Bruxelles	Herzele	1
Banque de Bruxelles	Lede	1
Banque de Bruxelles	Lokeren	1
Banque de Bruxelles	Maldegem	1
Banque de Bruxelles	Moerbeke-Waes	1
Banque de Bruxelles	Nederbrakel	1
Banque de Bruxelles	Ninove	1
Banque de Bruxelles	Renaix	1
Banque de Bruxelles	Saint-Nicolas-Waes	1
Banque de Bruxelles	Selzaete	1
Banque de Bruxelles	Sottegem	1
Banque de Bruxelles	Tamise	1
Banque de Bruxelles	Termonde	1
Banque de Bruxelles	Wetteren	1
Banque de Bruxelles	Antoing	1
Banque de Bruxelles	Ath	1
Banque de Bruxelles	Basècles	1
Banque de Bruxelles	Beaumont	1
Banque de Bruxelles	Beloeil	1
Banque de Bruxelles	Binche	1
Banque de Bruxelles	Bléharies	1
Banque de Bruxelles	Boussu-Walcourt	1
Banque de Bruxelles	Braine-le-Comte	1
Banque de Bruxelles	Brugelette	1
Banque de Bruxelles	Celles	1
Banque de Bruxelles	Charleroi	1
Banque de Bruxelles	Châtelet	1
Banque de Bruxelles	Chimay	1
Banque de Bruxelles	Courcelles	1
Banque de Bruxelles	Dour	1
Banque de Bruxelles	Ellezelles	1
Banque de Bruxelles	Enghien	1
Banque de Bruxelles	Erquelinnes	1
Banque de Bruxelles	Fleurus	1
Banque de Bruxelles	Flobecq	1
Banque de Bruxelles	Fontaine-l'Evêque	1
Banque de Bruxelles	Frameries	1
Banque de Bruxelles	Gosselies	1
Banque de Bruxelles	Houdeng-Aimeries	1
<i>Banque</i>	<i>Filiales</i>	<i>Total</i>

Banque de Bruxelles	La Louvière	1
Banque de Bruxelles	Lens-Dendre	1
Banque de Bruxelles	Le Roeulx	1
Banque de Bruxelles	Lessines	1
Banque de Bruxelles	Leuze	1
Banque de Bruxelles	Marchienne	1
Banque de Bruxelles	Momignies	1
Banque de Bruxelles	Mons	1
Banque de Bruxelles	Morlanwelz	1
Banque de Bruxelles	Pecq	1
Banque de Bruxelles	Péruwelz	1
Banque de Bruxelles	Pommeroeul	1
Banque de Bruxelles	Pont-à-Celles	1
Banque de Bruxelles	Quevaucamps	1
Banque de Bruxelles	Quiévrain	1
Banque de Bruxelles	Saint-Ghislain	1
Banque de Bruxelles	Soignies	1
Banque de Bruxelles	Solre-sur-Sambre	1
Banque de Bruxelles	Stambruges	1
Banque de Bruxelles	Templeuve	1
Banque de Bruxelles	Thuin	1
Banque de Bruxelles	Tournai	1
Banque de Bruxelles	Amay	1
Banque de Bruxelles	Ans	1
Banque de Bruxelles	Aubel	1
Banque de Bruxelles	Aywaille	1
Banque de Bruxelles	Bressoux	1
Banque de Bruxelles	Chênée	1
Banque de Bruxelles	Clavier	1
Banque de Bruxelles	Comblain-au-Pont	1
Banque de Bruxelles	Esneux	1
Banque de Bruxelles	Eupen	1
Banque de Bruxelles	Fexhe-le-Haut-Clocher	1
Banque de Bruxelles	Fléron	1
Banque de Bruxelles	Hannut	1
Banque de Bruxelles	Herstal	1
Banque de Bruxelles	Herve	1
Banque de Bruxelles	Huy	1
Banque de Bruxelles	Jupille	1
Banque de Bruxelles	Landen	1
Banque de Bruxelles	Liège	5
Banque de Bruxelles	Malmédy	1
Banque de Bruxelles	Oreye	1
Banque de Bruxelles	Prayon-Trooz	1
Banque de Bruxelles	Saint-Nicolas (Liège)	1
Banque de Bruxelles	Seraing	1
Banque de Bruxelles	Spa	1
Banque de Bruxelles	Sprimont	1
Banque de Bruxelles	Statte-Huy	1
<i>Banque</i>	<i>Filiales</i>	<i>Total</i>

Banque de Bruxelles	Verviers	1	
Banque de Bruxelles	Visé	1	
Banque de Bruxelles	Wandre	1	
Banque de Bruxelles	Waremmé	1	
Banque de Bruxelles	Bilsen	1	
Banque de Bruxelles	Eysden	1	
Banque de Bruxelles	Hasselt	1	
Banque de Bruxelles	Herck-la-Ville	1	
Banque de Bruxelles	Looz-la-Ville	1	
Banque de Bruxelles	Maeseyck	1	
Banque de Bruxelles	Saint-Trond	1	
Banque de Bruxelles	Tongres	1	
Banque de Bruxelles	Arlon	1	
Banque de Bruxelles	Athus	1	
Banque de Bruxelles	Barvaux-sur-Ourthe	1	
Banque de Bruxelles	Florenville	1	
Banque de Bruxelles	Halanzé	1	
Banque de Bruxelles	Libin	1	
Banque de Bruxelles	Marche-en-Famenne	1	
Banque de Bruxelles	Melreux-Hotton	1	
Banque de Bruxelles	Neufchâteau	1	
Banque de Bruxelles	Saint-Léger lez-Virton	1	
Banque de Bruxelles	Virton	1	
Banque de Bruxelles	Andenne	1	
Banque de Bruxelles	Auvelais	1	
Banque de Bruxelles	Beauraing	1	
Banque de Bruxelles	Ciney	1	
Banque de Bruxelles	Couvin	1	
Banque de Bruxelles	Dinant	1	
Banque de Bruxelles	Florennes	1	
Banque de Bruxelles	Fosses	1	
Banque de Bruxelles	Gedinne	1	
Banque de Bruxelles	Gembloux	1	
Banque de Bruxelles	Namur	1	
Banque de Bruxelles	Sombreffe	1	
Banque de Bruxelles	Tamines	1	
Banque de Bruxelles	Walcourt	1	
<i>Banque de Bruxelles</i>			236
Banque Eugène Chanteux	Dolhain	1	
Banque Eugène Chanteux	Herve	1	
<i>Banque Eugène Chanteux</i>			2
Banque des Classes Moyennes	Liège	1	
<i>Banque des Classes Moyennes</i>			1
Banque de Commerce	Anvers	4	
Banque de Commerce	Berchem	1	
Banque de Commerce	Bruxelles	1	
Banque de Commerce	Le Zoute	1	
Banque de Commerce	Ostende	1	
<i>Banque de Commerce</i>			8
<i>Banque</i>	<i>Filiales</i>		<i>Total</i>

Banque de Commerce et d'Industrie	Awans-Bierset	1	
Banque de Commerce et d'Industrie	Herstal	1	
Banque de Commerce et d'Industrie	Liège	1	
Banque de Commerce et d'Industrie	Wandre	1	
<i>Banque de Commerce et d'Industrie</i>			4
Banque Commerciale Belge (Bancobel)	Bruxelles	1	
Banque Commerciale Belge (Bancobel)	Gand	1	
Banque Commerciale Belge (Bancobel)	Charleroi	1	
Banque Commerciale Belge (Bancobel)	Liège	1	
<i>Banque Commerciale Belge (Bancobel)</i>			4
Banque Commerciale de Bruxelles	Bruxelles	1	
<i>Banque Commerciale de Bruxelles</i>			1
Banque Commerciale du Congo	Anvers	1	
Banque Commerciale du Congo	Bruxelles	1	
<i>Banque Commerciale du Congo</i>			2
Banque Commerciale de Liège	Embourg	1	
Banque Commerciale de Liège	Jemeppe-sur-Meuse	1	
Banque Commerciale de Liège	Liège	1	
Banque Commerciale de Liège	Ougrée	1	
Banque Commerciale de Liège	Seraing	1	
Banque Commerciale de Liège	Visé	1	
<i>Banque Commerciale de Liège</i>			6
Banque de la Compagnie Commerciale Belge	Anvers	1	
<i>Banque de la Compagnie Commerciale Belge</i>			1
Banque et Crédit	Bruxelles	1	
<i>Banque et Crédit</i>			1
Banque de Crédit Commercial	Anvers	1	
Banque de Crédit Commercial	Verviers	1	
<i>Banque de Crédit Commercial</i>			2
Banque de Crédit Commercial et Agricole du Hainaut	Ath	1	
<i>Banque de Crédit Commercial et Agricole du Hainaut</i>			1
Banque Jean de Bienne	Wavre	1	
<i>Banque Jean de Bienne</i>			1
Bank voor het Denderland	Alost	1	
<i>Bank voor het Denderland</i>			1
Banque Diamantaire Anversoise	Anvers	1	
<i>Banque Diamantaire Anversoise</i>			1
Banque J. Drèze	Dison	1	
<i>Banque J. Drèze</i>			1
Banque Dubois	Liège	1	
<i>Banque Dubois</i>			1
Banque d'Escompte et de Travaux	Bruxelles	1	
<i>Banque d'Escompte et de Travaux</i>			1
Banque pour l'Extension du Grand Anvers	Anvers	1	
<i>Banque pour l'Extension du Grand Anvers</i>			1
Banque Jules Fontaine	Grammont	1	
<i>Banque Jules Fontaine</i>			1
<i>Banque</i>	<i>Filiales</i>	<i>Total</i>	

Banque Générale de Crédit et d'Escompte des Flandres <i>Banque Générale de Crédit et d'Escompte des Flandres</i>	Gand	1	1
Banque Hallet et Cie <i>Banque Hallet et Cie</i>	Bruxelles	1	1
Banque de la Hoëgne Banque de la Hoëgne <i>Banque de la Hoëgne</i>	Pepinster Theux	1 1	2
Banque Industrielle Belge (ancienne Banque E.-L.-J. Empain) <i>Banque Industrielle Belge (ancienne Banque E.-L.-J. Empain)</i>	Bruxelles	1	1
Banque Industrielle et Commerciale de Charleroi Banque Industrielle et Commerciale de Charleroi <i>Banque Industrielle et Commerciale de Charleroi</i>	Bruxelles Charleroi	1 1	2
Banque Italo-Belge <i>Banque Italo-Belge</i>	Anvers	2	2
Banque de Jumet-Roux <i>Banque de Jumet-Roux</i>	Jumet	1	1
Banque G. et C. Kreglinger <i>Banque G. et C. Kreglinger</i>	Anvers	1	1
Banque H. Lambert <i>Banque H. Lambert</i>	Bruxelles	1	1
Banque de Liège <i>Banque de Liège</i>	Liège	1	1
Banque Ouvrière de Bruxelles <i>Banque Ouvrière de Bruxelles</i>	Bruxelles	1	1
Banque de Paris et des Pays-Bas <i>Banque de Paris et des Pays-Bas</i>	Bruxelles	1	1
Banque du Pays de Termonde Banque du Pays de Termonde Banque du Pays de Termonde Banque du Pays de Termonde <i>Banque du Pays de Termonde</i>	Opwyck Hamme Lebbeke Termonde	1 1 1 1	4
Banque Populaire Anversoise <i>Banque Populaire Anversoise</i>	Anvers	1	1
Banque Populaire de Huy <i>Banque Populaire de Huy</i>	Huy	1	1
Banque Populaire de Jumet <i>Banque Populaire de Jumet</i>	Jumet	1	1
Banque Populaire de Verviers <i>Banque Populaire de Verviers</i>	Verviers	1	1
Banque de Prêts et de Dépôts <i>Banque de Prêts et de Dépôts</i>	Bruxelles	1	1
Banque Privée de Belgique <i>Banque Privée de Belgique</i>	Bruxelles	1	1
Bank M. Rakower <i>Bank M. Rakower</i>	Anvers	1	1
<i>Banque</i>	<i>Filiales</i>	<i>Total</i>	

50 – Commission d'étude des biens juifs

Banque Régionale	Anvers	2	
<i>Banque Régionale</i>			2
Bank van Rousselare	Ardoye	1	
Bank van Rousselare	Dadizeele	1	
Bank van Rousselare	Ledegem	1	
Bank van Rousselare	Moorslede	1	
Bank van Rousselare	Passchendaele	1	
Bank van Rousselare	Roulers	1	
Bank van Rousselare	Staden	1	
Bank van Rousselare	Wynckel-Saint-Eloi	1	
<i>Bank van Rousselare</i>			8
Bank van Sinte-Mariaburg	Sinte-Mariaburg	1	
<i>Bank van Sinte-Mariaburg</i>			1
Banque de la Société Financière Bruxelloise	Bruxelles	1	
<i>Banque de la Société Financière Bruxelloise</i>			1
Banque de la Société Générale de Belgique	Boom	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Hemixem	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Heyst-op-den-Berg	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Lierre	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Malines	2	
Banque de la Société Générale de Belgique	Moll	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Niel	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Puers	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Turnhout	1	10
Banque de la Société Générale de Belgique	Willebroeck	1	11
Banque de la Société Générale de Belgique	Bruxelles	11	22
Banque de la Société Générale de Belgique	Aerschot	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Assche	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Braine-l'Alleud	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Court-Saint-Etienne	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Diest	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Genappe	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Genval	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Hal	1	30
Banque de la Société Générale de Belgique	Hoegaerden	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Hoeylaert	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Jodoigne	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Lennick-Saint-Quentin	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Londerzeel	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Louvain	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Merchtem	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Mont-Saint-Guibert	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Nivelles	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Opwyck	1	40
Banque de la Société Générale de Belgique	Overyssche	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Perwez	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Rebecq	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Rhode-Saint-Genèse	1	
<i>Banque</i>	<i>Filiales</i>		<i>Total</i>
Banque de la Société Générale de Belgique	Tirlemont	1	

Banque de la Société Générale de Belgique	Tubize	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Vilvorde	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Waterloo	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Wavre	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Ardoye	1	50
Banque de la Société Générale de Belgique	Avelghem	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Becelaere	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Bizet	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Blankenberghe	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Bruges	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Comines	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Cortemarck	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Courtrai	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Coxyde-Bains	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Cuerne	1	60
Banque de la Société Générale de Belgique	Desselghem	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Dixmude	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Dottignies	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Furnes	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Ghistelles	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Gullegghem	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Heyst-sur-Mer	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Hooglede	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Ingelmunster	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Iseghem	1	70
Banque de la Société Générale de Belgique	Knocke	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	La Panne	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Lauwe	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Le Zoute	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Lichtervelde	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Menin	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Menin (Barakken)	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Meulebeke	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Middelkerke	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Moorslede	1	80
Banque de la Société Générale de Belgique	Mouscron	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Neuve-Eglise	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Nieuport	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Ostende	2	
Banque de la Société Générale de Belgique	Poperinghe	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Roulers	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Rousbrugge-Haringe	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Staden	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Sweveghem	1	90
Banque de la Société Générale de Belgique	Thielt	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Thourout	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Tieghem	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Wacken	1	
<i>Banque</i>	<i>Filiales</i>		<i>Total</i>
Banque de la Société Générale de Belgique	Waeregem	1	

Banque de la Société Générale de Belgique	Warneton	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Wervicq	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Wevelghem	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Wyngene	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Ypres	1	100
Banque de la Société Générale de Belgique	Aeltre	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Alost	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Audenaerde	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Berchem-lez-Audenaerde	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Beveren-Waes	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Denderleeuw	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Deynze	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Eecloo	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Evergem	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Gand	4	113
Banque de la Société Générale de Belgique	Gavere	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Grammont	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Haeltert	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Hamme	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Herzele	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Lede	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Ledeberg	1	120
Banque de la Société Générale de Belgique	Lokeren	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Loochristy	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Maldegem	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Meire	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Meirelbeke	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Melle-lez-Gand	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Moerbeke-Waes	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Mont-Saint-Amand	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Nederbrakel	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Ninove	1	130
Banque de la Société Générale de Belgique	Renaix	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Saint-Gilles-Waes	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Saint-Nicolas-Waes	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Selzaete	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Somergem	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Sottegem	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Stekene	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Tamise	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Termonde	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Wetteren	1	140
Banque de la Société Générale de Belgique	Zelee	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Zulte	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Anderlues	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Antoing	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Ath	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Aulnois	1	
<i>Banque</i>	<i>Filiales</i>		<i>Total</i>
Banque de la Société Générale de Belgique	Basècles	1	

Banque de la Société Générale de Belgique	Beaumont	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Beloeil	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Binche	1	150
Banque de la Société Générale de Belgique	Blaton	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Bléharies	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Bon-Secours	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Boussu	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Boussu-Walcourt	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Bracquegnies	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Braine-le-Comte	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Brugelette	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Celles	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Charleroi	1	160
Banque de la Société Générale de Belgique	Chièvres	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Chimay	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Dour	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Ecaussinnes-d'Enghien	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Ellezelles	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Enghien	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Erpion	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Erquelinnes	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Estaimpuis	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Estinnes-au-Mont	1	170
Banque de la Société Générale de Belgique	Feluy-Arquennes	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Fleurus	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Flobecq	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Fontaine-l'Evêque	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Frameries	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Frasnes-lez-Buissenal	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Froidchapelle	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Froidmont	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Givry	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Gosselies	1	180
Banque de la Société Générale de Belgique	Grand-Reng	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Grand-Rieux	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Houdeng-Goegnies	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Jemappes	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	La Louvière	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Leers-Nord	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Lens-Dendre	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Le Roeulx	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Lessines	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Leuze	1	190
Banque de la Société Générale de Belgique	Leval-Trahegnies	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Merbes-le-Château	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Momignies	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Mons	2	
Banque de la Société Générale de Belgique	Morlanwelz	1	
<i>Banque</i>	<i>Filiales</i>		<i>Total</i>
Banque de la Société Générale de Belgique	Naast	1	

Banque de la Société Générale de Belgique	Neufvilles	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Patûrages	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Pecq	1	200
Banque de la Société Générale de Belgique	Péruwelz	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Pommeroeul	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Pont-à-Celles	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Quevaucamps	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Quiévrain	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Rance	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Rumes	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Saint-Ghislain	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Saint-Léger lez-Pecq	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Saint-Sauveur	1	210
Banque de la Société Générale de Belgique	Seneffe	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Silly	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Sirault	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Sivry	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Soignies	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Stambruges	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Templeuve	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Thuin	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Tournai	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Trazegnies	1	220
Banque de la Société Générale de Belgique	Wez-Velvain	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Amay	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Ampsin	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Ans	2	
Banque de la Société Générale de Belgique	Aubel	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Battice	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Bressoux	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Burdinne	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Chênée	1	230
Banque de la Société Générale de Belgique	Dison	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Dolhain	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Engis	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Eupen	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Fléron	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Gouvy-Limerlée	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Hannut	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Héron	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Hollogne-aux-Pierres	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Huy	1	240
Banque de la Société Générale de Belgique	Jemeppe-sur-Meuse	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Kimkempois-Angleur	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Liège	4	
Banque de la Société Générale de Belgique	Louveigné	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Malmédy	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Ouffet	1	
<i>Banque</i>	<i>Filiales</i>		<i>Total</i>
Banque de la Société Générale de Belgique	Pepinster	1	250

Banque de la Société Générale de Belgique	Seraing	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Soheit-Tinlot	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Spa	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Sprimont	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Stavelot	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Stockay-Saint-Georges	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Terwagne	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Theux	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Trois-Ponts	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Verviers	1	260
Banque de la Société Générale de Belgique	Visé	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Waremme	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Welckenraedt	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Bassenge	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Bilsen	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Bourg-Léopold	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Brée	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Genck	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Hasselt	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Lanaeken	1	270
Banque de la Société Générale de Belgique	Maeseycck	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Neerpelt	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Saint-Trond	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Tongres	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Arlon	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Athus	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Bastogne	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Bertrix	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Bouillon	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Etalle	1	280
Banque de la Société Générale de Belgique	Florenville	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Habay-la-Neuve	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Laroche	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Libramont	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Marche-en-Famenne	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Neufchâteau	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Vielsalm	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Virton	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Andenne	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Auvelais	1	290
Banque de la Société Générale de Belgique	Beauraing	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Bois-de-Villers	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Cerfontaine	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Ciney	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Couvin	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Dinant	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Eghezée	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Florennes	1	
<i>Banque</i>	<i>Filiales</i>		<i>Total</i>
Banque de la Société Générale de Belgique	Fosses	1	

Banque de la Société Générale de Belgique	Gedinne	1	300
Banque de la Société Générale de Belgique	Gembloux	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Mariembourg	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Mettet	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Namêche	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Namur	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Nismes	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Philippeville	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Rochefort	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Sombreffe	1	
Banque de la Société Générale de Belgique	Treignes	1	310
Banque de la Société Générale de Belgique	Walcourt	1	
<i>Banque de la Société Générale de Belgique</i>			<i>311</i>
Banque Florent Standaert	Calmpthout	1	
Banque Florent Standaert	Esschen	1	
<i>Banque Florent Standaert</i>			<i>2</i>
Banque de l'Union des Industries	Bruxelles	1	
<i>Banque de l'Union des Industries</i>			<i>1</i>
Banque Sud-Belge	Charleroi	1	
<i>Banque Sud-Belge</i>			<i>1</i>
Banque Verviétoise de Dépôts et de Crédit	Verviers	1	
<i>Banque Verviétoise de Dépôts et de Crédit</i>			<i>1</i>
Beyersdorf Terlinck et Cie	Bruxelles	1	
<i>Beyersdorf Terlinck et Cie</i>			<i>1</i>
Caisse Anversoise de Reports et de Crédit	Anvers	1	
<i>Caisse Anversoise de Reports et de Crédit</i>			<i>1</i>
Caisse générale de Reports et de Dépôts	Bruxelles	10	
<i>Caisse générale de Reports et de Dépôts</i>			<i>10</i>
Caisse des Règlements Privés	Bruxelles	1	
<i>Caisse des Règlements Privés</i>			<i>1</i>
Caisse Tirlemontoise de Dépôts	Tirlemont	1	
<i>Caisse Tirlemontoise de Dépôts</i>			<i>1</i>
Cassel et Cie	Bruxelles	1	
<i>Cassel et Cie</i>			<i>1</i>
La Centrale Financière	Anvers	1	
<i>La Centrale Financière</i>			<i>1</i>
Centrum Bank	Anvers	1	
<i>Centrum Bank</i>			<i>1</i>
Comptoir belgo-hollandais	Bruxelles	1	
<i>Comptoir belgo-hollandais</i>			<i>1</i>
Comptoir du Centre	Bruxelles	3	
Comptoir du Centre	Hal	1	
Comptoir du Centre	Lennick-Saint-Quentin	1	
Comptoir du Centre	Anderlues	1	
Comptoir du Centre	Charleroi	1	
Comptoir du Centre	Châtelet	1	
Comptoir du Centre	Enghien	1	
<i>Banque</i>	<i>Filiales</i>		<i>Total</i>
Comptoir du Centre	Gilly	1	

Comptoir du Centre	Houdeng-Goegnies	1	
Comptoir du Centre	Merbes-le-Château	1	
Comptoir du Centre	Morlanwelz	1	
Comptoir du Centre	Thuin	1	
Comptoir du Centre	Trazegnies	1	
<i>Comptoir du Centre</i>			15
Comptoir National d'Escompte de Paris	Bruxelles	1	
<i>Comptoir National d'Escompte de Paris</i>			1
Crédit Commercial de Mons	Mons	1	
<i>Crédit Commercial de Mons</i>			1
Crédit Général Brugeois	Bruges	1	
<i>Crédit Général Brugeois</i>			1
Crédit Général Domestique	Bruxelles	1	
<i>Crédit Général Domestique</i>			1
Crédit Hypothécaire d'Ostende	Middelkerke	1	
Crédit Hypothécaire d'Ostende	Nieuport	1	
Crédit Hypothécaire d'Ostende	Ostende	1	
<i>Crédit Hypothécaire d'Ostende</i>			3
Crédit Lyonnais	Anvers	1	
Crédit Lyonnais	Bruxelles	3	
Crédit Lyonnais	Gand	1	
<i>Crédit Lyonnais</i>			5
Crédit du Nord-Belge	Bruxelles	1	
Crédit du Nord-Belge	Courtrai	1	
Crédit du Nord-Belge	Mouscron	1	
Crédit du Nord-Belge	Audenaerde	1	
Crédit du Nord-Belge	Gand	1	
Crédit du Nord-Belge	Néchin	1	
Crédit du Nord-Belge	Péruwelz	1	
Crédit du Nord-Belge	Stambruges	1	
Crédit du Nord-Belge	Tournai	1	
Crédit du Nord-Belge	Namur	1	
<i>Crédit du Nord-Belge</i>			10
Crédit Ostendais	Ostende	1	
<i>Crédit Ostendais</i>			1
Crédit Populaire Liégeois	Liège	1	
<i>Crédit Populaire Liégeois</i>			1
Fabri et C°	Huy	1	
<i>Fabri et C°</i>			1
Max Fischer	Anvers	1	
<i>Max Fischer</i>			1
H. Glorieux et Cie	Bruxelles	1	
<i>H. Glorieux et Cie</i>			1
Guaranty Trust Company of New-York	Anvers	1	
Guaranty Trust Company of New-York	Bruxelles	1	
<i>Guaranty Trust Company of New-York</i>			2
<i>Banque</i>	<i>Filiales</i>		<i>Total</i>
Frédéric Jacobs Successeurs	Anvers	1	

<i>Frédéric Jacobs Successeurs</i>		1
A. Joire et Cie	Tournai	1
<i>A. Joire et Cie</i>		1
Jules Joire	Bruxelles	1
Jules Joire	Anvaing	1
Jules Joire	Frasnes-lez-Buissenal	1
Jules Joire	Lessines	1
Jules Joire	Leuze	1
Jules Joire	Péruwelz	1
Jules Joire	Tournai	1
<i>Jules Joire</i>		7
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Anvers	2
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Berchem	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Boom	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Borgerhout	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Brasschaet	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Eeckeren	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Herenthals	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Hoboken	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Hoogstraeten	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Capellen	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Lierre	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Malines	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Merxem	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Moll	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Turnhout	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Vieux-Dieu	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Wilryck	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Bruxelles	7
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Aerschot	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Assche	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Berthem	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Betecom	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Blauwput	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Cortenbergh	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Diest	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Dilbeek	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Hal	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Herent	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Héverlé	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Hoeylaert	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Huldenberg	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Louvain	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Malaise	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Merchtem	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Neerysche	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Opwyck	1
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Overysche	1
<i>Banque</i>	<i>Filiales</i>	<i>Total</i>
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Saventhem	1

Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Tervueren	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Tirlemont	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Vilvorde	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Wilsele	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Adinkerke	1	50
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Aerseele	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Aertrycke	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Alveringem	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Anseghem	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Ardoye	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Avelghem	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Becelaere	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Beernem	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Beveren	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Bisseghem	1	60
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Bizet	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Blankenberghe	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Bruges	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Comines	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Comines (Briele)	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Cortemarck	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Courtrai	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Cuerne	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Dadizeele	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Deerlijk	1	70
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Desselghem	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Dixmude	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Dottignies	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Eernegem	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Furnes	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Gheluwe	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Ghisteltes	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Gits	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Gulleghem	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Handzame	1	80
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Harlebeke	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Herseaux	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Heule	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Heyst-sur-Mer	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Hooglede	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Hulste	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Ichtegem	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Ingelmunster	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Iseghem	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Kemmel	1	90
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Knocke	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Langemarck	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Lauwe	1	
<hr/> <i>Banque</i>		<i>Filiales</i>	<i>Total</i>
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Ledegem	1	

Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Lendeledede	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Le Zoute	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Lichtervelde	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Loppem	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Marke	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Menin	1	100
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Menin (Barakken)	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Messines	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Meulebeke	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Middelkerke	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Moorsele	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Moorslede	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Mouscron	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Nieuport	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Oedelem	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Ooigem	1	110
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Oostduinkerke	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Oostnieuwkerke	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Oost-Roosebeke	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Ostende	3	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Oudenburg	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Passchendaele	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Pittem	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Poelkapelle	1	120
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Poperinghe	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Rekkem	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Roulers	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Ruisselede	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Rumbeke	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Saint-Denis	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Staden	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Sweveghem	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Thielt	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Thourout	1	130
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Vlamertinghe	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Wacken	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Waeregem	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Warneton	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Watou	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Wervicq	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Westroosebeke	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Wevelghem	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Wielsbeke	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Wyngene	1	140
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Ypres	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Zantvoorde	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Zwevezele	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Aeltre	1	
<i>Banque</i>	<i>Filiales</i>		<i>Total</i>
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Alost	1	

Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Aspelaere	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Audenaerde	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Berchem-lez-Audenaerde	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Boechoete	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Destelbergen	1	150
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Deynze	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Eecloo	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Evergem	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Gand	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Grammont	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Hamme	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Lebbeke	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Lokeren	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Loochristy	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Maldegem	1	160
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Moorsel	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Mont-Saint-Amand	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Nazareth	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Nederbrakel	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Nevele	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Ninove	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Ophasselt	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Renaix	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Saint-Nicolas-Waes	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Scheldewindeke	1	170
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Sleidinge	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Somergem	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Sottegem	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Tamise	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Termonde	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Vinckt	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Waasmunster	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Wetteren	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Zele	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Enghien	1	180
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Landen	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Beerlingen	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Bilsen	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Brée	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Genck	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Hamont	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Hasselt	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Lanaeken	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Maeseyck	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Mechelen-sur-Meuse	1	190
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Neerpelt	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Saint-Trond	1	
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Tessenderloo	1	
<i>Banque</i>	<i>Filiales</i>		<i>Total</i>
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	Tongres	1	

<i>Kredietbank voor Handel en Nijverheid</i>		194
Krediet en Handelskas	Anvers 1	
<i>Krediet en Handelskas</i>		1
J.-J. Legrelle	Anvers 1	
<i>J.-J. Legrelle</i>		1
Lloyds and National Provincial Foreign Bank Ltd.	Anvers 1	
Lloyds and National Provincial Foreign Bank Ltd.	Bruxelles 1	
<i>Lloyds and National Provincial Foreign Bank Ltd.</i>		2
Mutuelle de Placements et de Gérance	Anvers 1	
<i>Mutuelle de Placements et de Gérance</i>		1
Mutuelle Solvay	Bruxelles 1	
<i>Mutuelle Solvay</i>		1
Nagelmackers Fils et Cie	Bruxelles 1	
Nagelmackers Fils et Cie	Gammerages 1	
Nagelmackers Fils et Cie	Goyck 1	
Nagelmackers Fils et Cie	Herinnes-lez-Enghien 1	
Nagelmackers Fils et Cie	Lennick-Saint-Quentin 1	
Nagelmackers Fils et Cie	Oetingen 1	
Nagelmackers Fils et Cie	Ternath 1	
Nagelmackers Fils et Cie	Ninove 1	
Nagelmackers Fils et Cie	Enghien 1	
Nagelmackers Fils et Cie	Flémalle Haute 1	
Nagelmackers Fils et Cie	Liège 1	
Nagelmackers Fils et Cie	Ougrée 1	
<i>Nagelmackers Fils et Cie</i>		12
The National City Bank of New-York	Anvers 1	
The National City Bank of New-York	Bruxelles 1	
<i>The National City Bank of New-York</i>		2
F.-M. Philippson et C°	Bruxelles 1	
<i>F.-M. Philippson et C°</i>		1
F. Rom	Bruxelles 1	
<i>F. Rom</i>		1
O. de Schaetzen	Liège 1	
<i>O. de Schaetzen</i>		1
Société Belge de Banque	Anvers 1	
Société Belge de Banque	Bruxelles 1	
<i>Société Belge de Banque</i>		2
Société Belge de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts	Bruxelles 1	
<i>Société Belge de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts</i>		1
Société de Change et de Placements	Bruxelles 1	
<i>Société de Change et de Placements</i>		1
Société financière de la Campine (Fivek)	Turnhout 1	
<i>Société financière de la Campine (Fivek)</i>		1
Société française de Banque et de Dépôts	Anvers 1	
Société française de Banque et de Dépôts	Bruxelles 2	
Société française de Banque et de Dépôts	Ostende 1	
<i>Banque</i>	<i>Filiales</i>	<i>Total</i>
Société française de Banque et de Dépôts	Charleroi 1	

<i>Société française de Banque et de Dépôts</i>		5
Société Hollandaise de Banque	Bruxelles	1
<i>Société Hollandaise de Banque</i>		1
Union du Crédit de Bruxelles	Bruxelles	1
<i>Union du Crédit de Bruxelles</i>		1
J. et M. Van Breda et Cie	Anvers	1
J. et M. Van Breda et Cie	Lierre	1
<i>J. et M. Van Breda et Cie</i>		2
Van Mierlo et Cie	Bruxelles	1
<i>Van Mierlo et Cie</i>		1
Maurice Verstuyft	Bruxelles	2
Maurice Verstuyft	Furnes	1
Maurice Verstuyft	Ypres	1
Maurice Verstuyft	Alost	1
Maurice Verstuyft	Gand	1
Maurice Verstuyft	Huy	1
Maurice Verstuyft	Virton	1
<i>Maurice Verstuyft</i>		8
Volksdepositokas	Gand	1
<i>Volksdepositokas</i>		1
Westminster Foreign Bank Ltd	Anvers	1
Westminster Foreign Bank Ltd	Bruxelles	1
<i>Westminster Foreign Bank Ltd</i>		2

<i>Vue d'ensemble</i>	
The American Express of Cy of New-York Inc	2
P. Annez de Taboada	1
Ardenne Bancaire	3
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	27
Banque Josse Allard	1
Banque d'Amsterdam pour la Belgique	1
Banque d'Anvers	1
Banque Anversoise de Nantissement et d'Escompte	1
Banque Belge d'Afrique	1
Banque Belge et Coloniale	1
Banque Belge pour l'Etranger (Extrême-Orient)	1
Banque Belge pour l'Industrie	1
Banque Borsu et Cie	4
Banque de Bruxelles	236
Banque Eugène Chanteux	2
Banque des Classes Moyennes	1
Banque de Commerce	8
Banque de Commerce et d'Industrie	4
Banque Commerciale Belge (Bancobel)	4
Banque Commerciale de Bruxelles	1
Banque Commerciale du Congo	2
Banque Commerciale de Liège	6
Banque de la Compagnie Commerciale Belge	1
Banque et Crédit	1
Banque de Crédit Commercial	2
Banque de Crédit Commercial et Agricole du Hainaut	1
Banque Jean de Bienne	1
Bank voor het Denderland	1
Banque Diamantaire Anversoise	1
Banque J. Drèze	1
Banque Dubois	1
Banque d'Escompte et de Travaux	1
Banque pour l'Extension du Grand Anvers	1
Banque Jules Fontaine	1
Banque Générale de Crédit et d'Escompte des Flandres	1
Banque Hallet et Cie	1
Banque de la Hoëgne	2
Banque Industrielle Belge (ancienne Banque E.-L.-J. Empain)	1
Banque Industrielle et Commerciale de Charleroi	2
Banque Italo-Belge	2
Banque de Jumet-Roux	1
Banque G. et C. Kreglinger	1

<i>Vue d'ensemble</i>	
Banque H. Lambert	1
Banque de Liège	1
Banque Ouvrière de Bruxelles	1
Banque de Paris et des Pays-Bas	1
Banque du Pays de Termonde	4
Banque Populaire Anversoise	1
Banque Populaire de Huy	1
Banque Populaire de Jumet	1
Banque Populaire de Verviers	1
Banque de Prêts et de Dépôts	1
Banque Privée de Belgique	1
Bank M. Rakower	1
Banque Régionale	2
Bank van Rousselare	8
Bank van Sinte-Mariaburg	1
Banque de la Société Financière Bruxelloise	1
Banque de la Société Générale de Belgique	311
Banque Florent Standaert	2
Banque de l'Union des Industries	1
Banque Sud-Belge	1
Banque Verviétoise de Dépôts et de Crédit	1
Beyersdorf Terlinck et Cie	1
Caisse Anversoise de Reports et de Crédit	1
Caisse générale de Reports et de Dépôts	10
Caisse des Règlements Privés	1
Caisse Tirlemontoise de Dépôts	1
Cassel et Cie	1
La Centrale Financière	1
Centrum Bank	1
Comptoir belgo-hollandais	1
Comptoir du Centre	15
Comptoir National d'Escompte de Paris	1
Crédit Commercial de Mons	1
Crédit Général Brugeois	1
Crédit Général Domestique	1
Crédit Hypothécaire d'Ostende	3
Crédit Lyonnais	5
Crédit du Nord-Belge	10
Crédit Ostendais	1
Crédit Populaire Liégeois	1
Fabri et C°	1
Max Fischer	1
H. Glorieux et Cie	1
Guaranty Trust Company of New-York	2
Frédéric Jacobs Successeurs	1
A. Joire et Cie	1

<i>Vue d'ensemble</i>	
Jules Joire	7
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	194
Krediet en Handelskas	1
J.-J. Legrelle	1
Lloyds and National Provincial Foreign Bank Ltd.	2
Mutuelle de Placements et de Gérance	1
Mutuelle Solvay	1
Nagelmackers Fils et Cie	12
The National City Bank of New-York	2
F.-M. Philippson et C ^o	1
F. Rom	1
O. de Schaetzen	1
Société Belge de Banque	2
Société Belge de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts	1
Société de Change et de Placements	1
Société financière de la Campine (Fivek)	1
Société française de Banque et de Dépôts	5
Société Hollandaise de Banque	1
Union du Crédit de Bruxelles	1
J. et M. Van Breda et Cie	2
Van Mierlo et Cie	1
Maurice Verstyft	8
Volksdepositokas	1
Westminster Foreign Bank Ltd	2

Annexe 15 : radiographie du marché financier belge (1938-1943) (cf. Tableau 33)

<i>Institutions financières</i>	<i>Remarques</i>
American Express of Cy of New-York Inc	Au cours de la période 1940-43, la banque enregistre une forte diminution des montants en compte. En 1940, elle est agréée comme banque de devises; mais la même année, elle met un terme à ses activités bancaires (ABB, circulaire 162, 26/VI/1940).
Antwerpsche Maatschappij van Deposito's en Hypotheken – Société anversoise de Dépôts et d'Hypothèques	<u>1938</u> : la Société hypothécaire et immobilière d'Anvers comptabilise, en décembre, 59.131.184,92 BEF en comptes espèces et 23.508.500 BEF en obligations. <u>1939</u> : la Société hypothécaire et immobilière d'Anvers comptabilise, en décembre, 56.993.408,72 BEF en comptes espèces et 22.256.500 BEF en obligations. <u>1940</u> : la Société hypothécaire et immobilière d'Anvers comptabilise, en décembre, 56.993.405,58 BEF en comptes espèces et 20.748.000 BEF en obligations.
Ardenne Bancaire	<u>1939</u> : à côté des livrets d'épargne dont le nombre est inconnu, 1.251 'dépôts' sont mentionnés, dont le montant moyen est de 4.134,29 BEF. <u>1940</u> : les livrets d'épargne comptabilisent un montant total de 731.000 BEF; leur nombre exact est inconnu. A côté de cela, 212 'dépôts' sont mentionnés, d'un montant moyen de 13.070,75 BEF. En 1940, cette banque enregistre momentanément une forte diminution, en raison de problèmes dans son agence de Malmédy.
Banque d'Amsterdam pour la Belgique – Amsterdamsche Bank voor België	<u>1941</u> : le nombre de comptes espèces est extrait des données fournies en décembre. <u>1942</u> : le rapport des réviseurs du 2 ^{ème} trimestre conduit à estimer à 400 le nombre de comptes espèces. <u>1943</u> : le nombre de comptes espèces est basé sur les données du 2 ^{ème} trimestre.
Banque anversoise de Nantissement et d'Escompte – Antwerpsche Bank voor Onderpand en Disconto	<u>1938</u> : en moyenne 71.882,77 BEF sont crédités en comptes espèces (données insuffisantes quant à leur nombre). <u>1939</u> : au cours du 2 ^{ème} trimestre, 279 'dépôts' sont renseignés pour un montant total de 20.663.801,98 BEF, soit un montant moyen par 'dépôt' de 74.063,80 BEF. <u>1942</u> : les livrets d'épargne totalisent 538.000 BEF (déjà inclus). Leur nombre est cependant inconnu. A côté de cela, 269 'dépôts' sont mentionnés pour un montant total de 23.412.000,00 BEF, soit un solde moyen par 'dépôt' de 87.033,45 BEF. <u>1943</u> : les livrets d'épargne totalisent 913.675,95 BEF (déjà inclus). Leur nombre est cependant inconnu. A côté de cela, 302 'dépôts' sont mentionnés pour un montant total de 29.720.000 BEF, soit un solde moyen par 'dépôt' de 98.410,59 BEF.
Banque belge d'Afrique	<u>1938</u> : les données mentionnées dans le tableau sont extraites des bilans. Le rapport des réviseurs fait état de 628 comptes espèces pour un montant total de 106.611.000 BEF, ce qui conduit à une moyenne de 169.762,73 BEF par compte.

	<p><u>1939</u> : les données mentionnées dans le tableau sont extraites des bilans. Le rapport des réviseurs fait état de 4.802 comptes espèces pour un montant total de 90.788.000 BEF, ce qui conduit à une moyenne de 18.906,28 BEF par compte.</p> <p><u>1940</u> : en moyenne 358.244,68 BEF sont portés au crédit des comptes espèces, dont le nombre demeure inconnu.</p> <p><u>1942</u> : les données mentionnées dans le tableau sont extraites des bilans. Le rapport des réviseurs fait état de 30 comptes espèces entre 100.000 BEF et 1.000.000 BEF pour un montant total de 14.075.000 BEF. Le nombre de comptes espèces dont le solde est inférieur à 100.000 BEF et qui totalisent 9.373.000 BEF, est inconnu.</p> <p><u>1943</u> : les informations relatives au nombre de comptes sont incomplètes; plus encore en ce qui concerne les 'dépôts étrangers'.</p>
Banque belge pour l'Etranger	<p>La 'Banque belge pour l'Etranger' connaît, entre 1938 et 1939, une énorme diminution. Elle interrompt ensuite ses activités bancaires.</p> <p>Les données sont peu claires en ce qui concerne les 'dépôts étrangers'.</p>
Banque belge pour l'Industrie	<p><u>1939</u> : les données mentionnées dans le tableau sont extraites des bilans. Le rapport des réviseurs fait état de 188 comptes espèces pour un montant total de 77.678.000 BEF, ce qui conduit à une moyenne de 413.180,85 BEF par compte.</p> <p><u>1943</u> : le nombre de comptes espèces est basé sur des données fournies en décembre.</p>
Banque de Bruxelles	<p><u>1938</u> : il est fait état de 249 obligations et bons de caisse pour une valeur totale de 379.000 BEF.</p> <p><u>1939</u> : le nombre de comptes espèces correspond à la rubrique 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 165.066.408,39 BEF.</p> <p><u>1940</u> : le nombre de comptes espèces correspond à la rubrique 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 96.349.000 BEF.</p> <p><u>1941</u> : le nombre de comptes espèces correspond à la rubrique 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 140.088.000 BEF.</p> <p><u>1943</u> : le nombre de comptes espèces correspond à la rubrique 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 191.377.883,71 BEF.</p> <p>A partir de 1941, la Banque de Bruxelles renseigne des dépôts, à découvert.</p>
Banque Eugène Chanteux	<p><u>1941</u> : le nombre de comptes espèces est basé sur les informations fournies en décembre.</p> <p>Cette banque renseigne des dépôts à découvert jusqu'en 1939, pas au-delà.</p>
Banque de Commerce - Handelsbank	<p><u>1938</u> : les données mentionnées dans le tableau sont extraites des bilans. Le rapport des réviseurs fait état de 4.440 comptes espèces pour un montant total de 176.064.000 BEF, ce qui conduit à une moyenne par 'dé-</p>

	<p>pôt' de 39.654,05 BEF. Le rapport des réviseurs reste muet quant au nombre et au solde des livrets d'épargne.</p> <p><u>1939</u> : d'après le rapport des réviseurs, le tableau XXI diffère du bilan. La différence porte sur 21.082.000 BEF. D'une part, la différence de 1.750.000 BEF s'explique par le fait que les devises étrangères et les dépôts sont calculés sur base du cours arrêté au 30 septembre et que la contre-valeur n'est pas réévaluée lors de la confection du bilan. D'autre part, la différence de 19.332.000 BEF est consécutive aux "postes en suspens" entre le Siège central et les filiales. Ce montant est renseigné dans le bilan, mais non dans le tableau XXI.</p> <p><u>1942</u> : le nombre de comptes espèces est basé sur les données du 2^{ème} trimestre.</p>
Banque commerciale de Bruxelles – Bank voor Koophandel van Brussel	<p><u>1941</u> : le nombre de comptes espèces est basé sur les données du 4^{ème} trimestre.</p> <p>Cette banque renseigne des dépôts à découvert à partir de 1938.</p>
Banque commerciale du Congo	<p><u>1938</u> : les données renseignées dans le tableau sont extraites des bilans. Le rapport des réviseurs fait état de 1.250 comptes espèces pour un montant total de 40.586.607,47 BEF, ce qui conduit à une moyenne par compte de 32.469,28 BEF.</p> <p><u>1939</u> : les données renseignées dans le tableau sont extraites des bilans. Le rapport des réviseurs fait état de 1.154 comptes espèces pour un montant total de 39.971.000 BEF, ce qui conduit à une moyenne par compte de 34.636,91 BEF.</p> <p><u>1941</u> : 235 comptes créditeurs "exigibles immédiatement" et "à trente jours" totalisent 4.348.000 BEF, ce qui conduit à une moyenne par 'dépôt' de 18.502,12 BEF. A cela s'ajoute un montant de 275.000 BEF correspondant aux comptes créditeurs exigibles "à plus de trente jours". Leur nombre est inconnu.</p> <p><u>1942</u> : les dépôts à découvert sont évalués au 30/06/1942.</p> <p><u>1943</u> : 236 comptes créditeurs "exigibles immédiatement" et "à trente jours" totalisent 4.779.000 BEF, ce qui conduit à une moyenne de 20.250 BEF par 'dépôt'. A cela s'ajoute un montant de 235.000 BEF correspondant aux dépôts créditeurs exigibles "à plus de trente jours". Leur nombre est inconnu.</p> <p>Les dépôts à découverts sont évalués au 30/06/1943.</p> <p>Cette banque ne renseigne de dépôts à découvert qu'à partir de 1941.</p> <p>Les données relatives aux 'dépôts étrangers' sont moins claires.</p>
Banque commerciale de Liège	<p><u>1938</u> : il est fait état de 1.994 "dépôts" pour un montant total de 17.215.671,52 BEF, ce qui conduit à une moyenne de 8.633,73 BEF par "dépôt".</p> <p>Cette banque renseigne des bons de caisse et des obligations jusqu'en 1942, plus au delà.</p>
Banque de la Compagnie commerciale belge	<p><u>1938</u> : le nombre de comptes espèces correspond à la rubrique 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 35.434,67 BEF.</p>

	<p><u>1939</u> : le nombre de comptes espèces correspond à la rubrique 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 791.689,49 BEF.</p> <p><u>1942</u> : le nombre de comptes espèces correspond à la rubrique 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 16.148,14 BEF.</p>
Banque de Crédit commercial	<p><u>1941</u> : il est fait état de 1.121 "dépôts" pour un montant total de 75.672.000 BEF, ce qui conduit à une moyenne de 67.504,01 BEF par "dépôt".</p> <p><u>1942</u> : il est fait état de 1.101 "dépôts" pour un montant total de 85.205.000 BEF, ce qui conduit à une moyenne de 77.388,73 BEF par "dépôt". Le montant des livrets d'épargne s'élève à 1.437.583,55 BEF. Leur nombre est inconnu.</p> <p><u>1943</u> : le nombre de comptes espèces correspond à la rubrique 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 127.087,23 BEF.</p>
Banque Jean de Bienne	<p><u>1941 en 1943</u> : le nombre de comptes espèce se base sur des données fournies en décembre.</p>
Bank voor het Denderland	<p><u>1943</u> : les données renseignées dans le tableau sont extraites des bilans. Le rapport des réviseurs fait état de 346 comptes espèces pour un montant total de 12.439.000 BEF, soit une moyenne de 35.950,86 BEF par compte.</p> <p>Remarque : le nombre de comptes augmente bien plus que la moyenne des montants portés en compte.</p>
Banque diamantaire anversoise – Antwerpse Diamantbank	<p><u>1938</u> : d'après le rapport des réviseurs, il est fait état, au 30/09/1938, de 1.350 'dépôts' pour un montant total de 30.759.738 BEF, soit un montant moyen par 'dépôt' de 22.784,99 BEF.</p> <p><u>1941</u> : le nombre de comptes se base sur des données fournies en décembre.</p> <p><u>1942</u> : il est fait état de 90 nouveaux 'dépôts' pour un montant total de 7.410.000 BEF, soit un montant moyen par 'dépôt' de 82.333,33 BEF.</p>
Banque J. Drèze	<p><u>1938</u> : le rapport des réviseurs fait état, en octobre, de 493 'dépôts' pour un montant total de 9.536.648 BEF, soit un montant moyen par 'dépôt' de 19.344,11 BEF.</p> <p><u>1940</u> : le nombre de comptes espèces se base sur les données fournies en décembre.</p>
Banque Dubois	<p><u>1938</u> : le nombre de comptes espèces correspond à la rubrique 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 12.104.621,03 BEF.</p> <p><u>1941</u> : le nombre de comptes espèces se base sur les données fournies en décembre.</p> <p><u>1942</u> : au 2^{ème} trimestre, il est fait état de 734 'dépôts' pour un montant total de 49.817.000 BEF, soit un montant moyen par 'dépôt' de 67.870,57 BEF.</p> <p>la Banque Dubois enregistre une faible diminution en 1940, mais retrouve ensuite ses chiffres d'avant-guerre.</p>
Banque d'Escompte et de Travaux	<p><u>1941</u> : le nombre de comptes espèces se base sur les données fournies en décembre.</p>

	<p><u>1943</u> : le nombre de comptes espèces se base sur les données du 2^{ème} trimestre. Cette banque renseigne, à partir de 1942, des obligations.</p>
Banque pour l'Extension du Grand Anvers - Bank voor de Uitbreiding van Groot Antwerpen	<p><u>1941</u> : en juin 1941, il est fait état de 690 comptes créditeurs "immédiatement exigibles". A cela s'ajoutent aussi 273 comptes créditeurs exigibles "à plus de trente jours". Cette banque enregistre une forte diminution en 1940, suivie d'une énorme augmentation en 1941. A partir de 1942, elle renseigne des dépôts à découvert. En 1943, elle connaît une forte diminution du nombre de comptes.</p>
Banque Jules Fontaine	<p><u>1940</u> : le nombre de comptes espèces est basé sur les données fournies en décembre.</p>
Banque industrielle belge (ancienne Banque E.-L.-J. Empain)	<p><u>1943</u> : il est fait état d'approximativement 260 comptes espèces pour un montant total de 339.348.000 BEF.</p>
Banque industrielle et commerciale de Charleroi	<p><u>1940</u> : il est fait état de 192 comptes créditeurs "immédiatement exigibles" et "à trente jours" pour un montant total de 20.412.422,37 BEF.</p>
Banque italo-belge	<p><u>1939</u> : les données renseignées dans le tableau sont extraites des bilans. Le rapport des réviseurs fait état de 319 comptes espèces pour un montant total de 39.435.000 BEF, soit un montant moyen par compte de 123.620,68 BEF. <u>1942</u> : les données renseignées dans le tableau sont extraites des bilans. Le rapport des réviseurs fait état de 348 comptes espèces pour un montant total de 53.152.000 BEF, soit un montant moyen par compte de 152.735,63 BEF.</p>
Banque de Jumet-Roux	<p><u>1940</u> : le nombre de comptes espèces est basé sur les données fournies en décembre. <u>1941</u> : les données relatives au nombre de compte sont celles de 1940. Le rapport des réviseurs stipule d'ailleurs que rien n'a changé par rapport à 1941.</p>
Banque G. et C. Kreglinger	<p><u>1938</u> : les 'dépôts d'origine étrangère' se chiffrent en moyenne à 30.416,79 BEF. <u>1941 et 1942</u> : le nombre de comptes espèces est basé sur les données fournies en décembre.</p>
Banque H. Lambert	<p><u>1938</u> : les dépôts à découvert sont estimés au 31/12/1938. Les données renseignées dans le tableau sont extraites des bilans. Le rapport des réviseurs fait état de 345 comptes espèces pour un montant total de 98.472.000 BEF, soit un montant moyen par compte de 285.426,08 BEF. <u>1939</u> : les dépôts à découvert sont estimés au 31/12/1938. <u>1940</u> : les dépôts à découvert sont estimés au 31/12/1939. <u>1941</u> : le nombre de comptes espèces correspond à la rubrique 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 1.962.981,53 BEF. <u>1942</u> : le nombre de comptes espèces correspond à la rubrique 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 2.944.276,67 BEF. <u>1943</u> : le nombre de comptes espèces correspond à la rubrique 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 2.154.384,35 BEF. La Banque Lambert connaît son point le plus bas en 1940, car beaucoup de ses possessions sont transférées à l'étranger.</p>

Banque de Liège	<p><u>1940</u> : les données renseignées dans le tableau sont extraites des bilans. Le rapport des réviseurs chiffre le total des dépôts à 2.316.000 BEF. Leur nombre n'est pas connu.</p> <p><u>1941</u> : le nombre de comptes espèces renseigné correspond au total des comptes arrêté en décembre.</p> <p>La Banque de Liège ne renseigne plus de dépôts à découvert en 1943.</p>
Banque ouvrière de Bruxelles – Arbeidersbank van Brussel	<p><u>1942</u> : en liquidation</p> <p><u>1943</u> : situation arrêtée au 31/12/1943 (Notes du 24/02/1944) Liquidation</p>
Banque de Paris et des Pays-Bas	<p><u>1938</u> : les dépôts à découvert sont estimés au 30/11/1937</p> <p><u>1939</u> : les dépôts à découvert sont estimés au 30/11/1938</p> <p><u>1940</u> : les dépôts à découvert sont estimés au 30/11/1939</p> <p><u>1941</u> : les dépôts à découvert sont estimés au 30/11/1940</p> <p><u>1942</u> : les dépôts à découvert sont estimés au 30/11/1941</p> <p><u>1943</u> : les dépôts à découvert sont estimés au 30/11/1942</p> <p>Le nombre de comptes espèces est celui établi en décembre, en ce compris les sociétés financières, pour un montant de 62.331.000 BEF.</p> <p>Cette banque enregistre également son point le plus bas en 1940.</p>
Banque du Pays de Termonde – Bank voor 't Land van Dendermonde	<p><u>1938</u> : la rubrique "obligations et bons de caisse" comprend seulement des bons de caisse dont 3, à un an, d'une valeur de 50.500 BEF et 6 à trois ans, pour une valeur de 42.000 BEF.</p> <p><u>1942 et 1943</u> : les informations relatives au nombre de comptes sont incomplètes.</p>
Banque populaire anversoise – Antwerpsche Volksbank	<p><u>1941</u> : le nombre de comptes espèces renseigné est basé sur les données fournies en décembre.</p>
Banque populaire de Verviers	<p><u>1938</u> : le nombre de comptes espèces est extrait du rapport des réviseurs de juin.</p> <p><u>1943</u> : le nombre de comptes espèces renseigné est basé sur les données fournies en décembre.</p> <p>Le nombre de comptes augmente très fortement entre 1938 et 1939.</p>
Banque de Prêts et de Dépôts	<p><u>1942</u> : il est fait état d'une centaine de comptes espèces, dont 15 affichent un solde supérieur à 100.000 BEF. Les comptes "à plus de trente jours" représentent $\frac{3}{4}$ du total.</p> <p><u>1943</u> : le nombre de comptes est extrait du rapport des réviseurs de décembre.</p>
Banque privée de Belgique	<p><u>1939</u> : le nombre de comptes espèces correspond à celui des 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 1.167.023,93 BEF.</p> <p>Cette banque ne mentionne plus de dépôts à découvert à partir de 1942.</p>
Banque Régionale – Gewestelijke bank	<p><u>1942</u> : les données mentionnées sont extraites des bilans. Le rapport des réviseurs fait état de 618 comptes espèces pour un montant total de 27.019.723 BEF, ce qui conduit à une moyenne de 43.721,23 BEF.</p>
Bank van Roeselare	<p><u>1938</u> : il est fait état de 1.843 livrets d'épargne pour un montant total de 8.160.419,04 BEF, soit un montant moyen par livret de 4.427,79 BEF.</p> <p><u>1942</u> : le nombre de comptes espèces est extrait du rapport des réviseurs de décembre.</p>

Bank van Sinte-Mariaburg	<p><u>1938</u> : les données mentionnées dans le tableau sont extraites des bilans. Le rapport des réviseurs renseigne 1.825 comptes espèces pour un montant total de 12.708.698,89 BEF, soit un montant moyen par compte de 6.963,67 BEF.</p> <p><u>1940, 1942 et 1943</u> : le nombre de comptes espèces renseigné est basé sur les données fournies en décembre.</p>
Banque de la Société financière bruxelloise	<p><u>1938</u> : les dépôts à découvert sont estimés au 30/06/1938</p> <p><u>1939</u> : les dépôts à découvert sont estimés au 31/12/1938</p> <p><u>1940</u> : les dépôts à découvert sont estimés au 31/12/1939</p> <p><u>1941</u> : les dépôts à découvert sont estimés au 30/06/1941</p> <p><u>1942</u> : les dépôts à découvert sont estimés au 31/12/1941</p> <p><u>1943</u> : les dépôts à découvert sont estimés au 31/12/1942</p>
Banque de la Société Générale de Belgique	<p><u>1938</u> : le nombre de comptes espèces correspond à celui des 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 221.810.430,46 BEF.</p> <p><u>1940</u> : le nombre de comptes espèces est basé sur les données du 2^{ème} trimestre.</p> <p><u>1942</u> : le nombre de comptes espèces correspond à celui des 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 226.686.961,37 BEF.</p> <p><u>1943</u> : le nombre de comptes espèces correspond à celui des 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 277.454.126,27 BEF.</p> <p>En ce qui concerne les comptes espèces, cette banque atteint son point le plus bas en 1940. Les dépôts à découvert se maintiennent.</p>
Banque Florent Standaert	<p><u>1942</u> : le nombre de comptes espèces renseigné se base sur les données fournies en décembre.</p>
Banque de l'Union des Industries	<p><u>1942</u> : le nombre de comptes espèces correspond à celui des 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 45.348.417,08 BEF.</p> <p>Cette banque enregistre une forte diminution en 1939 et se relève à partir de 1941.</p>
Banque Sud-Belge	<p><u>1940</u> : le rapport des réviseurs établi au 3^{ème} trimestre fait état de 744 "dépôts" pour un montant total de 13.038.334,71 BEF, soit un montant moyen par dépôt de 17.524,64 BEF.</p> <p><u>1941</u> : le rapport des réviseurs établi au 2^{ème} trimestre fait état de 981 "dépôts" pour un montant total de 25.716.935,43 BEF, soit un montant moyen par dépôt de 26.215,02 BEF.</p> <p><u>1942</u> : le rapport des réviseurs établi au 3^{ème} trimestre fait état de 1.015 "dépôts" pour un montant total de 32.914.528,25 BEF, soit un montant moyen par dépôt de 32.428,10 BEF.</p> <p><u>1943</u> : le rapport des réviseurs fait état de 1.019 "dépôts" pour un montant total de 41.276.693,50 BEF, soit un montant moyen par dépôt de 40.507,05 BEF.</p>
Banque verviétoise de Dépôts et de Crédit	<p><u>1941</u> : le nombre de comptes espèces renseigné est extrait du rapport des réviseurs de décembre.</p>

Beyersdorf Terlinck et Cie	<p><u>1938</u> : les données renseignées dans le tableau sont extraites des bilans. Le rapport des réviseurs fait état de 48 comptes espèces, pour un montant total de 6.016.609,16 BEF.</p> <p><u>1939</u> : le nombre de comptes espèces correspond à celui des 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 95.970,90 BEF.</p> <p>Cette banque interrompt officiellement ses activités bancaires en avril 1941. Le dernier bilan exhumé date de 1939.</p>
Caisse générale de Reports et de Dépôts	<p><u>1940</u> : les données renseignées dans le tableau sont extraites des bilans. Le rapport des réviseurs fait état de 28.893 comptes espèces pour un montant total de 276.596.000 BEF, soit un montant moyen par dépôt de 9.573,11 BEF.</p> <p><u>1941</u> : le nombre de comptes espèces est basé sur les données fournies au 2^{ème} trimestre.</p>
Caisse des Règlements privés	<p><u>1940</u> : le nombre de comptes espèces renseigné est basé sur les données fournies au 2^{ème} trimestre.</p> <p><u>1941</u> : le nombre de comptes espèces est extrait du rapport des réviseurs de décembre.</p> <p><u>1942</u> : le nombre de comptes espèces correspond à celui des 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 487.736,60 BEF.</p>
Caisse tirlémontoise de Dépôts	<p><u>1942</u> : les données renseignées dans le tableau sont extraites des bilans. Le rapport des réviseurs fait état d'un nombre incomplet de comptes totalisant un montant de 72.314.000 BEF.</p> <p><u>1943</u> : les données renseignées dans le tableau sont extraites des bilans. Le rapport des réviseurs fait état de 90.276.000 BEF, en dépôts, dont le nombre exact est inconnu.</p> <p>Cette banque enregistre une diminution en 1943.</p>
Cassel et Cie	<p><u>1938</u> : les dépôts à découvert sont estimés au 31/12/1937.</p> <p><u>1939</u> : les dépôts à découvert sont estimés au 31/12/1938.</p> <p><u>1940</u> : le nombre de dépôts est extrait du rapport des réviseurs de décembre.</p> <p><u>1941</u> : les dépôts à découvert sont estimés au 31/12/1940.</p>
La Centrale Financière	<p><u>1939</u> : le nombre de comptes espèces renseigné est extrait du rapport des réviseurs de décembre.</p>
Centrale Kas voor Landbouwkrediet (C.K.L.)	<p>Pour 1939 et 1940, nous ne connaissons pas la contre-valeur des dépôts à découvert. Le nombre de comptes renseigné en 1942 n'est pas vérifiable à 100 %.</p>
Comptoir belgo-hollandais - Belgisch-Hollandsch Effectenkantoor	<p><u>1940</u>, <u>1941</u> et <u>1942</u> : le nombre de comptes espèces renseigné est extrait du rapport des réviseurs de décembre.</p> <p>Cette banque est fondée en 1939 et connaît une expansion progressive.</p>
Comptoir du Centre	<p><u>1938</u> : le nombre de comptes espèces correspond à celui des 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 927.869,70 BEF.</p> <p><u>1939</u> : le nombre de comptes espèces est basé sur les données fournies en juin.</p>

	<p><u>1942</u> : le nombre de comptes espèces correspond à celui des 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 102.605,50 BEF.</p> <p><u>1943</u> : le nombre de comptes espèces correspond à celui des 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 107.592,20 BEF.</p>
Comptoir National d'Escompte de Paris	<p><u>1940 et 1941</u> : le nombre de comptes renseigné est extrait du rapport des réviseurs de décembre.</p> <p>Cette banque connaît une forte diminution en 1941, qu'elle ne semble surmonter que très progressivement.</p>
Coop-Deposito's - Coop-Dépôts	<p>Ce tableau déclare des comptes espèces de valeur plus importante que celle retrouvée dans les livres comme <i>De Belgische Spaarbanken</i>. Cela s'explique par le fait qu'est prise ici en compte l'épargne qui n'est pas garantie par l'AR n° 42 de 1935. Coop-Dépôts s'affaiblit de manière générale au cours de la période envisagée.</p>
Crédit anversois	<p><u>1941</u> : banque en liquidation. Le montant des bons de caisse et obligations est extrait du bilan de janvier.</p>
Crédit commercial de Mons	<p><u>1941</u> : le nombre renseigné est extrait du rapport des réviseurs de décembre.</p>
Crédit général Brugeois - Algemene Brugsche Kredietbank	<p><u>1939</u> : le rapport des réviseurs dressé au cours du 1^{er} trimestre 1939 fait état d'une différence acceptable: 180 comptes espèces pour un montant total de 3.431.721,73 BEF, soit un montant moyen par dépôt de 19.065,12 BEF.</p> <p><u>1940</u> : le nombre de comptes espèces retenu dans le tableau est extrait du rapport des réviseurs de décembre. Cette banque enregistre un déclin à partir de 1940.</p>
Crédit général domestique	<p>Cette banque renseigne des dépôts à découvert à partir de 1942.</p>
Crédit hypothécaire d'Ostende	<p><u>1938</u> : il est fait état de 356 comptes à vue pour un montant total de 461.422,93 BEF, soit un solde moyen par compte de 1.296,13 BEF. Manque d'informations approfondies.</p>
Crédit Lyonnais	<p><u>1943</u> : les données renseignées dans le tableau sont extraites des bilans. Le rapport des réviseurs fait état de 4.720 comptes espèces pour un montant total de 243.923.000 BEF, soit un montant moyen par dépôt de 51.678,60 BEF.</p>
Creditmar	<p>Cette caisse enregistre beaucoup de <i>ups and downs</i> en ce qui concerne les bons de caisse et obligations.</p>
Crédit du Nord-Belge	<p><u>1939</u> : le nombre de comptes espèces correspond à celui des 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 255.910,68 BEF.</p> <p><u>1941</u> : le nombre renseigné est extrait du rapport des réviseurs de décembre.</p> <p><u>1942</u> : le nombre de comptes espèces correspond à celui des 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 214.769,39 BEF.</p>

	<p><u>1943</u> : le nombre de comptes espèces correspond à celui des 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 179.000 BEF.</p> <p>Cette banque renseigne des bons de caisse à partir de 1942.</p>
Crédit ostendais	<p><u>1941</u> : le nombre de comptes espèces renseigné dans le tableau est extrait du rapport des réviseurs de décembre.</p> <p>Cette banque enregistre une courte augmentation en 1940.</p>
Crédit populaire liégeois	<p><u>1940</u> : le nombre de comptes espèces renseigné est basé sur les données fournies en décembre.</p> <p>Cette banque renseigne chaque année des bons de caisse et obligations, sauf en 1939.</p>
Fabri et C°	<p><u>1938</u> : le nombre renseigné est basé sur les données fournies en décembre. Pour déterminer le nombre et parvenir à une différence acceptable, un nouveau dépôt de 10.434.600 BEF n'a pas été pris en considération.</p> <p><u>1939</u> : le nombre de comptes espèces retenu est basé sur les données fournies par le rapport des réviseurs de décembre.</p> <p>Fabri et C° renseigne des bons de caisse et obligations à partir de 1940.</p>
Gemeentekrediet - Crédit communal	<p>Les données introduites pour les bons de caisse et obligations sont des chiffres globaux. Les informations nécessaires pour isoler la clientèle de particuliers du reste font défaut.</p>
H. Glorieux et Cie	<p><u>1941 et 1943</u> : le nombre de comptes espèces renseigné est basé sur des données fournies en décembre.</p>
Guaranty Trust Company of New York	<p><u>1938</u> : le nombre de comptes créditeurs 'immédiatement exigibles', qui se montent au total à 70.352.817 BEF (déjà inclus au tableau), est inconnu.</p>
Hypotheek- en Spaarmaatschappij van Antwerpen (H.S.A.) - Société d'Hypothèques et d'Epargne d'Anvers	<p><u>1941</u> : la Société d'Hypothèques et de Dépôts d'Anvers comptabilise, en décembre, 46.305.523,86 BEF en comptes espèces à liquider.</p> <p><u>1942</u> : la Société d'Hypothèques et de Dépôts d'Anvers comptabilise, en décembre, 17.776.048,86 BEF en comptes espèces à liquider.</p> <p><u>1943</u> : la Société d'Hypothèques et de Dépôts d'Anvers comptabilise, en décembre, 11.903.862,16 BEF en comptes espèces à liquider.</p>
Jules Joire	<p><u>1942</u> : le nombre de comptes espèces correspond à celui des 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 271.155,25 BEF.</p> <p><u>1943</u> : le nombre de comptes espèces correspond à celui des 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 241.237,58 BEF.</p>
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	<p><u>1938</u> : il est fait état de 3.200 bons de caisse et obligations, d'une valeur moyenne de 7.843 BEF.</p> <p><u>1942</u> : le nombre de comptes espèces renseigné est extrait du rapport des réviseurs de décembre.</p> <p>Cette banque ne renseigne plus de bons de caisse et d'obligations à partir de 1943.</p>

Krediet- en Handelskas	<u>1941 et 1942</u> : le nombre de comptes espèces renseigné dans le tableau est basé sur des données fournies en décembre.
J.-J. Legrelle	<u>1941</u> : le nombre de comptes espèces est basé sur des données fournies en décembre.
Lloyds and National Provincial Foreign Bank Ltd.	<u>1939, 1940, 1941 et 1942</u> : le nombre de comptes espèces est basé sur des données fournies en décembre. A partir de 1941, cette banque s'affaiblit.
Mutuelle Solvay	Cette banque progresse entre 1938 et 1940, puis décline fortement.
Nagelmackers Fils et Cie	<u>1940</u> : le nombre de comptes espèces renseigné dans le tableau est basé sur des données fournies en décembre.
F.-M. Philippson et C°	<u>1940</u> : le nombre de comptes espèces renseigné dans le tableau est basé sur des données fournies au cours du 2 ^{ème} trimestre. <u>1941</u> : le nombre de comptes espèces renseigné dans le tableau est basé sur des données fournies en décembre. <u>1942</u> : le nombre de comptes espèces correspond à celui des 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 41.567.390,84 BEF. <u>1943</u> : le nombre de comptes espèces correspond à celui des 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 39.827.121,19 BEF. Cette banque enregistre un fort recul en 1941.
Société belge de Banque	<u>1941</u> : le nombre de comptes espèces renseigné dans le tableau est extrait du rapport des réviseurs de décembre. <u>1943</u> : les données renseignées dans le tableau sont extraites des bilans. Le rapport des réviseurs fait état de 3.170 comptes espèces pour un montant total de 689.815.000 BEF.
Société financière de la Campine (Fivek) - Financiële Vennootschap der Kempen	<u>1938</u> : les données renseignées dans le tableau sont extraites des bilans. Le rapport des réviseurs fait état de 196 comptes espèces pour un montant total de 2.295.550,29 BEF, soit un montant moyen par dépôt de 11.711,99 BEF. <u>1940</u> : le nombre de comptes espèces renseigné dans le tableau est extrait du rapport des réviseurs de décembre.
Société française de Banque et de Dépôts	<u>1941</u> : le nombre de comptes espèces renseigné dans le tableau est extrait du rapport des réviseurs de décembre.
Société hollandaise de Banque	<u>1941</u> : le nombre de comptes espèces renseigné dans le tableau est extrait du rapport des réviseurs de décembre.
Union du Crédit de Bruxelles	<u>1941 et 1943</u> : le nombre de comptes espèces renseigné dans le tableau est extrait du rapport des réviseurs de décembre.
Van Mierlo et Cie	<u>1940</u> : le nombre de comptes espèces renseigné dans le tableau est extrait du rapport des réviseurs de décembre. <u>1941</u> : le nombre de comptes espèces correspond à celui des 'dépôts et créditeurs + livrets d'épargne + sociétés financières', où le montant des sociétés financières se chiffre à 17.337.429,89 BEF.
Volksdepositokas	Cette caisse ne renseigne de bons de caisse et d'obligations qu'en 1940, 1941 et 1942.
Westvlaamsche Hypotheekkas	Cette caisse ne renseigne de bons de caisse et d'obligations qu'en 1942.

Annexe 16 : guide des institutions financières de la Seconde Guerre mondiale à nos jours

HISTORIQUE	DE	A
Union Générale des Propriétaires sc - Algemene Eigenaars Vereniging sv	01/10/1919	31/12/1972 ⁶
Crédit Mutuel Hypothécaire / Onderling Hypothecair Krediet (CMH/OKW)	1972	1984
Unispar	1984	1990
Eural-Unispar	1990	1997
Eural nv → Artesia Banking Corporation sa	1997	
25/11/1943: agrément comme caisse d'épargne		
L'union immobilière	15/11/1919	31/12/1927
Algemene spaar- en hypotheekbank	31/12/1927	20/12/1935
Algemene Hypotheek- en Kredietkas	20/12/1935	20/10/1965
Het spaarkrediet	20/10/1965	17/11/1987
Spaarkrediet	17/11/1987	22/04/1997
H.S.A. Spaarcentrale ou Landsspaarkas	22/04/1997	
Centea nv		
17/02/1944: agrément comme caisse d'épargne		
The American Express Inc.	31/12/1935	06/03/1968
American Express international banking corporation	06/03/1968	12/05/1981
American Express Bank Ltd. (USA)	12/05/1981	
Amsterdamsch diamantkantoor	08/06/1937	23/08/1938
Amsterdamse Bank voor België - Banque d'Amsterdam pour la Belgique	23/08/1938	07/11/1972
Amro Bank voor België	07/11/1972	28/11/1986
Nederlandse Amro Bank (actuellement ABN-Amro)	1986	13/10/1988
Antwerpse Diamantbank (activités diamantaires) et Banque Générale (activités bancaires)	13/10/1988	
Antwerpse Diamantbank en Fortis banque sa		
P. Annez de Taboada, scs	31/12/1935	30/07/1940
30/07/1940: arrêt des activités bancaires sans indication de reprise du passif bancaire par une autre institution.		
Antwerpsche Hypotheekkas (an-hyp) - Caisse Hypothécaire Anversoise, sa	27/08/1881	
Axa Bank Belgium nv		
Antwerpsche Maatschappij van Deposito's en Hypotheken - Société Anversoise de Dépôts et d'Hypothèques ⁷	19/06/1935	31/12/1965
dipo sa	31/12/1965	20/02/2001
Banque Bruxelles Lambert s.a. → ING	20/02/2001	
07/04/1938: agrément comme caisse d'épargne		
Ardenne Bancaire, sa	31/12/1935	12/09/1977
Banque Nagelmackers 1747 sa	02/09/1977	
C.O.B. - Caisse Centrale de Dépôts (Coopération Ouvrière Belge) - B.A.C.- Centrale Depositokas (Belgische Arbeiders Coöperatie)	25/08/1924	

⁶ Dans les cas où seule l'année est connue, la fin de l'année (31/12) a été choisie comme "point de départ"

⁷ Lien avec la Banque hypothécaire et immobilière d'Anvers, voir AR du 11 juillet 1935 (MB, 19/VII/1935, p. 4570-4574).

Bacob sc		
Bacob sa → Artesia Banking Corporation sa	31/05/1999	
07/04/1938: agrément comme caisse d'épargne modification du statut, de coopérative "BACOB" en société anonyme (05.01.2001)		
Banque Agricole et Commerciale de Belgique	31/12/1935	30/07/1940
Le 30/07/1940 en liquidation (Institut de Réescmpte et de Garantie)		
Banque Josse Allard, scs	31/12/1935	26/12/1951
17/12/1951: liquidée sans indication de reprise du passif bancaire par une autre institution		
Banque d'Anvers, sa - Bank van Antwerpen nv	31/12/1935	23/12/1965
Générale de Banque	23/12/1965	23/06/1999
Fortis banque sa	23/06/1999	
Banque Anversoise de Nantissement et d'Escompte - Ant- werpsche Bank voor Onderpand en Disconto	31/12/1935	31/03/1966
Metropolitan bank	31/03/1966	02/08/1989
Metropolitan bank ou banque tirlémontoise (Metropolitan Bank of Tiense Bank)	02/08/1989	01/07/1996
Nationale Maatschappij voor Krediet aan de Nijverheid (NMKN)	26/06/1996	
ASLK		
Fortis banque sa	23/06/1999	
Banque belge d'Afrique, sa	31/12/1935	12/04/1949
Banque belge d'Afrique	12/04/1949	05/04/1960
Banque belge d'Afrique-Europe	05/04/1960	20/11/1962
Banque de Bruxelles		
Banque Bruxelles Lambert sa → ING		
Banque Belge et Coloniale, sa	31/12/1935	10/12/1940
10/12/1940 : arrêt de toutes ses activités bancaires		
Banque belge pour l'Etranger (Extrême-Orient)	31/12/1935	01/12/1972
Banque belge pour l'Etranger, sa.	01/12/1972	26/11/1985
Générale de banque belge pour l'etranger (Générale de Banque Overseas - Belgium)	26/11/1985	16/06/1992
Générale de banque belge pour l'Etranger ou General Belgian Bank (abrégé : Belgian Bank)	16/06/1992	11/05/2000
Fortis Banque Asia hk	11/05/2000	
Banque Belge pour l'Industrie	31/12/1935	07/01/1969
Banque Belge pour l'Industrie (Belgische Bank voor Industrie, abrégé en B.B.I.)	07/01/1969	11/01/1983
The Royal Bank of Canada (Belgium)	11/01/1983	27/06/1989
Nmb Bank (Belgium)	27/06/1989	28/01/1992
Internationale Nederlanden Bank (Belgium) (abrégé : ING Bank)	28/01/1992	05/12/1995
ING Bank (Belgium)	05/12/1995	19/09/2000
ING Bank nv (Nederland)		
Banque Borsu et Cie	31/12/1935	12/09/1977
Banque Nagelmackers 1747 sa	12/09/1977	
Banque de Bruxelles	31/12/1935	06/08/1975
Banque Bruxelles Lambert (Bank Brussel Lambert)	06/08/1975	12/10/1983
Banque Bruxelles Lambert sa	12/10/1983	
Banque Bruxelles Lambert s.a.→ ING		
Banque Eugène Chanteux, snc	31/12/1935	03/01/1956
Banque Eugène Chanteux, scs	03/01/1956	07/06/1977
Banque Scaldis	07/04/1977	29/01/1982
Banque Crédit Commercial	29/01/1982	31/12/1989
Gesbanque	31/12/1989	30/06/2000
Bacob sa → Artesia Banking Corporation sa	30/06/2000	

Banque des Classes Moyennes, sa	31/12/1935	30/05/1961
Crédit général de Belgique	15/05/1961	
CBC Banque sa (Crédit Général)		
Banque de Commerce – Handelsbank	31/12/1935	08/10/1985
Chase Banque de Commerce (Chase Handelsbank)	08/10/1985	22/07/1986
Chase Banque de Commerce (abrégé : Chase B.d.C.) (Chase Handelsbank, abrégé : Chase H. B.)	22/07/1986	05/12/1989
Crédit lyonnais Belgium (abrégé : C.L.B.)	05/12/1989	
Deutsche Bank	17/02/1999	
Banque de Commerce et d'Industrie	31/12/1935	30/07/1940
Banque Commerciale de Liège, sa	27/04/1937	11/12/1970
Banque Nagelmackers 1747	11/12/1970	
Mutuelle Financière de la Belgique Prévoyante	31/12/1935	23/11/1937
Banque Commerciale belge (Bancobel)	23/11/1937	09/04/1940
D'après les notules de la Commission Bancaire, il peut être déduit que les dépôts ont certainement été remboursés.		
Banque Commerciale de Bruxelles – Bank voor Koophandel van Brussel	31/12/1935	07/05/1991
Banque Commerciale de Bruxelles (abrégé : Banque commerciale) (Bank voor Koophandel van Brussel, abrégé : Bank voor Koophandel)	07/05/1991	
Realbank, sa		
Banque Commerciale d'Escompte – Handelsdiscontobank	20/06/1944	10/05/1983
Caisse d'épargne privée Alcredima	17/07/1984	16/03/1994
De Vaderlandsche Spaarbank nv (ING)	15/03/1994	20/02/2001
Banque Bruxelles Lambert sa → ING (pour ses activités bancaires)	1999	
René Denis et cie, scs	31/12/1935	27/04/1937
Banque Commerciale de Liège, sa	27/04/1937	11/12/1970
Banque Nagelmackers 1747 sa	11/12/1970	
Banque de la Compagnie Commerciale Belge	31/12/1935	24/05/1955
Crédit du Nord belge (CC-Banque Belgique)	10/05/1955	01/03/1994
KB, Crédit général et Gesbanque	01/03/1994	
KBC Bank nv, CBC Banque sa (Crédit Général) en Bacob sa (→ Artesia Banking Corporation sa)		
Banque Commerciale du Congo, sa	31/12/1935	23/12/1952
Banque Congo belge	21/10/1952	26/04/1960
Banque Belgo-Congolaise	26/04/1960	
Belgolaise Banque sa		
Banque Copine et cie	29/08/1944	03/12/1957
Banque Copine s.c.s.	03/12/1957	13/04/1977
Banque Copine s.a.	13/04/1977	29/03/1983
Famibanque	29/03/1983	
Citibank Belgium sa		
Banque et Crédit, sa	31/12/1935	29/10/1940
29/10/1940: radiation, arrêt des activités bancaires sans indication de reprise du passif bancaire par une autre institution.		
Banque de Crédit Commercial, sa	31/12/1935	31/12/1954
Crédit du Nord belge (CC-Bank België)	10/05/1955	01/03/1994
KB, Crédit Général et Gesbanque	01/03/1994	
KBC Bank nv, CBC Banque sa (Crédit Général) en Bacob sa (→ Artesia Banking Corporation sa)		
Crédit commercial et agricole de la Wallonie	31/12/1935	21/04/1936
Banque du Crédit commercial et agricole du Hainaut	21/04/1936	05/08/1940
05/08/1940: arrêt des activités bancaires sans indication de reprise du passif bancaire par une autre institution.		

Banque Jean De Bienne	31/12/1935	24/12/1946
Jean De Bienne et cie, banquiers	24/12/1946	22/11/1955
Banque De Bienne et cie (s.c.s.)	22/11/1955	11/04/1978
Banque De Bienne (s.a.)	11/04/1978	21/06/1993
Paribas Banque Belgique	18/05/1993	1998
Artesia Banking Corporation sa	1998	
Vlaamsche deposito- en leenbank	31/12/1935	09/05/1939
Bank voor het Denderland	09/05/1939	27/11/1942
Banque centrale	27/11/1942	03/05/1949
KBC banque		
Comptoir Diamantaire Anversois	31/12/1935	24/06/1937
Banque Diamantaire Anversoise - Antwerpse Diamantbank	24/06/1937	
Banque J. Drèze, scs	31/12/1935	27/01/1959
Banque Drèze (s.c.s.)	27/01/1959	23/03/1989
Banque Drèze, sa	23/03/1989	30/06/2000
Bacob sa → Artesia Banking Corporation sa	30/06/2000	
Banque Dubois, sa	31/12/1935	29/12/1972
Banque Lambert	20/12/1972	06/08/1975
Banque de Bruxelles	06/08/1975	
Banque Bruxelles Lambert sa		
Banque Bruxelles Lambert sa → ING		
Banque d'Escompte et de Travaux, sc	31/12/1935	22/12/1949
Banque d'Escompte et de Travaux, sa	22/12/1949	23/05/1972
Manufacturers Hanover Bank/Belgium	23/05/1972	01/09/1987
Banque Crédit Commercial	01/09/1987	
Gesbanque	31/12/1989	30/06/2000
Bacob sa → Artesia Banking Corporation sa	30/06/2000	
Modification du statut, de coopérative "BACOB" en société anonyme (05.01.2001)		
Banque pour l'Extension du Grand Anvers, sa - Bank voor de Uitbreiding van Groot Antwerpen	31/12/1935	17/08/1954
Crédit Lyonnais Belgium	02/06/1954	17/02/1999
Deutsche Bank	17/02/1999	
Banque Jules Fontaine, particulier	31/12/1935	22/08/1944
Ancienne Banque Jules Fontaine (Willy Fontaine succ.)	22/08/1944	05/09/1950
Banque de Bruxelles	16/08/1950	
Banque Bruxelles Lambert sa		
Banque Bruxelles Lambert sa → ING		
Banque Générale de Crédit et d'Escompte des Flandres - Al- gemene Krediet- en Discontobank der Vlaanderen	31/12/1935	29/10/1940
29/10/1940: radiation, arrêt des activités bancaires sans indication de reprise du passif bancaire par une autre institution.		
Banque Hallet et c°, scs	31/12/1935	14/01/1959
Caisse Privée Banque sa/Private Kas Bank nv	1958	?/11/1998
Caisse Privée Banque sa/Private Kas Bank nv → BBL → ING	?/11/1998	
Banque Hanséatique - Hansabank	14/10/1941	26/09/1944
03/09/1944 Dienst van het Sekwester.		
Banque de la Hoëgne	31/12/1935	27/12/1949
Ardenne Bancaire	27/12/1949	02/09/1977
Banque Nagelmackers 1747 sa	02/09/1977	
Banque Industrielle Belge (Anc. Banque E.L.J. Empain)	31/12/1935	02/03/1961
Banque Lambert	24/02/1961	06/08/1975
Banque de Bruxelles	06/08/1975	
Banque Bruxelles Lambert sa		
Banque Bruxelles Lambert sa → ING		
Banque Industrielle Commerciale de Charleroi, sa	31/12/1935	27/12/1966

Banque Lambert	27/12/1966	06/08/1975
Banque de Bruxelles	06/08/1975	
Banque Bruxelles Lambert sa		
Banque Bruxelles Lambert sa → ING		
Banque Italo-Belge, sa	31/12/1935	24/12/1974
Banque européenne pour l'Amérique latine - Europese Bank voor Latijns-Amerika (BEAL)	24/12/1974	
Banque de Jumet-Roux, sa	31/12/1935	24/12/1946
Banque Sud Belge	24/12/1946	
Citibank Belgium sa		
Banque G. et C. Kreglinger, scs	31/12/1935	21/12/1954
Banque G. et C. Kreglinger (sa.)	21/12/1954	31/03/1966
Banque du Benelux (Benelux Bank)	31/03/1966	14/10/1986
Banque indosuez Belgique, anciennement Banque du Benelux (Indosuez Bank België, avant Benelux Bank)	14/10/1986	26/08/1997
Cera Investment Bank	26/08/1997	
KBC Banque sa	14/06/2000	
Banque H. Lambert, sa	31/12/1935	24/12/1946
Banque H. Lambert (de Lhoneux, de Bruyn et cie) scs	24/12/1946	16/01/1951
Banque Lambert, scs	16/01/1951	06/08/1975
Banque de Bruxelles	06/08/1975	
Banque Bruxelles Lambert s.a.→		
Banque Bruxelles Lambert s.a.→ING		
Banque de Liège, sa	31/12/1935	17/06/1955
Crédit lyonnais	17/06/1955	17/02/1999
Deutsche Bank	17/02/1999	
Banque de l'Ouest - Westbank	08/07/1941	26/09/1944
01/09/1944 -Dienst van het Sekwester.		
Banque Ouvrière de Bruxelles, sa - Arbeidersbank van Brussel	31/12/1935	04/02/1941
Bacob		
Bacob sa → Artesia Banking Corporation sa		
Banque de Paris et des Pays-Bas, sa de droit français	31/12/1935	21/06/1968
Banque de Financement	21/06/1968	
Paribas Banque		1998
Artesia Banking Corporation	1998	
Banque du Pays de Termonde, sa - Bank voor 't Land van Dendermonde nv	31/12/1935	27/12/1966
Banque Lambert		
Banque Bruxelles Lambert s.a.→ING		
Banque Populaire Anversoise, sc - Antwerpsche Volksbank	31/12/1935	23/04/1963
23/04/1963: dissoute de plein droit (expiration du délai social), liquidation sans indication de reprise du passif bancaire par une autre institution.		
Banque Populaire de Huy, sc	31/12/1935	19/04/1955
Banque Commerciale Hutoise, sc	19/04/1955	11/02/1958
Banque Commerciale Hutoise, sa	11/02/1958	24/12/1971
Crédit du Nord belge (CC-Banque Belgique)	24/12/1971	
KB, Crédit Général et Gesbanque	01/03/1994	
KBC Banque nv, CBC Banque sa (Crédit Général) en Bacob sa (→ Artesia Banking Corporation sa)		
Banque Populaire de Jumet, sa	31/12/1935	18/12/1962
Crédit du Nord belge (CC-Banque Belgique)	18/12/1962	
KB, Crédit général et Gesbanque	01/03/1994	
KBC Bank nv, CBC banque sa (Crédit Général) en Bacob sa (→ Artesia Banking Corporation sa)		
Banque Populaire de Verviers, sc	31/12/1935	10/12/1958
Banque populaire sa	10/12/1958	17/10/1980
Crédit Général	17/10/1980	

CBC Banque sa (Crédit Général)		
Banque de Prêts et de Dépôts, sa	31/12/1935	27/12/1966
Banque Lambert	27/12/1966	
Banque de Bruxelles	06/08/1975	
Banque Bruxelles Lambert sa		
Banque Bruxelles Lambert sa → ING		
Banque Privée de Belgique, sa	31/12/1935	23/08/1949
Caisse privée, Paul Van den Bosch, Jean Cruysmans et Cie	23/08/1949	
Caisse Privée Banque sa/Private Kas Bank nv		?/11/1998
Caisse Privée Banque sa/Private Kas Bank nv → BBL → ING	?/11/1998	
Banque M. Rakower	21/04/1936	29/10/1940
09/06/1949: conclusion de la liquidation de cette institution (cf. Moniteur belge)		
Banque régionale, sa - Gewestelijke Bank, nv	31/12/1935	31/03/1966
Banque régionale (Gewestelijke Bank of Westbank, NV)	31/03/1966	29/12/1969
Banque Belge pour l'Industrie (Belgische Bank voor Industrie, abrégé B.B.I.)	29/12/1969	11/01/1983
The Royal Bank of Canada (Belgium)	11/01/1983	27/06/1989
Nmb Bank (Belgium)	27/06/1989	28/01/1992
Internationale Nederlanden Bank (Belgium) (abrégé :ING Bank)	28/01/1992	05/12/1995
ING Bank (Belgium)	05/12/1995	19/09/2000
ING Bank nv (Nederland)		
Banque de Reports et de Dépôts zie Caisse Générale de Reports et de Dépôts		
Bank van Roeselare	31/12/1935	15/03/1955
Bank van Roeselare en West-Vlaanderen	15/03/1955	04/06/1998
KBC Bank nv	04/06/1998	
Bank van Sinte-Mariaburg	31/12/1935	20/09/1994
HBM-Spaarbank	15/09/1994	
Banque de la Société Financière Bruxelloise (abrégé : Brubanque)	31/12/1935	10/06/1975
Brubanque (Brubank)	10/06/1975	01/01/1977
Slavenburg's Bank Belgium	01/09/1977	27/07/1983
Cln Bank (Belgium)	27/07/1983	10/12/1987
Dumenil Leblé Bank (Belgium)	10/12/1987	06/12/1988
Dumenil Leblé Bank (Belgium) (abrégé : DL Bank (Belgium))	06/12/1988	27/09/1996
Gesbanque	22/09/1996	30/06/2000
Bacob nv → Artesia Banking Corporation sa	30/06/2000	
07/04/1938: Agrément comme caisse d'épargne, modification de statut, de coopérative "BACOB" en société anonyme (05.01.2001)		
Banque de la Société Générale de Belgique	31/12/1935	23/12/1965
Société Générale de Banque (Generale Bankmaatschappij)	23/12/1965	14/05/1985
Générale de Banque (Générale de Banque)	14/05/1985	16/06/1992
Générale de Banque (Générale de Banque, abrégé : G-Bank)	16/06/1992	23/06/1999
Fortis Banque sa	23/06/1999	
Banque Florent Standaert, particulier	31/12/1935	03/01/1956
Banque Florent Standaert, scs	03/01/1956	24/12/1971
Crédit du Nord belge	24/12/1971	01/03/1994
KB, Crédit général et Gesbanque	01/03/1994	
KBC Bank nv, CBC Banque sa (Crédit Général) en Bacob sa (→ Artesia Banking Corporation sa)		
Banque Sud Belge	31/12/1919	18/07/1988
Citibank Belgium nv ou Famibanque division Citibank Belgium	18/07/1988	
Citibank Belgium sa		
Banque de l'Union des Industries, sa	31/12/1935	06/06/1956
06/06/1956: radiation, liquidation sans indication de reprise du passif bancaire par une autre insti-		

tution, tous les dépositaires ont été remboursés.		
Banque Verviétoise de Dépôts et de Crédit, sa	31/12/1935	24/06/1952
Banque Verviétoise, sa	24/06/1952	27/12/1966
S.C.S. Banque Lambert	27/12/1966	06/08/1975
Banque de Bruxelles	06/08/1975	
Banque Bruxelles Lambert s.a.		
Banque Bruxelles Lambert s.a → ING		
Belgische Hypotheekmaatschappij en Spaarkas – Société Hypothécaire Belge et Caisse d'Épargne	26/02/1903	31/12/1962
Belgische Hypotheekmaatschappij en Spaarkas Ippa	31/12/1962	31/12/1980
Spaarkas Ippa – grondkrediet van België	31/12/1980	?
Ippa	?	
Axa Bank Belgium sa		
15/12/1934: agrément comme caisse d'épargne		
Belgische Maatschappij voor Scheepvaartkrediet	14/09/1904	01/12/1974
01/12/1974: absorbée par la Belgische Zee- en Binnenvaart Creditmar		
25/12/1943: agrément comme caisse d'épargne		
Beyersdorf, Terlinck et c°	05/01/1938	08/04/1941
26/04/1954: conclusion de la liquidation. Liquidation sans indication de reprise du passif bancaire par une autre institution.		
Caisse Anversoise de Reports et de Crédit, sa	31/12/1935	09/06/1959
Banque sociale, sa	09/06/1959	25/03/1971
Crédit Lyonnais	15/01/1975	17/02/1999
Deutsche Bank	17/02/1999	
16/12/1970: en liquidation.		
25/03/1971: transfert du passif vers la Banque belge de gestion privée.		
Caisse d'Épargne et de Dépôts d'Ougrée	31/01/1935	?
CGER/ASLK	?	
Fortis banque sa	23/06/1999	
22/02/1936: agrément comme caisse d'épargne		
Caisse Générale d'Épargne et de Retraite (cger) – Algemene Spaar- en Lijfrentekas (aslk)	31/12/1865	
Fortis Banque sa	23/06/1999	
Caisse Générale de Reports et de Dépôts, sa	31/12/1935	23/01/1940
Banque de Reports et de Dépôts	23/01/1940	06/07/1953
S.C.S. Banque Lambert	06/07/1953	06/08/1975
Banque de Bruxelles	06/08/1975	
Banque Bruxelles Lambert sa		
Banque Bruxelles Lambert sa → ING		
Caisse des Règlements Privés, sc	31/12/1935	23/08/1949
Caisse privée, Paul Van den Bosch, Jean Cruysmans et Cie	23/08/1949	
Caisse Privée Banque sa/Private Kas Bank nv		?/11/1998
Caisse Privée Banque sa/Private Kas Bank nv → BBL →ING	?/11/1998	
Caisse Rurale de Nivèze scrl	14/02/1904	31/03/1998
Banque Drèze	31/03/1998	30/06/2000
Bacob sa → Artesia Banking Corporation sa	30/06/2000	
31/05/1946: agrément comme caisse d'épargne		
Caisse Tirlemontoise de Dépôts	22/06/1937	14/07/1981
Banque Tirlemontoise (Tiense Bank)	14/07/1981	02/08/1989
Metropolitan Bank	02/08/1989	
Nationale Maatschappij voor Krediet aan de Nijverheid (NMKN)	26/06/1996	
CGER		
Fortis Banque sa	23/06/1999	
Cassel et c°, snc	31/12/1935	14/12/1943

14/12/1943: radiation, fin de la liquidation le 30/11/1955 (Liquidation sans indication de reprise du passif bancaire par une autre institution)

La Centrale Financière, anc. Beeckmans frères, sa	31/12/1935	24/04/1956
Banque Beeckmans sa	24/04/1956	16/12/1958
Beeckmans, Gheysens & C°, bankiers	09/12/1958	10/04/1978
Beeckmans, Gheysens, Verlinden & C°, bankiers	10/04/1978	25/05/1982
Beeckmans, Gheysens, Vanderlinden & C°, privaat beheerbank	25/05/1982	10/05/1988
Vanderlinden, Nagelmackers & C°, G.C.V., bankiers	10/05/1988	08/08/1990
Baninvest, éventuellement complétée par "Banque"	08/08/1990	05/01/1993
Bank Pierson, Heldring & Pierson sa	05/01/1993	23/04/1993
Bank MeesPierson sa	23/04/1993	12/07/2000
Fortis Bank sa	12/07/2000	
Centrale Hypotheek- en Verzekeringskas (c.h.v.k.)	26/05/1917	15/08/1960
Spaarcentrale	15/08/1960	31/12/1975
H.S.A. Spaarcentrale of Landsspaarkas	1975	
Centea sa		
15/08/1960: agrément comme caisse d'épargne		
Middenkredietkas	31/12/1895	15/03/1935
Centrale Kas voor Landbouwkrediet van den Belgischen Boerenbond (c.k.l.)	15/03/1935	31/12/1970
Centrale Raiffeisenkas (Cera)	31/12/1970	31/12/1986
Cera	31/12/1986	
KBC Bank nv		
05/07/1940: agrément comme caisse d'épargne.		
Centrum Banque, sa	31/12/1935	13/01/1942
13/01/1942: arrêt des activités bancaires sans indication de reprise du passif bancaire par une autre institution.		
L'Economie Populaire s.e. (Ciney)	07/05/1919	1967
C.E.P. sc (Caisse d'Epargne Populaire - Ciney)	1967	31/12/1974
B.A.C.	1974	
Bacob SC		
Bacob sa → Artesia Banking Corporation sa	31/05/1999	
20/02/1938: agrément comme caisse d'épargne changement de statut, de coopérative "BACOB" à société anonyme(05.01.2001)		
Comptoir Belgo-Hollandais - Belgisch-Hollandsch Effectenkantoor	31/01/1939	05/02/1946
Rotterdamsche Bankvereniging	05/02/1946	17/06/1947
ABN Amro Bank nv-Nederland		
Comptoir du Centre, sa	31/12/1935	30/05/1961
Crédit Général	30/05/1961	
CBC-Banque sa (Crédit général)		
Comptoir National d'Escompte de Paris	31/12/1935	17/06/1966
Banque Nationale de Paris (b.n.p.)	17/06/1966	
BNP Paribas		
Continental Bank	08/07/1941	26/09/1944
03/09/1944 Office des Séquestres.		
Socialistische Spaarkassen	19de eeuw	10/04/1935
Coop-dépôts - Coop-Depositó's	10/04/1935	28/08/1968
Codep	28/08/1968	25/05/1989
Codep Banque d'Epargne	25/05/1989	01/01/1996
Banque Nagelmackers 1747 sa	01/01/1996	
07/04/1938: agrément comme caisse d'épargne		
Crédit Anversois, sa	31/12/1935	17/07/1941
17/07/1941: concordat judiciaire, voir Caisse des Dépôts et Consignations		
Crédit Commercial de Mons	31/12/1935	04/04/1968

Crédit Commercial de Mons (abrégé :Crédit commercial)	04/04/1968	01/02/1982
Banque Crédit Commercial	01/02/1982	27/03/1990
Gesbanque	27/03/1990	30/06/2000
Bacob nv → Artesia Banking Corporation sa	30/06/2000	
Changement de statut, de coopérative "BACOB" à société anonyme (05.01.2001)		
Crédit Foncier de Belgique - Grondkrediet van België	04/01/1835	31/12/1980
IPPA	1980	
Axa Bank Belgium nv		
31/12/1963: agrément comme caisse d'épargne		
Crédit Général Brugeois - Algemene Brugsche Kredietbank	31/12/1935	14/03/1953
Banque Brugeoise de Crédit et de Dépôts/Brugse Krediet- en Depositobank	14/03/1953	10/05/1978
Crédit du Nord Belge (connu sous CC-Banque Belgique)	10/05/1978	02/03/1994
KB, Crédit général et Gesbanque	02/03/1994	
KBC Bank nv, CBC Banque sa (Crédit Général) en Bacob sa (→ Artesia Banking Corporation sa)		
Radio Finance	31/12/1935	21/06/1938
Crédit Général Domestique	21/06/1938	14/12/1943
Banque de Crédit Général	14/12/1943	01/10/1957
Banque Delta/Deltabank	01/10/1957	01/01/1966
Bank Financia	01/06/1966	31/03/1971
First National Citibank Belgium	31/03/1971	23/11/1976
Citibank Belgium	23/11/1976	26/12/1978
Citibank sa	26/12/1978	31/08/2000
Citibank International plc	31/08/2000	
Crédit Hypothécaire d'Ostende, sa	31/12/1935	24/06/1941
Banque Crédit Hypothécaire d'Ostende, sa	24/06/1941	09/08/1977
Banque Bruxelles Lambert sa	09/08/1977	
Banque de Bruxelles sa → ING		
Crédit lyonnais	31/12/1935	17/02/1999
Deutsche Bank	17/02/1999	
Creditmar - Crédit Maritime et Fluvial de Belgique (Belgische Zee- en Binnenvaart-kredietmaatschappij)	12/06/1908	
12/06/1941: agrément comme caisse d'épargne		
Crédit Mutuel Hypothécaire - Onderling Hypothecair Krediet	20/04/1910	?
Unispar	1984	1990
Eural-Unispar	1990	1997
Eural sa → Artesia Banking Corporation sa	1997	
21/05/1941: agrément comme caisse d'épargne		
Crédit du Nord Belge	31/12/1935	25/09/1979
Crédit du Nord Belge (abrégé :C.N. Belgique)	25/09/1979	15/12/1981
Crédit du Nord Belge (abrégé :C.N.B.) (Noordkrediet, abrégé : N.K.B.)	15/12/1981	07/02/1989
Cc-Banque Belgique (abrégé :CC-B)	07/02/1989	02/03/1994
KB, Crédit Général et Gesbanque	01/03/1994	
KBC Bank nv, CBC Banque sa (Crédit Général) en Bacob sa (→ Artesia Banking CORPORATION SA)		
Crédit Ostendais, sa	31/12/1935	08/01/1974
Banque Lambert	08/01/1974	06/08/1975
Banque de Bruxelles	06/08/1975	
Banque Bruxelles Lambert sa		
Banque Bruxelles Lambert sa → ING		
Crédit Populaire Liégeois	31/12/1935	17/06/1947
Banque du Crédit Liégeois	17/06/1947	15/11/1983
Banque du Crédit Liégeois (abrégé :BCL)	15/11/1983	04/11/1996
Banque Bruxelles Lambert sa	30/09/1996	

Banque Bruxelles Lambert sa → ING		
Fabri et c°, scs	31/12/1935	16/12/1947
R. Fabri et cie	16/12/1947	07/12/1954
Banque des Classes moyennes	07/12/1954	15/05/1961
Crédit Général	15/05/1961	
CBC-Banque sa (Crédit Général)		
Max Fischer, snc	31/12/1935	29/10/1940
Bank Max Fischer GCV	31/12/1954	11/09/1995
Bank Max Fischer nv	11/09/1995	15/01/1997
L'institut de Réescmpte et de Garantie a entrepris la procédure de remboursement des dépôts (après la déclaration de faillite en 1997). Le lien entre la banque d'avant-guerre et celle de 1954 est celui-ci : "Les dépôts de l'ancienne société en nom collectif Max Fischer & Cie ont été transférés à la nouvelle banque et M.Fischer se propose de faire personnellement rapport sur la liquidation de fait de l'ancienne entreprise..." (OJ 23.8.1955).		
La Foncière Liègeoise (De Luikse Grondmaatschappij)	25/01/1913	?
IPPA	?	
Axa Banque Belgium nv 30/05/1961: agrément comme caisse d'épargne (jusqu'à ce moment exclusivement active comme caisse hypothécaire)		
Ford Motor Company	31/12/1939	31/12/1949
1939: agrément comme caisse d'épargne, pas de trace de reprise, le passif était pratiquement liquidé.		
Crédit Communal - Gemeentekrediet		21/05/2000
Dexia banque Belgique sa	21/05/2000	
Jenni et c°, snc	31/12/1935	29/12/1937
R. Dufour, H. Glorieux et c°, snc	29/12/1937	21/06/1938
R. Dufour, H. Glorieux et c°, succ. de Jenni et c°	21/06/1938	21/12/1939
H. Glorieux et c°, succ. de Jenni et c°	21/12/1939	19/02/1946
Ancienne banque Jenni et c°, Taymans et c°	19/02/1946	21/12/1948
Taymans et c° (anc. Banque Jenni et c°)	21/12/1948	11/02/1964
Banque Européenne d'Outre-Mer	11/02/1964	
BCH-Benelux sa (Central Hispano Benelux)		
Guaranty Trust Company of New York	31/12/1935	28/04/1959
Morgan Guaranty Trust Company of New York	28/04/1959	
Hypothecaire Beleggingsbank		
Hypothecaire Beleggings- en Depositokas nv - Caisse de Placements Hypothécaires et de Dépôts (CPHD)	31/12/1935	31/12/1954
Caisse de Placements Hypothécaires	31/12/1954	31/12/1979
H.B.K.-Spaarbank	31/12/1979	
08/10/1940: Agrément comme caisse d'épargne		
Hypotheek-en Spaarmaatschappij van Antwerpen (h.s.a.) - Société d'Hypothèques et d'Epargne d'Anvers ⁸	07/07/1938	1975
Spaarcentrale nv	1975	1984
Landsspaarkas van Antwerpen nv	1984	
Centea sa 22/07/1938: agrément comme caisse d'épargne		
Frederic Jacobs, successeurs, snc	31/12/1935	03/01/1956
Banque Frederic Jacobs et cie, scs	03/01/1956	05/08/1968
Caisse privée Banque sa/Private Kas Bank nv	05/08/1968	?/11/1998
Caisse Privée Banque sa/Private Kas Bank nv → BBL → ING	?/11/1998	
André Joire et cie, snc	31/12/1935	03/12/1957
André Joire et cie, scs	03/12/1957	31/03/1966
Crédit général	31/06/1966	

⁸ Lien avec la Société d'Hypothèques et de Dépôts d'Anvers et la Compagnie Immobilière et Foncière (MB, 19/VII/1935 en *Moniteur d'Anvers*, 9/VII/1938 - 23/VII/1938, t.(IV, p. 1).

CBC-Banque sa (Crédit Général)		
Jules Joire, snc	31/12/1935	21/09/1954
Jules joire et cie, snc	21/09/1954	28/04/1964
Jules joire et cie, sa	28/04/1964	01/12/1972
Crédit général	01/12/1972	
CBC-Banque sa (Crédit Général)		
Kredietbank voor Handel en Nijverheid	31/12/1935	27/11/1978
Kredietbank, ook : Kredietbank voor Handel en Nijverheid	28/11/1978	17/07/1990
kredietbank (abrégé : KB)	17/07/1990	04/06/1998
Kbc bank	04/06/1998	
Krediet en Handelskas, sa		
Banque Dewaay et Gesbanque	31/12/1925	21/12/1945
Bacob	07/12/1945	
Bacob nv → Artesia Banking Corporation sa		
Les livrets d'épargne et les emprunts hypothécaires furent transférés, au moment de la reprise en 1945, à la Gesbanque, les comptes dormants qui aboutirent chez Dewaay furent finalement transférés à la CDC.		
Leen- en Hypotheekkas		
	03/08/1935	12/10/1964
Atlanta nv (= eigendom Bank Lambert?)	12/10/1964	18/04/1984
Unispar sa (na fusie met Crédit Mutuel Hypothécaire)	18/04/1984	24/12/1990
Eural Unispar (fusie Unispar sa en Eural Spaarbank sa)	24/12/1990	12/12/1997
Eural nv → Artesia Banking Corporation sa	12/12/1997	
03/07/1954: agrément comme caisse d'épargne (Atlanta sa)		
Joseph-J. Le Grelle, snc		
	31/12/1935	28/08/1962
Générale de Banque	28/08/1962	
Fortis Banque sa		
Lloyds and National Provincial Foreign Bank, ltd		
	31/12/1935	31/12/1953
nc Lloyds and National Provincial Foreign Bank Belgium	31/12/1953	04/01/1993
Lloyds Bank Plc	04/01/1993	
Lloyds TCB Bank		
Minerve Vie, compagnie belge d'Epargne et d'Assurances/Minerve-Leven, Belgische Spaar- en Verzekeringsmaatschappij		
	07/07/1926	08/07/1966
Minerve - Caisse d'épargne privée	08/07/1966	20/09/1994
Banque de Gestion financière (Gesbanque)	20/09/1994	30/06/2000
Bacob sa → Artesia Banking Corporation sa	30/06/2000	
07/09/1966: agrément comme caisse d'épargne		
Mutuelle de Placements et de Gérance		
	31/12/1935	04/02/1941
04/02/1941: a cessé toutes ces activités bancaires, aucune indication de reprise		
Mutuelle Solvay-Solvay, Tournay, Hankar, Boel et c°		
	31/12/1935	17/06/1947
mutuelle Solvay-Solvay, Hankar et cie	17/06/1947	02/03/1948
Générale de Banque	02/03/1948	
Fortis Banque sa		
Nagelmackers fils et c°		
	31/12/1935	11/12/1970
Nagelmackers fils et c° (abrégé :Banque Nagelmackers)	11/12/1970	14/02/1978
Banque Nagelmackers 1747 sa	14/02/1978	
The National City Bank of New York		
	31/12/1935	10/12/1940
Kredietbank	10/12/1940	
KBC Bank		
Les Oeuvres Sociales Catholiques de Jemappes		
	?	31/12/1954
1942: agrément comme caisse d'épargne, aucune trace de reprise en 1954, le passif était pratiquement totalement liquidé.		
F.M. Philippson et cie		
	31/12/1871	17/07/1953
Jules Philippson, Jean Degroof et cie, anciennement f.m.	17/07/1953	03/01/1956
Philippson et cie (s.n.c.)		

Jules Philippson, Jean Degroof et cie, anc. f.m. Philippson et c°	03/01/1956	14/03/1961
Jean Degroof et cie, anc. Jules Philippson, Jean Degroof et cie	14/03/1961	24/12/1971
Jean Degroof et cie, anc. Jules Philippson, Jean Degroof et cie, banquiers (abrégé :Banque Degroof)	24/12/1971	26/09/1995
Jean Degroof & cie, voorheen Jules Philippson, Jean Degroof & cie, bankiers (abrégé : Bank Degroof)	26/09/1995	
Banque Degroof sa		
Office des Chèques Postaux - Bestuur der Postchecks	31/12/1935	?
La Poste		
Banque de la Poste		
Sa des Laminoirs, Hauts Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de la Providence	21/01/1838	31/12/1967
Cockerill-Ougrée-Providence	31/12/1967	29/01/1969
Caisse d'Épargne et de Dépôts d'Ougrée (CEDO)	29/01/1969	30/06/1995
ASLK/CGER	30/06/1995	23/06/1999
G-Banque	23/06/1999	
Fortis Banque Belgique sa		
1957: agrément comme caisse d'épargne		
1969 : arrêt et remboursement, était une caisse d'épargne mixte.		
La Prévoyance	28/08/1904	13/12/1977
Spaarkas Figebel	13/12/1977	23/08/1982
Westvlaamse Hypotheekkas (W.H.K.)	23/08/1982	14/06/1984
O.C.C.H./C.B.H.K.	14/06/1984	15/02/1995
S.N.C.I.	15/02/1995	31/10/1997
ASLK/CGER	31/10/1997	23/06/1999
G-Banque	23/06/1999	
Fortis Banque Belgique sa		
08/10/1940: agrément comme caisse d'épargne		
F. Rom, particulier	31/12/1935	10/12/1940
10/12/1940: radiation, liquidation sans indication de reprise du passif bancaire par une autre institution.		
Caisse privée de Liège	31/12/1935	08/06/1937
O. de Schaetzen et cie, banquiers	08/06/1937	27/10/1981
O. de Schaetzen et cie, banquiers, aussi banque de Schaetzen	27/10/1981	25/02/1986
Banque de Schaetzen, s.c.s.	25/02/1986	04/05/1994
Banque de Schaetzen s.a.	04/05/1994	06/12/1994
Banque Delen & de Schaetzen	06/12/1994	09/05/1995
(abrégé :Banque de Schaetzen ou Banque DDS, S.A.)		
Banque Delen & de Schaetzen	09/05/1995	
(abrégé : Banque Delen ou Banque de Schaetzen ou Banque DDS)		
Banque Delen sa		
Iwan Simonis s.a.	?	31/12/1964
1942: agrément comme caisse d'épargne - 15/06/1966: remboursement total des dépôts		
Société Belge de Banque	31/12/1935	23/12/1965
Banque de la Société générale de Belgique	23/12/1965	
Générale de Banque		
Fortis Banque sa	23/06/1999	
Société Belge de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts	31/12/1935	15/10/1946
Société belge de Banque	15/10/1946	23/12/1965
Banque de la Société générale de Belgique	23/12/1965	
Générale de Banque		

Fortis Banque sa	23/06/1999	
Société Financière de la Campine (Fivek) – Financiële Ven- nootschap der Kempen (Fivek)	31/12/1935	24/02/1967
Banque de Financement Parisbas Bank Belgique Artesia Banking Corporation	01/01/1967	
Société Française de Banque et de Dépôts Société générale Alsacienne de Banque Société Générale	31/12/1935 24/06/1975	24/06/1975
Société Hollandaise de Banque Banque belgo-néerlandaise d'Outre-Mer, anciennement Société hollandaise de Banque (Belgisch Nederlandse Overzee Bank)	31/12/1914 19/10/1954	19/10/1954 19/11/1963
Banque européenne d'Outre-Mer (Europese Overzee Bank) Continental Bank	19/11/1963 28/04/1970	28/04/1970 10/01/1989
Banco Hispano Americano Benelux Central Hispano Benelux BCH Benelux sa	10/01/1989 14/07/1992	14/07/1992
Société de Prayon (anc. métallurgique de Prayon) 02/06/1937: agrément comme caisse d'épargne 14/06/1968: remboursement total des dépôts, était une caisse d'épargne mixte	02/05/1882	31/12/1967
Tabacofina (Union Financière belge des Tabacs) 1948: agrément comme caisse d'épargne 09/06/1969: arrêt et remboursement, était une caisse d'épargne mixte.	22/06/1928	31/12/1967
Union du Crédit de Bruxelles United California Bank, s.a. United California Bank (filiale sous droit américain) Banque Andes Banque Thiran Sofibanque AGF Belgium Bank	31/12/1935 24/12/1971 15/04/1975 01/02/1978 06/10/1980 15/11/1995	24/12/1971 15/04/1975 01/02/1975 06/10/1980 15/11/1995
L'Union Economique de Bruxelles Crédit Général CBC Banque 05/04/1945: agrément comme caisse d'épargne	19/07/1890 20/11/1972	20/11/1972
Union Hypothécaire s.c. An-Hyp Axa Bank Belgium nv 31/12/1941: agrément comme caisse d'épargne	09/03/1893 01/01/1971	01/01/1971
J. et M. Van Breda et c° Bank J. en M. Van Breda en c° Bank J. Van bBreda en c°	31/12/1930 14/12/1943 05/12/1944	14/12/1943 05/12/1944
Van Mierlo et C° Twentsche Bank Société belge de Banque Générale de Banque (siège bruxellois) et Société hollandaise de Banque (siège anversoïis) Fortis Banque sa (siège bruxellois) et BCH Benelux nv (Central Hispano Benelux) (siège anversoïis)	10/08/1937	02/03/1954

Maurice Verstuyft	31/12/1935	06/02/1940
Van Mierlo et C°	10/08/1937	02/03/1954
Twentsche Bank		
Société belge de Banque		
Générale de Banque (siège bruxellois) et Société hollandaise de Banque (siège anversois)		
Fortis Banque sa (siège bruxellois) et BCH Benelux nv (Central Hispano Benelux) (siège anversois)		
Volksspaarwezen	25/11/1926	31/12/1934
Volksdepositokas	31/12/1934	?
VDK-Spaarbank		
07/04/1940: agrément comme caisse d'épargne		
Westminster Foreign Bank limited	31/12/1935	29/12/1972
International Westminster Bank Limited	29/12/1972	09/02/1982
International Westminster Bank Public Limited Company (abrégé :International Westminster Bank PLC)	09/02/1982	08/12/1989
National Westminster Bank plc	08/12/1989	26/11/1991
23/11/1991: radiation ; montants non réclamés transférés à la CDC ; de 1991 à 1993 en liquidation ; en 1993, 'bilan résiduel repris par Westminster London' (National Westminster Bank Plc, UK)		
Westvlaamse hypotheekkas	28/02/1911	14/06/1984
O.C.C.H./C.B.H.K.	14/06/1984	15/02/1995
S.N.C.I.	15/02/1995	31/10/1997
ASLK/CGER	31/10/1997	23/06/1999
G-Banque	23/06/1999	
Fortis Banque Belgique sa		
12/04/1942: agrément comme caisse d'épargne		

Annexe 17 : Enquête auprès des institutions financières

Introduction

La Commission d'étude s'est efforcée d'élaborer une formule universelle qui soit applicable à toutes les institutions bancaires, sans entamer la spécificité de chacune d'elles. Cette formule s'est parfois révélée inapplicable, en raison de la nullité de l'un des facteurs de la multiplication. Suite à cela, elle les a adaptées, pour donner naissance à des formules dérivées.

Pour permettre de suivre pas à pas l'application des formules, la Commission d'étude apporte ici quelques précisions sur la méthode de calcul et l'endroit où trouver, dans le présent *Rapport final* et ses annexes, les données chiffrées utiles.

1. Méthode de calcul

Le lecteur, qui souhaiterait appliquer la méthode de calcul suivie par la Commission d'étude, doit garder à l'esprit que:

B / B ₁	rapport arrêté à l'unité
C	pré-calcul : somme de 100 % des identifications positives, arrondi à l'unité 50 % des identifications possibles, arrondi à l'unité inférieure
A ₁	pré-calcul : rapport arrêté à deux décimales
A ₂	pré-calcul : rapport arrêté à deux décimales
Z	moyenne arrêtee à deux décimales
D	montant invariable 16
E	montant invariable 0,8

2. Données chiffrées : localisation

Le lecteur, qui souhaiterait appliquer la méthode de calcul suivie par la Commission d'étude, trouvera les données chiffrées utiles à différents endroits, à savoir :

A ₁	Rapport final. Tableau 36 : Aperçu des transferts depuis les institutions financières vers la Société française de Banque et de Dépôts, 1943-44 (3 ^{ème} et 5 ^{ème} colonnes)
A ₂	Rapport final.

	Tableau 36 : Aperçu des transferts depuis les institutions financières vers la Société française de Banque et de Dépôts, 1943-44 (3 ^{ème} et 10 ^{ème} colonnes)
B	Fiche individualisée, 3.2. et Rapport final. Tableau 39 : Aperçu des retours depuis la Société française de Banque et de Dépôts vers les institutions financières, sans intervention des titulaires, 1945
B ₁	Fiche individualisée, 3.3.2.
C	Fiche individualisée, 3.3.1. et Rapport final. Tableau 41 : Résultats des croisements de listes d'avoirs non réclamés, avec MZDB
D	Rapport final. 4.1. Les institutions financières, note 67
E	Rapport final. 4.1. Les institutions financières, note 68
X	Rapport final. Tableau 33 : Approche macro-économique des institutions financières, 1938-43 (5 ^{ème} colonne)
Y	Rapport final. Tableau 35 : Approche macro-économique des institutions financières, 1938-43. Lien avec les établissements actuels (7 ^{ème} colonne)
Z	Rapport final. Tableau 36 : Aperçu des transferts depuis les institutions financières vers la Société française de Banque et de Dépôts, 1943-44 (7 ^{ème} colonne)

ABN AMRO Bank nv – Nederland

1. Historique

ABN AMRO Bank nv-Nederland

Comptoir belgo-hollandais - Belgisch-Hollandsch Effectenkantoor (Rotterdamsche bankvereniging) [Amsterdamsche Bank voor België - Banque d'Amsterdam pour la Belgique], 1988

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,01 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : 0,05 %

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

Aux Pays-Bas également, il règne, sur le plan légal, un manque de clarté sur la procédure à suivre en cas d'avoirs non réclamés. Les banques ne sont pas forcées de rechercher les titulaires. Il existe toutefois des listes de créditeurs inaccessibles, datant de 1948, établies lors de la reprise du Comptoir belgo-hollandais par la 'Rotterdamsche Bank'. En ce qui concerne la Banque d'Amsterdam pour la Belgique, une série de comptes ont été absorbés en 1980 (le portefeuille de la Banque d'Amsterdam pour la Belgique a été repris, en 1988, par l'actuelle Fortis Banque) (cf. 2.3).

2.2. Archives

L'ABN AMRO Bank ne dispose plus des archives de la Banque d'Amsterdam pour la Belgique.

2.3. Situation spécifique

Le Comptoir belgo-hollandais de Bruxelles était une société anonyme belge dont presque toutes les actions étaient aux mains de la Rotterdamsche Bank. Lors de la liquidation, la clientèle a pu transférer ses comptes à la Société Générale de Belgique sa. Les comptes de créditeurs qui n'avaient plus donné signe de vie ont peut-être, totalement ou partiellement, échoué à la Rotterdamsche Bank (l'actuelle ABN AMRO Bank nv – Nederland).

L'AMRO Bank pour la Belgique a repris, en 1972, la Banque d'Amsterdam pour la Belgique. Lorsque l'AMRO Bank a cessé ses activités en Belgique, en 1988, les activités diamantaires de l'ancienne Banque d'Amsterdam pour la Belgique furent reprises par 'l'Antwerpse Diamantbank', tandis que les activités bancaires furent reprises par l'actuelle Fortis Banque. Cependant, lors de ces transferts, une partie des avoirs non réclamés avaient vraisemblablement déjà été repris dans l'actif d'ABN AMRO (cf. 3.3). C'est la raison

pour laquelle la Banque d'Amsterdam pour la Belgique est également reprise dans cette fiche.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

- Comptoir belgo-hollandais – Belgisch-Hollandsch Effectenkantoor

Le Comptoir belgo-hollandais transfère, entre 1943 et 1944, vers la SFBD :

1 compte espèces, pour un montant total de 381,00 BEF ;

3 comptes titres.

Ces transferts concernent 4 titulaires.

- Amsterdamsche Bank voor België – Banque d'Amsterdam pour la Belgique

La Banque d'Amsterdam pour la Belgique transfère, entre 1943 et 1944, vers la SFBD :

57 comptes espèces, pour un montant total de 283.325,60 BEF ;

106 comptes titres.

Ces transferts concernent 143 titulaires.

3.2. Retours SFBD, 1945

- Comptoir belgo-hollandais – Belgisch-Hollandsch Effectenkantoor

Dans le cadre de la procédure accélérée ('cas simples'), 1 dossier est retourné, en 1945, au Comptoir belgo-hollandais, dont le titulaire n'a pas été déporté.

- Amsterdamsche Bank voor België – Banque d'Amsterdam pour la Belgique

Dans le cadre de la procédure accélérée ('cas simples'), 65 dossiers sont retournés, en 1945, à la Banque d'Amsterdam pour la Belgique. Ils se répartissent comme suit :

- 31 titulaires non déportés ;
- 34 titulaires déportés.

3.3. Examen contradictoire des listes ANR

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

- Comptoir belgo-hollandais – Belgisch-Hollandsch Effectenkantoor

Le Comptoir belgo-hollandais était une société anonyme dont presque toutes les actions étaient aux mains de la Rotterdamsche Bank. La liquidation eut lieu en 1947/1948 et le passif clientèle fut transféré vers la Banque de la Société Générale de Belgique à Bruxelles. Une circulaire du 16 octobre 1947 adressée aux clients, stipulait que les avoirs bloqués dans le cadre de l'assainissement monétaire, seraient automatiquement transférés vers la Banque de la Société Générale de Belgique, à moins que les clients ne choisissent une autre banque. La banque dispose encore de listes de crédeurs qui n'ont pas réagi. La dernière liste de ces clients "inaccessibles" date du 3

juin 1948 (dernière phase de la liquidation). L'ABN AMRO est dans l'ignorance la plus complète de la destination finale donnée à ces avoirs. Il est probable que ces avoirs échurent totalement ou partiellement à la Rotterdamse Bank.⁹ La liste de crédateurs "inaccessibles" de l'agence de Bruxelles du Comptoir belgo-hollandais a été croisée avec MZDB. Ce croisement a donné les résultats suivants :

- une identification positive ;
- 9 identifications possibles.

Ces identifications totalisent un solde de 6.126,6 BEF (5 titulaires), 131,8 florins (2 titulaires), 8,24 livres (2 titulaires) et 4,73 couronnes norvégiennes (1 titulaire).

- Amsterdamsche Bank voor België – Banque d'Amsterdam pour la Belgique

En ce qui concerne la Banque d'Amsterdam pour la Belgique, des informations ont été retrouvées dans les rapports annuels, notamment une liste intitulée 'assainissement monétaire dépôts', qui n'apparaît dans les rapports annuels de la banque qu'à partir de 1967. L'ABN AMRO Bank déduit, de l'adjonction fréquente 'adresse inconnue', qu'il s'agit de crédateurs avec qui le contact s'est rompu à un moment donné. Une autre indication qui l'amène à cette conclusion est qu'aucune rente n'est inscrite. Dans tous les rapports annuels de la Banque d'Amsterdam pour la Belgique de 1967 à 1973, on retrouve toujours le même montant de 111.362 florins, généralement accompagné de la liste de noms (toujours identique). Le croisement avec MZDB et une recherche approfondie ont permis de retenir deux identifications positives et deux identifications possibles.

La Commission d'étude a également reçu une liste de crédateurs inconnus concernant la Banque d'Amsterdam pour la Belgique. Les comptes ont été absorbés en 1980. Cette liste a également été croisée avec MZDB. Ce croisement a donné les résultats suivants :

- 4 identifications positives ;
- 2 identifications possibles.

Remarque : Bien que Fortis ait repris la succession de la Banque d'Amsterdam pour la Belgique, il s'agit ici de passif repris dans l'actif d'ABN AMRO, avant la reprise par Fortis en 1988.

3.3.2. Croisement des listes ANR / retours SFBD

- Comptoir belgo-hollandais :

Néant

- Banque d'Amsterdam pour la Belgique :

⁹ Lettre d'ABN-AMRO Bank à la Commission d'étude concernant les crédateurs inconnus du Comptoir belgo-hollandais à Bruxelles, 15/02/2001.

2 noms retenus lors de l'étape précédente (liste crédateurs inconnus) figurent parmi les retours SFBD. (crédateurs introuvables dans la liste)

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude a décidé d'appliquer la formule 2b pour le Comptoir belgo-hollandais, et la formule 1 pour la Banque d'Amsterdam pour la Belgique.

▪ Comptoir belgo-hollandais :

a. Comptes espèces

$$[C \times D \times 0,5] \times [A_1 \times Z]$$

$$\rightarrow \left[\frac{(1 + 9)}{2} \times 16 \times 0,5 \right] \times \left[\frac{1}{4} \times 381 \text{ BEF} \right]$$

$$\rightarrow [5 \times 16 \times 0,5] \times [0,25 \times 381 \text{ BEF}] = 3.810 \text{ BEF}$$

b. Comptes titres

$$[C \times D \times 0,5] \times [A_2 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6$$

$$\rightarrow \left[\frac{(1 + 9)}{2} \times 16 \times 0,5 \right] \times \left[\frac{3}{4} \times 59.000 \text{ BEF} \right] \times 0,6$$

$$\rightarrow [5 \times 16 \times 0,5] \times [0,75 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6 = 1.062.000 \text{ BEF}$$

▪ Banque d'Amsterdam pour la Belgique :

a. Comptes espèces

$$\frac{B}{B_1} \times 0,5 \times C \times [A_1 \times Z]$$

$$\rightarrow \frac{65}{2} \times 0,5 \times \left(6 + \frac{4}{2} \right) \times \left[\frac{57}{143} \times 4.970,62 \text{ BEF} \right]$$

$$\rightarrow 32 \times 0,5 \times 8 \times [0,39 \times 4.970,62 \text{ BEF}] = 248.133 \text{ BEF}$$

b. Comptes titres

$$\frac{B}{B_1} \times 0,5 \times C \times [A_2 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6$$

$$\rightarrow \frac{65}{2} \times 0,5 \times \left(6 + \frac{4}{2} \right) \times \left[\frac{106}{143} \times 59.000 \text{ BEF} \right] \times 0,6$$

$$\rightarrow 32 \times 0,5 \times 8 \times [0,74 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6 = 3.353.088 \text{ BEF}$$

AGF Belgium Bank sa

1. Historique

AGF Belgium Bank sa

Union de Crédit de Bruxelles

Parts de marché 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,23 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : 0,03 %

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

- AGF n'a pas repris les portefeuilles de titres de la clientèle de l'Union de Crédit de Bruxelles ; au vu du contrat de reprise de la Banque Andes par la Banque Thiran (qui, à son tour, fut reprise par AGF) il apparaît que cette dernière n'a repris que la clientèle ayant des comptes en francs belges et aucun dépôt à découvert.
- La Commission d'étude envisage deux hypothèses : soit les comptes titres n'ont jamais été repris par la Banque Andes et sont restés auprès de la United California Bank ; soit la Banque Andes, toujours en liquidation, a repris l'actif et le passif de l'ex-United California Bank.
- Chaque année, la banque procède à la vérification complète de tous les comptes et suppose, par conséquent, n'avoir aucun compte de clients inconnus.
- Le portefeuille de la banque ne contient pas non plus de titres échus, ni d'impayés datant de cette période. Elle ne propose pas de coffres en location.

2.2. Archives

--

2.3. Situation spécifique

--

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

L'Union de Crédit de Bruxelles transfère à la SFBD, entre 1943 et 1944 :

17 comptes espèces, pour un montant total de 131.146,31 BEF ;

3 comptes titres.

Ces transferts concernent 18 titulaires.

3.2. Retours SFBD 1945

Dans le cadre de la procédure accélérée ('cas simples'), 9 dossiers sont retournés, en 1945, à l'Union de Crédit de Bruxelles. Ils se répartissent comme suit :

- 3 titulaires déportés ;

- 6 titulaires non déportés.

3.3. Examen contradictoire des listes d'ANR

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

- pas de liste reçue concernant les avoirs non réclamés
- pas d'information sur la procédure de la banque en ce qui concerne les avoirs non réclamés.
- AGF n'a pu fournir aucune information complémentaire sur les 9 retours SFBD.

3.3.2. Croisement des listes ANR / Retours SFBD

--

3.4 Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude a décidé d'appliquer la formule 2a.

a. Comptes espèces

$$[B \times D \times 0,5 \times E] \times [A_1 \times Z]$$

$$\rightarrow [9 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times \frac{17}{18} \times 7.714,49 \text{ BEF}$$

$$\rightarrow [9 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times [0,94 \times 7.714,49 \text{ BEF}] = 417.693 \text{ BEF}$$

b. Comptes titres

$$[B \times D \times 0,5 \times E] \times [A_2 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6$$

$$\rightarrow [9 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times \frac{3}{18} \times 59.000 \text{ BEF} \times 0,6$$

$$\rightarrow [9 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times [0,16 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6 = 326.246 \text{ BEF}$$

Artesia Banking Corporation

1. Historique

1.1. Artesia Banque

Banque Jean de Bienne
Banque de Paris et des Pays-Bas
Société financière de la Campine / Financiële Vennootschap der Kempen (Fivek)

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,70 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : 2,30 %

1.2. BACOB Banque nv

Banque E. Chanteux
Banque d'Escompte et de Tra-
vaux
Banque ouvrière de Bruxelles
Banque de la Société financière
bruxelloise
Banque J. Drèze
Caisse rurale de Nivèze
Caisse centrale des Dépôts
(Coopération ouvrière belge,
COB) / Centrale Depositokas
(Belgische Arbeiders Coöpera-
tie, BAC)
Crédit commercial de Mons
L'Economie populaire - Ciney
Krediet en Handelskas
Minerve Vie

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,43 %

Bons de caisse et Obligations : 0,14 %

Dépôts valeurs : 0,18 %

1.3. KBC Bank, CBC Banque & BACOB

Banque de la Compagnie com-
merciale belge
Banque de Crédit commercial
Banque populaire de Huy
Banque populaire de Jumet
Banque Fl. Standaert
Crédit général brugeois / Al-
gemene Brugsche Kredietbank
Crédit du Nord belge

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,42 %

Bons de caisse et Obligations : 0,03 %

Dépôts valeurs : 0,81 %

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

Les informations disponibles ne concernent que les institutions entrées dans le giron de Artesia Banque.

- 1977 : les avoirs non réclamés des différentes agences sont regroupés sur un compte unique. Approximativement 970 comptes concernés.
- 1980 et sv : ouverture des coffres pour lesquels il y a défaut de paiement ; inventaire du contenu ; conservation sous forme de plis cachetés.

2.2. Archives

- Bilans comptables
- Conservation fragmentaire des historiques de comptes (jusqu'en 1950)
- 1950 : Archives relatives au paiement des salaires dus aux ouvriers, Juifs et non Juifs, travaillant dans le Nord de la France, versées au Ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement, Service des Victimes de la Guerre

2.3. Situation spécifique

- Banque de Paris et des Pays-Bas : Organisme centralisateur désigné par l'Administration militaire allemande pour la concentration des biens appartenant à des ennemis du Reich, c'est-à-dire ressortissants belges réfugiés à l'étranger, ressortissants anglais, américains, français, égyptiens, iraniens, etc. (sous-comptes de 60.000 à 69.999).
- Les différentes entités reprises en sein de CC-Banque ont vu leurs activités scindées entre KBC, CBC, BACOB. La situation demeure imprécise quant à la reprise des avoirs non réclamés et à leur répartition entre les trois groupes.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Sont transférés à la SFBD, entre 1943 et 1944, au départ des banques entrées depuis dans le giron de Artesia Banking Corporation :

72 comptes espèces, pour un montant total de 698.594,96 BEF

25 comptes titres

Les différentes banques concernées participent à l'approvisionnement des sous-comptes SFBD, à concurrence de 4,23 %. Ces transferts concernent 81 titulaires.

3.2. Retours SFBD, 1945

Dans le cadre de la procédure accélérée ('cas simples'), 7 dossiers sont retournés, en 1945, aux banques entrées depuis dans le giron d'Artesia Ban-

king Corporation. Les titulaires des avoirs concernés ne sont déportés ni de Malines, ni de Drancy, ni de Westerbork.

Il s'agit uniquement de comptes "existant chez elle avant le 17 mai 1940 ou (...) ouverts depuis par le titulaire lui-même sans l'intervention d'un *Verwalter*", à l'exclusion de tous comptes ayant transité par la Banque de Paris et des Pays-Bas dans le cadre de la centralisation qui lui incombait.¹⁰

3.3. Examen contradictoire des listes d'avoirs non réclamés

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

Les listes exploitées ne concernent que la branche Artesia Banque, à l'exclusion de toute autre.¹¹

i. Espèces

Cette première liste se compose de ca. 970 postes. Après croisement avec MZDB et examen des informations complémentaires fournies par les parties, 51 noms sont retenus qui se répartissent comme suit :

- aucune identification positive ;
- 51 identifications possibles.

Les soldes correspondants se montent au total à 982.894 BEF.

ii. Coffres-forts

Cette seconde liste compte ca. 100 postes. Par croisement avec MZDB, 9 noms sont retenus qui se répartissent comme suit :

- aucune identification positive ;
- 9 identifications possibles.

3.3.2. Croisement des listes ANR / Retours SFBD

Néant¹²

¹⁰ Instructions. Liquidation des comptes titres et espèces antérieurement gérés par la Brüsseler Treuhand, 4/I/1945 (Archives SFBD)

¹¹ Au sujet de la branche BACOB Banque, les chargés de dossier nous écrivent : "Nous détenons des avoirs en comptes qui dorment depuis la seconde guerre mondiale : ces avoirs représentent des montants peu importants. Nous devons cependant vous signaler que nous ne disposons d'aucun renseignement utile concernant ces avoirs : nous ignorons les nom, prénom, adresse et date de naissance des ayants droit. Concernant les coffres, nous n'avons commencé l'activité de loueur de coffres que dans les années 70. Cela veut dire que nous ne détenons aucun avoir dormant en coffres depuis la seconde guerre mondiale". Lettre de S. Delcuve et L. Van de Putte à la Commission d'étude, 16/I/2001 (Archives de la Commission d'étude). Et plus spécialement au sujet de la Banque Drèze, "En qualité de repreneur de la Banque Drèze sa (...) nous vous confirmons volontiers que ladite Banque Drèze sa ne détenait aucun 'avoirs dormants' depuis la guerre, que ce soit en espèces, en titres ou autres valeurs. Mr. J.T., ancien directeur à la Banque Drèze sa jusqu'au 30 juin 2000, a affirmé sur l'honneur l'absence totale de tout 'avoirs dormant'". Lettre de C. Quabron et L. Albert à la Commission d'étude, 31/X/2000 (Archives de la Commission d'étude).

¹² "Concernant la liste 2 [Retours SFBD], je suis au regret de vous dire que nous ne disposons d'aucune information concernant les personnes reprises sur cette liste".

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude recourt à la formule 2b.

a. Comptes espèces

$$[C \times D \times 0,5] \times [A_1 \times Z]$$

$$\rightarrow \frac{60}{2} \times 16 \times 0,5 \times \frac{72}{81} \times 9.702,71 \text{ BEF}$$

$$\rightarrow [30 \times 16 \times 0,5] \times [0,88 \times 9.702,71 \text{ BEF}] = 2.049.212 \text{ BEF}$$

b. Comptes titres

$$[C \times D \times 0,5] \times [A_2 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6$$

$$\rightarrow \frac{60}{2} \times 16 \times 0,5 \times \frac{25}{81} \times 59.000 \text{ BEF} \times 0,6$$

$$\rightarrow [30 \times 16 \times 0,5] \times [0,3 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6 = 2.548.800 \text{ BEF}$$

Lettre de S. Delcuve à la Commission d'étude, 14/III/2001 (Archives de la Commission d'étude).

AXA Banque Belgium sa

1. Historique

AXA Banque Belgium sa

Antwerpsche Hypotheekkas (An-Hyp)
– Caisse hypothécaire anversoise
Belgische Hypotheekmaatschappij en
Spaarkas – Société hypothécaire belge
et Caisse d'Épargne
Crédit foncier de Belgique – Grondkrediet van België
La Foncière liégeoise – De Luikse
Grondmaatschappij
Union hypothécaire sc

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 2,33 %

Bons de caisse et Obligations : 1,23 %

Dépôts valeurs : montant négligeable

(Crédit foncier de Belgique et la Foncière liégeoise : pas d'information)

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

Lorsque l'An-Hyp a repris l'IPPA, aucun compte n'était identifié.

Dans cette institution, le dépôt des titres est conditionné à l'ouverture d'un compte; l'analyse des comptes permet donc d'établir la liste de tous les titulaires.

2.2. Archives

L'ex-An-hyp n'aurait pas d'archives en sa possession.

L'ex-Ippa avait, comme avoirs non réclamés, des comptes, des carnets d'épargne et des titres nominatifs dont l'identification fut possible grâce aux numéros de compte et aux données personnelles.

2.3. Situation spécifique

--

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Néant

3.2. Retours SFBD, 1945

Néant

3.3. Examen contradictoire des listes ANR

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

Axa nous a procuré deux fichiers Excel d'avoirs non réclamés :

- ex-ANHYP
- ex-IPPA

La sélection s'est faite à partir des critères suivants : date de naissance avant 1946, présence d'avoirs et, si possible, date de la dernière opération.

Aucun coffre n'était concerné par la période analysée. La sélection s'est faite sur base du critère suivant : date de naissance avant 1921.

12 cas de la liste de l'ex-ANHYP ont été retenus pour une enquête approfondie, tous ont donné un résultat négatif.

2 cas de la liste de l'ex-IPPA ont été retenus pour une enquête approfondie, tous deux ont donné un résultat négatif.

3.3.2 Croisement des listes ANR / Retours SFBD

--

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

--

Bank Delen nv

1. Historique

Bank Delen nv

O. De Schaetzen et Cie, Banquiers

Parts de marché 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,05 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : 0,10 %

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

--

2.2. Archives

Les archives des 35 dernières années sont disponibles, mais ne reprennent aucun document sur les clients d'avant les années 60. Lors d'une analyse effectuée en 1998-1999, dans d'autres documents se rapportant à la période investiguée, aucune information pertinente n'a été mise à jour ; les archives datant d'avant 1950 ne sont pas disponibles.

2.3. Situation spécifique

--

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Néant

3.2. Retours SFBD, 1945

Néant

3.3. Examen contradictoire des listes ANR

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

La banque a vérifié les avoirs non réclamés et aucun compte n'entre en considération pour l'enquête de la Commission d'étude.

3.3.2. Croisement des listes ANR / Retours SFBD

--

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

--

Banque J. Van Breda & C° sa

1. Historique

Banque J. Van Breda & C° sa J. et M. Van Breda et C°

Parts de marché 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,01 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : 0,01 %

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

La Banque J. Van Breda & C° dispose d'un fichier clientèle, sur microfiches, datant de 1977.

La banque ne dispose pas de liste distincte des avoirs non réclamés. Ces comptes sont encore toujours repris dans les fichiers actuels. Ils sont débités, chaque année, des frais de gestion (s'élevant actuellement à 480 BEF), des frais de port normaux ou de la location d'une boîte postale destinée à la correspondance (968 BEF actuellement) et d'une prime éventuelle pour une assurance contre les accidents (75 BEF actuellement). Lorsque le compte non réclamé menace de devenir débiteur, le dernier solde minimum est repris dans le compte de profits et pertes de la banque. La plupart des avoirs non réclamés sont des carnets d'épargne. Lorsque le client ne réclame pas les intérêts sur son carnet d'épargne et que le solde est inférieur à 1.000 BEF, le solde est absorbé dans les mois qui suivent en compte de profits et pertes. Les autres restent dans le passif de la banque. Les comptes dont le solde est supérieur à 1.000 BEF sont gardés jusqu'à ce qu'ils menacent de devenir débiteurs. La banque applique cette méthode de travail depuis des années déjà. Elle ne dispose toutefois pas de listes de comptes soldés de cette manière.

La Banque Van Breda n'a pas de comptes de titres non réclamés.

En ce qui concerne les coffres non réclamés : la filiale d'Anvers a déménagé en 1969 de la Frankrijklei vers la Plantijn Moretuslei. Si des locataires de coffres devaient ne pas se manifester, les coffres devraient être forcés en présence d'un huissier et leur contenu conservé sous pli scellé par la banque. La Banque Van Breda n'a toutefois jamais dû appliquer cette procédure avant 1992.¹³

2.2. Archives

Pas d'archives

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Néant

¹³ Lettre de la Banque Van Breda & C° à la Commission d'étude, 31.05.2001.

3.2. Retours SFBD, 1945

Néant

3.3. Examen contradictoire des listes d'ANR

La Banque Van Breda a confirmé à la Commission d'étude qu'aucune liste d'avoirs non réclamés ne pouvait être établie, en raison de la manière dont la banque gère les avoirs non réclamés. La Commission d'étude n'est, par conséquent, pas en mesure d'établir si le résultat de la recherche est négatif.

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

--

Banque Belgoise - Belgoise Bank

1. Historique

Belgoise Banque – Belgoise Bank Banque commerciale du Congo

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,01 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : 0,09 %

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

- 1979 : à l'occasion d'un changement de système informatique, les comptes inactifs sont isolés. Ils totalisent, à l'époque, moins de 5 millions.

2.2. Archives

Seuls les Rapports annuels de la Banque du Congo belge (liée avec la Banque commerciale du Congo) ont été conservés pour la période visée.

2.3. Situation spécifique

--

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

La Banque commerciale du Congo transfère à la SFBD, entre 1943 et 1944 :
2 comptes espèces, pour un montant total de 20.450,32 BEF ;
5 comptes titres.

La Banque commerciale du Congo participe à l'approvisionnement des sous-comptes SFBD, à concurrence de 0,31 %. Ces transferts concernent 5 titulaires.

3.2. Retours SFBD, 1944-1945

Néant

3.3. Examen contradictoire des listes d'avoirs non réclamés

La liste, établie en 1979, se compose de 20 postes. Après croisement avec MZDB, aucun nom n'est retenu.

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude recourt à la formule 3.

$$\Sigma_1 \times X_1$$

$$(30.353.868 \text{ BEF} : 100) \times 0,01 = 3.035 \text{ BEF}$$

Banque Bruxelles Lambert – Bank Brussel Lambert (ING Group)

1. Historique

1.1. Banque Bruxelles Lambert / Bank Brussel Lambert (ING Group)

Banque belge d’Afrique
Banque de Bruxelles
Banque commerciale
d’Escompte / Handelsdisconto-
bank
Banque Dubois
Banque d’Escompte et de Tra-
vaux
Banque J. Fontaine
Banque industrielle belge
Banque industrielle et commer-
ciale du Pays de Charleroi
Banque Lambert
Banque du Pays de Termonde
Banque de Prêts et de Dépôts
Banque verviétoise de Dépôts et
de Crédit
Caisse générale de Reports et de
Dépôts
Crédit hypothécaire d’Ostende
Crédit ostendais
Crédit populaire liégeois
Société anversoise de Dépôts et
d’Hypothèques / Antwerpsche
Maatschappij van Deposito’s en
Hypotheken (DIPO-Spaarkas)

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 11,52 %

Bons de caisse et Obligations : 0,16 %

Dépôts valeurs : 30,22 %

Les informations pertinentes font défaut pour la Banque commerciale
d’Escompte, passée dans le giron de la BBL.

1.2. Caisse privée Banque / Private Kas Bank (ING Group)

Banque Hallet & Cie
Banque privée de Belgique
Caisse des Règlements privés
Frédéric Jacobs, Successeurs

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,15 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : 1,55 %

2. Commentaires
2.1. Gestion des avoirs non réclamés
--

2.2. Archives

Depuis 1997, la BBL collecte auprès des différents sièges les archives de guerre disponibles, qu'elle regroupe ensuite au siège central.

Inventoriées par un membre de l'équipe de recherche de la Commission d'étude, les archives conservées concernent surtout :

- la législation contre les ennemis du Reich et son application (devises étrangères, métaux précieux, coffre-fort, etc.)
- la législation contre les Juifs et son application
- la mise sous séquestre - biens ennemis et suspects

i. Banque de Bruxelles (surtout siège bruxellois)

- Circulaires ou notes internes
- Correspondance
- Textes législatifs

ii. Banque Lambert

Documentation fragmentaire

iii. Crédit général liégeois et Banque de Reports et de Dépôts

Documentation très fragmentaire

2.3. Situation spécifique

--

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Sont transférés à la SFBD, entre 1943 et 1944, au départ des banques entrées depuis dans le giron de ING Group :

372 comptes espèces, pour un montant total de 4.360.278,27 BEF ;

285 comptes titres.

Les différentes banques concernées participent à l'approvisionnement des sous-comptes SFBD, à concurrence de 28,64 %. Ces transferts concernent 450 titulaires.

A elle seule, la Banque de Bruxelles transfère, entre 1943 et 1944 :

280 comptes espèces, pour un montant total de 3.045.180,70 BEF ;

201 comptes titres.

La Banque de Bruxelles participe à l'approvisionnement des sous-comptes SFBD, à concurrence de 20,97 %. Ces transferts concernent 333 titulaires.

3.2. Retours SFBD, 1945

Dans le cadre de la procédure accélérée ('cas simples'), 94 dossiers sont retournés, en 1945, aux banques entrées depuis dans le giron de ING Group. Ils se répartissent comme suit :

- 66 non déportés ;
- 28 déportés.

3.3. Examen contradictoire des listes d'avois non réclamés¹⁴

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

i. Liste de plis cachetés

Cette liste se compose de 27 postes.¹⁵ Après croisement avec MZDB et examen des informations complémentaires fournies par les parties, 13 noms sont retenus qui se répartissent comme suit :

- 3 identifications positives ;
- 10 identifications possibles.

Le contenu des plis sera établi après leur ouverture, en présence d'un huis-sier.

ii. Liste de plis cachetés, *DIPO-Spaarkas*

Cette liste se compose de 15 postes, correspondant à 12 titulaires. Après croisement avec MZDB et examen des informations complémentaires fournies par les parties, tous les noms sont retenus qui se répartissent comme suit :

- 5 identifications positives
- 7 identifications possibles.

iii. Liste de fonds non revendiqués auprès de *Vaderlandsche Spaarbank* (Antwerpen)

Cette liste, établie en 1988-1990, se compose de 38 postes. Après croisement avec MZDB et examen des informations complémentaires fournies par les parties, aucun nom n'est retenu.

¹⁴ Au sujet des listes d'avois non réclamés demandées par la Commission d'étude, la direction de la BBL écrit : "Op de vraag van de Commissie, begin 2000, naar een bestand van erfloze tegorden hebben wij gezocht naar sporen die leiden naar de oorlogsjaren en de jaren kort nadien. Wij hebben echter geen enkele dokumentatie meer die rekeningen en hun saldi uit die periode. Ook hogergenoemde archieven zijn te fragmentarisch en laten niet toe enige rekeningssituatie van betrokkenen weder samen te stellen". Lettre de J. Colaut et L. Vandewalle à la Commission d'étude, 6/XII/2000 (Archives de la Commission d'étude).

¹⁵ Au nom de toutes les institutions entrées dans le giron de la BBL, le chargé de dossier écrit : "Het betreft meer bepaald de lijst van verzegelde omslagen en pakketten die sinds de oorlog in bewaargeving zijn bij de bank (en haar voorgangster). Er zijn geen tegoeden meer op rekeningen of geen verhuurde kluizen meer die zouden dateren van de oorlogsperiode". Lettre de A. Cluckers à la Commission d'étude, 14/VI/2000 (Archives de la Commission d'étude)

3.3.2. Croisement des listes ANR / Retours SFBD

Néant.

3.4. Autres pistes de recherche

Nombreux efforts consentis par la BBL, en vue de satisfaire aux demandes de la Commission d'étude. Tentatives avortées :

- Index des noms mentionnés dans les archives contemporaines des faits (guerre et immédiat après-guerre).

Descriptif : Fichier reprenant les quelque 10.000 noms revenant dans la documentation fragmentaire collectée par la BBL (décembre 1999).

Limite : Aucun lien avec les avoirs non réclamés, et plus spécifiquement avec les avoirs financiers juifs délaissés par leur titulaire, ou à défaut par ses ayants droit.

- Fiches de l'Emprunt d'Assainissement monétaire

Descriptif : Fichier nominatif établi sur base des fiches EAM, province d'Anvers (décembre 2000).

Limite : Bruxelles fait défaut

Résultat du croisement avec MZDB et Retours SFBD : néant

- Liste des personnes physiques nées avant 1920, titulaires d'un compte courant et d'un dossier titres. Zone test : Anvers.

Descriptif : Sur base des fichiers informatiques actuels, une liste des personnes physiques qui sont, simultanément titulaires d'espèces et d'effets, est dressée. Cette liste, qui compte quelque 660 postes, est confrontée à MZDB.

Résultat du croisement avec MZDB et Retours SFBD : néant

4. Résultats

Les listes d'avoirs non réclamés présentées par la BBL sont très incomplètes : elles ne concernent qu'un seul type de produits financiers et / ou se limitent à certaines branches (très modestes) du groupe financier. De l'avis de la Commission d'étude, elles ne sont pas représentatives de l'importance du groupe sur la place financière belge. Pour cette raison, les résultats dégagés du croisement ne sont pas suffisants pour motiver l'emploi de la formule 2b.

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude recourt donc à la formule 2a.

a. Comptes espèces

$$[B \times D \times 0,5 \times E] \times [A_1 \times Z]$$

$$\rightarrow [94 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times \frac{372}{450} \times 11.721,18 \text{ BEF}$$

450

$$\rightarrow [94 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times [0,82 \times 11.721,18 \text{ BEF}] = 5.782.199 \text{ BEF}$$

b. Comptes titres

$$[B \times D \times 0,5 \times E] \times [A_2 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6$$

$$\rightarrow [94 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times \frac{[285 \times 59.000 \text{ BEF}]}{450} \times 0,6$$

$$\rightarrow [94 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times [0,63 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6 = 13.416.883 \text{ BEF}$$

Banque Degroof sa

1. Historique

Banque Degroof sa

F.M. Philippson et Cie

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,26 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : 1,70 %

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

- 1973 : centralisation sur un compte unique, appelé "déposants inconnus", des comptes dont les titulaires ne donnent aucun signe de vie (absence de réponse au courrier). Montant total comptabilisé : moins d'un million BEF.

2.2. Archives

2.2.1. Archives vivantes de l'institution

Détruites après trente ans (surtout historique de compte), à l'exception :

- dossiers successions
- dossiers clôture de compte

2.2.2. Archives mortes de l'institution

Partiellement inventoriées.

- ABB : Circulaires ; correspondance ; procès-verbaux de réunion
- Législation contre les ennemis du Reich (application)
- Législation contre les Juifs (application)
- DSK : Intervention

Etc.

2.3. Situation spécifique

--

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

La Banque Philippson transfère à la SFBD, entre 1943 et 1944 :

51 comptes espèces, pour un montant total de 671.894,62 BEF

40 comptes titres¹⁶

La banque Philippson participe à l'approvisionnement des sous-comptes SFBD, à concurrence de 3,97 %. Ces transferts concernent 60 titulaires.

3.2. Retours SFBD, 1945

¹⁶ Conservé dans les archives de l'institution, l'acte notarié dressé le 5 octobre 1943, à l'occasion du transfert des portefeuilles de valeurs, concerne 64 titulaires d'effets. Les archives de la SFBD, sur lesquelles s'appuient ce travail, sont partiellement incomplètes, ce qui explique cette différence de 24 unités.

Dans le cadre de la procédure accélérée ('cas simples'), 2 dossiers sont retournés, en 1945, à la Banque Philippson. Leurs titulaires ne sont déportés ni de Malines, ni de Drancy, ni de Westerbork.

3.3. Examen contradictoire des listes d'avoirs non réclamés

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

Cette liste se compose de quelque 60 postes. Après croisement avec MZDB et examen des informations complémentaires fournies par les parties, 8 noms sont retenus, qui se répartissent comme suit :

- 3 identifications positives ;
- 5 identifications possibles.

Les soldes correspondants se chiffrent respectivement à 105.307 BEF et à 103.792 BEF, soit au total 209.099 BEF. A ces montants s'ajoutent également des actions et obligations.

3.3.2 Croisement des listes ANR / Retours SFBD

Néant

3.4. Autres pistes de recherche

- Etat financier, dressé au 31 mars 1969

Descriptif : Plus ancien état financier disponible, reprenant toute la clientèle, par nature de biens financiers

Méthode : croisement avec MZDB et retours SFBD

Résultat : Les titulaires figurant sur la liste 'Déposants inconnus' figurent tous dans l'état financier. Les personnes reprises dans la liste retours SFBD ne s'y trouvent pas.

- Fichier clientèle, 1947-1949

Descriptif : fichier clientèle établi à l'occasion d'un changement dans le libellé des comptes ; classement par lieux de résidence

Méthode : croisement avec MZDB et retours SFBD

Résultat : Les retours SFBD figurent dans ce fichier. La banque ne peut fournir aucune information complémentaire.

4. Résultats

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude recourt à la formule 2b.

a. Comptes espèces

$$[C \times D \times 0,5] \times [A_1 \times Z]$$

$$\rightarrow \left[\frac{(3 + 5)}{2} \times 16 \times 0,5 \right] \times \left[\frac{51}{60} \times 13.174,40 \text{ BEF} \right]$$

$$\rightarrow [5 \times 16 \times 0,5] \times [0,85 \times 13.174,40 \text{ BEF}] = 447.930 \text{ BEF}$$

b. Comptes titres

$$[C \times D \times 0,5] \times [A_2 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6$$

$$\rightarrow \left[\frac{(3 + 5)}{2} \times 16 \times 0,5 \right] \times [40 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6$$

$$\rightarrow [5 \times 16 \times 0,5] \times [0,66 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6 = 934.560 \text{ BEF}$$

Dexia Banque Belgique sa

1. Historique

Dexia Banque Belgique sa

Gemeentekrediet – Crédit communal

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : --

Bons de caisse et Obligations : 96,93 %

Dépôts valeurs : --

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

Le Crédit communal n'émettait que des bons de caisse et des obligations, dont on ne connaît pas l'importance pour la clientèle de particuliers, étant donné que seuls des chiffres globaux ont été retrouvés. Les avoirs non réclamés sont, dans ce cas-ci, des titres qui, de par la prescription, ont été transférés vers un carnet de dépôt, dont les données ont été conservées par la banque.

La gestion des avoirs non réclamés a été centralisée sans transfert vers la CDC (la banque n'invoque pas la prescription et n'est donc pas obligée de transférer ce compte vers la CDC).

2.2. Archives

--

2.3. Situation spécifique

--

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Néant

3.2. Retours SFBD, 1945

Néant

3.3. Examen contradictoire des listes ANR

En concertation avec la Commission d'étude, la banque a sélectionné les titulaires nés avant 1940. L'ouverture du compte intervient, certes, bien longtemps après la Libération (à partir des années soixante), mais les fiches d'ouverture ne portent pas la signature du titulaire. Dexia n'a commencé à ouvrir les dossiers-titres non réclamés que dans les années 50. La première et plus ancienne liste d'avoirs encore existants et non réclamés date de 1972.¹⁷

¹⁷ Lettre de Dexia à la Commission d'étude, datée du 30/11/2000

La banque a rédigé 3 listes :

- Liste 1 : comptes dont le montant est supérieur à 10.000 BEF ;
- Liste 2 : comptes dont le montant est supérieur à 10.000 BEF mais avec un deuxième titulaire (conjoint) ;
- Liste 3 : comptes non réclamés liquidés par le siège central.

Le croisement avec MZDB a donné comme résultat 13 identifications possibles; l'ouverture du compte intervient, certes, bien longtemps après la Libération (années 60, début des années 70) mais la fiche d'ouverture ne porte pas la signature du titulaire. Dans deux cas, il est impossible de déterminer la date d'ouverture du compte (elle n'est plus lisible). Pour l'un des deux, la Commission d'étude a poursuivi les recherches étant donné que l'ouverture de ce compte résultait d'une demande de Maître Jean François consécutive à un jugement. La Commission d'étude suppose que ce dernier a été désigné par le Tribunal de première Instance comme administrateur provisoire.

3.4 Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude a décidé d'appliquer la formule 2c.

Comptes titres

$D \times 0,5 \times C \times 59.000 \text{ BEF} \times 0,6$

→ $16 \times 0,5 \times \frac{13}{2} \times 59.000 \text{ BEF} \times 0,6$

→ $16 \times 0,5 \times 6 \times 59.000 \text{ BEF} \times 0,6 = 1.699.200 \text{ BEF}$

Banque diamantaire anversoise – Antwerpse Diamantbank

1. Historique

Antwerpse Diamantbank nv /
Banque diamantaire anversoise

Antwerpse Diamantbank nv /
Banque diamantaire anversoise

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,06 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : 0,08 %

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

- Aucune règles strictes en matière de gestion des avoirs non réclamés. Interventions ponctuelles.
- 1984 : inventaire des comptes dont les titulaires ont disparu, sans laisser de trace. 31 comptes concernés. Valeur totale : 657.502 BEF
- 1992 : inventaire des dépôts à découvert dont les titulaires ont disparu, sans laisser de trace. 3.456 effets concernés, groupés en 26 portefeuilles. Valeur totale : aucune. Dépôt volontaire à la Caisse des Dépôts et Consignations (juin 1992).

2.2. Archives

- Notules des Assemblées générales et des réunions du Conseil d'Administration (classement chronologique)
- Dossiers administratifs et de succession (classement numérique)

2.3. Situation spécifique

Reprise des activités diamantaires de l'Amsterdamsche Bank voor België, voir Fortis Banque et ABN AMRO.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Sont transférés à la SFBD, entre 1943 et 1944

99 comptes espèces, pour un montant total de 100.101,27 BEF

107 comptes titres

La Banque diamantaire anversoise participe à l'approvisionnement des sous-comptes SFBD, à concurrence de 8,98 %. Ces transferts concernent 180 titulaires.

3.2. Retours SFBD, 1945

Dans le cadre de la procédure accélérée ('cas simples'), 66 dossiers sont retournés à la Banque diamantaire anversoise, en 1945. Les titulaires des avoirs concernés se répartissent comme suit :

- 36 non déportés ;

- 30 déportés.

3.3. Examen contradictoire des listes d'avoirs non réclamés

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

i. Espèces

Cette première liste se compose de 31 postes. Par croisement avec MZDB, 14 noms sont retenus qui se répartissent comme suit :

- 7 identifications positives ;
- 7 identifications possibles.

Les soldes correspondants se montent respectivement à 110.797 BEF et 81.586 BEF, soit un total de 192.383 BEF.

ii. Dépôts à découvert

▪ Dépôts à découvert conservés par la banque

Cette deuxième liste se compose de 66 postes. Après croisement avec MZDB, 66 noms sont retenus qui se répartissent comme suit :

- 53 identifications positives ;
- 13 identifications possibles.

▪ Dépôts transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations

Cette troisième liste compte 26 postes. Après croisement avec MZDB, 22 noms sont retenus qui se répartissent comme suit :

- 14 identifications positives ;
- 8 identifications possibles.

Ce dépôt volontaire porte à la Caisse des Dépôts et Consignations, section Titres en cours, le n° 1175. Les effets déposés sont dépourvus de valeur marchande.

3.3.1. Croisement des listes ANR / Retours SFBD

11 noms retenus lors de l'étape précédente figurent parmi les retours SFBD.

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

Au vu des résultats des croisements (cf. 3.3), la Commission d'étude recourt à la formule 1.

a. Comptes espèces

$$\frac{B}{B_1} \times 0,5 \times C \times [A_1 \times Z]$$

$$\rightarrow \frac{66}{11} \times 0,5 \times (74 + \frac{28}{2}) \times [\frac{99}{180} \times 1.011,12 \text{ BEF}]$$

$$\rightarrow 6 \times 0,5 \times 88 \times [0,55 \times 1.011,12 \text{ BEF}] = 146.814 \text{ BEF}$$

b. Comptes titres

$$\frac{B}{B_1} \times 0,5 \times C \times [A_2 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6$$

$$\rightarrow \frac{66}{11} \times 0,5 \times (74 + \frac{28}{2}) \times [\frac{107}{180} \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6$$
$$\rightarrow 6 \times 0,5 \times 88 \times [0,59 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6 = 5.513.904 \text{ BEF}$$

Banque Nagelmackers 1747 sa

1. Historique

Banque Nagelmackers 1747 sa

Ardenne Bancaire sa
Banque Borsu et Cie
Banque commerciale de Liège sa
Banque de Commerce et
d'Industrie
Banque de la Hoëgne
Coop-Dépôts
Nagelmackers Fils et C°

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,79 %

Bons de caisse et Obligations : 0,02 %

Dépôts valeurs : 0,96 %

Les informations pertinentes font défaut pour la Banque de Commerce et d'Industrie.

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

- depuis 1997 : les comptes 'morts', c'est-à-dire ceux pour lesquels les démarches en vue de localiser le titulaire ou ses ayants droit (administrations communales) sont restées vaines, sont comptabilisés comme Reliquat ; leur gestion est assurée par le siège central. Les comptes 'morts' (à l'exclusion des carnets de dépôts) dont le solde est compris entre - 2.000 Bef et +2.000 BEF, peuvent être soldés en agence et passés en compte de profits et pertes.

2.2. Archives

Destruction des archives antérieures à 1946.

2.3. Situation spécifique

--

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Sont transférés à la SFBD, entre 1943 et 1944, à partir des entités entrées depuis dans le giron de la Banque Nagelmackers 1747 :

8 comptes espèces, pour un montant total de 160.883,30 BEF ;

6 comptes titres.

Les différentes banques concernées participent à l'approvisionnement des sous-comptes SFBD, à concurrence de 0,61 %. Ces transferts concernent 9 titulaires.

3.2. Retours SFBD, 1945

Dans le cadre de la procédure accélérée ('cas simples'), 3 dossiers sont retournés, en 1945, aux banques entrées depuis dans le giron de la Banque Nagelmackers 1747. Ils se répartissent comme suit :

- 1 titulaire déporté ;
- 2 titulaires non-déportés.

3.3. Examen contradictoire des listes d'avoirs non réclamés

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

i. Liste des clients nés avant 1945 dont tous les comptes sont dormants

Cette première liste se compose de quelque 370 postes. Après croisement avec MZDB et examen des informations complémentaires fournies par les parties, aucun nom n'est retenu.

ii. Listes des comptes morts

Cette deuxième liste se compose de quelques 650 postes. Après croisement avec MZDB et examen des informations complémentaires fournies par les parties, aucun nom n'est retenu.

iii. Liste des coffres-forts non réclamés

Cette troisième liste se compose de 28 postes. Après croisement avec MZDB et examen des informations complémentaires fournies par les parties, aucun nom n'est retenu.

3.3.2. Croisement des listes ANR / Retours SFBD

Néant.

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude recourt à la formule 2a

a. Comptes espèces

$$[B \times D \times 0,5 \times E] \times [A_1 \times Z]$$

$$\rightarrow [3 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times \frac{[8 \times 20.110,41 \text{ BEF}]}{9}$$

$$\rightarrow [3 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times [0,88 \times 20.110,41 \text{ BEF}] = 339.785 \text{ BEF}$$

b. Comptes titres

$$[B \times D \times 0,5 \times E] \times [A_2 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6$$

$$\rightarrow [3 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times \frac{[6 \times 59.000 \text{ BEF}]}{9} \times 0,6$$

$$\rightarrow [3 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times [0,66 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6 = 448.589 \text{ BEF}$$

Banque nationale de Belgique – Nationale Bank van België

1. Historique

Banque nationale de Belgique / Nationale Bank van België

Banque nationale de Belgique / Nationale Bank van België

Parts de marché entre 1938-1943 :

Informations utiles sur les comptes courants :

1938 : 2.647.832 BEF

1943 : 1.523.977 BEF

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

- Dépôts à découvert : Lorsque le titulaire ne répond plus au courrier qui lui est adressé, la banque tente d'entrer en relation avec lui ou à défaut avec ses ayants droit, par courrier recommandé, puis par demande auprès de l'administration communale. A l'expiration d'un délai de six mois, la banque prend en main la gestion du dépôt. A daté de cette prise en charge, et jusqu'à la liquidation du dépôt aux ayants droit éventuels, la banque ne prélève aucun droit. Les soldes éventuels ne font l'objet d'aucun intérêt débiteur ou créditeur.
- Coffres-forts : Les mêmes règles (délai d'attente, prise en charge par la banque de la gestion des avoirs, absence de frais) sont suivies en matière de coffres, sous réserve toutefois que ceux-ci sont ouverts en présence d'un huissier ou d'un notaire.
- Comptes courants : Lorsque le titulaire ou à défaut ses ayants droit, n'ont pu être retrouvés malgré les recherches, et que l'avoir est resté durablement non réclamé, le délai de prescription trentenaire commence à courir. En 1982, la Banque nationale de Belgique a fait valoir cette clause pour un montant de 494.658 BEF, correspondant à des postes divers, sans rapport avec la mission de la Commission.

2.2. Archives

--

2.3. Situation spécifique

Depuis mai 1993, la Banque nationale de Belgique n'assure plus de service auprès de la clientèle non-financière. Cette décision est e.a. consécutive à une diminution spontanée de la clientèle enregistrée depuis plusieurs années déjà.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Sont transférés à la SFBD, entre 1943 et 1944, depuis la Banque nationale de Belgique :

14 comptes espèces, pour un montant total de 47.367,39 BEF

2 comptes titres

Ces transferts concernent 15 titulaires.

3.2. Retours SFBD, 1945

Dans le cadre de la procédure accélérée ('cas simples'), 3 dossiers sont retournés, en 1945, à la Banque nationale de Belgique. Les titulaires des avoirs concernés ne sont déportés ni de Malines, ni de Drancy, ni de Westerbork.

3.3. Examen contradictoire des listes d'avoirs non réclamés

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

i. Liste des dépôts à découvert

Cette première liste, qui concerne tant les comptes titres que les comptes espèces y appariés, se compose de 225 postes. Après croisement avec MZDB et examen des informations complémentaires fournies par les parties, 42 noms sont retenus qui se répartissent comme suit :

- 24 identifications positives ;
- 18 identifications possibles.

ii. Liste des coffres fracturés par le DSK, dont les titulaires ne se sont pas manifestés

Cette seconde liste se compose de 58 postes. Après croisement avec MZDB et examen des informations complémentaires fournies par les parties, 19 noms sont retenus qui se répartissent comme suit :

- 3 identifications positives ;
- 16 identifications possibles.

3.3.2. Croisement des listes ANR / Retours SFBD

Un seul nom sélectionné figure sur la liste des retours SFBD.

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude recourt à la formule 1

a. Comptes espèces

$$\frac{B}{B_1} \times 0,5 \times C \times [A_1 \times Z]$$

$$\rightarrow \frac{3}{1} \times 0,5 \times (27 + \frac{34}{2}) \times [\frac{14}{15} \times 3.383,39 \text{ BEF}]$$

$$\rightarrow 3 \times 0,5 \times 44 \times [0,93 \times 3.383,39 \text{ BEF}] = 207.672 \text{ BEF}$$

b. Comptes titres

$$\frac{B}{B_1} \times 0,5 \times C \times [A_2 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6$$

$$\rightarrow \frac{3}{1} \times 0,5 \times \left(27 + \frac{34}{2}\right) \times \left[\frac{2}{15} \times 59.000 \text{ BEF}\right] \times 0,6$$

$$\rightarrow 3 \times 0,5 \times 44 \times [0,13 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6 = 303.732 \text{ BEF}$$

Banque de la Poste

1. Historique

Banque de la Poste

Office des Chèques postaux

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 27,45 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : --

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

En vertu de la loi du 2 mai 1956, l'avoir des CCP qui n'ont enregistré aucune opération pendant dix ans échoit au Trésor.

La Régie des Postes fut créée en 1971. Dix ans plus tard, le 14 mai 1980, les avoirs restants furent, à la requête du Ministère des Finances, transférés au Trésor; il s'agirait d'une somme de 56 millions de BEF, un montant représentant tant les avoirs juifs que les autres.

2.2. Archives

Les détails ne sont plus disponibles, toutes les pièces comptables étant normalement détruites au bout de 30 ans.

3. Recherche

3.1. Versement à la SFBD 1943

102 comptes de dépôt, pour un montant total de 646.503, 34 BEF (102 titulaires)

3.2. Retours SFBD 1945

11 retours

1 titulaires déportés

10 titulaires non déportés

3.3. Recherche des avoirs non réclamés en l'an 2000

Outre l'enquête auprès de la Poste, nous avons également demandé à la Banque de la Poste d'établir une liste des avoirs non réclamés, si possible remontant jusqu'aux années 40. En réponse, la Banque de la Poste nous a procuré une liste de 4.130 noms. Après croisement avec MZDB, un nom fut retenu. Jusqu'à présent, aucune information supplémentaire, outre la fiche d'ouverture, n'a pu être retrouvée (pas de montant, pas de date de la dernière opération,...)

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

--

BCH Benelux sa

1. Historique

BCH Benelux sa

Société hollandaise de Banque
H. Glorieux et C°, Succ. De Jenni et C°
Van Mierlo et C° (siège d'Anvers repris
en 1954)
Maurice Verstuyft (repris en 1940 par
Van Mierlo et C°)

Parts de marché 1938-1943 :

Société hollandaise de Banque et H. Glorieux et C°, Succ. De Jenni et C° :

Dépôts espèces : 0,08 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : 1,31 %

Van Mierlo et C° (attention : il s'agit de la part totale du marché Van Mierlo, BCH Benelux a repris la filiale d'Anvers de la banque, Fortis Banque la filiale de Bruxelles, sur Maurice Verstuyft : pas d'information)

Dépôts espèces : 0,08 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : 0,29 %

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

BCH Benelux regroupe tous les avoirs non réclamés sur un seul compte ; elle conserve la possibilité de le répartir entre ses différentes composantes individuelles (il ne s'agit donc pas d'un compte anonyme). Elle ne transfère pas ces montants à la CDC. La banque dispose de quelques comptes non réclamés (moins de dix), soit d'avant la guerre, soit d'après les années 50, tous ouverts par des personnes de nationalité française. La documentation à ce sujet est bien conservée. Tous les documents d'avant la guerre se rapportent à la Société hollandaise de Banque. Ces comptes sont des comptes espèces ou des comptes titres.

2.2. Archives

BCH Benelux possède les rapports originaux des Conseils d'Administration et des Assemblées générales de la Société hollandaise de Banque. BCH n'a pas repris les archives des trois autres banques. La plupart des archives de BCH Benelux ont été détruites en 1991, à l'exception de celles requises par la loi et des documents relatifs à l'ouverture de comptes qui n'ont pas été clôturés au cours de ces dix dernières années (qu'il s'agisse de comptes non réclamés ou tout autre acte ou convention avec le titulaire du compte).

2.3. Situation spécifique

Lors de la reprise de la Banque Van Mierlo (qui avait déjà repris la banque Maurice Verstuylt en 1940), l'actuelle BCH Benelux a repris les filiales d'Anvers, l'actuelle Fortis Banque celles de Bruxelles. Ce portefeuille est donc réparti entre BCH et Fortis.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

- Société hollandaise de Banque et H. Glorieux et C°, Succ. De Jenni et C° :
6 comptes espèces, pour un montant total de 119.161,60 BEF
5 comptes titres
Ces transferts concernent 6 titulaires.

- Banque Van Mierlo et C° :
6 comptes espèces, pour un montant total de 45.962,70 BEF
1 compte de titres
Ces transferts concernent 6 titulaires.

3.2. Retours SFBD 1945

Dans le cadre de la procédure accélérée ('cas simples'), 2 dossiers sont retournés, en 1945, à la Banque Van Mierlo et C°. Ils se répartissent comme suit :

- 1 titulaire déporté ;
- 1 titulaire non déporté.

3.3. Examen contradictoire des listes ANR

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

Une liste d'avoirs non réclamés, composée de 6 postes, est transmise à la Commission d'étude. Son croisement avec MZDB s'est révélé négatif.

3.3.2. Croisement des listes ANR / Retours SFBD

--

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude a décidé d'appliquer la formule 3 pour la Société hollandaise de Banque et H. Glorieux et C°, Succ. De Jenni et C°, et la formule 2a pour la Banque Van Mierlo.

- Société hollandaise de Banque et H. Glorieux et C°, Succ. De Jenni et C°:

$$\Sigma_1 \times X_1 \\ (30.353.868 \text{ BEF} : 100) \times 0,08 = 24.283 \text{ BEF}$$

- Banque Van Mierlo (1/2^e formule 2a) :
 - a. Comptes espèces
 - $[B \times D \times 0,5 \times E] \times [A_1 \times Z]$
 - $[2 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times \frac{[6 \times 7.660,45 \text{ BEF}]}{6}$
 - $[2 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times [1 \times 7.660,45 \text{ BEF}] = 98.054 \text{ BEF}$
(1/2^e = 49.027 BEF)
 - b. Comptes titres
 - $[B \times D \times 0,5 \times E] \times [A_2 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0.6$
 - $[2 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times \frac{[1 \times 59.000 \text{ BEF}]}{6} \times 0,6$
 - $[2 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times [0,16 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0.6 = 72.499 \text{ BEF}$
(1/2^e = 36.249 BEF)

BNP Paribas

1. Historique

BNP Paribas

Comptoir national d'Escompte
de Paris

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,07 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : 0,08 %

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

- 1987 : clôture, à l'initiative de la banque, d'une dizaine de comptes et rubriques-titulaires ; conversion en numéraires par réalisation des valeurs détenues en dépôts à découvert.
- depuis 1987 : prélèvement d'une commission forfaitaire sur la gestion des avoirs non réclamés, soit 2.000 BEF pour les dix années précédentes ; 2.000 BEF / an pour les exercices 1988-1998 ; 5.000 BEF / an pour les exercices 1999 et 2000 ; 5.000 BEF / an (ou solde restant) pour les exercices 2001 et suivants.

2.2. Archives

--

2.3. Situation spécifique

--

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Sont transférés à la SFBD, entre 1943 et 1944, depuis le Comptoir national d'Escompte de Paris :

- 8 comptes espèces, pour un montant total de 55.294,10 BEF ;
- 7 comptes titres.

Le Comptoir national d'Escompte de Paris participe à l'approvisionnement des sous-comptes SFBD, à concurrence de 0,65 %. Ces transferts concernent 9 titulaires.

3.2. Retours SFBD, 1944-1945

Dans le cadre de la procédure accélérée ('cas simple'), cinq dossiers sont retournés, en 1945, au Comptoir national d'Escompte de Paris. Ils se répartissent comme suit :

- 1 titulaire déporté ;
- 4 titulaires non déportés.

3.3. Examen contradictoire des listes d'avoirs non réclamés

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

La liste se compose de 6 postes. Par croisement avec MZDB, un nom est retenu, correspondant à une identification positive.

Le solde de ce compte, arrêté au 31 décembre 2000, se monte à 157 BEF. Il était de 20.157 BEF, au 31 décembre 1993 et de 34.710 BEF au 26 janvier 1986.

3.3.2. Croisement des listes ANR / Retours SFBD

L'unique nom retenu sur les listes d'ANR figure parmi les cinq retours SFBD.

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude recourt à la formule 1.

a. Comptes espèces

$$\frac{B}{B_1} \times 0,5 \times C \times [A_1 \times Z]$$

$$\rightarrow \frac{5}{1} \times 0,5 \times 1 \times \left[\frac{8}{9} \times 6.911,76 \text{ BEF} \right]$$

$$\rightarrow 5 \times 0,5 \times 1 \times [0,88 \times 6.911,76 \text{ BEF}] = 15.206 \text{ BEF}$$

b. Comptes titres

$$\frac{B}{B_1} \times 0,5 \times C \times [A_2 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6$$

$$\rightarrow \frac{5}{1} \times 0,5 \times 1 \times \left[\frac{7}{9} \times 59.000 \text{ BEF} \right] \times 0,6$$

$$\rightarrow 5 \times 0,5 \times 1 \times [0,77 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6 = 68.145 \text{ BEF}$$

CBC Banque nv

1. Historique

CBC Banque nv

André Joire & Cie
Banque des Classes moyennes
Banque populaire de Verviers
Comptoir du centre
Fabri & Cie
Jules Joire
Union économique de Bruxelles

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,70 %

Bons de caisse et Obligations : 0,03 %

Dépôts valeurs : 1,03 %

KBC Banque sa, CBC Banque sa
& BACOB sa

Banque de la Compagnie
commerciale Belge
Banque de Crédit Commercial
sa
Banque Populaire de Huy sc
Banque Populaire de Jumet sa
Banque Fl. Standaert, particulier
Crédit général Brugeois /
Algemene Brugsche
Kredietbank
Crédit du Nord Belge

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,42 %

Bons de caisse et Obligations : 0,03 %

Dépôts valeurs : 0,81 %

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

Les avoirs non réclamés – espèces, valeurs et plis cachetés - sont portés en compte unique, sans mention de dates de comptabilisation. Parfois, absence d'identification personnelle des titulaires.

2.2. Archives

- Banque des Classes moyennes : Notules des réunions du Conseil d'Administration, 1948-1961
- Comptoir du Centre : Notules des Assemblées générales, 1934-1936, 1961
- CERA : archive reprise par KBC¹⁸

¹⁸ Au sujet des archives de l'ex-CERA Wallonie, la direction de CBC Banque écrit :
"Pour tout renseignement à ce sujet, il faut s'adresser à KBC Bank, qui a repris

2.3. Situation spécifique

Les différentes entités reprises en sein de CC-Banque ont vu leurs activités scindées entre KBC, CBC, BACOB. La situation demeure imprécise quant à la reprise des avoirs non réclamés et à leur répartition entre les trois groupes.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Sont transférés à la SFBD, entre 1943 et 1944, depuis les entités entrées depuis dans le giron de CBC Banque :

9 comptes espèces, pour un montant total de 45.463,63 BEF ;

7 comptes titres.

Les différentes entités entrées dans le giron de CBC-Banque participent à l'approvisionnement des sous-comptes SFBD, à concurrence de 0,70 %. Ces transferts concernent 11 titulaires.

3.2. Retours SFBD, 1945

Dans le cadre de la procédure accélérée ('cas simples'), 4 dossiers sont retournés, en 1945, aux banques entrées depuis dans le giron de CBC-Banque. Les titulaires des avoirs concernés ne sont déportés ni de Malines, ni de Drancy, ni de Westerbork.

3.3. Examen contradictoire des listes d'avoirs non réclamés

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

i. Liste des soldes non réclamés (SNR)

Cette liste, arrêtée en 1997, se compose de quelque 750 postes. Après croisement avec MZDB, 6 noms sont retenus, qui se répartissent comme suit :

- 2 identifications positives ;
- 4 identifications possibles.

Les soldes correspondant se montent respectivement à 46.417 BEF et 216.279 BEF, soit au total à 262.696 BEF.

ii. Liste de la Banque populaire de Verviers

Cette seconde liste se compose de quelque 750 postes. Après croisement avec MZDB, 16 noms sont retenus qui se répartissent comme suit :

- 1 identification positive ;
- 15 identifications possibles.

3.3.2. Croisement des listes ANR / Retours Société française de Banque et de Dépôts

Néant¹⁹

l'ensemble des archives de CERA, datant d'avant la fusion ». Lettre de D. Syx à la Commission d'étude, 19/X/2000 (Archives de la Commission d'étude).

¹⁹ Au sujet des retours SFBD, le chargé de dossier écrit : "Pour les quatre personnes non reprises dans nos liste [c'est-à-dire retours SFBD], nous sommes au regret de vous signaler que nous n'avons trouvé aucune trace d'un compte ouvert à leur nom

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude recourt à la formule 2b

a. Comptes espèces

$$[C \times D \times 0,5] \times [A_1 \times Z]$$

$$\rightarrow \left[\left(3 + \frac{19}{2} \right) \times 16 \times 0,5 \right] \times \left[\frac{9}{11} \times 5.051,51 \text{ BEF} \right]$$

$$\rightarrow [12 \times 16 \times 0,5] \times [0,81 \times 5.051,51 \text{ BEF}] = 392.805 \text{ BEF}$$

b. Comptes titres

$$[C \times D \times 0,5] \times [A_2 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6$$

$$\rightarrow \left[\left(3 + \frac{19}{2} \right) \times 16 \times 0,5 \right] \times \left[\frac{7}{11} \times 59.000 \text{ BEF} \right] \times 0,6$$

$$\rightarrow [12 \times 16 \times 0,5] \times [0,63 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6 = 2.140.992 \text{ BEF}$$

en nos livres. Même les recherches effectuées sur le seul nom de famille n'ont donné aucun résultat". Lettre de J.-P. Goblet à la Commission d'étude, 2/III/2001 (Archives de la Commission d'étude).

Centea sa

1. Historique

Centea sa

Centrale Hypotheek- en Verzekering-
skas (CHVK)

Hypotheek- en Spaarmaatschappij van
Antwerpen (HSA)

Algemene Hypotheek- en Kredietkas

Parts de marché entre 1938-1943 :

Nous ne disposons de données macro-économiques que pour HSA :

Dépôts espèces : 0,02 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : --

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

--

2.2. Archives

pas d'archives pour la période 1939-1945

2.3. Situation spécifique

HSA ne proposait que le carnet d'épargne classique ; à l'époque les comptes à vue, les coffres et les autres formes de placement n'existaient pas.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Néant

3.2. Retours SFBD, 1945

Néant

3.3. Examen contradictoire des listes d'ANR

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

La Commission d'étude n'est pas en mesure d'établir si le résultat de la recherche est négatif.

3.3.2. Croisement des listes ANR / Retours SFBD

--

3.4 Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

--

Citibank Belgium sa

1. Historique

Citibank Belgium sa

Banque Copine et Cie
Banque de Jumet-Roux sa
Banque Sud Belge

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,08 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : 0,05 %

(Banque Copine et Cie : pas d'information)

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

--

2.2. Archives

Pas d'information, les archives ont été détruites.

En raison d'un déménagement, les coffres de la banque ont été ouverts, parmi lesquels trois remontent avec certitude à la Seconde Guerre mondiale; pour trois autres il n'existe pas de certitude.

2.3. Situation spécifique

--

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Néant

3.2. Retours SFBD, 1945

Néant

3.3. Examen contradictoire des listes ANR

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

La Commission d'étude n'est pas en mesure d'établir si le résultat de la recherche est négatif. Pourtant une liste de comptes inactifs depuis 25 ans existe bel et bien.

3.3.2. Croisement listes de la banque / Retours SFBD

--

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

--

Citibank International plc

1. Historique

Citibank International plc

Crédit général domestique

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,01 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : 0,01 %

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

--

2.2. Archives

archives détruites, pas d'avoirs non réclamés datant de la guerre.

2.3. Situation spécifique

--

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Néant

3.2. Retours SFBD, 1945

Néant

3.3. Examen contradictoire des listes ANR

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

La Commission d'étude n'est pas en mesure d'établir si le résultat de la recherche est négatif.

3.3.2. Croisement des listes ANR / Retours SFBD

--

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

--

Deutsche Bank nv

1. Historique

Deutsche Bank nv

Banque de Liège sa
Banque de Commerce – Handelsbank
Banque pour l'Extension du Grand An-
vers – Bank voor de Uitbreiding van
Groot Antwerpen
Crédit lyonnais

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 1,13 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : 1,49 %

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

Nous ne retrouvons, dans la correspondance, que des informations concernant la Banque de Commerce – Handelsbank et le Crédit lyonnais. Différents types d'avoirs non réclamés ont été cités en réponse à l'enquête de la Commission d'étude et de l'ABB : comptes à vue, titres, coffres vidés, avoirs sans aucune trace des propriétaires ou qui ne peuvent plus être identifiés. Les données mentionnées sur les listes/registres encore disponibles, qui précisent entre autres le type d'avoir, font référence à leur inscription aux postes 'comptes dormants' ou 'arriérés'. Les plus anciennes données remontent à 1929 ('arriérés'). Les éléments d'identification disponibles sont fragmentaires et variables, reprenant le nom (si connu), la référence au dossier (si disponible), la date, le solde du compte de dépôt /l'estimation du compte de titres, autres.

2.2. Archives

En ce qui concerne la période de la guerre ou de l'immédiat après-guerre, plus aucun dossier ni donnée ne sont disponibles, à l'exception des informations contenues dans un registre des arriérés (du Crédit lyonnais) et dans quelques inventaires (11) de coffres forcés par les autorités allemandes (auprès de la Banque de Commerce). Les avoirs mentionnés dans les 11 procès-verbaux, en possession de la banque, rédigés lors du 'forçage' du coffre, n'ont que peu ou pas de valeur financière.

2.3. Situation spécifique

Le Crédit lyonnais et la Banque de Commerce : Organismes centralisateurs désigné par l'Administration militaire allemande pour la concentration des biens appartenant à des ennemis du Reich, c'est-à-dire ressortissants belges réfugiés à l'étranger, ressortissants anglais, américains, français, égyptiens, iraniens, etc.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Sont transférés vers la SFBD, entre 1943-1944, au départ les entités entrées depuis dans le giron de la Deutsche Bank :

121 comptes espèces, pour un montant total de 1.425.872,45 BEF ;

62 comptes titres.

Ces transferts concernent 141 titulaires.

Dont :

Banque de Commerce :

91 comptes espèces, pour un montant total de 894.222,19 BEF

44 comptes titres

(106 titulaires)

Crédit lyonnais :

30 comptes espèces, pour un montant total de 531.650,26 BEF

18 comptes titres

(35 titulaires)

3.2. Retours SFBD, 1945

Dans le cadre de la procédure accélérée ('cas simples'), 70 dossiers sont retournés, en 1945, aux banques entrées depuis dans le giron de la Deutsche Bank. Ils se répartissent comme suit :

- 25 titulaires déportés ;

- 45 titulaires non déportés.

Dont :

Banque de Commerce :

61 retours

20 titulaires déportés

41 titulaires non déportés

Crédit lyonnais :

9 retours

5 titulaires déportés

4 titulaires non déportés

Remarque : il s'agit uniquement de retours de comptes qui existaient déjà auprès de la Banque de Commerce et du Crédit lyonnais avant le 17 mai 1940, et qui avaient été ouverts par les titulaires (sans l'intervention d'un *Verwalter*). Tous les comptes transférés vers ces banques dans le cadre de la centralisation ne sont pas pris en considération.

3.3. Examen contradictoire des listes ANR

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

La Deutsche Bank a transmis à la Commission d'étude une liste de titulaires d'avoirs non réclamés datant de la période d'occupation; elle se compose principalement de comptes (titres) et coffres. La confrontation avec MZDB a donné les résultats suivants :

- 6 identifications positives ;
- 4 identifications possibles.

3.3.2. Croisement des listes ANR / Retours SFBD

- Banque de Commerce – Handelsbank :

Un nom retenu lors de l'étape précédente figure parmi les retours SFBD.

- Crédit lyonnais :

Néant

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude a décidé d'appliquer la formule 1.

a. Comptes espèces

$$\frac{B}{B_1} \times 0,5 \times C \times [A_1 \times Z]$$

$$\rightarrow \frac{70}{1} \times 0,5 \times (6 + \frac{4}{2}) \times [\frac{121}{141} \times 11.784,07 \text{ BEF}]$$

$$\rightarrow 70 \times 0,5 \times 8 \times [0,85 \times 11.784,07 \text{ BEF}] = 2.804.608 \text{ BEF}$$

b. Comptes titres

$$\frac{B}{B_1} \times 0,5 \times C \times [A_2 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6$$

$$\rightarrow \frac{70}{1} \times 0,5 \times (6 + \frac{4}{2}) \times [\frac{62}{141} \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6$$

$$\rightarrow 70 \times 0,5 \times 8 \times [0,43 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6 = 4.262.160 \text{ BEF}$$

Eural sa (Artesia Banking Corporation)

1. Historique

Eural sa (Artesia Banking Corporation)

Crédit mutuel hypothécaire - Onderling Hypothecair Krediet
Algemene Eigenaars Vereniging
Leen- en Hypotheekkas

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,07 %

Bons de caisse et Obligations : 0,44 %

Dépôts valeurs : --

(Leen- en Hypotheekkas : pas d'information)

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

--

2.2. Archives

Eural ne dispose d'aucune information sur la composition et le sort des archives d'Unispar pendant la Seconde Guerre mondiale (Unispar, qui a repris les trois institutions financières citées plus haut, a fusionné avec Eural). L'historique des comptes classés comme avoirs en déshérence a été analysé, sans résultat.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Néant

3.2. Retours SFBD, 1945

Néant

3.3. Examen contradictoire des listes ANR

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

2 listes correspondant 1/ aux données se rapportant à 326 comptes à vue et 2/ aux données se rapportant à 5.700 comptes d'épargne. Ces listes ont été croisées avec MZDB. 3 identifications possibles, extraites de la liste des comptes d'épargne, ont été retenues.

3.3.2. Croisement des listes ANR / Retours SFBD

--

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude a décidé d'appliquer la formule 2c.

Comptes espèces

$D \times 0,5 \times C \times Y$

$$\rightarrow 16 \times 0,5 \times \frac{3}{2} \times 9.996,12 \text{ BEF}$$

$$\rightarrow 16 \times 0,5 \times 1 \times 9.996,12 \text{ BEF} = 79.969 \text{ BEF}$$

Fortis Banque – Ex-Générale de Banque

1. Historique

Fortis Banque

Amsterdamsche Bank voor België –
Banque d'Amsterdam pour la Belgique
Banque d'Anvers
Banque anversoise de Nantissement et
d'Escompte / Antwerpsche Bank voor
Onderpand en Disconto
Banque de la Société générale de Belgi-
que
Banque Van Mierlo (Bruxelles)
Caisse d'Epargne et de Dépôts
d'Ougrée
Centrale financière, Anc. Beeckmans
frères
J.J. Le Grelle
Mutuelle Solvay
La Prévoyance
La Providence
Société belge de Banque
Société belge de Crédit industriel et
commercial et de Dépôts
M. Verstuylft (Bruxelles)
Westvlaamse Hypotheekkas

La reprise des banques Van Mierlo et Verstuylft concerne Fortis Banque, ex-Générale de Banque, pour les sièges bruxellois. Pour les sièges anversois, voir BCH-Benelux.

Parts de marché 1938-1943 :

Dépôts espèces : 20,06 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : 50,47 %

Les informations pertinentes font défaut pour la banque M. Verstuylft, pas-sée dans le giron de Fortis Banque, ex-Générale de Banque.

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

- Compte dormant : Cette expression désigne les comptes qui, restés en agence, n'enregistrent plus de mouvement. Ils demeurent malgré tout en comptabilité clientèle.
- Montants non-réclamés : Cette expression désigne les comptes visés plus haut, qui une fois sortis de la comptabilité clientèle, sont virés sur un compte *ad hoc*. Les numéros de compte rappellent la nature initiale des biens conservés :

N° DE COMPTE	ORIGINE DES AVOIRS
MNR	
-150	Espèces. BEF, en Belgique
-151	Espèces. BEF, à l'étranger
-154	Espèces. Devises étrangères, en Belgique
-155	Espèces. Devises étrangères, à l'étranger Prescription trentenaire en vigueur
-181	Titres. BEF, en Belgique
-182	Titres. BEF, à l'étranger
-184	Titres. Devises étrangères, en Belgique
-185	Titres. Devises étrangères, à l'étranger Imprescriptible
PTCNR	
1385-	Portefeuille de titres
1395-	Pli cacheté provenant du forage d'un coffre

2.2. Archives

Depuis 1998, la Générale de Banque collecte auprès de ses différents sièges les archives pertinentes et les centralise au siège central. Sommairement inventoriées, elles se composent de :

- Documentation fragmentaire sur l'application de la législation contre les ennemis du Reich ; contre les Juifs
- Documentation fragmentaire sur la *Wiedergutmachung*
- Divers registres de coffres-forts
- Circulaires et notes internes ; rapports internes ; etc.

La Générale de Banque est également dépositaire des archives des institutions entrées dans son giron au fil du temps : Société belge de Banque, Banque belge pour l'étranger, Banque Le Grelle, etc. Ces archives se composent essentiellement de :

- Notules des Assemblées générales, des réunions du Conseil d'Administration
- Rapports annuels
- Pièces comptables

2.3. Situation spécifique

--

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Sont transférés à la SFBD, entre 1943 et 1944, depuis les différentes entités entrées depuis dans le giron de Fortis Banque, ex-Générale de Banque :

- 367 comptes espèces, pour un montant total de 2.824.602,52 BEF
- 307 comptes titres.

Les différentes banques concernées participent à l'approvisionnement des sous-comptes SFBD, à concurrence de 29,38 %. Ces transferts concernent 524 titulaires.

A elle seule, la Banque de la Société générale de Belgique transfère, entre 1943 et 1944 :

210 comptes espèces, pour un montant total de 1.527.209,72 BEF²⁰;
131 comptes titres.

La Banque de la Société générale de Belgique participe à l'approvisionnement des sous-comptes SFBD, à concurrence de 14,86 %. Ces transferts concernent 253 titulaires.

3.2. Retours SFBD, 1945

Dans le cadre de la procédure accélérée ('cas simples'), 175 dossiers sont retournés, en 1945, aux banques entrées depuis dans le giron de Fortis Banque, ex-Générale de Banque. Ils se répartissent comme suit :

- 101 non déportés ;
- 74 déportés.

3.3. Examen contradictoire des listes d'avoirs non réclamés

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

i. Liste des Montants non réclamés (MNR)

Cette première liste se compose de 10.668 postes, dont il faut retrancher 1.200 postes correspondant aux chèques non encaissés anonymes. Après croisement avec MZDB et examen des informations complémentaires fournies par les parties, 50 noms sont retenus qui se répartissent comme suit :

- 10 identifications positives ;
- 40 identifications possibles.

Les soldes correspondants se chiffrent respectivement à 204.483 BEF et à 871.736 BEF, soit au total à 1.076.219 BEF.

ii. Liste des Plis et Titres cachetés non réclamés (PTCNR)

Cette seconde liste se compose de 2.272 postes, dont un poste collectif correspondant aux PTCNR hérités de la Société belge de Banque. Après croisement avec MZDB et examen des informations complémentaires fournies par les parties, 55 noms sont retenus qui se répartissent comme suit :

- 13 identifications positives ;
- 42 identifications possibles.

3.3.2. Croisement des listes ANR / Retours SFBD

²⁰ Deux fiches de débit conservées dans les archives de l'institution font état d'un montant plus important. Fin janvier 1943, la Banque de la Société générale de Belgique verse 2.409.442,15 BEF à la SFBD pour compte de la BTG : 2.050.363,08 BEF proviennent du siège social et des agences de Bruxelles ; 359.579,07 BEF des sièges administratifs de province. Avoirs juifs transférés à la Société française de Banque et de Dépôts, Fiche de débit, 30/I/1943 (Fortis Banque, Treuhandgesellschaft, 1943)

Toutes entités confondues, 8 noms retenus lors de l'étape précédente figurent parmi les retours SFBD.

3.4. Autres pistes de recherche

Au sujet de l'Amsterdamsche Bank voor België, voir ABN-Amro Bank (Nederland) qui fournit également des listes d'avoirs non réclamés :

i. Liste de créiteurs inconnus

ii. Emprunt d'Assainissement monétaire, dépôts non réclamés

4. Résultats

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude recourt à la formule 1

▪ Fortis Banque, Ex - Générale de banque

a. Comptes espèces

$$\frac{B}{B_1} \times 0,5 \times C \times [A_1 \times Z]$$

$$\rightarrow \frac{175}{8} \times 0,5 \times (23 + \frac{82}{2}) \times \frac{367}{529} \times 7.696,46 \text{ BEF}$$

$$\rightarrow 21,875 \times 0,5 \times 64 \times [0,70 \times 7.696,46 \text{ BEF}] = 3.771.265 \text{ BEF}$$

b. Comptes titres

$$\frac{B}{B_1} \times 0,5 \times C \times [A_2 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6$$

$$\rightarrow \frac{175}{8} \times 0,5 \times (23 + \frac{82}{2}) \times \frac{307}{536} \times 59.000 \text{ BEF} \times 0,6$$

$$\rightarrow 21,875 \times 0,5 \times 64 \times [0,58 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6 = 14.372.400 \text{ BEF}$$

▪ Banque Van Mierlo (1/2^e calcul fait avec la formule 2a)

a. Comptes espèces

$$[B \times D \times 0,5 \times E] \times [A_1 \times Z]$$

$$\rightarrow [2 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times \frac{6}{6} \times 7.660,45 \text{ BEF}$$

$$\rightarrow [2 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times [1 \times 7.660,45 \text{ BEF}] = 98.054 \text{ BEF}$$

(1/2^e = 49.027 BEF)

b. Comptes titres

$$[B \times D \times 0,5 \times E] \times [A_2 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6$$

$$\rightarrow [2 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times \frac{1}{6} \times 59.000 \text{ BEF} \times 0,6$$

$$\rightarrow [2 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times [0,16 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6 = 72.499 \text{ BEF}$$

(1/2^e = 36.249 BEF)

Fortis Banque (ex-CGER)

1. Historique

Fortis Banque

Caisse Générale d'Épargne et de Retraite - Algemene Spaar- en Lijfrentekas

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 26,55 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : --

Durant la période 1938-1943, le nombre moyen de titulaires de compte s'élevait à 5.578.000, pour un montant total de 11.912.981.833 BEF, soit une moyenne de 2.135,71 BEF par compte.

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

L'article 36 de la loi organique de la CGER stipule que les avoirs non réclamés deviennent la propriété de la banque au bout de trente ans.

2.2. Archives

La CGER est en possession de 248 microfiches reprenant les données relatives aux 4.017.000 comptes clôturés à l'initiative de l'institution entre 1974 et 1986.

La CGER a utilisé deux sources d'information : 1/ un fichier à partir du numéro de compte et 2/ un second fichier à partir du nom du titulaire.

Le premier fichier (uniquement le numéro de compte) mentionne la date d'ouverture et la date de comptabilisation au poste des avoirs non réclamés. A partir de ce fichier, tous les comptes clôturés de 1974 à 1980 ont été retenus.

L'identification des titulaires des comptes nécessite un recoupement avec le second fichier qui contient les données personnelles des titulaires (le nom du titulaire n'est mentionné que depuis 1974).

2.3. Situation spécifique

--

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

12 comptes espèces sont transférés, entre 1943 et 1944, depuis la CGER vers la SFBD. Ils totalisent un montant de 16.735,05 BEF. Aucun compte titres n'est transféré.

Ces transferts concernent 12 titulaires.

3.2. Retours SFBD 1945

Dans le cadre de la procédure accélérée ('cas simples'), 6 dossiers sont retournés, en 1945, à la CGER. Ils se répartissent comme suit :

- 3 titulaires déportés ;
- 3 titulaires non déportés.

3.3. Examen contradictoire des listes d'ANR

3.3.1. Méthode de recherche

Première phase de la recherche

A la demande de la Commission d'étude, la CGER a effectué un contrôle partiel d'une microfiche. Cette microfiche comptait 269 pages reprenant 17.754 comptes. 210 de ces 269 pages ont été analysées pour un premier test. Les 2.709 comptes clôturés entre 1974 et 1980 ont été pris en considération pour la recherche. Les noms des titulaires de ces comptes ont été croisés avec MZDB.

Les résultats de ce premier croisement avec MZDB sont les suivants : une identification positive et 6 identifications possibles.

Seconde phase de la recherche

4 % des fiches individuelles ont été retenues pour obtenir un échantillonnage scientifiquement recevable. Pour des raisons logistiques, la Commission d'étude a marqué son accord pour qu'une fiche sur 25 soit analysée (soit 10 des 248 fiches). Sur les 10 fiches (177.540 comptes), tous les comptes clôturés entre 1974 et 1980 allaient être retenus pour un croisement avec MZDB.

Au début, la structure du fichier sur microfilm n'était pas claire, ce qui compliqua la constitution pratique de l'échantillonnage scientifique. Au fur et à mesure de la recherche, il est apparu que le fichier était constitué sur une base géographique. On constata également que la grande majorité des titulaires de comptes étaient nés dans les années vingt ; que la date d'ouverture du compte correspondait toujours à la date de naissance du titulaire.

Pour la recherche, la banque sélectionna chaque fois la 26^e fiche, à savoir les fiches 4-30-56-82-108-134-160-186-212 et 238. 6 de ces fiches ne contenaient aucun compte clôturé entre 1974 et 1980. Il en restait donc 4, en l'occurrence les fiches 4, 82, 108 et 212. La fiche 4 se rapportait aux comptes clôturés dans la province d'Anvers et la fiche 82 à la province de Flandre occidentale. La fiche 108 rassemblait les comptes clôturés dans la province de Flandre orientale et la fiche 212 concernait la province de Luxembourg. L'absence de Bruxelles dans l'échantillonnage est frappante.

3.3.2 Résultat du croisement des listes avec MZDB

Fiche 4 : 3560 comptes + (330 titulaires de compte non identifiables)
Fiche 82 : 2960 comptes + (195 titulaires de compte non identifiables)
Fiche 108 : 3104 comptes + (95 titulaires de compte non identifiables)
Fiche 212 : 3928 comptes + (576 titulaires de compte non identifiables)

Total : 13.552 comptes + (1196 titulaires de compte non identifiés)

Fiche 4 : 2 identifications positives et 7 identifications possibles

Fiche 82 : 0 identification positive et 5 identifications possibles

Fiche 108 : 0 identification positive et 7 identifications possibles

Fiche 212 : 1 identification positive et 22 identifications possibles

Total identifications positives : 3

Total identifications possibles : 41

Une approche critique de l'échantillonnage amène la Commission d'étude à penser que le choix pratique de prendre, comme point de départ, non pas 1 titulaire de compte sur 25, mais 1 microfiche sur 25 (une fiche réunissant les informations relatives à 17.754 titulaires de compte), a peut-être influencé le résultat final. C'est surtout l'absence de Bruxelles qui constitue un indicateur aux yeux de la Commission d'étude. Le nombre total de comptes retenus $[(3 + \frac{41}{2}) \times 25 = 587]$ peut, dès lors, difficilement être considéré comme trop élevé.

3.4 Autres pistes de recherche

--

4. Résultat

Pendant la guerre, la CGER se trouvait dans une situation spécifique (elle ne faisait pas partie des banques de devises agréées par l'occupant).

Une liste de 104 comptes CGER de titulaires juifs, transférés vers la SFBD a été exhumée des archives du Séquestre BTG (sur un total de 5,5 millions de titulaires de compte pendant la période 1938-1943).

En tenant compte du fait que la population juive représentait 0,78 % de la population belge dans son ensemble, on obtiendrait 43.508 comptes. Même si l'on part du principe que, vu les produits spécifiques de la CGER (les livrets d'épargne scolaire par exemple), la population des migrants juifs serait, proportionnellement, moins représentée parmi les titulaires de compte, la disparité entre 104 et 43.508 reste quand même excessivement grande.

Cette disparité est encore plus grande lorsqu'il apparaît, au vu du dépouillement des archives de la SFBD, que seuls 12 comptes sont transférés vers la SFBD depuis la CGER. Deux raisons peuvent être avancées pour expliquer cette disparité :

- i. les archives de la SFBD sont incomplètes ;
- ii. une série de ces comptes ont été clôturés sous l'occupation.

Pour ces raisons, la Commission d'étude a décidé que l'on ne pouvait tenir compte ni de l'alimentation (A) ni des retours (B) de la SFBD. Elle opte, dès lors, malgré les imperfections de l'échantillonnage (cf. 3.3.1), pour l'application de la formule 2c.

Formule 2c = $D \times C \times Y \times 0,5$

➤ $16 \times \left[\left(3 + \frac{41}{2} \right) \times 25 \right] \times 2.135,71 \text{ BEF} \times 0,5 = 9.824.266 \text{ BEF}$

HBK-Spaarbank nv

1. Historique

HBK-Spaarbank nv

Hypothecaire Beleggings- en Deposito-
kas – Caisse de Placements hypothécai-
res et de Dépôts

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,07 %

Bons de caisse et Obligations : 0,49 %

Dépôts valeurs : --

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

--

2.2. Archives

HBK affirme ne pas disposer d'archives.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Néant

3.2. Retours SFBD, 1945

Néant

3.3. Examen contradictoire des listes ANR

La Commission d'étude a reçu, en septembre 2000, une liste actuelle de titulaires d'avoirs non réclamés. Il n'est pas spécifié à partir de quels critères ni sur la base de quelles archives cette liste a été établie.

4 comptes ont été retenus pour la poursuite de l'enquête.

Finalement, ont été retenus deux comptes de titulaires peut-être apparentés (même nom de famille). Ces comptes affichent un solde créditeur de 116.912 BEF.

3.4 Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude a décidé d'appliquer la formule 2c.

Comptes espèces

$D \times 0,5 \times C \times Y$

$\rightarrow 16 \times 0,5 \times \underline{2} \times ?$

2

$$\rightarrow 16 \times 0,5 \times 1 \times ? = ?$$

L'approche macro-économique n'a pas permis d'établir la valeur de Y .

HBM Bank nv (Hypotheek-, en Beleggingsmaatschappij en Bank)

1. Historique

HBM Bank nv

Bank van Sinte-Mariaburg

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,02 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : 0,11 %

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

--

2.2. Archives

HBM n'a pas 'repris' la Bank van Sinte-Mariaburg ; HBM a repris, en août 1994, le portefeuille des dépôts d'épargne et des bons de caisse de la Bank van Sinte-Mariaburg. HBM ne dispose pas des archives de la Bank van Sinte-Mariaburg en tant que telles.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Néant

3.2. Retours SFBD, 1945

Néant

3.3. Examen contradictoire des listes d'ANR

HBM Bank disposait d'une liste de données concernant les comptes provenant de la Bank van Sinte-Mariaburg. Il s'agissait d'une liste de comptes des clients repris de la Bank van Sinte-Mariaburg et d'une liste d'avoirs non réclamés. Cette liste a été transmise à la Commission d'étude et croisée avec MZDB. Le résultat était négatif et fut communiqué à la direction de la banque le 31 janvier 2001.

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

--

KBC Bank nv

1. Historique

KBC Bank nv
Bank voor het Denderland
Banque G. et C. Kreglinger, scs
Bank van Roeselare
Centrale Kas voor Landbouwkrediet (C.K.S.)
Kredietbank voor Handel en Nijverheid
The National City Bank of New York

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 4,94 %

Bons de caisse et Obligations : 0,07 %

Dépôts valeurs : 1,74 %

(The National City Bank of New York : pas d'information)

KBC Bank nv, CBC Banque sa

et Bacob sa (ex-CC bank) Crédit du Nord Belge
[cf. 2.3] Banque de la Compagnie commerciale Belge
Banque de Crédit Commercial, sa
Banque Populaire de Huy, sc
Banque Populaire de Jumet, sa
Banque Florent Standaert, particulier
Crédit général Brugeois/ Algemene Brugsche
Kredietbank

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,42 %

Bons de caisse et Obligations : 0,03 %

Dépôts valeurs : 0,81 %

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

La KBC a, auprès de l'ex-KB un nombre limité (une vingtaine) d'avoirs non réclamés datant de la période 1942-1946 (montants inférieurs à 500 BEF), dont l'identification est rendue possible par le nom (complet ou non), le prénom et une indication sommaire du numéro de compte clôturé. L'authenticité ne peut être garantie.

2.2. Archives

La KBC ne possède aucune archive de la période concernée qui lui permette de donner la moindre indication sur les informations souhaitées. Les listes (partiellement régionales) qui ont été fournies sont le fruit de recherches approfondies et d'un facteur de chance.

Aperçu des recherches effectuées / demandes de la KBC auprès de :

ex-KB :

- archives historiques (archives Collin – dossier de guerre; archives personnelles Collin – ABB – Conseil Supérieur des Finances; archives du Conseil d’Administration et du Comité de Direction; Congrès KB – dossier *Brüsseler Treuhandgesellschaft*; dossier salle des coffres Anvers – directives)
- les archives encore présentes datant de 1940-1950 de : archives générales de Vilvorde, groupe d’archives régionales d’Anvers; Brabant/Limbourg et Flandres
- archives de l’ancien service ‘conservation au siège’, archives relatives à des successions non réclamées / soldes, propriétaires inaccessibles de la période 1940-1950 : le service de groupe Commerciale Onders-teuning Antwerpen; Brabant/Limbourg et Flandres (Placements et Administration clientèle)
- Stafafdeling Organisatie en Kwaliteitszorg (retrouver quels services successifs au sein de la banque ont poursuivi les activités des services Secrétariat – Information commerciale du siège central, qui existaient pendant la Seconde Guerre mondiale).
- Sur base de la déclaration de l’occupant, datée du 01/07/1940 (communication des différents sièges opérationnels et localisation des agences existantes) les agences mentionnées - pour autant qu’elles existent toujours dans la localité en question - ont été interrogées au sujet de leur conservation d’archives, concernant les années de guerre et d’après-guerre 1940 et 1950, et relatives à des copies de déclarations et transferts/dépôts en espèces/de titres, des archives concernant des ouvertures de coffres (forcées) et leurs contenus, des copies de correspondance des services centraux/services de l’occupant et des archives NOS, NON et propriétaires inaccessibles.

ex-CC banque :

la KBC n’a pas repris les archives de cette banque.

ex-Cera :

pas de documentation sur les opérations effectuées avant 1960; les plus anciennes références à l’ouverture de comptes encore existants remontent à 1950.

ex-BARO :

la correspondance et les autres pièces encore présentes dans les archives ne sont pas directement consultables étant donné qu’elles ne sont pas enregistrées de manière systématique.

ex-CIB :

il est impossible de déterminer si, parmi les 1.650 comptes repris de la CIB par la KBC et affichant un solde insignifiant (montant total de 2.106.485 BEF), figurent encore des avoirs juifs datant des années de guerre. On a re-

marqué que les titulaires des comptes affichant un solde supérieur étaient nés après la Seconde Guerre mondiale.

Toutes les recherches ont donc été effectuées dans les archives de l'ex-KB.

2.3. Situation spécifique

Les différentes entités reprises au sein de CC-Banque ont vu leurs activités scindées entre KBC, CBC, BACOB. La situation demeure imprécise quant à la reprise des avoirs non réclamés et à leur répartition entre les trois groupes.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Sont transférés à la SFBD, entre 1943 et 1944, au départ des banques entrées depuis dans le giron de KBC :

97 comptes espèces, pour un montant total de 240.706,24 BEF ;

32 comptes de titres.

Ces transferts concernent 113 titulaires.

3.2. Retours SFBD, 1945

Dans le cadre de la procédure accélérée ('cas simples'), 36 dossiers sont retournés, en 1945, aux banques entrées depuis dans le giron de KBC. Ils se répartissent comme suit :

- 11 titulaires déportés ;
- 25 titulaires non déportés.

3.3. Examen contradictoire des listes d'ANR

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

Les 27 octobre et 21 novembre 2000, la KBC a soumis à la Commission d'étude, une liste de 98 noms, provenant d'une filiale de la banque située Pelikaanstraat à Anvers. Il s'agirait d'avoirs en déshérence datant des périodes 1942-1946 et 1947-1959. La Commission d'étude a croisé cette liste avec MZDB. Une enquête plus approfondie a permis de retenir 8 identifications positives et 14 identifications possibles.

3.3.2. Croisement des listes ANR / Retours SFBD

8 noms retenus lors de l'étape précédente figurent parmi les retours SFBD.

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

Les listes d'avoirs non réclamés présentées par la KBC sont très incomplètes : les archives d'une seule filiale ont fait l'objet de l'enquête, à savoir celle de la Pelikaanstraat à Anvers, alors que la Kredietbank voor Handel en Nijverheid comptait, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, 194 filiales. La

Commission d'étude estime que l'enquête n'était pas représentative de l'importance de l'ancienne KBC sur le marché financier belge. C'est la raison pour laquelle les résultats de l'enquête ont été considérés comme n'offrant pas une base suffisamment large pour l'application de la formule 2b.

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude a décidé d'appliquer la formule 2a.

a. Comptes espèces

$$[B \times D \times 0,5 \times E] \times [A_1 \times Z]$$

$$\rightarrow [36 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times \frac{97}{113} \times 2.481,51 \text{ BEF}$$

$$\rightarrow [36 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times [0,85 \times 2.481,51 \text{ BEF}] = 485.979 \text{ BEF}$$

b. Comptes titres

$$[B \times D \times 0,5 \times E] \times [A_2 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6$$

$$\rightarrow [36 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times \frac{32}{113} \times 59.000 \text{ BEF} \times 0,6$$

$$\rightarrow [36 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times [0,28 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6 = 2.283.725 \text{ BEF}$$

Lloyds TCB Bank plc

1. Historique

Lloyds TCB Bank plc Lloyds and National Provincial Foreign Bank LTD

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,27 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : 0,47 %

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

En l'absence de transaction ou de contact avec le titulaire, durant 24 mois, les biens financiers sont transférés en 'compte inactif', ce qui implique que :

- le paiement d'intérêt créditeur est interrompu ;
- les dépôts à terme ne sont pas renouvelés, voire sont cassés ;
- les titres sont vendus.

Une commission de gestion, équivalente à 1.400 BEF / trimestre, est prélevée. Au terme de la prescription, les fonds subsistants sont versés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

2.2. Archives

- Dossiers administratifs individualisés

2.3. Situation spécifique

Organisme centralisateur désigné par l'Administration militaire allemande pour la concentration des biens appartenant à des ennemis du Reich, c'est-à-dire ressortissants belges réfugiés à l'étranger, ressortissants anglais, américains, français, égyptiens, iraniens, etc. (sous-comptes de 70.000 à 79.999).

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Sont transférés à la SFBD, entre 1943 et 1944, depuis la Lloyds :

- 13 comptes espèces, pour un montant total de 71.635,25 BEF
- 12 comptes titres.

La Lloyds participe à l'approvisionnement des sous-comptes SFBD, à concurrence de 1,09 %. Ces transferts concernent 17 titulaires.

3.2. Retours SFBD, 1945

Dans le cadre de la procédure accélérée ('cas simples'), 8 dossiers sont retournés, en 1945, à la Loyds. Les titulaires des avoirs concernés se répartissent comme suit :

- 2 titulaires déportés ;
- 6 titulaires non-déportés.

Il s'agit uniquement de comptes "existant chez elle avant le 17 mai 1940 ou (...) ouverts depuis par le titulaire lui-même sans l'intervention d'un *Verwalter*", à l'exclusion de tous comptes ayant transité par la Lloyds dans le cadre de la centralisation qui lui incombait.²¹

3.3. Examen contradictoire des listes d'avoirs non réclamés

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

i. Liste des plis cachetés

Contrainte de quitter ses locaux de la Place royale (1979), la banque a dû procéder au 'forçage' des coffres dont les locataires ou leurs héritiers ne s'étaient pas manifestés. Six ans plus tard, la Lloyds, désireuse de clôturer cette affaire, s'est entourée de conseils qui, faute de pouvoir se décharger sur la Caisse des Dépôts et Consignations, ont suggéré de vendre le contenu des plis. Une Requête en ce sens a été adressée au Tribunal de première Instance de Bruxelles, qui a rendu le 21 novembre 1995, un avis favorable. Un administrateur provisoire, Maître Albert Hankenne, a été désigné et chargé de réaliser le contenu des plis cachetés, de payer à la Lloyds les frais de garde et de fracturation (soit 1.175.966 BEF), et de verser au Trésor le solde. L'opération orchestrée par l'administrateur provisoire (vente des titres par la Lloyds ; estimation et vente publique des pièces de valeur) a rapporté au total 1.057.506 BEF, déduction faite des honoraires de l'administrateur provisoire. Cette somme a été intégralement versée à la Lloyds.

La liste des plis cachetés concernés se compose de 20 postes. Après croisement avec MZDB, 2 noms ont été retenus, qui correspondent à autant d'identifications positives.

ii. Liste des comptes inactifs

Cette liste se compose de 18 postes. Après croisement avec MZDB et examen des informations complémentaires fournies par les parties, aucun nom n'est retenu.

3.3.2. Croisement des listes ANR / Retours SFBD

L'un des titulaires de plis cachetés vendus figure parmi les retours SFBD, mais en qualité de titulaire d'un compte courant.²²

²¹ Instructions. Liquidation des comptes titres et espèces antérieurement gérés par la Brüsseler Treuhand, 4/I/1945 (Archives SFBD)

²² A l'exception de cette concordance, les délégués de l'institution écrivent : "La vérification des noms de la liste que vous m'avez communiquée n'a donné aucun résultat positif. A ce jour, ces personnes ne sont pas clientes de la banque et nous ne sommes plus en possession d'archives nous permettant de retracer des clients des années 1945/50". Lettre de L. Navez et G.P. Hartwell à la Commission d'étude, 26/III/2001.

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude recourt à la formule 1.

a. Comptes espèces

$$\frac{B}{B_1} \times 0,5 \times C \times [A_1 \times Z]$$

$$\rightarrow \frac{8}{1} \times 0,5 \times 2 \times \left[\frac{13}{17} \times 5.510,40 \text{ BEF} \right]$$

$$\rightarrow 8 \times 0,5 \times 2 \times [0,76 \times 5.510,40 \text{ BEF}] = 33.503 \text{ BEF}$$

b. Comptes titres

$$\frac{B}{B_1} \times 0,5 \times C \times [A_2 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6$$

$$\rightarrow \frac{8}{1} \times 0,5 \times 2 \times \left[\frac{12}{17} \times 59.000 \text{ BEF} \right] \times 0,16$$

$$\rightarrow 8 \times 0,5 \times 2 \times [0,70 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6 = 198.240 \text{ BEF}$$

Morgan Guaranty Trust Company of New York

1. Historique

Morgan Guaranty Trust Company of New York Guaranty Trust Company of New York

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,16 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : 0,47 %

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

Une enquête, menée à la fin des années 60, a démontré qu'il existait très peu de comptes inactifs, c'est-à-dire des comptes pour lesquels la banque reste très longtemps (généralement trente ans) sans nouvelles des titulaires. Les tentatives de la banque pour les retrouver sont restées vaines. Le solde de ces comptes était relativement insignifiant (montant total inférieur à 100.000 BEF).

2.2. Archives détruites

2.3. Situation spécifique

En 1940, la Guaranty Trust Company of New York (GTC) avait une filiale située avenue des Arts 27 à Bruxelles. Les Allemands y installèrent la Westbank. Quinze personnes environ, dont la direction et quelques employés de la GTC, continuèrent à y travailler 'officiellement'. Les Allemands espéraient que la banque recevrait des transferts de dollars provenant du siège central à New York, ce qui ne fut jamais le cas. Au moment où les Allemands prirent possession des bâtiments, la banque proposa à sa clientèle de transférer ses comptes vers d'autres banques. La plupart des clients le firent, seuls quelques particuliers gardèrent leur compte. La Société Générale de Belgique paya le personnel de la GTC pendant la guerre, et fut indemnisée ultérieurement.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

La Guaranty Trust transfère vers la SFBD, entre 1943-1944 :
5 comptes espèces, pour un montant total de 82.117,41 BEF ;
2 comptes titres.

Ces transferts concernent 6 titulaires.

3.2. Retours SFBD, 1945

Néant

3.3. Examen contradictoire des listes ANR

La Commission d'étude n'est pas en mesure d'établir si le résultat de la recherche est négatif.

3.4 Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude a décidé d'appliquer la formule 3.

$$\begin{aligned} & \Sigma_1 \times X_1 \\ & (30.353.868 \text{ BEF} : 100) \times 0,16 = 48.566 \text{ BEF} \end{aligned}$$

Realbanque sa

1. Historique
Realbanque sa

Banque commerciale de Bruxelles –
Bank voor Koophandel van Brussel

Parts de marché entre 1938-1943 :
Dépôts espèces : 0,04 %
Bons de caisse et Obligations : --
Dépôts valeurs : 0,05 %

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

--

2.2. Archives

Néant

2.3. Situation spécifique

--

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Sont transférés à la SFBD entre 1943 et 1944, depuis la Banque commerciale de Bruxelles :

2 comptes espèces, pour un montant total de 80.028,79 BEF ;

2 comptes titres.

Les Banque commerciale de Bruxelles participe à l'approvisionnement des sous-comptes SFBD, à concurrence de 0,17 %. Ces transferts concernent 4 titulaires.

3.2. Retours SFBD, 1945

Néant

3.3. Examen contradictoire des listes d'avoirs non réclamés

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

Cette liste se compose de 4 postes. Après croisement avec MZDB et examen des informations complémentaires fournies par les parties, aucun nom n'est retenu.

3.3.2. Croisement des listes ANR / Retours SFBD

--

3.4. Autres pistes de recherche

- Examen des historiques de comptes dont les titulaires sont nés avant 1930 et qui sont repris dans les fichiers 'clientèle' actuel
Résultat : néant

4. Résultats

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude recourt à la formule 3.

$$\begin{aligned} & \Sigma_1 \times X_1 \\ & (30.353.686 \text{ BEF} : 100) \times 0,04 = 12.141 \text{ BEF} \end{aligned}$$

The Royal Bank of Scotland Group

1. Historique

The Royal Bank of Scotland Group

Westminster Foreign Bank Limited

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,27 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : 2,91 %

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

En novembre 1991, la Westminster Bank a souhaité mettre un terme à ses activités en Belgique. Elle s'est mise en quête d'un repreneur, qu'elle n'a pu trouver. La succursale belge a dès lors été mise en liquidation. Un représentant légal a été désigné pour réaliser et apurer tout l'actif et le passif.

A l'époque, les avoirs dormants sont gérés comme suit :

- 27 dossiers sont versés à la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- 26 dossiers sont transférés auprès du Group's London Division (ITBS), s'occupant de la gestion des comptes libellés en devises étrangères ;
- 2 dossiers sont transférés à la BBL ;
- 9 plis cachetés, ayant une valeur marchande, sont placés en coffre auprès de la BBL ;
- 2 plis cachetés, n'ayant aucune valeur marchande, sont déposés auprès d'une agence.

2.2. Archives

--

2.3. Situation spécifique

Organisme centralisateur désigné par l'Administration militaire allemande pour la concentration des biens appartenant à des ennemis du Reich, c'est-à-dire ressortissants belges réfugiés à l'étranger, ressortissants anglais, américains, français, égyptiens, iraniens, etc. (sous-comptes de 80.000 à 89.999).

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Sont transférés à la SFBD, entre 1943 et 1944, depuis la Westminster Bank :

- 22 comptes espèces, pour un montant total de 612.677,66 BEF ;
- 19 comptes titres

La Westminster bank participe à l'approvisionnement des sous-comptes SFBD, à concurrence de 1,79 %. Ces transferts concernent 34 titulaires.

3.2. Retours SFBD, 1945

Dans le cadre de la procédure accélérée ('cas simples'), 10 dossiers sont retournés, en 1945, à la Westminster. Les titulaires des avoirs concernés se répartissent comme suit :

- 2 titulaires déportés ;
- 8 titulaires non-déportés.

Il s'agit uniquement de comptes "existant chez elle avant le 17 mai 1940 ou (...) ouverts depuis par le titulaire lui-même sans l'intervention d'un *Verwalter*", à l'exclusion de tous comptes ayant transité par la Westminster dans le cadre de la centralisation qui lui incombait.²³

3.3. Examen contradictoire des listes d'avoirs non réclamés

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

La liste des comptes dormants versés à la Caisse des Dépôts et Consignations se compose de 26 postes. Après croisement avec MZDB, aucun nom n'est retenu.

3.3.2. Croisement des listes ANR / Retours SFBD

Néant.²⁴

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude recourt à la formule 2a.

a. Comptes espèces

$$[B \times D \times 0,5 \times E] \times [A_1 \times Z]$$

$$\rightarrow [10 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times \frac{22}{34} \times 27.848,98 \text{ BEF}$$

34

$$\rightarrow [10 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times [0,64 \times 27.848,98 \text{ BEF}] = 1.140.694 \text{ BEF}$$

b. Comptes titres

$$[B \times D \times 0,5 \times E] \times [A_2 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6$$

$$\rightarrow [10 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times \frac{19}{34} \times 59.000 \text{ BEF} \times 0,6$$

34

$$\rightarrow [10 \times 16 \times 0,5 \times 0,8] \times [0,55 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6 = 1.246.080 \text{ BEF}$$

²³ Instructions. Liquidation des comptes titres et espèces antérieurement gérés par la Brüsseler Treuhand, 4/I/1945 (Archives SFBD)

²⁴ Au sujet des retours SFBD, le délégué de la Royal Bank of Scotland Group écrit : "None of the 10 names referred to in the circular correspond with any of the names of customers whose accounts were dealt with as above". Lettre de W. Enderby à la Commission d'étude, 29/V/2001 (Archives de la Commission d'étude).

Société Générale

1. Historique

Société Générale de France

Société française de Banque et de Dépôts

Parts de marché entre 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,39 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : 0,63 %

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

- depuis 1989, les avoirs non réclamés sont portés en compte unique, appelé 'Avoirs sans maître'.
- prélèvement d'une commission annuelle de 3.000 BEF
- 1995 : suppression du service titres

2.2. Archives

Archives se rapportant à l'activité classique de l'institution :

- Dossiers succession

Archives se rapportant plus spécifiquement à la fonction d'organisme centralisateur jouée par l'institution durant la guerre :

- Micro-films
- Instructions sur le fonctionnement des sous-comptes BTG
- Instruction sur la liquidation des sous-comptes BTG
- Dossiers individuels se rapportant aux sous-comptes BTG

2.3. Situation spécifique

Organisme centralisateur désigné par l'Administration militaire allemande pour la concentration des biens financiers juifs, 1943-1944.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Sont transférés à la SFBD entre 1943 et 1944 :

33 comptes espèces, pour un montant total de 429.384,76 BEF ;

23 comptes titres.

La SFBD participe à l'approvisionnement des sous-comptes BTG, à concurrence de 2,44 %. Ces transferts concernent 41 titulaires.

3.2. Retours SFBD, 1945

Dans le cadre de la procédure accélérée ('cas simples'), 11 dossiers sont retournés, en 1945, à la SFBD (clientèle classique). Ils se répartissent comme suit :

- 6 déportés ;
- 5 non-déportés.

3.3. Examen contradictoire des listes d'avoirs non réclamés

3.3.1. Croisement des listes ANR / MZDB

i. Liste de plis cachetés (> 30 ans)

Ces plis cachetés en question contiennent le contenu de coffres-forts forcés par l'occupant et dont les propriétaires, malgré les efforts de la banque (octobre 1964), n'ont pu être localisés. Après croisement avec MZDB et examen des informations complémentaires fournies par les parties, 28 sont retenus.

Ils se répartissent comme suit :

- 4 identifications positives ;
- 24 identifications possibles.

ii. Liste de plis cachetés (< 30 ans)

Cette deuxième liste est confrontée à MZDB. Après croisement avec MZDB et examen des informations complémentaires fournies par les parties, un seul nom est retenu, correspondant à une identification possible.

iii. Liste des avoirs sans maître

Cette troisième liste est confrontée à MZDB. Après croisement avec MZDB et examen des informations complémentaires fournies par les parties, 14 sont retenus. Ils se répartissent comme suit :

- 1 identification positive ;
- 13 identifications possibles.

Les soldes correspondants se chiffrent respectivement à 477.825,05 BEF et à 38.997 BEF, soit au total 516.822,05 BEF.

3.3.2. Croisement des listes ANR / Retours SFBD

Néant

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude recourt à la formule 2b.

a. Comptes espèces

$$[C \times D \times 0,5] \times [A_1 \times Z]$$

$$\rightarrow \left[\frac{(5 + 38)}{2} \times 16 \times 0,5 \right] \times \left[\frac{33}{41} \times 13.011,66 \text{ BEF} \right]$$

$$\rightarrow [24 \times 16 \times 0,5] \times [0,8 \times 13.011,66 \text{ BEF}] = 1.998.591 \text{ BEF}$$

b. Comptes titres

$$[C \times D \times 0,5] \times [A_2 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6$$

$$\rightarrow \left[\frac{(5 + 38)}{2} \times 16 \times 0,5 \right] \times \left[\frac{23}{41} \times 59.000 \text{ BEF} \right] \times 0,6$$

$$\rightarrow [24 \times 16 \times 0,5] \times [0,56 \times 59.000 \text{ BEF}] \times 0,6 = 3.806.208 \text{ BEF}$$

VDK Spaarbank nv

1. Historique

VDK Spaarbank nv

Volksdepositokas

Parts de marché 1938-1943 :

Dépôts espèces : 0,06 %

Bons de caisse et Obligations : --

Dépôts valeurs : --

2. Commentaires

2.1. Gestion des avoirs non réclamés

En 1976, l'informatisation de la banque a permis d'identifier les avoirs non réclamés. Aujourd'hui, les comptes qui n'auraient plus enregistré le moindre mouvement depuis 5 ans sont transférés par la banque vers un compte global par agence. Seuls les comptes affichant un solde supérieur à 10.000 BEF ont été transférés vers le compte global.

2.2. Archives

Documents comptables, rapports du Conseil d'Administration, rapports annuels de la société, carnets d'épargne soldés.

2.3. Situation spécifique

La Volksdepositokas proposait deux produits à sa clientèle : des comptes de dépôt et des crédits hypothécaires.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1. Alimentation des sous-comptes SFBD, 1943-1944

Néant

3.2. Retours SFBD, 1945

Néant

3.3. Examen contradictoire des listes ANR

Les comptes ouverts avant 1945 figurant dans la liste des avoirs non réclamés sont seuls concernés par la recherche. Sur base de ce critère, 81 noms sont croisés avec MZDB. 4 noms sont retenus pour de nouvelles recherches approfondies. La banque n'a pu apporter d'éléments d'identification (date et lieu de naissance) complémentaires. Le montant total de ces quatre comptes s'élève, selon le solde actualisé, à 330 BEF (le solde lors du transfert vers le compte d'affectation s'élevait à 68,6 BEF). Ce faible montant s'explique certainement par le prélèvement de frais de gestion.

3.4. Autres pistes de recherche

--

4. Résultats

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude a décidé d'appliquer la formule 2c.

Comptes de dépôt

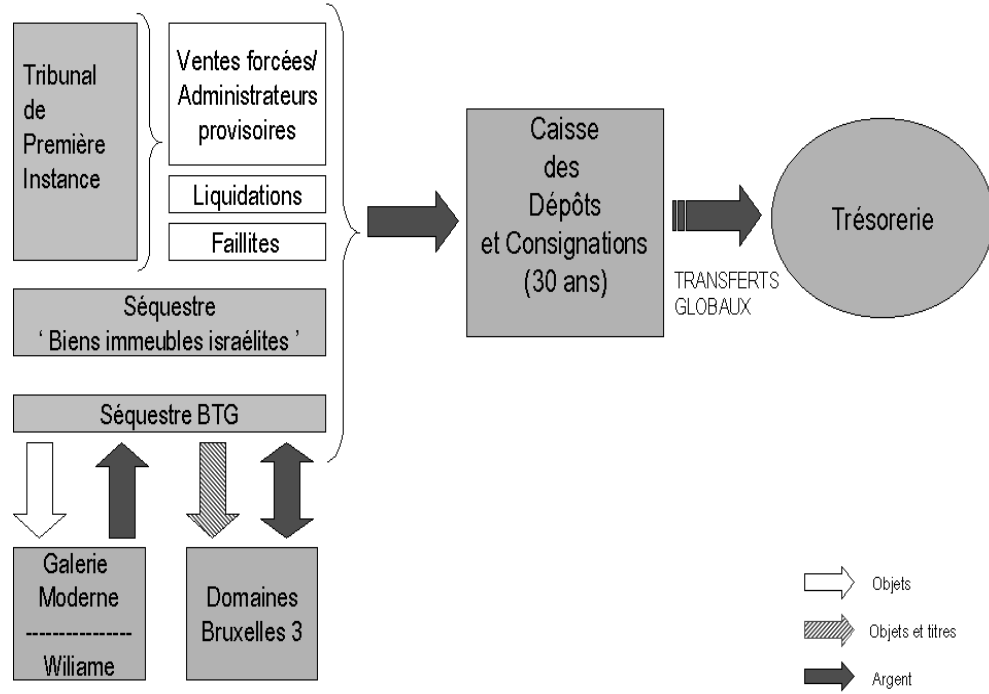
$D \times 0,5 \times C \times Y$

$$\rightarrow 16 \times 0,5 \times \frac{4}{2} \times 4.104,97 \text{ BEF}$$

$$\rightarrow 16 \times 0,5 \times 2 \times 4.104,97 \text{ BEF} = 65.680 \text{ BEF}$$

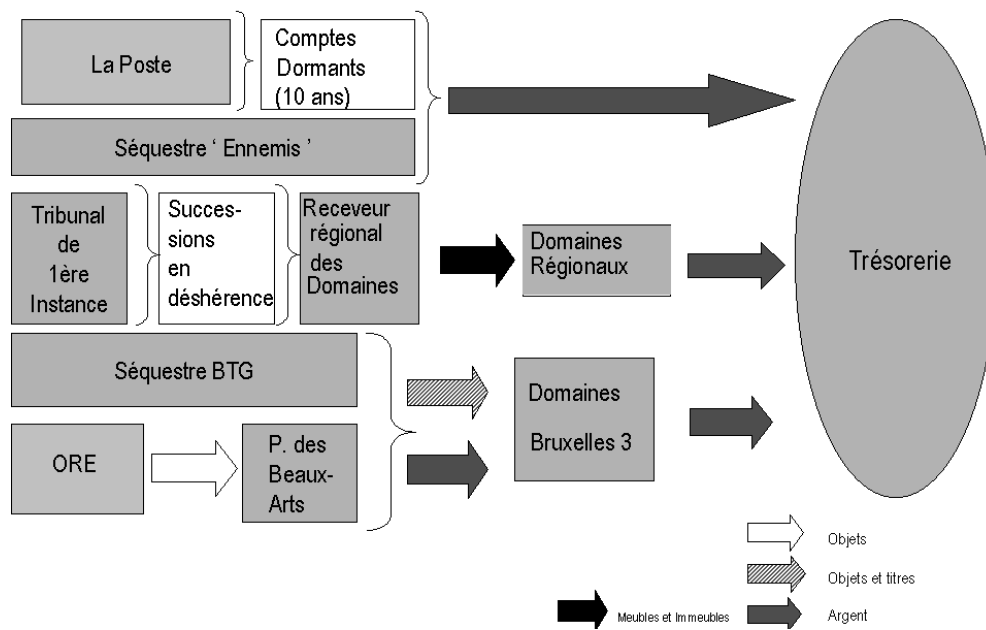
Annexe 18 : Biens vacants

Parcours de liquidation des biens juifs vers l'Etat



Annexe 19 : Biens sans maîtres

Parcours de liquidation des biens juifs vers l'Etat



Annexe 20 : La Poste

1. Historique

Jusqu'au 1er avril 1998, les Comptes Chèques postaux furent gérés par La Poste (Poste financière). A cette date, ils furent intégrés à la Banque de La Poste (créée le 26 septembre 1995). (BDP)

Parts de marché 1938-1943

dépôts : 27,45 %

bons de caisse et obligations : --

dépôts à découvert : --

2. Commentaires

2.1 Gestion des avoirs non réclamés

La loi du 2 mai 1956 sur le chèque postal stipule ce qu'il convient de faire des comptes inactifs : "Art. 18. Est prescrit au profit du Trésor, l'avoir des comptes au débit ou au crédit desquels aucune opération n'a été effectuée pendant une durée de dix ans. Ce délai prend cours à compter de l'expiration de l'année au cours de laquelle la dernière opération a été effectuée".²⁵ Les procès-verbaux de la réunion qui s'est tenue au Sénat le 1er juillet 1952, reviennent sur l'article de loi en question : "En fait, un grand nombre de comptes sur lesquels aucune opération n'a plus été effectuée pendant longtemps sont clôturés d'office et les fonds - généralement très peu conséquents - sont transférés sur un compte 'Consignation' où ils restent à la disposition des ayants droit. Ceux-ci en sont informés, mais pour de multiples raisons, ces sommes sont rarement réclamées".²⁶

2.2 Archives

Musée de la poste, 25 caisses en rapport avec la période 1910-1950 - seules quelques caisses ont trait spécifiquement à la Seconde Guerre mondiale ; un certain nombre de dossiers présents dans ces caisses portent sur les comptes juifs

2.3 Situation spécifique

Le 15 mai 1943, soit plus tard que les banques et les caisses d'épargne, l'Office des Chèques postaux, ancêtre de la BDP, reçut des Allemands l'instruction de centraliser les comptes juifs et de les transférer à la SFBD. L'Office ne transféra que les comptes signalés comme juifs par leurs titulaires eux-mêmes, conformément à l'ordonnance allemande du 31 mai 1941. La correspondance échangée l'indique clairement : "...contrairement à ce que vous supposez, votre compte n'a pas été signalé comme compte 'juif'. L'Office des Chèques postaux ne s'est jamais prêté à dépister des comptes

²⁵ *Moniteur belge*, 13/VI/1956, p. 4050-4054.

²⁶ Traduction libre d'une lettre de F. Bert, Directeur de la Poste financière, 19/IV/2000 (Archives de la Commission d'étude, dossier Poste).

de ce genre : il s'est borné à prendre note des comptes dont les titulaires eux-mêmes se faisaient connaître, comme tels conformément aux ordonnances allemandes".²⁷

En tout état de cause, on ne peut pas dire que l'Office a montré beaucoup d'enthousiasme à collaborer avec la BTG : "J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 15 mai, référée J/PS/Allg./033/Ab. relative au transfert, à la Société française de Banque et de Dépôts à Bruxelles, des avoirs des comptes caractérisés 'juifs'. Toutefois, il est à remarquer qu'il ne nous est pas possible de vous faire connaître les lieux et date de naissance, pas plus que la nationalité des titulaires en question, ces renseignements ne figurant pas dans notre documentation. Lors de l'ouverture d'un compte, en effet, nous nous contentons de prendre note des noms, prénoms, adresses et signatures des nouveaux adhérents; quant aux mandataires, les noms, prénoms et signatures nous suffisent. S'agit-il d'une société, seuls la dénomination, l'adresse de son siège social, les noms, prénoms et signatures de ses fondés de pouvoirs de ses administrateurs nous intéressent. En fait de 'dernière adresse en Belgique et domicile actuel', nous ne pouvons que vous indiquer l'adresse que nous possédons à nos feuilles de compte".²⁸ Du reste, la BTG dut encore envoyer deux rappels (4 et 15 juin 1943) avant que l'Office ne donne suite à sa demande de centralisation des comptes juifs et de transfert sur un compte SFBD.

Un montant total de 646.503,34 BEF provenant de 102 comptes fut centralisé le 17 juin 1943 et transféré vers la SFBD le 31 décembre 1943.²⁹ Après la guerre, l'Office des Chèques postaux réclama 11 comptes de sa propre initiative, sans que les ayants droit ne soient intervenus. Il est certain que le nombre de comptes transférés ne correspond pas au nombre de comptes juifs auprès de l'Office des Chèques postaux.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1 Versement à la SFBD, 1943

102 comptes espèces, pour un montant total de 646.503,34 BEF
(102 titulaires)

3.2 Retours SFBD, 1945

11 retours

1 titulaire déporté

10 titulaires non déportés

3.3 Enquête sur les avoirs non réclamés, 2000

²⁷ *Cabinet n°7 - 207 DL, 26/12/44* (Musée de la poste, BCH VI).

²⁸ Musée de la poste, BCH VI.

²⁹ Lettre du directeur de La Poste à la *Brüsseler Treuhandgesellschaft* (Musée de la poste, BCH VII).

Une partie des comptes juifs avait déjà été centralisée de même que les comptes des personnes résidant à l'étranger. Ces comptes devaient ensuite être transférés sur les comptes SFBD suivant les instructions ultérieures des Allemands.

Pour l'enquête relative aux Postchèques, la Commission d'étude s'est basée sur tous les indices disponibles à La Poste (archives de La Poste et Musée de la Poste), à la Banque de la Poste, aux Archives générales du Royaume, à la Cour des Comptes et au Trésor.³⁰ Quatre pistes ont été suivies : la première, au départ des fiches relatives à l'ouverture de comptes entre 1930 et 1945 ; la deuxième, au départ de la liste des titulaires de Comptes de Chèques postaux publiée en 1950 ; la troisième, à travers l'enquête menée auprès de la Banque de la Poste pour identifier les éventuelles exceptions à la loi organique de 1956 et la dernière, au travers des retours SFBBD.

Première piste

La Poste a sélectionné dans ses archives les fiches d'ouverture de comptes se rapportant à la période de 1930 à 1945. Ces fiches d'ouverture mentionnent les informations suivantes : nom et prénom du titulaire, adresse, numéro de la fiche, date et lieu de la demande, parfois la profession du demandeur, nom du conjoint ou montant versé. Nous avons procédé à un recoupement entre ces informations et celles de la banque de données Mala Zimetbaum. Certains noms ont été retenus, mais nous n'avons trouvé aucune information complémentaire à leur sujet, comme le solde en compte, par exemple. En effet, aucune information n'est plus disponible hormis la fiche d'ouverture, étant donné que les archives relatives aux comptes clôturés ont été détruites après trente ans. Par conséquent, il n'est plus possible d'obtenir aucun détail. En outre, nous ne disposons pas de toutes les fiches d'ouverture de la période 1930-1945, car La Poste a réemployé certains numéros de comptes clôturés et inactifs pour les réattribuer à de nouveaux titulaires. Ce faisant, elle a détruit toutes les informations relatives aux titulaires des comptes précédents.

Deuxième piste

Chaque année, La Poste a publié une liste reprenant les noms des titulaires de Comptes de Chèques postaux. Y figurent les titulaires de comptes pour chaque ville et commune classées par ordre alphabétique (numéro de compte plus nom et prénom, adresse du titulaire). La Commission d'étude des biens juifs a obtenu l'édition de 1950 au Musée de la Poste. Un échantillon de 4% constitué pour la ville d'Anvers (31.490 comptes) a permis d'obtenir 1.260 noms pour lesquels un recoupement a été effectué avec la banque de données Mala Zimetbaum. Cette analyse n'a donné aucun résultat. Mais une recherche sélective dans la liste de 1950 a permis de trouver des comptes appartenant à des Juifs déportés (dont la famille fut également déportée). Il est donc pratiquement certain à 100% que ces comptes étaient

³⁰ C'est la Cour des Comptes qui, avant et après la Seconde Guerre mondiale, était chargée de contrôler La Poste. Pendant la Seconde Guerre mondiale, ce contrôle fut exercé par la Banque d'Emission, en vertu de l'art. 1^{er} de l'arrêté du 31 juillet 1940.

inactifs en 1950. De nouveau, l'enquête piétine après cette constatation, étant donné que ces comptes furent également clôturés parce qu'inactifs depuis plus de 10 ans et que La Poste ne peut plus communiquer d'informations après expiration du délai de conservation. Néanmoins, cette enquête a démontré que les Comptes Chèques postaux de Juifs non revenus de déportation étaient encore ouverts en 1950, et ce aux noms et numéros de compte d'origine !

Troisième piste

Une troisième enquête a été menée auprès de la Banque de La Poste. En 1998, celle-ci a repris les comptes inactifs dont le solde était supérieur à quelques milliers de BEF et qui n'avaient enregistré aucun mouvement dans les années 80. Ainsi, la Banque de La Poste nous a fait parvenir une liste de 4.130 comptes avec les noms des titulaires, sélectionnés en fonction de leur numéro initial ; seuls les numéros initiaux remontant à la période sur laquelle portait notre enquête furent retenus. Le résultat du recoupement de cette liste avec la banque de données Mala Zimetbaum fut négatif.

Quatrième piste

En 1945, l'Office des Chèques postaux demanda que des 11 des 102 comptes transférés à la SFBD à son institution sans intervention de leurs titulaires. Les comptes furent libérés en faveur d'un administrateur provisoire dans quatre cas, d'un curateur dans un cas, d'un notaire (succession) dans un cas ; nous sommes sans nouvelles de cinq comptes. Sur les onze comptes, deux sont repris dans la liste des titulaires de Comptes Chèques postaux de 1950. Nous y avons recherché le nom et l'adresse de ces personnes au début de l'Occupation. Lorsque les comptes n'apparaissent plus comme tels, ils sont restés chez les administrateurs ou ont été réclamés par des membres de la famille. Cependant, des doutes subsistent pour les deux noms retrouvés. Aucun des deux n'est repris dans les listes de déportation ; pour l'un d'eux, cependant, la liste de 1950 mentionne uniquement le nom, mais pas l'adresse, ce qui peut indiquer que l'administrateur provisoire a retransféré le compte au nom du titulaire sans que celui-ci ne se soit manifesté, ou que le compte est tombé sous la gestion de l'administrateur.

4. Résultats

Sous l'Occupation, La Poste se trouva dans une position particulière en ce sens qu'elle n'était pas banque de devises, et qu'elle put conserver un temps les comptes à centraliser. Il ressort du point 2.3 que La Poste collabora au minimum pour transmettre les informations relatives aux titulaires de comptes juifs. La Commission d'étude estime que les 102 comptes qui furent malgré tout transférés sont encore moins représentatifs du nombre de

comptes juifs auprès de l'Office des Chèques postaux que ne le sont les comptes transférés pour les banques.

En ce qui concerne l'évolution d'après-guerre, nous n'avons pas beaucoup de certitudes. Les documents originaux n'existent plus, ce qui nous a été confirmé par le *Director Financial Operations* à La Poste, M. Bert, et le Directeur de la Poste financière, M. Teuwen. La seule source existante en ce qui concerne les comptes inactifs transférés est le Trésor. Mais on n'y dispose pas non plus des détails relatifs aux transferts globaux. Le 14 mai 1980, par exemple, une somme de 56 millions de BEF, "le total des dépôts de l'année 1969" a été transférée au Trésor.³¹ Bien entendu, il n'est pas possible d'exploiter des descriptions aussi vagues dans le cadre de l'enquête. Ce montant englobe assurément les comptes inactifs de la BDP, car : "La Régie des Postes a été fondée en 1971. Dix ans plus tard, les avoirs restants ont été transmis au Trésor à la demande du Ministère des Finances".³²

Pour ces raisons, la Commission d'étude a choisi de calculer la valeur globale des comptes juifs non réclamés sur base d'une double extrapolation : 1 / le pourcentage représentant la part de marché moyenne de la BDP en 1938-1943, répercuté sur 2 / le montant global retenu comme somme finale de tous les biens non réclamés dans le secteur financier en raison du judéocide.

A cet effet, la Commission d'étude a employé la formule 3 :

$$\Sigma_1 \times X_1$$

Σ_1 = Résultat final obtenu en appliquant les formules 1, 2a, 2b et 2c.

X_1 = Part de marché de l'institution en Belgique entre 1938 et 1943 (cf. 4.1.2)

$$\frac{30.836.723 \text{ BEF}}{100} \times 27,45 = 8.464.680 \text{ BEF}$$

³¹ Lettre de R. Verboven, Directeur Ministère des Finances, Trésor, 18^e Dir., à A.M. Verschueren, auditeur général, 22/X/1998 (Archives Commission d'étude, dossier Poste).

³² Traduction de la lettre de F. Bert, directeur des Postchèques, à L. Buysse, président de la Commission d'étude, 8/IX/1998 (Archives de la Commission d'étude, dossier Poste).

Annexe 21 : guide de recherche des compagnies d'assurances sur la vie de la Seconde Guerre mondiale à nos jours

Le présent guide a été réalisé avec la volonté d'être un outil pratique pour le chercheur. Il est partagé en deux chapitres. Le premier a trait aux compagnies présentes sur le marché belge au 31 décembre 1939 et autorisées à souscrire des contrats d'assurances sur la vie.

Pour chacune d'elle, on verra quel lien ces compagnies entretiennent avec les compagnies d'assurances présentes à l'heure actuelle. Certaines institutions ont pu vendre leur portefeuille vie ou être absorbées, ou encore fusionner entre elles. Elles ont pu également changer leur raison sociale. Cette partie répertorie chronologiquement les modifications successives pour chacune d'elles.

Les compagnies sont signalées sous leur dénomination francophone, par référence aux sources de cette période. Les compagnies spécifiquement néerlandophones ont, elles, gardé leur nom en langue originale. Pour faciliter la consultation, l'appellation néerlandophone (ou francophone) sert parfois de renvoi.

La seconde partie, *a contrario*, part des compagnies d'assurances qui, à l'heure actuelle, proposent des contrats d'assurances sur la vie en Belgique et donne pour chacune les portefeuilles dont elles ont repris les responsabilités au cours des années d'après guerre.

Légende de la 1re partie :

L'Etoile / De Ster (FR)	17.05.1906	Dénomination	Date de début d'activité en Belgique
s.a. d'assurance,	28.08.1939	Statut social	Date d'agrément
✓ AMEV	1989	✓ Changement de statut/nom	Date
↔ AG 1824	03.06.1993	↔ Nom de la société ayant repris le portefeuille vie	Date

La date d'agrément désigne celle à laquelle un arrêté royal autorise la compagnie d'assurances à souscrire des contrats d'assurance sur la vie en Belgique, en vertu de la loi du 25 juin 1930 relative au contrôle des entreprises d'assurances sur la vie. On notera toutefois que cette date est relative. Certaines compagnies ont pu souscrire des contrats bien avant 1930 et se soumettre à l'obligation de contrôle. Elle conserve toutefois un caractère indicatif pour celles autorisées après le 1er septembre 1932, jour de publication au moniteur du premier arrêté exécutif.

1^{ère} partie : Les Compagnies d'assurances sur la vie pendant la Seconde Guerre mondiale et leurs successeurs

AMFB	18.12.1931
Association d'Assurances mutuelles sur la Vie de la Société coopérative	
✓ Fédérale de Belgique	06.03.1933
✓ AG 1824	
✓ Fortis AG	01.01.2000
L'Abeille - De Bij (FR)	11.06.1907
Compagnie anonyme d'assurances à primes fixes, fondée en 1877	01.09.1932
✓ Abeille-Paix-Vie, Société belge d'assurances sur la vie	27.01.1973
↳ Victoire Belgium	23.04.1986
↳ AXA Belgium	13.11.1995
✓ AXA-Royale belge	31.05.1999
L'Aigle - De Arend (FR)	19.06.1907
Société anonyme d'assurances fondée en 1873	24.12.1932
↳ Aigle-Soleil-Vie (Groupe des Assurances Nationales)	1968
↳ Groupe des Assurances nationales (GAN)	25.12.1969
✓ Zelia	1998
L'Aigle belge - De Belgische Arend	31.01.1925
Société anonyme d'assurances	01.09.1932
✓ "Aigle Belge - Belgique Vie" - "De Belgische Arend-België Leven"	25.10.1956
✓ La Belgique-Vie/ De Belgische Arend	23.06.1981
↳ Royale Belge : cession du portefeuille	01.01.1988
✓ AXA-Royale Belge	31.05.1999
<i>Algemeene Spaar- en Lijfrentekas</i>	<i>Voir Caisse Générale d'Epargne et de Rtraite</i>
Algemeene Verzekeringsmaatschappij voor den Middenstand	26.12.1928
Société générale d'Assurances des Classes moyennes	
Société anonyme d'assurances	01.09.1932
↳ Fidea : fusion	04.08.1998
↳ KBC Groep	
Antverpia-Vie/Leven	07.08.1885
Société anonyme d'assurances	01.09.1932
↳ OHRA Belgium	
Antwerpse Volksverzekering NV	12.04.1932
Société anonyme d'assurances populaires	23.12.1932
<i>Assurance courtraisienne</i>	<i>Voir Mutuelle courtraisienne</i>
Assurances générales de Paris (Cie d') (FR)	22.11.1923
Société anonyme d'assurances, fondée en 1819	01.09.1932
✓ AGF Belgium	01.05.1970
✓ AGF/ De Schelde	19.12.1995

✓ AGF-Assubel-Vie		1998
✓ AGF Belgium (Groupe Allianz)		
Assurances générales de Trieste (I)		26.04.1901
Société anonyme d'assurances, fondée en 1831		24.12.1932
✓ GENERALI Belgium		20.11.1954
Assurances générales sur la vie (Compagnie Belge d')		12.06.1824
Société anonyme d'assurances		01.09.1932
✓ AG 1824		
✓ Fortis AG		01.01.2000
Assurance liégeoise		07.05.1895
Luikse Verzekering		
Société anonyme d'assurances		26.10.1932
↳ Royale Belge Vie-Accidents		03.05.1994
✓ AXA-Royale Belge		31.05.1999
Assurances populaires (LAP) - De Volksverzekeringen (DVV)		1929
Société anonyme d'assurances populaires		05.12.1932
<i>Note</i>		
Fait partie du groupe <i>Artesia banking Corporation</i>		
L'Avenir - De Toekomst		20.04.1912
Société anonyme d'assurances		05.12.1932
↳ Noord-Hollandsche : reprise du portefeuille		1962-1974
↳ Corona, Société anonyme d'assurances		1974
Avenir Familial		21.05.1910
Société anonyme d'assurances		01.09.1932
↳ Disparition		1946
La Bâloise (CH)		10.06.1886
Société anonyme d'assurances, fondée en 1864		24.12.1932
↳ Mercator		01.10.1994
Belfort		13.01.1928
Société anonyme d'assurances, fondée en 1927		21.02.1939
✓ Belfort-Neptunus		20.05.1938
✓ Belfort (par absorption de Neptunus)		1943-1968
↳ Faillite (Curateur : Leonce Mardens)		11.01.1968
Belgica		20.07.1924
Société anonyme d'assurances, fondée en 1921		27.06.1933
↳ Mise en liquidation & dissolution		19 mai 1942
<i>De Belgische Arend</i>	Voir	<i>L'Aigle belge</i>
<i>Belgische Leeuw</i>	Voir	<i>Lion belge</i>
<i>Het Belgisch Verhaal</i>	Voir	<i>Le Recours belge</i>

<i>Belgische Verzekeringsmaatschappij voor de Middenstand</i>	Voir	<i>Compagnie belge d'Assurance des Classes moyennes</i>
Caisse nationale de Retraite et d'Assurance Nationale Lijfrente- en Verzekeringkas		11.04.1920
Société anonyme d'assurances		01.09.1932
✓ Caisse nationale belge d'assurances (Assubel)		1960-1961
✓ Assubel		1961-
✓ AGF-Assubel		
✓ AGF-Belgium (Allianz Group)		
Caisse générale d'Épargne et de Retraite Algemeen Spaar- en Lijfrentekas		21.06.1884
↳ Fortis Bank (Groupe Fortis)		01.01.2000
<i>Note :</i>		
Caisse d'Épargne, sous la garantie de l'Etat, instituée par la loi du 8 mai 1850 et annexée à la Caisse d'Épargne, par la loi du 16 mars 1865. Une caisse d'assurance sur la vie est annexée la Caisse de Retraite		
Caisse patronale Patroonale kas		25.05.1912
Société anonyme d'assurances		01.09.1932
✓ Drouot Assurances - Belgium		28.05.1985
✓ AXA Belgium		29.12.1992
✓ AXA-Royale Belge		31.05.1999
Caritas		22.01.1921
Société anonyme d'assurances à primes fixes, fondée en 1920		20.10.1932
↳ La Sécurité belge : fusion		17.07.1986
↳ AGP-Benelux : fusion		14.07.1988
↳ AXA Belgium		01.01.1992
✓ AXA-Royale Belge		31.05.1999
Compagnie Adriatique d'Assurances (I) Riunione Adriatica di Sicurta		21.06.1932
Société anonyme d'assurances, fondée en 1838		01.09.1932
Compagnie belge d'Assurances des Classes moyennes Belgische Verzekeringsmaatschappij voor de Middenstand		12.09.1923
Société anonyme d'assurances		01.09.1932
↳ Securitas, membre du groupe AG 1824		25.02.1987
↳ Fortis AG		01.01.2000
Confiance (FR)		05.12.1931
Société anonyme d'assurances, fondée en 1875		05.12.1932
↳ Vie nouvelle, société anonyme d'assurances fondée en 1877		1959
↳ Groupe Drouot		1967
✓ AXA Belgium		29.12.1992
✓ AXA-Royale Belge		31.05.1999

Constantia-Vie/Leven		16.12.1898
Société anonyme d'assurances		23.12.1932
↳ De Nationale Waarborg-Garantie nationale		30.09.1993
↳ Nationale Suisse		1993
Crédit mutuel hypothécaire		11.05.1910
Onderling Hypotheekkredietbank		
Société anonyme d'assurances		01.09.1932
<i>Erfdeel</i>	Voir	<i>Le Patrimoine</i>
<i>Eerste Nederlandsche</i>	Voir	<i>Première néerlandaise</i>
L'Etoile / De Ster (FR)		17.05.1906
Société anonyme d'assurances, fondée en 1905		28.08.1939
✓ AMEV		1989
↳ AG 1824		03.06.1993
✓ Fortis AG		01.01.2000
Fédérale de Belgique		05.03.1921
Société anonyme d'assurances		01.09.1932
↳ AG 1824		1977
✓ Fortis AG		01.01.2000
Le Foyer, Compagnie luxembourgeoise (LUX)		23.12.1936
Société anonyme d'assurances, fondée en 1922		23.12.1932
↳ Royale Belge		31.08.1990
✓ AXA-Royale Belge		31.05.1999
Le Foyer / De Haard		09.04.1925
Société anonyme d'assurances, fondée en 1907		06.03.1933
↳ Le Foyer, Compagnie luxembourgeoise		1940
↳ Royale Belge		31.08.1990
✓ AXA-Royale Belge		31.05.1999
Garantie nationale (FR)		06.01.1930
Nationale Waarborg, anciennement "Garantie de l'Avenir"		
Société anonyme d'assurances, fondée en 1909		05.12.1932
↳ Nationale Suisse		1993
General Life Assurances Co (UK)		26.01.1933
Société anonyme d'assurances, fondée en 1837		23.12.1932
↳ L'Union belge, s.a. fondée en 1824		07.12.1959
↳ Royale Belge		???
✓ AXA-Royale Belge		31.05.1999
<i>Note :</i>		
Cette société, du fait de son appartenance britannique, fut placée sous séquestre par l'administration allemande jusqu'à la Libération.		
Genevoise (CH)		30.07.1902
Société anonyme d'assurances, fondée en 1872		01.09.1932
Globe		13.08.1898
Société anonyme d'assurances		01.09.1932
↳ AG 1824 : cession du portefeuille - plus d'activités		13.02.1979

✓ Fortis AG		01.01.2000
La Gotha		15.12.1941
Gothaer Versicherung		
Banque mutuelle d'assurances sur la vie, fondée en 1827		15.12.1941
↳ Mise sous séquestre		26.09.1944
<i>Note</i>		
Compagnie d'assurances allemande, gérée par M.K.W. Reinhard		
<i>De haard</i>	Voir	<i>Le Foyer</i>
Help U Zelve		?
Entre-Aide		
Société coopérative d'assurances		
↳ Thémis (voir à ce nom)		1950
Helvetia (CH)		22.10.1925
Société anonyme d'assurances, faisant partie de Helvetia,		
compagnie d'assurances générales, fondée en 1858		05.12.1932
✓ Elvia Assurances, s.a. de droit belge		1988-...
↳ Allianz		
<i>Kortijkse Verzekering</i>	Voir	<i>Mutuelle courtraisienne</i>
Lion belge - Belgische Leeuw		03.02.1899
Société anonyme d'assurances		01.09.1932
Lloyd de France-Vie (FR)		26.02.1933
Société anonyme d'assurances, fondée en 1919		24.12.1932
↳ PRECAM		1987
✓ Delphi Verzekeringen		
↳ KBC		
Mercator		14.02.1928
Compagnie d'assurances générale, fondée en 1927		20.06.1941
✓ Mercator-Noordstar : fusion		01.01.1996
Metropolitaine		25.12.1926
Société anonyme ayant pour objet les opérations d'assurances,		
de coassurances et de réassurances		20.10.1932
↳ Minerve-Vie, compagnie belge d'assurances et de réassurances		1948-1975
✓ Concorde-Minerve : fusion		19.12.1975
↳ Generali Belgium		26.05.1976
Minerve de Belgique		28.08.1920
Société anonyme d'assurances		30.04.1938
↳ Generali Belgium		26.05.1976

Monde-Vie/Leven (FR)	24.01.1920	
Société anonyme d'assurances à primes fixes sur la vie humaine, fondée en 1864	10.10.1933	
↳ L'Assurance liégeoise	1948	
↳ Royale Belge	05.03.1994	
✓ AXA-Royale Belge	31.05.1999	
<i>Note :</i>		
Cette société ne souscrit plus d'affaires nouvelles depuis le 31 décembre 1928. L'agrément n'a été introduit que pour traiter des affaires toujours en cours. La compagnie reprendra ses activités branche "Vie" avec l'autorisation de l'Arrêté Royal du 12 avril 1957		
Mondiale (FR)	30.07.1932	
Société d'assurances à forme mutuelle, fondée en 1905	01.09.1932	
↳ Mondiale Life Belgium, S.A	01.01.1991	
↳ Royale Belge Vie-Accidents	01.01.1993	
✓ AXA-Royale Belge	31.05.1999	
Mutuelle courtraisienne	19.06.1919	
Kortrijkse Verzekering		
Société mutuelle d'assurances à primes	23.12.1932	
✓ Assurance courtraisienne / Kortrijkse Verzekering	1942-	
↳ AXA-Royale Belge	31.05.1999	
Mutuelle générale française-Vie (FR)	29.02.1936	
Société d'assurances sur la vie à forme mutuelle, fondée en 1920	04.03.1936	
↳ Le Mans Assurances (Belgique)	12.10.1983	
↳ Naviga	01.01.1998	
Mutuelle nationale-Vie	15.09.1944	
Société d'assurances à forme mutuelle	20.02.1944	
↳ OHRA-Vie, s.a. fondée en 1944 (Groupe OHRA assurances)	26.12.1984	
Nation belge-Vie	???	
↳ Liquidation	29.01.1944	
Nationale-Vie ("de Paris") (FR)	1892	
Société anonyme d'assurances, fondée en 1830	01.09.1932	
↳ Groupe des Assurances nationales (GAN)	25.12.1969	
✓ GAN Belgium	07.10.1988	
✓ Zelia	1998	
Nationale de Bruxelles	13.07.1919	
Société anonyme d'assurances	30.07.1938	
↳ Fédérale de Belgique	31.12.1973	
↳ Fortis AG	01.01.2000	
<i>Nationale Lijfrente- & Verzekeringkas</i>	Voir	<i>Caisse nationale de Retraite et d'Assurance</i>
<i>Nationale Waarborg</i>	Voir	<i>Garantie nationale</i>

Noord-Brabant (NL)	20.01.1935
Société anonyme d'assurances, fondée en 1843	01.09.1932
↳ Provinces réunies	19.10.1979
↳ CGU	1982
✓ Delta Lloyd Life	2001
<hr/>	
Noord-Hollandsche (NL)	16.04.1931
Société anonyme d'assurances vie, fondée en 1891	23.12.1932
✓ 't Hooge Huys Levensverzekeringen van 1891 NV	28.06.1970
↳ Corona : cession du portefeuille	14.01.1977
<hr/>	
Noordstar & Boerhaave	01.01.1920
Société anonyme d'assurances, fondée en 1919	01.09.1932
↳ Mercator-Noordstar : fusion par absorption	01.01.1996
<hr/>	
Noordstar-Leven / Vie	09.04.1925
Société anonyme d'assurances	01.09.1932
↳ Fusion avec Noordstar & Boerhaave	1946
<hr/>	
Norwich Union Life (UK)	30.10.1932
Société anonyme d'assurances, fondée en 1808	01.09.1932
<hr/>	
<i>Note</i>	
Cette société, réputée ennemie sous l'occupation, fut mise sous séquestre entre 1940 et 1944	
<hr/>	
<i>Onderlinge Maatschappij Openbare Besturen</i>	Voir <i>Société mutuelle des Administrations publiques</i>
<hr/>	
Ortelius	27.09.1929
Société anonyme d'assurances	20.12.1941
↳ Renonce à l'agrément	26.03.1997
<hr/>	
Paternelle-Vie (FR)	06.10.1933
Société anonyme d'assurances, fondée en 1841	06.03.1933
↳ La Prévoyance-Vie "de Paris"	1965
<hr/>	
Le Patrimoine (FR)	18.08.1907
Erfdeel	
Société anonyme d'assurances, fondée en 1877	01.09.1932
↳ Groupe Drouot : cession du portefeuille	03.05.1985
↳ AXA-Belgium	29.12.1992
✓ AXA-Royale Belge	31.05.1999
<hr/>	
La Patriotique - De Vaderlandsche	21.06.1906
Société anonyme d'assurances	01.09.1932
<hr/>	
<i>Note</i>	
Fait partie du groupe néerlandais ING	
<hr/>	
Patrons réunis	31.03.1887
Verenigde Meesters	
Société anonyme d'assurances	01.09.1932
↳ Generali Belgium	04.09.1993
<hr/>	
<i>Patronale Kas</i>	Voir <i>Caisse patronale</i>
<hr/>	
Pays / Land	1907
↳ Le Foyer (voir à ce nom)	1939

Les Pays-Bas (De Nederlanden van 1870) (NL)	17.04.1922
Société anonyme d'assurances, fondée en 1870	01.09.1932
↳ Generali Belgium	01.01.1997
Le Phare	17.03.1904
De Vuurtoren	
Société anonyme d'assurances	01.09.1932
↳ La Minerve de Belgique : mise en liquidation	1948
Phénix belge	30.06.1913
Société anonyme d'assurances	01.09.1932
↳ Securitas, s.a., fondée en 1819, agréée le 21.08.1945	13.01.1979
<i>Note :</i>	
Securitas fait partie du groupe Fortis AG	
Phénix espagnol (E)	
Société anonyme d'assurances	05.12.1932
↳ Union & Phénix Espagnol, Société anonyme d'assurances fondée en 1864 (en Belgique depuis 1911) : reprise	15.04.1952
✓ Union Fenix : fusion avec La Sauvegarde	01.01.1992
↳ AGF/ De Schelde : fusion	19.12.1995
↳ AGF Belgium (Groupe Allianz)	
Phénix français (FR)	05/06.02.1912
Société anonyme d'assurances, fondée en 1844	26.10.1932
↳ Groupe AGF/ De Schelde	1995
↳ AGF Belgium (Groupe Allianz)	
Première néerlandaise - Eerste Nederlandsche (NL)	02.04.1931
Société anonyme d'assurances, fondée en 1882	24.12.1932
Préservatrice-Vie (FR)	16.04.1936
Société anonyme d'assurances sur la vie, fondée en 1935 - fait partie du groupe La Préservatrice, compagnie fondée le 24.07.1864	07.04.1936
↳ PRECAM : fusion avec Camer ³³ , fondée en 1952	13.10.1976
↳ AEGON	17.12.1991
✓ Delphi Leven	19.11.1994
Prévoyance sociale	08.10.1907
Sociale Voorzorg	
Société coopérative d'assurances et de réassurances sur la vie	01.09.1932
✓ P & V Assurances	16.03.1993
Prévoyance-Vie "de Paris" (FR)	11.12.1920
Société anonyme d'assurances, fondée en 1920	26.10.1932
↳ Assurances du Groupe de Paris (AGP)	1982
✓ AGP Benelux	04.06.1986
✓ AXA-Belgium	1992
✓ AXA-Royale Belge	31.05.1999

³³ Anciennement CAMER, Compagnie d'Assurances Meuse Escaut Rhin (07.04.1952), devenue Foncière-CAMER (07/04/1965), puis Camer (11/07/1973)

Propriétaires réunis RD (Compagnie des) De Verenigde Eigenaars, anciennement "La Nationale Belge"	1858
Société anonyme d'assurances et de réassurances à primes fixes	23.03.1942
↳ Propriétaires réunis-Phénix-Belge-vie (PR-Phénix Belge)	22.05.1971
Protectrice (FR)	15.09.1939
Société anonyme d'assurances fondée en 1935	30.09.1939
↳ La Métropole (1900) : cession du portefeuille belge	14.01.1977
Provinces réunies De Verenigde Provincies	08.09.1887
Société anonyme d'assurances sur la vie à primes fixes	01.09.1932
↳ Groupe Commercial Union	1982
Recours belge Het Belgisch Verhaal	25.06.1921
Société anonyme d'assurance, de réassurance, de rétrocession et de coassurance appliquées à toutes les branches sans exception	30.07.1938
↳ OHRA Belgium	1998
Rotterdamsche Verzekeringen-Societeiten - RVS (NL)	07.03.1914
Société anonyme d'assurances, fondée en 1838	24.12.1932
<i>Note</i>	
La compagnie fait partie du groupe néerlandais ING	
Royale Belge	17.12.1853
Société anonyme d'assurances	01.09.1932
✓ Royale Belge Vie-Accidents	1963
✓ AXA-Royale Belge	31.05.1999
Séquanaise-Vie (FR)	18.09.1925
Société anonyme d'assurances, fondée en 1907	24.12.1932
↳ Disparition au moment de la guerre	1940
<i>Note</i>	
La compagnie <i>Séquanaise</i> pratiquait encore les assurances sur le territoire belge mais ne souscrivait plus de contrats d'assurances sur la vie	
Société d'Assurances du Boerenbond Belge	07.12.1922
Société anonyme d'assurances	01.09.1932
✓ Assurances du Boerenbond Belge (ABB)	1941
✓ KBC Verzekeringen	1997
<i>Société générale d'Assurances des Classes Moyennes</i> Voir <i>Algemene Verzekeringsmaatschappij voor de Middenstand</i>	
Société générale d'Assurances et de Crédit foncier	17.12.1920
Société anonyme d'assurances	10.05.1941
↳ Noordstar	01.01.1994
Société mutuelle des Assurances publiques (Association d'Assurance Mutuelle sur la Vie)	1924 26.10.1932

Soleil-Vie (Cie du) (FR)		10.03.1933
Société anonyme française d'assurances, fondée en 1872		24.12.1932
☞ Aigle-Soleil-Vie		1968
☞ Groupe des Assurances Nationales (GAN)		25.12.1969
✓ Zelia		1998
Standard-Vie/Leven		1935
Société anonyme d'assurances		
☞ La patriotique & Standard Life : agrément refusé		01.09.1939
☞ Liquidation		25.01.1941
Fin de la liquidation		14.09.1942
<i>De Ster</i>	<i>Voir</i>	<i>L'Etoile</i>
Thémis		27.07.1919
Société anonyme d'assurances		01.09.1932
☞ Noordstar		28.06.1991
<i>De Toekomst</i>	<i>Voir</i>	<i>L'Avenir</i>
Union-Vie (de Paris) (FR)		24.07.1932
Société anonyme d'assurances, fondée en 1829		01.09.1932
✓ Union-Vie UAP : fusion avec les succursales belges de		
✓ "La Séquanaise", "L'Union (de Paris)" et "L'Urbaine"		24.01.1970
☞ Urbaine-UAP-Vie : fusion		14.12.1977
☞ Royale belge Vie-Accidents		01.01.1987
☞ AXA-Royale Belge		31.05.1999
Union des Propriétaires belges		16/17/10.1890
Société anonyme d'assurances		01.09.1932
☞ Royale Belge : reprise du portefeuille		21.04.1974
Union et Prévoyance		10.06.1906
Société anonyme d'assurances		01.09.1932
☞ Winterthur		09.10.1973
☞ Winterthur Europe Assurances		1988
Union-Genève (CH)		29.08.1928
Société anonyme d'assurances, fondée en 1924		23.12.1932
✓ Helvetia-Vie de Genève		1942-1976
☞ Helvetia-Vie & Accidents s.a. : fusion		1976-1988
✓ Elvia Assurances		1988
☞ Dexia Assurances		1999
Un Toit à Toi		10.12.1938
Société anonyme d'assurances, de coassurances et de réassurances		
☞ Vie à toi : fusion		08.08.1941
✓ Union européenne		1961-1985
✓ Equity & Law, s.a.		1985-1990
☞ Drouot Belgium		26.05.1990
✓ AXA Belgium		29.12.1992
✓ AXA-Royale Belge		31.05.1999

Urbaine		26.12.1900
Anciennement "l'Economie Belge"		
Compagnie belge d'assurances et de réassurances		01.09.1932
✓ Urbaine-U.A.P.-Vie : fusion		14.12.1977
↳ Royale belge Vie-Accidents		03.05.1994
↳ AXA-Royale Belge		31.05.1999
<hr/>		
Utrecht Levensverzekeringen Maatschappij (NL)		18.03.1932
Société anonyme d'assurances, fondée en 1883		01.09.1932
✓ "Utrecht"-Leven, s.a.		16.12.1982
✓ AMEV Assurances Vie		1989
↳ AG 1824 : cession du portefeuille		03.06.1993
↳ Fortis AG		01.01.2000
<hr/>		
<i>De Vaderlandsche</i>	Voir	<i>Patriotique</i>
<hr/>		
<i>Verenigde Eigenaars</i>	Voir	<i>Patrons réunis (Cie des)</i>
<hr/>		
<i>Verenigde Meesters</i>	Voir	<i>Patrons réunis</i>
<hr/>		
<i>Verenigde Provincies</i>	Voir	<i>Provinces réunies</i>
<hr/>		
Victoria de Berlin (D)		10.05.1934
Société anonyme d'assurances, fondée en 1853		05.06.1934
↳ Société mise sous séquestre		09.1944
<hr/>		
<i>Vie à toi</i>	Voir	<i>Un toit à toi</i>
<hr/>		
Vita (Zurich) (CH)		17/18.12.1923
Société anonyme d'assurances, fondée par la Compagnie Zurich		01.09.1932
✓ "Zurich"-Vie, s.a. de droit suisse		1994
<hr/>		
<i>De Volksverzekeringen</i>	Voir	<i>Les Assurances populaires</i>
<hr/>		
<i>Vuurtoeren</i>	Voir	<i>Le Phare</i>
<hr/>		
Winterthur (CH)		30/31.03.1924
Société anonyme d'assurances sur la vie, filiale de la société suisse à Winterthur, fondée en 1923		01.09.1932
↳ Winterthur Europe Assurances		15.03.1995

2e partie : Les Compagnies d'assurances sur la Vie au- jourd'hui et leurs prédécesseurs

Compagnie actuelle	Portefeuilles existant avant guerre repris depuis par ces compagnies
<p>GROUPE ALLIANZ</p> <p>AGF Belgium</p> <p><i>Note</i> Membre de l'International Commission on Holocaust Era Insurance Claims.</p>	<p>Assurances générales de Paris Caisse nationale de Retraite et d'Assurance Phénix espagnol Phénix français</p>
<i>ASLK-Verzekeringen</i>	<i>Voir Groupe Fortis</i>
<i>Les assurances populaires (LAP)</i>	<i>Voir DVV Verzekeringen</i>
<p>GROUPE AXA-ROYALE BELGE</p> <p>AXA Belgium</p> <p>Royale Belge</p> <p>UAB</p> <p>Kortrijkse Verzekeringen</p> <p><i>Note</i> La Compagnie participe à l'International Commission on Holocaust-Era Insurance Claims.</p>	<p>Caisse patronale Abeille - de Bij Confiance Caritas Patrimoine Prévoyance de Paris Un Toit à toi (La vie à toi)</p> <p>Assurance Liégeoise L'Aigle belge Le Foyer General Life Assurances L'Union de Paris Monde-Vie/Leven La Mondiale Union des Propriétaires belges Urbaine</p> <p>Le Foyer</p> <p>Mutuelle courtraisienne</p>
<i>Belgische Leeuw</i>	<i>Voir Lion belge</i>

<i>Belgisch Verhaal (Het)</i>	Voir <i>Recours belge</i>
CGER	Voir <i>Groupe Fortis</i>
CORONA	L'Avenir - De Toekomst Noord-Hollandse
DELTA LLOYD LIFE (EX CGU SA)	Noord-Brabant Provinces réunies
DEXIA ASSURANCES	Helvetia Union de Genève
DVV VERZEKERINGEN	De Volksverzekeringen - Les Assurances populaires (DVV-LAP)
<i>De Vaderlandsche</i>	Voir <i>Groupe ING</i>
GROUPE FORTIS	
Fortis AG	Assurances générales sur la Vie L'Etoile Fédérale de Belgique Le Globe Utrecht Leven
Fortis Banque	CGER - Caisse d'assurances sa
GENERALI BELGIUM	Assurances générales de Trieste Minerve de Belgique De Nederlanden van 1870 Patrons réunis
<i>Note</i>	
Membre de l' <i>International Commission on Holocaust-Era Insurance Claims</i> et créateur d'un fonds <i>in Memory of the Generali Insured in East and Central Europe Who Perished in the Holocaust</i> .	
GROUPE ING	Rotterdamse Verzekering Sociteit (RVS) De Vaderlandsche - La Patriotique
GROUPE KBC	
KBC Verzekeringen	ABB Verzekeringen Boerenbond Lloyd de France-Vie
Delphi Verzekeringen	La Préservatrice-vie

Fidea Verzekeringen nv	Algemeene Verzekeringsmaatschappij voor den Middenstand
Lion Belge	Lion Belge
Mercator & Noordstar	Mercator Noordstar & boerhaave Noordstar-Leven La Bâloise Help U Zelve Société générale d'Assurance et de Crédit foncier Thémis
Nationale Suisse	Garantie nationale – Nationale Waarborg Constantia-Vie/Leven
Naviga	Mutuelle générale française-vie
Norwich Union Life Insurance Sty	Norwich Union Life
OHRA Belgium	Antverpia Le Recours belge
<i>La patriotique</i>	Voir Groupe ING
P & V Assurances	Prévoyance sociale – Sociale Voorzorg
SMAP- OMOB	SMAP- OMOB
<i>Swiss Life (Belgium)</i>	Voir Zelia Assurances
WINTERTHUR EUROPE	Winterthur Union et Prévoyance
<i>Note</i> Membre de l'International Commission on Holocaust-Era Insurance Claims.	
Zelia assurances	Nationale de Paris Aigle-Vie Soleil-Vie
<i>Note</i> Membre du Groupe Swiss Life	
Zurich Vie	Vita SA
<i>Note:</i> Membre de l'International Commission on Holocaust-Era Insurance Claims.	

Annexe 22 : Tableau récapitulatif relatif au marché de l'assurance sur la vie au 31 décembre 1939 (excepté l'assurance de groupe), selon le marché actuel

Groupe	Nom	B/E	nombre de polices	capitaux	% polices	% capitaux	capital moyen assuré
(disparue)	Avenir familial	B	1.505	21.872.878	0,070%	0,171%	14.533,47
AEGON	<i>Eerste Nederlandsche</i>	E	4.041	186.717.951	0,188%	1,462%	46.205,88
Allianz	Assurances générales de Paris	E	52.993	548.956.424	2,468%	4,299%	10.359,04
Allianz	Caisse nationale de retraite et d'assurance	B	980	71.028.909	0,046%	0,556%	72.478,48
Allianz	Phénix espagnol	E	957	31.849.151	0,045%	0,249%	33.280,20
Allianz	Phénix français	E	866	36.484.129	0,040%	0,286%	42.129,48
Allianz*			55.796	688.318.613	2,599%	5,390%	12.336,34
AXA-RB	Abeille	E	3.524	100.747.697	0,164%	0,789%	28.589,02
AXA-RB	Aigle belge	B	2.686	117.973.813	0,125%	0,924%	43.921,75
AXA-RB	Assurance liégeoise	B	1.472	25.482.982	0,069%	0,200%	17.311,81
AXA-RB	Caisse patronale	B	1.440	72.830.930	0,067%	0,570%	50.577,03
AXA-RB	Caritas	B	77.250	76.748.167	3,598%	0,601%	993,50
AXA-RB	Confiance	E	234	4.884.484	0,011%	0,038%	20.873,86
AXA-RB	Foyer	E	200	4.962.865	0,009%	0,039%	24.814,33
AXA-RB	General Life Insurance	E	629	39.029.298	0,029%	0,306%	62.049,76
AXA-RB	Monde	E	434	7.425.345	0,020%	0,058%	17.109,09
AXA-RB	Mondiale	E	3.626	146.602.609	0,169%	1,148%	40.430,95
AXA-RB	Mutuelle courtraisienne	B	478	12.540.074	0,022%	0,098%	26.234,46
AXA-RB	Paternelle-Vie	E	606	16.012.190	0,028%	0,125%	26.422,76

Groupe	Nom	B/E	nombre de polices	capitaux	% polices	% capitaux	capital moyen assuré
AXA-RB	Patrimoine	E	1.229	39.162.814	0,057%	0,307%	31.865,59
AXA-RB	Pays	B	95	929.243	0,004%	0,007%	9.781,51
AXA-RB	Prévoyance de Paris	E	633	25.285.260	0,029%	0,198%	39.945,12
AXA-RB	Royale belge	B	28.857	1.192.068.007	1,344%	9,335%	41.309,49
AXA-RB	Séquanaise Vie	E	325	10.021.144	0,015%	0,078%	30.834,29
AXA-RB	Union de Paris	E	16.017	378.221.535	0,746%	2,962%	23.613,76
AXA-RB	Union des Propriétaires belges	B	1.513	41.516.229	0,070%	0,325%	27.439,68
AXA-RB	Urbaine	B	4.518	122.684.460	0,210%	0,961%	27.154,59
AXA-Royale Belge*			145.766	2.435.129.146	6,789%	19,069%	16.705,74
Corona	Noord hollandsche	E	8.636	24.047.295	0,402%	0,188%	2.784,54
Corona	Toekomst	B	9.199	16.094.233	0,428%	0,126%	1.749,56
Corona			17.835	40.141.528	0,831%	0,314%	2.250,72
Delta Lloyd Life	Noord-Braband	E	135.933	205.955.296	6,331%	1,613%	1.515,12
Delta Lloyd Life	Provinces réunies	B	4.184	124.103.754	0,195%	0,972%	29.661,51
Delta Lloyd Life (ex CGU)			140.117	330.059.050	6,526%	2,585%	2.355,60
DEXIA	Helvetia	B	426	9.662.086	0,020%	0,076%	22.680,95
DEXIA	Union de Genève	E	2.212	37.249.021	0,103%	0,292%	16.839,52
DEXIA			2.638	46.911.107	0,123%	0,367%	17.782,83
DVV-LAP	Volksverzekeringen - Assurances populaires	B	5.660	12.405.994	0,264%	0,097%	2.191,87
Fortis	Assurances générales	B	34.348	1.639.535.008	1,600%	12,839%	47.733,06
Fortis	Cie belge d'ass. des classes moyennes	B	842	21.402.991	0,039%	0,168%	25.419,23

Groupe	Nom	B/E	nombre de polices	capitaux	% polices	% capitaux	capital moyen assuré
Fortis	Fédérale de Belgique	B	201	1.730.270	0,009%	0,014%	8.608,31
Fortis	Globe	B	11.240	24.559.960	0,523%	0,192%	2.185,05
Fortis	Nationale de Bruxelles	B	22	386.000	0,001%	0,003%	17.545,45
Fortis	Phénix belge	B	2.724	61.254.612	0,127%	0,480%	22.487,01
Fortis	Utrecht	E	103.595	713.749.620	4,825%	5,589%	6.889,81
Fortis - AG			152.972	2.462.618.461	7,125%	19,284%	16.098,49
Fortis Bank	CGER Caisse d'assurances		122.038	1.781.812.000	5,684%	13,953%	14.600,47
Generali	Assurances générales de Trieste	E	4.033	174.746.674	0,188%	1,368%	43.329,20
Generali	Métropolitaine	B	157.141	109.937.027	7,319%	0,861%	699,61
Generali	Minerve de Belgique	B	348	2.861.262	0,016%	0,022%	8.222,02
Generali	Patrons réunis	B	1.245	47.597.166	0,058%	0,373%	38.230,66
Generali	Pays-Bas	E	18.474	59.916.864	0,860%	0,469%	3.243,31
Generali	Phare	B	42.378	59.528.187	1,974%	0,466%	1.404,70
Generali*			223.619	454.587.180	10,415%	3,560%	2.032,86
ING	Patriotique-Vaderlandsche	B	11.660	174.728.816	0,543%	1,368%	14.985,32
ING	R.V.S.	E	156.559	391.575.706	7,292%	3,066%	2.501,14
ING			168.219	566.304.522	7,835%	4,435%	3.366,47
KBC	Algemeene Verzekeringmij	B	61	1.572.838	0,003%	0,012%	25.784,23
KBC	Boerenbond	B	3.927	150.768.420	0,183%	1,181%	38.392,77
KBC	Lloyd de France-vie	E	640	28.151.833	0,030%	0,220%	43.987,24
KBC	Préservatrice Vie	E	77	3.164.758	0,004%	0,025%	41.100,75
KBC			4.705	183.657.849	0,219%	1,438%	37.316
Lion Belge	Lion belge	B	2.390	24.308.250	0,111%	0,190%	10.170,82

Groupe	Nom	B/E	nombre de polices	capitaux	% polices	% capitaux	capital moyen assuré
Mercator & Noordstar	Bâloise	E	6.739	232.729.403	0,314%	1,822%	34.534,71
Mercator & Noordstar	Help u Zelve	B	3.663	2.023.150	0,171%	0,016%	552,32
Mercator & Noordstar	Mercator	B	1.709	46.633.904	0,080%	0,365%	27.287,25
Mercator & Noordstar	Noordstar & Boerhaave	B	469	24.363.111	0,022%	0,191%	51.946,93
Mercator & Noordstar	Noordstar-Leven	B	2.640	76.201.840	0,123%	0,597%	28.864,33
Mercator & Noordstar	Thémis	B	25.655	33.822.356	1,195%	0,265%	1.318,35
Mercator & Noordstar			40.875	415.773.764	1,904%	3,256%	10.171,84
Nationale Suisse	Constantia-Vie	B	168.804	247.612.938	7,862%	1,939%	1.466,87
Nationale Suisse	Garantie nationale	B	161	2.003.369	0,007%	0,016%	12.443,29
Nationale Suisse			168.965	249.616.307	7,869%	1,955%	1.477,33
Naviga	Mutuelle générale française	E	422	30.811.077	0,020%	0,241%	73.012,03
Norwich Union	Norwich Union	E	1.268	87.304.694	0,059%	0,684%	68.852,28
OHRA Belgium	Antverpia Leven	B	265.863	360.753.052	12,382%	2,825%	1.356,91
OHRA Belgium	Recours Belge	B	105	955.390	0,005%	0,007%	9.098,95
OHRA Belgium			265.968	361.708.442	12,387%	2,832%	1.359,97
P&V	Prévoyance sociale	B	580.843	1.145.331.769	27,053%	8,969%	1.971,84
SMAP	SMAP	B	5.825	175.192.226	0,271%	1,372%	30.075,92
Winterthur	Union & Prévoyance	B	9.268	145.220.978	0,432%	1,137%	15.669,07
Winterthur	Winterthur	E	2.974	153.612.421	0,139%	1,203%	51.651,79
Winterthur*			12.242	298.833.399	0,570%	2,340%	24.410,50
Zelia	Aigle de Paris	E	407	14.462.272	0,019%	0,113%	35.533,84

Annexe 23 : L'enquête dans le secteur des assurances : fiches récapitulatives par compagnie

Les documents qui suivent, réunis en un fichier, sont les documents de travail de la Commission d'étude relatif à sa mission d'enquête vis-à-vis des compagnies d'assurance sur la vie. Ces documents serviront à mieux comprendre le tableau récapitulatif de la partie 4.3 ainsi que la formule retenue envers chacune des entreprises d'assurances dans le calcul des capitaux non honorés en faveur des victimes du judéocide.

Les fiches sont ventilées en quatre points.

La première partie reprend les éléments historiques : les compagnies actuellement présentes sur le marché, dont la responsabilité couvre les portefeuilles d'entreprises actives avant la Seconde Guerre mondiale. Ces entreprises, avec mention du capital moyen assuré auprès d'elles, ont été incluses dans la fiche technique. Ce paramètre a d'ailleurs servi dans l'établissement des calculs du tableau récapitulatif. En outre, il est indicatif, au même titre que le nombre de contrats en vigueur avant guerre, de la clientèle, aisée ou modeste, de la compagnie ainsi que de la gestion par celle-ci de son portefeuille vie. Enfin est également indiquée la part de marché de 1939 pour l'ensemble des portefeuilles repris. Ces chiffres offrent une image pregnante du taux de pénétration sur le marché à l'aube de la guerre.

La seconde partie porte sur les commentaires qu'il a semblé utiles à la Commission d'étude d'ajouter pour mieux comprendre la situation spécifique de chaque compagnie. Nous nous référons ici au contexte international, notamment aux travaux de la commission Eagleburger, etc.

Le troisième point du document illustre de manière concrète la méthode de travail choisie par la Commission d'étude dans son approche du dossier de l'assurance sur la vie ainsi que la mise en pratique de cette méthode. L'enquête de la Commission d'étude, pour rappel, avait demandé aux compagnies l'envoi de listes mixtes de tous les contrats non réclamés encore disponibles dans leurs archives ou fichiers. Ces listes devaient ensuite être vérifiées par le groupe de recherche de la Commission d'étude via sa banque de données Mala Zimetbaum, avant que ne soient remis à chaque compagnie les noms que la Commission d'étude a retenus comme 'identifications positives' et 'identifications possibles' pour un dernier complément d'informations.

Ce troisième point tient lieu de contrôle des recherches effectuées par et auprès des assureurs, tant au niveau des archives conservées par eux, que des démarches effectuées en concertation.

La quatrième et dernière partie présente la synthèse des résultats. Y sont donnés le nombre de contrats que la Commission d'étude a eu sous les yeux pour vérification, le nombre d'identifications dont il ressort du travail de vérification et, enfin, une évaluation du niveau des archives encore présentes au siège de la compagnie. Cette évaluation s'est faite pour plus précise possible, compte tenu des informations recueillies auprès des assureurs ainsi que, le cas échéant, du contrôle propre par la Commission d'étude des archives. Tout résultat présentant un degré d'exhaustivité différent de 100 % est suivi d'une explication précisant la raison du pourcentage retenu.

Il est à noter que ce fichier présente seulement les entreprises d'assurances qui entraient dans le spectre de la recherche de la Commission d'étude, à savoir les entreprises actives avant l'entrée en guerre de la Belgique.

AEGON

1. Historique

Eerste Nederlandsche (46.206 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 1,462 %

En Nombre de polices : 4.041 (0,2 %)

2. Commentaires

Compagnie néerlandaise, dont le siège aux Pays-Bas a conclu, conjointement à l'ensemble des assureurs hollandais, un accord financier global avec la Commission Eagleburger (ICHEIC).

3. Enquête de la Commission d'études

Aucune remarque particulière.

4. Résultats

Néant.

AGF Belgium (Groupe ALLIANZ)

1. Historique

Assurances Générales de Paris (10 359, 04 BEF)

Caisse nationale de retraite et d'assurances (72 478, 48 BEF)

Phénix espagnol (33 280, 20 BEF)

Phénix français (42 129, 48 BEF)

Part de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 5, 390 %

En nombre de polices en vigueur : 55.796 (2, 6 %)

2. Commentaires

Le groupe allemand Allianz est membre de l'*International Commission on Holocaust-Era Insurance Claims* (ICHEIC).

3. Enquête de la Commission d'étude

Dès février 1999, AGF Belgium, alors AGF-Assubel, faisait parvenir une liste de contrats créés avant 1946 pour lesquels la liquidation était encore en suspens.

3.1 Archives

Issu de la reprise de plusieurs portefeuilles actifs avant la seconde guerre mondiale sur le marché belge, AGF Belgium doit composer avec différentes gestions d'archives. Elle détient les listes comptables des polices Assubel Vie arrivées à terme et dont la liquidation est en suspens. Pour AGF, il s'agit de boîtes d'archives parmi lesquelles se retrouvent les contrats émis avant 1946 et non réclamés. Quant aux dossiers du "Phénix Espagnol", la maison-mère à Paris en possède encore les originaux.

4. Résultats

La Commission d'études a reçu deux listes de 58 contrats (pour AGF-Belgium) et 263 (pour l'ex-Assubel), soit un total de 321 contrats d'assurances.

De cette liste, ont été retenues 1 identification positive (contrat d'assurance de groupe) et 5 identifications possibles, qui concernent l'ex-Assubel.

Exhaustivité des archives : 90 %.

Deux éléments soutiennent notre estimation. D'un part, si la compagnie a retrouvé des boîtes d'archives relatives à des dossiers ouverts avant 1946, elle ne peut affirmer qu'il s'agit bel et bien de la totalité des archives. Quant au "Phénix espagnol" (soit 3,2 % des contrats en vigueur pour la compagnie en 1939), les archives de cette petite compagnie se trouvent à Paris mais n'ont pas été soumises à l'examen de la Commission d'étude.

AXA-Royale Belge

1. Historique

Abeille (25.589, 02 BEF)
Aigle belge (43.921, 75 BEF)
Assurance liégeoise (17.311, 81 BEF)
Caisse patronale (50.577, 03 BEF)
Caritas (993, 50 BEF)
Confiance (20.873, 86 BEF)
Foyer (24.814, 33 BEF)
General Life Insurance (62.049, 76 BEF)
Monde (17.109, 09 BEF)
Mondiale (40.430, 95 BEF)
Mutuelle courtraienne (26.234, 46 BEF)
Paternelle-Vie (26.422, 76 BEF)
Patrimoine (31.865, 59 BEF)
Pays (9.781, 51 BEF)
Prévoyance de Paris (39.945, 12 BEF)
Royale Belge (41.309, 49 BEF)
Séquanaise Vie (30.834, 29 BEF)
Union de Paris (23.613, 76 BEF)
Union des Propriétaires belges (27.439, 68 BEF)
Urbaine (27.154, 59 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 19, 086 %

En nombre de polices : 145.766 (6, 79 %)

2. Commentaires

La compagnie française AXA a fusionné le 31 mai 1999 avec le groupe belge Royale Belge. Sa place sur le marché belge actuel est prépondérante.

Le groupe AXA-Royale Belge a repris, après la guerre, le portefeuille de 20 compagnies opérant en Belgique au 31 décembre 1939. Ces compagnies étaient de taille réduite : 12 parmi elles comptaient moins de 1.500 contrats d'assurance. Seules Caritas, active dans la branche populaire, et la Royale Belge avaient des portefeuilles importants. Cependant, les capitaux investis étaient de loin supérieurs à la moyenne nationale. Caritas constituait encore l'unique exception.

Le Groupe AXA participe, depuis son lancement, aux concertations de l'ICHEIC ; une personne a été détachée à plein temps en Belgique sur ce projet.

Le groupe AXA-Royale Belge a nourri des contacts étroits et répétés avec la Commission d'étude. Lié au processus de l'ICHEIC, le groupe a sollicité

l'avis de la Commission sur la protection de la vie privée concernant la publication des résultats du croisement de ses listes avec la banque de données Mala Zimetbaum. Cet avis a été négatif. AXA-Royale Belge s'est depuis rangée à cet avis et a poursuivi une collaboration proche avec la Commission d'étude.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1 Archives

Le large éventail de portefeuilles du groupe a constitué un obstacle pour la compagnie. Cependant, AXA-Royale Belge a été en mesure de retrouver nombre de cahiers de production, de contrats physiques ou d'autres matériels. Au 31 mai 2001, des informations ont pu être retrouvées pour la quasi totalité des compagnies.

Dans le cadre de la procédure de l'ICHEIC, AXA-Royale Belge a constitué une banque de données dans laquelle sont reprises toutes les personnes renseignées dans les contrats ou cahiers retrouvés, que ces contrats soient actuellement encore ouverts ou fermés. Il est à noter, de surcroît, qu'une des compagnies pour laquelle la Commission d'étude a reçu une liste n'a vu le jour qu'en 1942 (La Vie à toi).

3.2 Enquête proprement dite

Nous avons souligné la place particulière du groupe AXA, tant sur le marché belge que dans le contexte international.

Avant leur fusion, les deux entités, AXA et la Royale Belge, avaient chacune répondu positivement au questionnaire de l'UPEA.

En septembre 1999, le groupe faisait parvenir à la Commission d'étude 5 listes d'assurés dont la police ouverte avant 1945 restait non réclamée. A celles-ci viendront s'ajouter un correctif, la liste de 'Kortrijkse Verzekeringen'.

Depuis la réunion du 16 octobre 2000, la compagnie a pu mettre la main sur de nouveaux registres, qu'elle a invité la Commission à examiner (16 janvier 2001). Ces registres sont relatifs aux anciens portefeuilles de la 'Caisse patronale', la 'Prévoyance', l' 'Abeille', l' 'Union de Paris' et l' 'Aigle belge'. Enfin, dans un souci de complète transparence, le groupe AXA-Royale Belge a remis une liste de plus de 11.700 contrats d'assurance de groupe.

4. Résultats

- La Commission d'étude a reçu au total un nombre de 20.714 contrats, répartis comme suit :

Abeille	1.097
Aigle belge	681

AXA Belgium	42
Caisse patronale/Drouot	310
Caritas	5.883
Kortrijkse Verzekering	18
Prévoyance	170
Royale Belge	142
UAP	18
Union de Paris	512
Vie à Toi	104
Assurance de groupe	11.731
<i>Compagnie inconnue</i>	6

Il ressort de la vérification : 26 identifications positives et 151 identifications possibles, dispersées comme suit :

Compagnie	I. positives	I. possibles
Abeille	3	34
Aigle belge	18	42
AXA Belgium	0	0
Caisse patronale/Drouot	3	6
Caritas	0	57
Kortrijkse Verzekering	0	0
Prévoyance	1	4
Royale Belge	0	5
UAB	0	1
Union de Paris	1	2
Vie à Toi	0	2
Assurance de groupe	13	(89)
<i>Total</i>	39	151
<i>Cas douteux ass. de groupe inclus</i>		(240)

Archives : 100 %

CORONA

1. Historique

Noord-Hollandsche (2.784, 54 BEF)

Toekomst (1.749, 56 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 0, 314 %

En nombre de polices : 17.835 (0, 83 %)

2. Commentaires

Néant

3. Enquête de la Commission d'étude

Dans l'enquête qu'elle a réalisée, la Commission d'étude mettait en exergue le fait que la société Corona avait repris dans son portefeuille actuel le portefeuille de deux compagnies opérant sur le marché belge durant l'entre-deux-guerres. La compagnie est restée muette face à ce constat.

4. Résultats

Néant.

Archives de la compagnie : étant donné qu'elle n'a reçu aucune archive, la Commission d'étude a calculé forfaitairement la participation de l'entreprise dans le fonds commun d'indemnisation réservé par les compagnies d'assurances. Ce calcul tient compte de la part de marché (état du marché de 1939) en capitaux investis et de la somme totale estimée de prestations d'assurance non réclamées par des personnes juives (formule n°2).

Delta Lloyd Life (anc. CGU)

1. Historique

Noord-Brabant (1.515, 12 BEF)
Provinces réunies (29.661, 51 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

Capitaux : 2, 585 %
Nombre de polices : 140.117 (6, 526 %)

2. Commentaires

Le groupe CGU est issu de la fusion intervenue en Angleterre entre les sociétés 'Commercial Union' et 'General Fire and Life Assurance Corp.' La compagnie a modifié sa raison sociale en 'Delta Lloyd Life' le 2 juillet 2001.

3. Enquête de la Commission d'étude

A la demande de son siège social en Angleterre, la compagnie a dressé la liste de tous les contrats souscrits avant 1945 dont elle avait gardé trace. Cette même liste est parvenue à la Commission d'étude : elle mélangeait contrats clôturés et dossiers encore en vigueur.

3.1 Archives

Si les archives provenant des 'Provinces réunies' offrent un grand degré d'exhaustivité, celles de la 'Noord Brabant' sont lacunaires : en cause, les archives de cette compagnie, restées aux Pays-Bas, après la fusion des sociétés. CGU dispose bien de cartes de petit format, fournissant les informations de base relatives aux contrats mais la compagnie ne peut définir quelle proportion d'informations leur manque.

4. Résultats

La Commission d'étude a reçu une liste de 1.845 dossiers.

Une demande de renseignements sur 33 de ces dossiers fut adressée à la compagnie. Il s'agit de 33 identifications possibles (28.665 BEF en capitaux souscrits pour 25.646 BEF en capitaux réduits). Pour information, il manque des données pour 7 dossiers.

Archives : 50 %

Nous renvoyons ici au 3.1 de la présente fiche.

DEXIA

1. Historique

Helvetia (22.680, 95 BEF)

Union de Genève (16.839, 52 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 0, 367 %

En nombre de polices : 2.638 (0, 12 %)

2. Commentaires

En juin 1999, Dexia a repris le portefeuille de la société Elvia Assurances, successeur d'Helvetia et filiale à ce moment d'Allianz Allemagne.

3. Enquête de la Commission d'étude

Les recherches relatives à des polices ayant pris effet avant 1945 et dont le capital n'a pas été liquidé se sont avérées infructueuses (lettre de la direction Vie - 20/07/2000)

4. Résultats

Néant.

DVV-LAP

1. Historique

De Volksverzekeringen - Les Assurances populaires (2.191, 87 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 0,097 %

En nombre de polices : 5.660 (0,26 %)

2. Commentaires

Néant.

3. Enquête de la Commission d'étude.

39 contrats souscrits avant le 1^{er} janvier 1946 sont restés non réclamés à ce jour.

4. Résultats

La Commission d'études a retenu 3 identifications possibles.

Archives : 100 %

FORTIS AG (Groupe Fortis)

1. Historique

Assurances générales (47.733, 06 BEF)
Cie belge d'assurances des classes moyennes (25.419, 23 BEF)
Fédérale de Belgique (8.608, 31 BEF)
Globe (2.185, 05 BEF)
Phénix belge (22.481, 05 BEF)
Recours belge (9.098, 95 BEF)
Utrecht (6.889, 81 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 19, 292 %

En nombre de polices : 153.077 (7, 13 %)

2. Commentaires

Fortis AG provient du rachat par le groupe néerlandais Fortis des Assurances générales, dites AG 1824.

Il est à noter que le groupe Fortis a signé en juin 2000, avec à l'ensemble des assureurs néerlandais, un accord financier avec la Commission Eagleburger.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1 Archives

Fortis AG dispose de très nombreux dossiers 'papier', toujours ouverts ou déjà honorés. La numérotation de ces dossiers permet la distinction entre les différents portefeuilles repris par Fortis AG après la Seconde Guerre mondiale. La Commission d'étude a pu constater l'exhaustivité des données (archives complétées par le système informatique).

L'entité 'Employee Fortis Benefits', centrée sur l'assurance de groupe, a conservé les dossiers sur différents supports : microfilms, papier et informatique, permettant également de constater l'exhaustivité des documents.

3.2 Enquête proprement dite

Fortis AG a fait parvenir une première liste de 6.863 dossiers en février 2000.

L'entité 'Employee Benefits' envoya en décembre 2000 une liste de 589 opérations 'vie' non liquidées en assurance de groupe. Il est à noter que ce tableau était une réponse modifiée à un envoi de septembre 2000 qui établissait alors une liste de 1.497 polices non liquidées. Un examen plus

approfondi, notamment quant à la date de prise d'effet, aura permis à la compagnie d'assurances d'invalider ce premier tableau.

La Commission d'étude était invitée en mars 2001 à juger par elle-même des archives subsistant au siège de la compagnie.

4. Résultats

Pour rappel, la Commission d'étude a reçu deux listes comprenant respectivement 6.863 et 589 dossiers.

a) P & PME :

La Commission d'étude a retenu au terme final de son enquête 30 identifications positives. Enfin, elle a jugé devoir retenir 97 identifications possibles.

b) Employee Fortis Benefits :

2 identification positives et 8 identifications possibles.

Archives : la Commission d'étude estime que Fortis AG a conservé la totalité (100%) de ses archives relatives à l'époque étudiée.

FORTIS Banque Assurances (Groupe Fortis)

1. Historique

CGER Assurances (14.600, 47 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 16, 284 %

En nombre de polices : 122.038 (5, 684 %)

2. Commentaires

L'entité Fortis Bank Assurances se nommait avant guerre, et jusqu'à la reprise par le groupe Fortis, 'Caisse d'assurances' de la CGER. Celle-ci avait une activité limitée à l'assurance-vie et à la constitution de rentes.

Selon la loi du 27/07/1928, les montants assurés étaient limités à 12.000 BEF pour les rentes et à 50.000 BEF par personne assurée pour les contrats d'assurance-vie.

L'article 61 de la loi organique de la CGER prévoyait qu'en cas de déshérence, les capitaux remboursables revenaient à la Caisse d'assurances et que ceux-ci pouvaient être acquis par la Caisse s'ils n'avaient pas été réclamés endéans les 15 ans, à partir du terme de leur exigibilité.

On notera que si, au 31 décembre 1939, le nombre de contrats était de 122.038, il est passé à 85.418 en 1944, soit une diminution de 30 %. Une bonne partie de ces contrats était liée à des prêts hypothécaires.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1 Archives

Fortis Bank Assurances n'est pas en mesure d'établir une liste des rentes en vigueur en date du 31/12/1945. Cependant, elle a pu établir une liste des contrats pour lesquels les montants n'ont pas été réclamés et ont été acquis par prescription de 15 ans depuis 1951 (lettre de la direction - 14/12/1998). Fortis Bank a donc fourni à la Commission d'étude la "liste des contrats en vigueur entre le 01/01/1933 et le 31/12/1945 et versés sur compte provision".

4. Résultats

La Commission d'étude a reçu une liste de 359 contrats.

De ces contrats, il a été tiré 8 identifications possibles.

Archives de la compagnie : la base de recherche commune imposée aux compagnies d'assurances couvrait 1920 à 1945. Compte tenu du fait que Fortis Bank ne peut établir de listes relatives aux rentes en vigueur en 1945 et qu'il lui est impossible de recenser les contrats tombés en déshérence

avant 1933 et non réclamés depuis, la Commission d'étude a retenu un pourcentage de 50 %.

GENERALI Belgium

1. Historique

Generali AG Trieste (43.329, 20 BEF)
Métropolitaine (La) (699, 61 BEF)
Minerve de Belgique (8.222, 02 BEF)
Nederlanden 1870 (3.243, 31 BEF)
Patrons réunis (38.230, 66 BEF)
Phare (Le) (1.404, 70 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 3, 56 %

En nombre de polices : 223.619 (10, 415 %)

2. Commentaires

Entreprise dont la compagnie-mère s'est engagée dans le processus international de la Commission Eagleburger et a créé un fonds international, *the Israeli-Generali Foundation*, doté de 100 millions \$, chargé de régler l'ensemble des questions liées à l'Holocauste, à savoir les demandes individuelles, le financement de la Commission Eagleburger ainsi que ses dépenses.

La vérification des listes a laissé apparaître un grand nombre de noms de personnes d'origine juive, à tel point qu'il est présumé qu'il s'agit d'une compagnie à laquelle recourait, sinon en majorité du moins largement, les personnes visées comme juives par les ordonnances raciales. Toutefois, on notera que ces noms se retrouvaient presque exclusivement à l'intérieur du portefeuille d'AG Trieste – dont le capital moyen assuré représentait en 1939, 43.329,20 BEF.

3. Enquête de la Commission d'étude

Sous la pression de la Commission internationale (ICHEIC), Generali Belgium commença ses recherches dès 1998.

En septembre 1999 étaient envoyés à la Commission d'étude : le rapport historique sur les archives, les relevés des polices 1925-1945 chez AG Trieste, Pays-Bas 1870, La Minerve et Les Patrons réunis. Après vérification par la Commission d'étude et renvoi à Générali, il est apparu qu'une portion congrue des dossiers soumis à l'examen de la Commission n'avaient pas été acquittés. L'explication se trouve dans le mode d'archivage.

Les archives sont divisées en deux parties : archives 'vivantes' et archives 'mortes'. Les premières contiennent toutes les polices en cours, entre 1966 et 1992, au moment du déménagement de la société vers le siège social de Générali Belgium (av. Louise). Par opposition, les archives 'mortes' concernent les polices clôturées. Un sondage réalisé par la compagnie

évaluait à 85 % la proportion de contrats clôturés retrouvés dans les archives 'vivantes'.

Suite à ces constatations, la Commission d'étude s'est rendue en décembre 2000 au siège de Generali afin, précisément, d'y examiner l'état des archives. Cette visite a permis de constater un pourcentage élevé de dossiers clos. La Commission d'étude a marqué son empressement à recevoir un répertoire des dossiers d'assurances de la branche populaire, jusque là peu considérée par la compagnie.

En février 2001, Generali faisait parvenir 38 microfiches reprenant les polices d'assurances 'branche populaire'.

Dans le même temps, Generali Belgium s'adressait au siège central à Trieste pour obtenir des informations supplémentaires relatives aux dossiers mis en évidence. Une première partie de réponse est parvenue à la Commission d'étude le 14 mai 2001.

4. Résultats

Données : trois listes totalisant un nombre de 7.777 polices (dont 4.853 pour Generali AG Trieste) ainsi que 38 microfiches (reprenant plus de 30.000 contrats, ouverts pour la plupart après la guerre).

La Commission a vérifiée les listes qui lui ont été remises, sans distinction de l'état de la police. Elle a retenu 103 dossiers de personnes inscrites dans la banque de données MZDB et 205 identifications possibles, selon les critères retenus par la Commission d'étude. Soit un total de 308 dossiers, pour lesquels la Commission a demandé une ultime vérification à Generali Belgium.

Voici le nombre de contrats non réclamés, résultant de cette ultime vérification :

		Déportés	Non déportés	Sans info
AG Trieste	id. positives	11	8	15
	id. possibles	0	0	25
Pays-Bas 1860	id. positives	0	0	0
	id. possibles	0	0	9

Il est à noter que certains contrats sont libellés en devises étrangère (dollar américain, florin néerlandais et livre anglaise surtout).

Archives

Certains dossiers sont restés introuvables, malgré la demande formulée en Italie. Aussi, la Commission d'étude estime l'exhaustivité des archives à 95 %.

KBC

1. Historique

Algemeene Verzekeringsmaatschappij (25.784, 23 BEF)
Boerenbond (38.392, 77 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

Capitaux : 1,193 %

En nombre de polices: 3.988 (0, 186 %)

2. Commentaires

Le Boerenbond, au portefeuille, somme toute limité, était surtout actif dans les campagnes. Pour cette raison, il est probable que la compagnie a connu une clientèle juive moindre que d'autres compagnies belges.

La Commission d'étude a préféré faire une distinction entre les portefeuilles KBC et ex-Fidea (pour cette dernière, cf. fiche suivante). Cette distinction se légitime du fait de la gestion différente

3. Enquête de la Commission d'étude

Malgré ses recherches, la compagnie n'a pas retrouvé de polices souscrites avant 1945, pour lesquelles le paiement n'a pu avoir lieu.

La politique en matière d'archives impliquait leur destruction 30 ans après le dernier acte de gestion. Parmi les dossiers encore manipulés en 1970 ou plus tard, tous auraient bénéficié d'une libération. Cependant, la compagnie n'est pas en mesure de confirmer son point de vue à l'aide de document.

4. Résultats

En l'absence d'archives, la Commission d'étude a établi une seconde formule de calcul, proportionnelle à la part de marché de la compagnie en 1939.

FIDEA (Groupe KBC)

1. Historique

Lloyd de France "vie" (43.987, 25 BEF)

Préservatrice "vie" (41.100, 75 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 0, 245 %

En nombre de polices : 717 (0, 033 %)

2. Commentaires

Liste parvenue à la Commission d'étude dès avril 2000.

3. Enquête de la Commission d'étude

La compagnie reconnaissait posséder encore 76 contrats souscrits avant 1945 non réclamés.

4. Résultats

La Commission d'études a retenu, parmi les 76 polices, 1 identification possible.

Archives : 100 %

LION BELGE

1. Historique

Lion Belge (10.170, 82 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 0, 19 %

En nombre de polices : 2.390 (0, 11 %)

2. Commentaires

Néant

3. Enquête de la Commission d'études

Après réponse de la compagnie signifiant à la Commission d'étude qu'elle ne détenait pas de contrats ouverts avant 1945 et non réclamés à ce jour, les investigations n'ont pas été poussées plus avant.

4. Résultats

Néant.

MERCATOR-NOORDSTAR

1. Historique

Bâloise (35.534, 71 BEF)
Help u Zelve (552, 32 BEF)
Mercator (27.287, 25 BEF)
Noordstar & Boerhaave (51.946, 93 BEF)
Noordstar-Leven (28.864, 33 BEF)
Thémis (1.318, 35 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 3, 256 %
En nombre de polices : 40.875

2. Commentaires

Mercator & Noordstar fait partie de 'Baloise Group'.

Réunissant diverses entités, la compagnie - installée à Anvers et à Gand - a mis quelque temps à mettre la main sur ses archives : les attermolements de la compagnie témoignent d'un manque de coordination entre les deux sièges. Le travail réalisé par le service juridique de Gand semble avoir été ignoré de la cellule anversoise.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1 Archives

L'état des archives est disparate : la compagnie a dressé une liste des contrats non réglés à partir des registres de production, des dossiers de dommages et des archives 'vivantes' de Noordstar. Pour la branche 'Mercator', il ne reste plus qu'un fichier informatique.

Ces archives ne sont pas exhaustives : il manque un cahier de prestations et, à ce jour, malgré les demandes de la Commission d'étude, il ne nous est parvenu aucune information relative au portefeuille de la Thémis.

3.2 Enquête proprement dite

Invitée par Mercator & Noordstar, la Commission d'étude a pu se rendre compte des efforts réalisés par la compagnie.

Egalement à la demande de la Commission d'étude, Mercator & Noordstar a pris soin d'analyser les listes de 'Thémis', essentiellement active en branche populaire. Toutefois, aucune réponse n'est parvenue à la Commission d'étude.

4. Résultats

La compagnie a fourni une liste de 331 dossiers.

La Commission d'étude a retenu 4 identifications possibles.

Archives : elles sont estimées, suite aux remarques précitées à 70 %.

NATIONALE SUISSE

1. Historique

Constantia-vie (1.466, 87 BEF)

Garantie nationale (12.443, 29 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 1, 955 %

En nombre de polices : 168.965 (7, 87 %)

2. Commentaires

Il importe de faire la distinction entre les deux sociétés actives avant la Seconde Guerre mondiale. Le portefeuille de la 'Garantie nationale' ne comptait que de 161 polices. Constantia, pour sa part, était une compagnie principalement active en branche populaire.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1 Archives

Les archives physiques pour la période antérieure à 1945 n'existent plus. Ont cependant été conservés sur le réseau informatique, tous les contrats conclus avant 1945 qui restent encore actuellement en cours. (lettre de la direction générale - 04/04/2000)

4. Résultats

La Commission d'étude a reçu une liste de 1945 contrats encore en vigueur, signalant nom et prénom, date de naissance du preneur d'assurance ainsi que les numéro, année d'effet et capital payable en cas de décès de la police d'assurance.

Sur base de cette liste, la Commission d'étude a retenu 28 identifications possibles.

Archives : 100 % des contrats 'ouverts' conservés sur support informatique.

NORWICH UNION

1. Historique

Norwich Union (68.852, 28 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 0,684 %

En nombre de polices : 1.268 (0,06 %)

2. Commentaires

Cette compagnie britannique était représentée avant guerre par les agents 'Martroye, Baugniet et Varlez'. Pendant les années de guerre, l'entreprise fut placée sous séquestre et sa gestion fut confiée à la compagnie allemande Allianz.

Lorsque le cabinet a arrêté ses activités, il n'existait plus aucun contrat ouvert avant 1945 qui n'avait pas été acquitté.

3. Enquête de la Commission d'étude

En l'absence de tout contrat encore ouvert, Norwich Union n'a pas conservé les archives de son agence.

4. Résultats

Néant

OHRA

1. Historique

Antverpia Leven (1.356, 91 BEF)

Recours Belge (9.098,95 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 2, 832 %

En nombre de polices : 265.968 (12, 387 %)

2. Commentaires

La maison-mère 'Delta Lloyd Nuts Ohra' a commandé à la compagnie une banque de données réunissant les informations relatives aux contrats ayant pris leur effet entre 1920 et 1945. Cet encodage, commencé en janvier, s'est achevé en juin 2001. Il a mis en évidence 136.486 dossiers.

La compagnie n'a reçu à ce jour aucune demande individuelle de renseignements.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1 Archives

La compagnie dispose des anciens registres manuscrits, ordonnés selon le numéro de police, de la compagnie Antverpia. Cependant, force est de constater que les peu ou prou 136.000 dossiers sont bien loin des chiffres relayés dans le *Rapport annuel sur le contrôle de l'assurance sur la vie* pour l'année 1939.

4. Résultats

La compagnie a fourni une liste de 50 contrats d'assurances, renseignant nom, prénom et date de naissance de l'assuré ainsi que la date d'effet et le capital assuré. La Commission d'étude a également reçu une seconde liste inutilisable, comportant pour seule indication, le numéro du contrat.

La Commission d'étude a retenu 2 identifications possibles, contractées par la même personne.

Archives de la compagnie : la Commission d'étude reconnaît l'énorme travail réalisé par l' Ohra. Cependant, une comparaison entre le nombre de dossiers introduits et le nombre de contrats en vigueur en 1939 indique un rapport de 51,33 %. C'est ce pourcentage que la Commission d'étude a décidé de retenir.

P & V

1. Historique

Prévoyance sociale (1.971,84 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 8,969 %

En nombre de polices: 580.843 (27,05 %)

2. Commentaires

De loin la plus importante sur le marché des assurances en Belgique, à la date du 31 décembre 1939, avec plus de 580.000 contrats en vigueur, cette compagnie proposait essentiellement des contrats de type 'vie entière à primes viagères'.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1 Archives

La compagnie a créé une banque de données relative à tous les contrats (y compris des contrats émis avant 1945) pour lesquels il y a eu acte de gestion depuis les années '70.

La compagnie a conservé, sur fiche, les données relatives à la plupart des contrats émis depuis sa création et pour lesquels il n'y a pas eu d'acte de gestion.

Les archives de la compagnie sont complètes. Toutefois, les renseignements fournis sont succincts : nom, prénom, date de naissance, prise de cours du contrat et montant capitalisé.

4. Résultats

La compagnie a fourni, sur support informatique, un fichier de 91.006 contrats souscrits avant le 31 décembre 1945 et non réclamés. Les contrats sont pratiquement tous de type 'vie entière' pour lequel le paiement de la garantie ne s'effectue qu'en cas de décès de l'assuré. Or, pour bon nombre de ces contrats, cette information relative au décès de l'assuré manque. Ceci explique le grand nombre de contrats non honorés. Ultime précision : la plupart du temps, des paiements de primes ont encore été acquittés après le 31 décembre 1945.

La Commission d'étude a requis des renseignements complémentaires concernant 495 contrats.

Elle a ensuite réduit ce nombre à 220 contrats jugés intéressants. 12 identifications positives, dont 5 personnes déportées et 208 identifications possibles.

Archives de la compagnie : 100 %.

RVS (Groupe ING)

1. Historique

Rotterdamsche Verzekering Societeit (2.501, 14 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 3, 066 %

En nombre de polices : 156.559 (7, 29 %)

2. Commentaires

La compagnie néerlandaise RVS, principalement active dans la branche populaire avant guerre, fait partie du groupe néerlandais ING. Ce groupe a négocié en juin 2000 au sein de l'association des assureurs néerlandais un accord global avec la Commission Eagleburger.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1 Archives

La société ne dispose plus d'archives physiques pour les polices conclues avant 1945. Cependant, l'informatisation des données a permis de conserver la fiche des polices dont le montant reste non réclamé.

La compagnie a fait parvenir à la Commission d'étude 5 listes différentes. La plus importante, 'Assurances populaires - Vie entière', est également la plus sujette à caution. Le nom des assurés y a été saisi de manière parfois différente (un numéro de dossier par famille), en tous cas, de manière peu lisible : les particules 'De', 'Van Den' ont parfois été indiquées au début, parfois en fin, parfois sous les initiales 'D', 'VD'. Les prénoms manquent ou apparaissent sous leur initiale.

La confrontation de cette liste, longue de 24.734 contrats, avec la banque de données, s'est donc avérée difficile.

4. Résultats

La Commission d'étude a reçu au total 26.143 contrats, répartis en 5 listes.

8 identifications positives pour 5 assurés.

31 identifications possibles ont été retenues pour les listes 2 à 5 ; pour la liste '1', 353 identifications possibles ont été mis en exergue. Au total, la Commission d'étude a conservé 384 identifications possibles.

Archives de la compagnie : 95 %

La Commission d'étude est convaincue de l'exhaustivité des archives. Toutefois, vu la grande difficulté relative au contrôle des listes, la Commission d'étude a ressenti la nécessité d'introduire un quotient d'incertitude.

De Vaderlandsche (Groupe ING)

1. Historique

Patriotique - Vaderlansche (14.985, 32 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 1, 368 %

En nombre de polices : 11.660 (0, 54 %)

2. Commentaires

'De Vaderlandsche - La Patriotique' fait partie du groupe néerlandais ING, lequel a conclu, avec à l'ensemble des assureurs néerlandais, un accord financier avec la Commission Eagleburger afin d'éviter toute action contre leurs intérêts aux Etats-Unis.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1 Archives

La compagnie dispose encore actuellement des registres manuscrits des compromis d'assurances émis par la compagnie. Ces registres - exhaustifs - mentionnent les plus ou moins 22.500 contrats conclus entre 1923 et 1946. Les informations émanant de ces cahiers ont été enregistrées sur support informatique et transmises à la Commission d'étude.

4. Résultats

La Commission d'étude a reçu une liste de 49 contrats.

Seule 1 personne (2 contrats) a été retenue par la Commission d'étude : 2 identifications positives.

Archives de la compagnie : 100 %

VICTORIA

1. Historique

Victoria (26.162, 50 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 0,271 %

En nombre de polices : 1.322 (0,06 %)

2. Commentaires

D'origine allemande, cette entreprise d'assurances possédait deux succursales en Belgique, l'une à Bruxelles, l'autre dans la région d'Eupen-Malmédy. En septembre 1944, à l'instar des entreprises d'intérêt allemand, la Victoria de Berlin fut mise sous séquestre et dût cesser ses activités en Belgique. Le portefeuille 'vie' fut liquidé par rachat des polices auprès des assurés, grâce aux réserves mathématiques disponibles.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1 Archives

Les archives de la compagnie, détenues par l'Office de contrôle des Assurances ont été remises à la Commission d'étude en octobre 1999. Elles comprennent les livres de liquidation de l'entreprise.

4. Résultats

Après la guerre, les services chargés du séquestre de la 'Victoria' ont averti les assurés de la possibilité de rachat de leur contrat. Au terme de la procédure, 16 assurés sont demeurés introuvables.

Aucun contrat n'appartient aux catégories 'identification positive' ou 'identification possible'.

WINTERTHUR

1. Historique

Union & Prévoyance (15.669, 07 BEF)

Winterthur (51.651, 79 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 2, 34 %

En nombre de polices : 12.242 (0, 57 %)

2. Commentaires

Le groupe suisse 'Winterthur-Europe Assistance' est membre, depuis sa création en octobre 1998, de la Commission internationale Eagleburger.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1 Archives

Le portefeuille 'vie' de la Winterthur comprend deux compagnies actives en 1939 : la Winterthur d'abord, filiale belge de la compagnie suisse, et la société 'Union & Prévoyance'. Si pour sa filiale, le groupe dispose d'une copie des contrats au siège même à Winterthur, et, partant, d'archives qu'il a pu contrôler pratiquement dans son entièreté (90 %), la situation est différente pour 'Union & Prévoyance'. Au vu du nombre de contrats conclus et de ceux dont elle a gardé trace, Winterthur ne peut garantir l'exhaustivité des archives de l'Union (25 %).

3.2 Constatations

Très attentive aux procédures mises en place par la Commission Eagleburger, Winterthur a créé une banque de données pour laquelle elle a saisi un nombre très élevé d'entrées (300.000 noms introduits). Un contrôle rigoureux de tous les contrats encore à disposition n'a cependant permis de relever qu'un nombre très modeste de contrats non réglés.

4. Résultats

La Commission d'étude a reçu 11 contrats non réclamés pour la Winterthur et 3 contrats pour Union & Prévoyance.

1 identification possible pour la Winterthur, 2 identifications possibles pour 'Union & Prévoyance'.

Archives de la compagnie : comparant le nombre de contrats émis entre 1920 et 1945 et le nombre de contrats qu'elle a retrouvés, Winterthur dispose de 90 % des archives de sa filiale et reconnaît ne plus posséder que 25 % des contrats émis par 'Union & Prévoyance'.

ZELIA

1. Historique

Aigle de Paris (35.533, 84 BEF)

Nationale de Paris (47.476, 15 BEF)

Soleil (36.622, 26 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 1, 684 %

En nombre de polices : 4.661 (0, 22 %)

2. Commentaires

Zelia, anciennement dénommée 'Groupe des Assurances Nationales' (GAN), est membre du Groupe Swiss Life .

3. Enquête de la Commission d'étude

L'enquête de la Commission d'étude s'est déroulée selon les trois phases essentielles : demande d'envoi des listes, demande de précision sur les contrats mis en exergue et précisions relatives aux archives disponibles.

Il est à signaler que la liste envoyée par Zelia ne concerne que les contrats souscrits auprès de la Nationale Vie. Pour les portefeuilles de 'Cité Vie', 'Condor', le 'Soleil Vie' et l' 'Aigle Vie', la compagnie n'a retrouvé aucune trace de contrats non honorés (cf lettre émanant de la direction de la compagnie - 14/12/2000). Ces trois portefeuilles comptabilisaient ensemble, à l'aube de 1940, 532 polices.

4. Résultats

La Commission d'étude a reçu, au total, une liste de 13 noms.

Elle a retenu 1 identification possible.

Archives de la compagnie : considérant que la compagnie n'a pas retrouvé trace d'une partie de son portefeuille, comptant pour 11,5 % de l'ensemble des contrats, la Commission d'étude a pris, pour base de calcul, une proportion de 88, 5 %.

ZURICH

1. Historique

Vita (48.203, 39 BEF)

Parts de marché au 31 déc.1939 :

En capitaux : 1,517 %

En nombre de polices : 4.020 (0,187 %)

2. Commentaires

La compagnie suisse d'assurances Zurich est signataire du *Memorandum of Understanding* instituant la Commission internationale Eagleburger.

La branche belge de la compagnie, Vita, existe depuis 1926. Depuis sa création jusqu'à 1945, 9.576 polices y ont été souscrites.

3. Enquête de la Commission d'étude

3.1 Archives

Les archives mortes de la compagnies ont été détruites dans les années '80. La succursale belge ne dispose plus d'archives relatives à la période intéressant notre étude. Les informations fournies proviennent directement du siège social en Suisse. Ces recherches ont abouti assez rapidement. Les informations proviennent de livres de production, mais se limitent au nom de l'assuré et au pays où la police a été contractée.

4. Résultats

Il appert des archives du siège social à Zurich qu'une seule police datant d'avant 1945 reste encore ouverte, dont les primes sont encore payées actuellement (i.e. en 1997). Quant au portefeuille de la compagnie Vita, 5 polices sont restées impayées.

La vérification de cette courte liste a amené à prendre en compte 2 identifications possibles.

Archives de la compagnie : 60 %

La Commission d'étude considère que la destruction des archives dans les années '80 a pu provoquer la disparition de contrats entrant dans le spectre de ses recherches. Aussi, la Commission d'étude a décidé de retenir un quotient de 60 % en fonction du pourcentage moyen de contrats non honorés pour l'ensemble des compagnies, pourcentage auquel arrive la compagnie dans la proportion soulignée plus haut.

Annexe 24 : 1^{re} enquête : recherche des biens culturels issus de la Communauté juive dans les institutions culturelles

Questionnaire de contact

1. Identification de l'établissement (date de création de l'institution et de constitution des collections si elle est différente). Les collections comprennent-elles des pièces provenant d'autres établissements? Si oui lesquels?

2. Quelle était la situation de l'institution pendant la guerre? L'institution a-t-elle fonctionné en tant que telle? Si ce ne fut pas le cas, quelle fut son affectation et celle des bâtiments?

3. Archives disponibles concernant la période 1940-1954, particulièrement sur les acquisitions et les achats d'œuvres (documents écrits / iconographiques).

4. A votre connaissance certains biens présents dans votre institution sont-ils concernés par cette recherche?

5. Votre institution a-t-elle déjà été contactée à ce sujet? Si oui, par qui et quand?

6. A votre connaissance, des recherches ont-elles été menées précédemment dans votre institution?

7. Remarques.

8. Nom et coordonnées complètes de la personne de contact.

Annexe 25 : 2^e enquête : recherche des biens culturels des victimes de l'Holocauste dans les institutions culturelles.

Deuxième liste de questions complémentaires

1. Veuillez joindre une liste des biens culturels qui ont été acquis par votre institution durant la période comprise entre 1940 et 1954. (liste reprenant le titre de l'œuvre, l'artiste, la nature de l'œuvre et l'origine.). Cette liste peut se présenter, par exemple, sous la forme d'une copie de votre inventaire.
2. Quelles sont les personnes privées ou institutions qui ont utilisé votre établissement afin de mettre en dépôt leurs collections durant la période comprise entre 1940 et 1948? Donnez une description de ces personnes ou institutions.
3. Quels sont les contacts (correspondances, œuvres cédées) que votre institution a eu avec l' Office de Récupération économique (ORE)?
4. Quels biens culturels se trouvent dans votre institution, datant de la période 1940-1954, qui ne sont pas repris dans votre inventaire? Veuillez joindre une liste reprenant le titre de l'œuvre, l'artiste, la nature de l'œuvre et l'origine.

Il va de soi que toute information que vous communiquerez à la Commission d'étude des Biens juifs sera traitée avec la plus stricte confidentialité.

Annexe 26 : Aperçu des biens culturels localisés par la Commission d'étude au sein des musées

L'étude qui suit se limite aux institutions dans lesquelles nous avons remarqué la présence de biens de provenance juive identifiée, non identifiée ou inconnue. Elle s'articule selon 3 sections à savoir les œuvres cédées par l'ORE, les dépôts, les pièces inventoriées et non inventoriées.

I. Les institutions culturelles

- Les Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique, Bruxelles

Œuvres cédées par l'ORE

Corinth, Lovis, *Fleurs*

Huile sur toile

81 x 66 cm

N° inv. : 6605

Provenance :

-Collection inconnue

-Lieu de récupération inconnu

-Récupéré par L. Van Puyvelde à Bruxelles et acheté par l'institution à l'ORE en 1951

Conclusion : provenance inconnue

- Musées royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles

1. Œuvres cédées par l'ORE

1.1. Paris

Sur les 352 œuvres cédées par l'ORE au Musées royaux d'Art et d'Histoire le 13 septembre 1949, 292 sont de provenance juive non identifiée dont 63 pièces se trouvent dans la section Antiquité romaine et grecque, 16 dans la section Argenterie, 125 dans la section Asie, 6 dans la section Céramique, 6 dans la section Folklore, 34 dans la section Islam, 8 dans la section

Orfèvrerie et Métaux non précieux, 33 dans la section Proche-Orient, 1 dans la section Verrerie.

Les 63 pièces de la section Antiquité romaine et grecque sont pour la plupart des objets en bronze et en terre cuite : épingle en bronze (ORE 20), clef en bronze (ORE 61), buste en bronze d'un adolescent (ORE 51), fragment de statuette en terre cuite (ORE 39), petite figurine en terre cuite (ORE 59), hampe en terre cuite (ORE 32). Parmi les 16 objets présents dans la section Argenterie figurent des chandeliers : un chandelier en argent (ORE 104), une plaque en argent repoussé et gravé (ORE 102) et une corbeille en argent (ORE 103). Les 125 pièces de la section Asie sont essentiellement des vases, des statues de bouddhas, et des récipients en bronze, en porcelaine et en faïence. Parmi les six pièces de la section Céramique, nous recensons des objets en porcelaine et en faïence tels une plaque en faïence, deux amphores de style Empire et un plat triangulaire. Parmi les 6 pièces de la section Folklore, nous relevons une boîte en cuivre gravé (ORE 94) et des bassines en cuivre (ORE 248). Les 34 pièces de la section Islam sont principalement des carreaux de revêtement mural en provenance d'Iran. La section Orfèvrerie et Métaux non précieux rassemble 8 pièces en étain et en argent parmi lesquelles une cruche en étain (ORE 97) et une médaille avec le portrait de Louis XVI (ORE 110). Les 33 pièces de la section Proche-Orient sont, pour la plupart, des objets en bronze du Luristan : anneau en bronze (ORE 129), vase en bronze (ORE 127), mors en bronze (ORE 115). Les pièces de la section Verrerie sont un ensemble de flacons en verre (sans numéro ORE).

Provenance de ces 292 objets :

- Trouvés par le Service de Récupération français dans un dépôt de l'ERR à Nikolsburg (Tchécoslovaquie)
- Transférés à Paris
- Restitués à la Belgique le 26 février 1948 (P28 à P 314, P320 à P326)
- Mis en dépôt aux Musées royaux d'Art et d'Histoire le 13 septembre 1949

Conclusion : provenance juive non identifiée

1.2. Munich

Horloge de table hexagonale

12,7 x 6,5 cm

Signée G. Rulke

N° inv. : IP 62

Provenance :

- Collection privée juive, Belgique
- Sélectionnée par l'ERR parmi les objets spoliés lors de la *Möbelaktion Belgien*
- Retrouvée à *Schloss Kogl* et transférée au *Collecting Point* Munich (n° 21829)
- Restituée à la Belgique le 4 août 1947 sous la référence A188

- Cédée aux Musées royaux d'Art et d'Histoire en 1951

Conclusion : provenance juive non identifiée

Horloge de table hexagonale

13 x 6,5 cm

Signée E. Wecherlin

N° inv. : IP 63

Provenance :

- Collection privée juive, Belgique

- Sélectionnée par l'ERR parmi les objets spoliés lors de la *Möbelaktion*
Belgien

- Retrouvée à *Schloss Kogl* et transférée au *Collecting Point* Munich (n° 21848)

- Restituée à la Belgique le 4 août 1947 sous la référence A203

- Cédée aux Musées royaux d'Art et d'Histoire en 1951

Conclusion : provenance juive non identifiée

Horloge de table, *Tour d'Augsbourg*

36,5 cm

Etiquette *Eglofs/Holztetten*

N° inv. : IP 64

Provenance :

- Collection privée juive, Belgique

- Sélectionnée par l'ERR parmi les objets spoliés lors de la *Möbelaktion*
Belgien

- Retrouvée à *Schloss Kogl* et transférée au *Collecting Point* Munich (n° 44122)

- Restituée à la Belgique le 4 août 1947 sous la référence A280

- Cédée aux Musées royaux d'Art et d'Histoire en 1951

Conclusion : provenance juive non identifiée

1.3. Bruxelles

Ecole flamande, *Saint Sébastien*

Statue en bois polychromé

XVIe siècle

N° inv. : inconnu

Provenance :

- Retrouvé par l'ORE dans un dépôt allemand à Bruxelles

- Vendu à la *Vente publique de meubles anciens et modernes et d'objets d'art*,
Bruxelles, Palais des Beaux-Arts, 30 décembre 1948, lot n° 177

- Acheté par l'*Administration des Beaux-Arts* pour les Musées royaux d'Art et
d'Histoire

Conclusion : provenance inconnue

Ecole flamande, *Calvaire : le Christ entre les deux larrons*

Bois sculpté

N° inv. : inconnu

Provenance :

- Retrouvé par l'ORE dans un dépôt allemand à Bruxelles
- Vendu à la *Vente publique de meubles anciens et modernes et d'objets d'art*, Bruxelles, Palais des Beaux-Arts, 30 décembre 1948, lot n° 186
- Acheté par l'*Administration des Beaux-Arts* pour les Musées royaux d'Art et d'Histoire

Conclusion : provenance inconnue

2. Dépôts

Composition attribuée à Lucas Cornélis, *Mois de Lucas : La récolte*
Tapisserie, Manufacture des Gobelins

Dossier dépôt n° 3294

Provenance :

- Tapisserie faisant partie du dépôt Andriessse en décembre 1939 aux Musées royaux d'Art et d'Histoire
- Saisie du dépôt Andriessse en mars 1942 par l'ERR
- Restituée en 1948 par l'ORE
- Dépôt de Elisabeth Andriessse le 21 septembre 1948
- Aucun justificatif confirmant la reprise de la tapisserie par Mme Andriessse, dépôt non localisé, à ce jour, dans le musée

Conclusion : provenance juive identifiée

Tapis persan

Dossier dépôt n° 3294

Provenance :

- Tapis faisant partie du dépôt Andriessse en décembre 1939 aux Musées royaux d'Art et d'Histoire
- Saisie du dépôt Andriessse en mars 1942 par l'ERR
- Restitué en 1948 par l'ORE
- Dépôt de Elisabeth Andriessse le 21 septembre 1948
- Aucun justificatif confirmant la reprise du tapis par Mme Andriessse, dépôt non localisé, à ce jour, dans le musée

Conclusion : provenance juive identifiée

3. Pièces non inventoriées

Fragments de céramique

Marques : étiquettes *Einsatzstab RR, MA F, MA P*, numéro manuscrit.

Provenance :

- Débris de poteries, porcelaines et objets divers ayant subi "l'action du feu", récupérés à Paris le 26 février 1948 et "cédés gratuitement aux musées d'art et d'histoire" le 13 septembre 1949

Conclusion : provenance juive non identifiée

➤ Bibliothèque royale Albert Ier, Bruxelles

Pièces inventoriées

Livre d'Esther

Rouleau en Hébreu

N° inv. : IV 32

Provenance :

- Transmis le 9 mars 1956 par l'Auditorat général à la Bibliothèque royale Albert Ier

Conclusion : provenance inconnue

Avant 1948, l'Auditorat général a transmis 4400 livres imprimés à la Bibliothèque royale Albert Ier. Ces derniers, localisés dans la section *Collections générales, livres imprimés*, sont issus des séquestres ennemis allemands. Toutes ces publications sont écrites en allemand ou en italien. Bien qu'une partie de ces livres sont des publications propagandistes de tendance national-socialiste, nous avons remarqué la présence de livres d'auteurs juifs comme Jakob Wassermann, Stefan Zweig et Kurt Tucholsky, proscrits pendant la Seconde Guerre mondiale. Ces auteurs sont fréquemment mentionnés parmi les livres spoliés dans les bibliothèques des émigrés juifs allemands et enregistrés dans la banque de données.

Wassermann, Jakob, *Deutsche Charaktere und Begebenheiten*
Gesammelt und herausgegeben von Jakob Wassermann,
Berlin, Fischer, 1915, IV 34.283

Zweig, Arnold, *Mädchen und Frauen, 14 Erzählungen*
Berlin, Kiepenheuer, 1931, IV 30.050 A

➤ Musée royal de l'Armée et de l'Histoire militaire,
Bruxelles

Dépôts

Drapeau d'une société d'anciens Combattants Juifs (1914-1918)

108 x 114 cm

N° inv. : XLV/1252

Date d'entrée au musée : non mentionnée

Description : lion entre deux branches de laurier *The Jewish Ex-Servicemen.*

Les anciens Combattants Juifs. 1914-1918"

Autre face : même décor avec texte hébraïque

Marque : "Hersleven rue Limnander. Bruxelles"

Provenance :

- "Déposé pour être caché en août 1943 (non inscrit par mesure de précaution)"

- Localisé dans les réserves du musée

Conclusion : provenance juive identifiée

Dessus de hampe

Hauteur : 35 cm

N° inv. : 1253

Date d'entrée au musée : non mentionnée

Description : "dessus de hampe en cuivre :

étoile de David avec lion, pomme, et tube en cuivre"

Marque : "Hersleven rue Limnander. Bruxelles"

Provenance :

- "Déposé pour être caché en août 1943 (non inscrit par mesure de précaution)"

- Localisé dans les réserves du musée

Conclusion : provenance juive identifiée

Par ailleurs, nous avons relevé l'objet suivant pour lequel le musée n'a pas trouvé d'information complémentaire quant à la date d'entrée et la provenance de ce dernier :

Impression en noir : badge de combattant juif (1914-1918)

Badge

26 x 20 cm

N° inv. : VIII/2538

Date d'entrée : inconnue

Marque : B'rith Hachajal, cachet rouge de la
Fraternelle des anciens Combattants et Invalides
en Belgique.

Conclusion : provenance inconnue

➤ Musée juif de Belgique, Bruxelles

Pièces inventoriées

Gobelet de circoncision

Bruxelles-1815

Argent gravé sans doute par Abraham Wolf à Bruxelles en février 1815

N° cat. : 99

Inscription : "Présent le Shabat 29 du Mois d'Adar 1 de l'année 5575 du Parrain Rav Shimon pour le garçon David, fils de Mayer Levie (...)"

Provenance :

-Don C. Lagrand au Musée juif de Belgique le 31 juillet 1992 à la mémoire de Madeleine Mayer

Conclusion : provenance inconnue

Coupe

1923

Argent

H : 30 cm; Diam. : 41 cm

N° inv. : 37

Marque : poinçon de E. Marcus-800-All.

Provenance :

-Offerte par le Comité de l'Ezra d'Anvers le 18/01/1923 à Mr et Mme Isidore Tolkowsky pour leurs noces d'argent

-Achetée par le musée en mars 1997 à L. Nemeti, Anvers

Conclusion : provenance inconnue

Chandelier

Date : inconnue

Argent

H. : 27 cm, l : 15 cm

N° inv. : 251

Provenance :

-Don anonyme en janvier 1980, déposé sur le comptoir de la salle gothique de l'Hôtel de Ville de Bruxelles, lors de l'exposition "150 ans"

Conclusion : provenance inconnue

460 livres en hébreu

Inscription : cachet de la

Centrale Anti-Juive pour la Wallonie et la Flandre, rue Philippe-de-Champagne 52, Bruxelles³⁴

Conclusion : provenance juive identifiée

➤ Maison d'Erasmus, Bruxelles

L'institution se distingue par la présence d'une collection de biens, témoignages de l'histoire et de la culture juive, n'étant pas exposés à ce jour. Cette collection se compose de quelque 200 documents, livres et objets de culte comme les Hanukia, les drapeaux de Simhat Tora, des napperons portés le jour du Shabat. Elle regroupe également des documents traitant de l'histoire des Juifs de Belgique et constituant une grande partie de la collection parmi lesquels des cartons d'invitation, des affiches, des cartes de membre issues d'organisations juives comme l'Organisation des scouts juifs, le Club sportif juif démocratique de Charleroi (DISK), le Foyer israélite de Bruxelles ou encore le *Joodsche Arbeiders Sportsclub* d'Anvers (JASK), dont la plupart des documents portent un cachet en yiddish des Amis de l'Institut scientifique juif de Vilna (*YIVO*), d'ouvrages divers ainsi que des documents, photos et revues d'après-guerre.

La période comprise entre 1932 et 1939 se distingue par l'affluence de dons issus de personnalités juives, soucieuses de s'impliquer dans la création de la section juive au sein de la Maison d'Erasmus. Nous avons pu identifier les dons de Monsieur Walk, de Monsieur Katzenelenbogen, du Président de *the Hebrew Union College*, de Madame Tourkeltaub, de Monsieur L.J. Wijzembeek, de l'Association française d'Expansion et d'Echanges artistiques, de la Smithsonian Institution, de Madame Bernard Meyer, de Monsieur Kenigsmann, du Rabbin Aaron Wolanow de Varsovie, de Monsieur Trocki.

Les seules acquisitions relevées durant la période de guerre furent le don de Monsieur S. Katzenelenbogen le 27 avril 1940 ainsi que celui de Monsieur Henri Bourgeois le 11 juin 1941.

Il est incontestable au vu de la correspondance qu'une grande partie de la collection juive s'est constituée avant la guerre à partir des donations issues des personnalités juives. Si les documents mis à notre disposition nous ont permis d'établir la provenance de quelques objets, il n'en est pas ainsi pour la totalité des pièces de la section juive. En vue d'obtenir plus d'assurance quant à l'origine de ces biens, tout en considérant la possibilité qu'une partie d'entre eux ait pu être placée en dépôt à la Maison d'Erasmus par des familles juives en fuite, il serait conseillé de retracer, dans la mesure du possible l'origine de chaque pièce de provenance juive non identifiée.

³⁴ Nous recensons principalement sur ces 460 livres le cachet "Agudath Zion" à Anvers.

➤ *Koninklijk Museum voor Schone Kunsten, Anvers*

1. Œuvres cédées par l'ORE

Denens, Jan, *Vanistas*

Huile sur panneau

91 x 68 cm

N° inv. : 5054

Provenance :

-Collection privée juive, Belgique

-Etiquette *ERR, Möbelaktion Belgien (MAB) nr 31*

-Retrouvé à *Schloss Kogl* et transmis au *Collecting Point Munich* (n° 21833)

-Restitué à la Belgique le 20 février 1948 sous la référence A 287

-Cédé en 1952 au *Koninklijk Museum voor Schone Kunsten, Anvers*

Conclusion : provenance juive non identifiée

2. Pièces non inventoriées

Joopope, M.C., *Portret van een jong meisje*

1919

Huile sur toile

91 x 151,5 cm

Provenance :

Etiquette : *verm. eig. Israëlieten, 6 schilderijen stapel XVI*

Conclusion : provenance inconnue

Verbruggen, *Stilleven met drie vissen*

Huile sur toile

50 x 35 cm

Provenance :

Etiquette : *verm. eig. Israëlieten*

Conclusion : provenance inconnue

Inconnu, *Koning David (?)*

Huile sur toile

121 x 171 cm

Provenance :

Etiquette : *verm. eig. Israëlieten*

Conclusion : provenance inconnue

Inconnu, *Orpheus (?) omringd door vrouwen*

Huile sur toile

96,5 x 221 cm

Provenance :

Etiquette : *verm. eig. Israëlieten*

Conclusion : provenance inconnue

Inconnu, *Een vrouw zwaaiend naar een man in een boot*

Huile sur toile

132 x 183 cm

Provenance :

Etiquette : *verm. eig. Israëlieten*

Conclusion : provenance inconnue

Inconnu, *Moeder met kind*

Dessin

80 x 100 cm

Provenance :

- Etiquette : *Bender*

Conclusion : provenance inconnue

Finch, Alfred Willy, *Landschap te Seneffe*

Huile sur toile

101 x 63 cm

Provenance :

- Etiquette : aucune indication

Conclusion : provenance inconnue

Inconnu, *Portret van een dame*

Huile sur toile

100 x 135,5 cm

Provenance :

- Etiquette : *J. Bellens, Lge Van Ruusbroec, 91, Tel. 39.39.22*

Conclusion : provenance inconnue

Inconnu, *Portret van een man*

Huile sur toile

91,5 x 131 cm

Provenance :

- Etiquette : *J. Bellens, Lge Van Ruusbroec, 91, Tel. 39.39.22,*

- Inscription en craie : *Eigendom Museum*

Conclusion : provenance inconnue

Claessens, *Portret van Charles Mertens*

Huile sur toile

150,5 x 181,5 cm

Provenance :

- Etiquette : carton avec inscription au crayon rouge *Eigenaar onbekend, 1 schilderij, stapel XX*

Conclusion : provenance inconnue

Put (?), *Portret van een man*

Huile sur panneau

55,5 x 65 cm

Provenance :

- Etiquette : aucune indication

Conclusion : provenance inconnue

Verbruggen, *Binnenhuisgezicht*

Huile sur toile

123 x 97,5 cm

Provenance :

- Etiquette : 2109

Conclusion : provenance juive non identifiée

Inconnu, *Biddende vrouwelijke Heilige*

Huile sur toile

90 x 130 cm

Provenance :

- Etiquette : aucune indication

Conclusion : provenance inconnue

Inconnu, *Anna te drieën*

Huile sur toile

142 x 105 cm

Provenance :

- Etiquette : aucune indication

Conclusion : provenance inconnue

➤ *Provinciaal Museum Sterckshof-Zilvercentrum, Anvers*

Pièces inventoriées

Bessamin

Londres, 1922-1923

Argent

H : 26,2 cm, l : 6,2 cm, Diam. : 5,2 cm

N° inv. : S4636

Maître orfèvre : Sigmund Zyto (?)

Marques : S.Z.

Conclusion : provenance inconnue

Bessamin

Allemagne, début XXème siècle

Argent

H : 24,4 cm, Diam. : 7,55 cm

N° inv. : S4637

Marques : croissant de lune et couronne impériale

Conclusion : provenance inconnue

➤ *Museum Vleeshuis, Anvers*

Pièces inventoriées

Plat

1750

Etain

Diam. : 35,5 cm

N° inv. : A.V. 57.5.20.

Inscription : Jozef Pfeil

Provenance :

- Prêt permanent du *Kunsthistorische Musea* en 1957 au *Museum Vleeshuis*

Conclusion : provenance inconnue

➤ *Katholieke Universiteit Leuven (KUL)*

Pièces non inventoriées

Rouleau de Torah

XIXe siècle

Bibliotheek Faculteit Godsgelertheid

Provenance : 2 versions

- 1) Don du Chan. J. Creten qui aurait reçu en dépôt le rouleau de torah d'une communauté juive de Pologne, pendant la guerre
- 2) Leg du professeur Vandebussche, possédant ce rouleau de Torah lorsqu'il enseignait au grand séminaire à Gand. Il proviendrait de la synagogue de Gand

Conclusion : provenance inconnue

➤ *Stedelijk Museum voor Schone Kunsten, Gand*

1. Œuvres cédées par l'ORE

Brueghel, Pieter II, *Dorpsadvokaat*

Huile sur panneau

74,8 x 122 cm

N° inv. : 6696

Provenance :

- Collection belge inconnue
- Acheté au Palais des Beaux-Arts pendant la Seconde Guerre mondiale
- Récupéré par l'ORE en zone britannique sous le numéro B 49
- Entré en Belgique le 14 juillet 1948
- Cédé en 1952 au *Stedelijk Museum voor Schone Kunsten* à Gand

Conclusion : provenance inconnue

2. Dépôts

Van den Berghe, Frits, *Naakt met sleep*

Huile sur toile

55 x 46 cm

N° inv. : 1951-AR

Provenance :

- Collection Emile Henri David

- Envoyé par le Palais des Beaux-Arts en 1940 pour une exposition au *Stedelijk Museum voor Schone Kunsten, Gand*
- A ce jour localisé parmi les collections du *Stedelijk Museum voor Schone Kunsten*

Conclusion : provenance juive identifiée

Van den Berghe, Frits, *Twee zittende naaktfiguren*

Huile sur toile

59 x 57,5 cm

N° inv. : 1951-AS

Provenance :

- Collection Emile Henri David
- Envoyé par le Palais des Beaux-Arts en 1940 pour une exposition au *Stedelijk Museum voor Schone Kunsten, Gand*
- A ce jour localisé parmi les collections du *Stedelijk Museum voor Schone Kunsten*

Conclusion : provenance juive identifiée

II. Les institutions spécifiques

- Office des Séquestres de la Direction régionale de l'Enregistrement et des Domaines du Ministère des Finances, Bruxelles

Nous avons constaté que la Bibliothèque royale Albert Ier n'est pas la seule institution à conserver des biens en provenance de l'Auditorat général et des séquestres ennemis. En effet, nous avons localisé, dans les caves de l'Office des Séquestres de la Direction Régionale de l' Enregistrement et des Domaines du Ministère des Finances 18 livres en hébreu du XIXe siècle ayant appartenu à la famille juive Cerf. Nous avons également remarqué dans ce service la présence de papiers d'affaires de familles juives spoliées. Ces biens sont de provenance juive identifiée.

- Cellule de récupération des biens spoliés du Ministère des Affaires économiques.

La cellule de récupération des biens spoliés est en possession depuis 1996 d'un livre spolié par l'ERR à Hugo Andriessse, restitué par l'Université d'Amsterdam et provenant de Moscou.

Boudier-Bakker, Ina. *Armoede: Familie-roman*, Amsterdam, Van Kampen, s.d.

➤ Service des Victimes de la Guerre du Ministère de la Santé publique

Le Service des Victimes de la Guerre conserve trois armoires contenant des reliques à savoir des documents (lettres, passeports, cartes d'identité, diplômes) confisqués par les Allemands au camp de Malines et non restitués après la guerre aux déportés. Ces reliques sont de provenance juive identifiée.

Annexe 27 : Rapports de la 2^e enquête au sein des institutions culturelles

Chaque enquête a fait l'objet d'une étude spécifique axée selon différents paramètres. Dans un premier temps, nous avons mentionné les contacts entretenus avec le personnel scientifique. Puis, nous avons esquissé la composition des collections de l'institution. Nous nous sommes ensuite attardés sur les archives compulsées sur place pour enfin se concentrer sur l'étude des collections, subdivisée en trois périodes : 1933-1939, 1940-1944, 1945-1960. Les pièces de provenance juive identifiée ou non et les biens de provenance inconnue ont été analysés sur base des archives de l'institution, des sources allemandes, des archives de l'ORE ainsi que des résultats des croisements avec la banque de données *Jewish Cultural Assets-Belgium*. Une recherche spécifique a été réalisée quant aux œuvres issues de trois artistes juifs à savoir Kopelis Simelovicius, Félix Nussbaum et Gyorgy Bekefi. A cela s'ajoute le bilan des recherches menées concernant les biens cédés par l'ORE aux musées. Finalement, chaque étude se termine par une conclusion capitale pour le cours des recherches

En raison de leur ampleur, ces rapports n'ont pu être joints au Rapport final. Néanmoins, ces derniers restent disponibles sur demande à la Commission d'étude des biens juifs et seront publiés ultérieurement.